entre le maire de Mars... ... du conseil général

... contestent le prix... ... cantonale partielle

Le Monde

RADIO TELEVISION

Semaine du 10 au 16 février

Supplément au nº 14630. Ne peut être vendu séparément. Dimanche 9-lundi 10 février 1992.

LA SFP AUX JEUX OLYMPIQUES D'ALBERTVILLE

Le slalom géant des caméramen



Trente ans après, les appelés de la guerre d'Algérie à « la Marche du siècle » sur FR3

Le racket à l'école, un reportage d'« Envoyé spécial » sur Antenne 2

...T BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

...lget du « Monde »

...ar Jacques Lesourne

... temps dif... ...ronter une ..., car, pour ... l'économie ...it par une ...es recettes

... aujourd'hui, ...nsparence, ...ancière du ... que nous ... pour l'amé... ...er 1991, la ...st attachée à une politique rigoureuse de réduction des dépenses – qui, les années précédentes, avaient eu une fâcheuse tendance à dériver, – en veillant à ce que les économies ne compromettent en rien la qualité du journal. Quelques chiffres attestent de l'ampleur de l'action : du 31 décembre 1990 au 31 décembre 1991, l'effectif du groupe *le Monde* est passé de 1 291 à 1 163 personnes.

Lire la suite page 24

L'ÉCONOMIE

... aux prises avec les comptes

...ût des soins place la France au troisième ...s pour les dépenses de santé, sans que le ...roportion. Après d'autres professions du ...ur des syndicats médicaux de s'engager ...n avec le gouvernement et la Caisse natio...aladie. Mais les médecins libéraux, comme ... par une consommation excessive, doivent ... des contraintes économiques.

...que en Algérie ■ Les commissaires-priseurs ...ar les géants anglo-saxons Christie's et ...ormes économiques piétinent en Ukraine.

... de Paul Fabra, le dossier sur les risques ...eurs, les rubriques « Mode d'emploi », « Opi... « Conjoncture ».

pages 35 à 46

...sier : « L'explosion de la micro-informatique »

pages 25 et 26

...URSS... Le ... M. Alexan...ar de Téhé... décembre ...*iscussions* ...ar la vente ... Des dépu...errogé non ... ces ventes, ...n retirerait ... moyens de ...ient.

...IE SHIHAB

...e et l'article ...ARD, page 8

JEUX OLYMPIQUES

– **La cérémonie d'ouverture** par CLAUDE FRANCILLON

– **La descente masculine : la revanche de la Face** par ALAIN GIRAUDO

– **Les Saisies entre Bellevarde et Calgary** par JÉROME FENOGLIO

– **Hockey sur glace : lutter pour survivre** par PHILIPPE BROUSSARD

– **Ski de fond : le 15 kilomètres dames**

– **Ski nordique : le tremplin des 90 mètres**

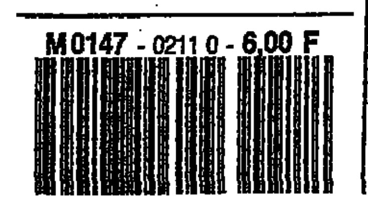
pages 18 et 20

... cause une partie de la jeunesse prête en permanence à se rebeller non par dévotion à l'islam, mais plus simplement parce qu'elle n'a plus rien à perdre, à force de chômage, de misère et d'exclusion.

PLUS grave encore est le surprenant immobilisme des dirigeants algériens, qui, à part réprimer, ne prennent guère d'initiative. Alors que l'urgence de la crise algérienne réclame – on ne le dira jamais assez – un « traitement » de choc économique et social, l'équipe au pouvoir semble totalement en panne d'imagination. Est-elle seulement unie ? Le silence du premier ministre, Sid Ahmed Ghozali, reflète-t-il des dissensions à la tête de l'Etat ?

Une chose est sûre : pour s'attaquer, avec quelque chance de succès, aux multiples problèmes qui l'assaillent, l'Algérie a besoin du soutien des gouvernements et des investisseurs étrangers. Etait-ce le meilleur moyen de les encourager ? Dans ce domaine aussi, les lendemains d'état d'urgence risquent de déchanter.

M 0147 - 0211 0 - 6,00 F



Immigration : l'Europe perplexe

Les Douze sont à la recherche d'une politique commune indispensable à l'ouverture des frontières

par Daniel Vernet

Sans politique commune de l'immigration, il n'y aura pas de libre circulation des personnes à l'intérieur de la Communauté européenne. La sentence peut paraître abrupte, alors que les Douze s'apprêtent à ratifier les traités dessinant les étapes vers l'union monétaire et l'union politique, mais elle a pour elle la force de l'évidence : si les Etats-membres ne parviennent pas rapidement à harmoniser leurs politiques vis-à-vis des étrangers, que ce soit les demandeurs d'asile, les immigrés à la recherche d'un meilleur niveau de vie, voire les étrangers qui se trouvent déjà et en toute légalité dans la Communauté, le *Schengenland* aura fait long feu.

Contrairement aux intentions des gouvernements, il ne sera pas possible de supprimer les contrôles policiers entre ces Etats pour les réserver aux frontières extérieures à cet espace, car la pression de l'immigration, les différences de traitement réservé aux étrangers, le risque qu'un Etat-membre règle ses problèmes aux dépens d'un ou plusieurs autres, pousseront inéluctablement au rétablissement de contrôles intérieurs. Ce n'est certes pas la volonté des dirigeants de l'Europe communautaire, mais c'est une évolution inévitable, si une politique d'harmonisation n'est pas rapidement mise en œuvre.

Sans doute une politique d'immigration ne s'épuise-t-elle pas dans des mesures strictement policières.

Lire la suite page 10

ESPACE EUROPÉEN

■ Les Douze et les Sept ■ La fin des tabous à Helsinki ■ L'« American dream » de la Bulgarie.

pages 9 à 11

Ouverture de la campagne électorale aux Etats-Unis

Morosité chez les démocrates comme chez les républicains.

Lire page 8

Un entretien avec René Lenoir

« Dans un pays comme la France, affaiblir l'Etat, c'est affaiblir la citoyenneté »

Page 2.

Génération Ecologie présente ses candidats

Le mouvement de M. Brice Lalonde entend faire jeu égal avec les Verts de M. Antoine Waechter.

Page 12

La catastrophe aérienne au Sénégal

Une erreur d'appréciation de l'équipage à l'origine de l'accident.

Page 14

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 34

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,60 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB . Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA . Danemark, 14 KRD . Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (N.Y.), 2 $; USA (others) 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec René Lenoir

« Dans un pays comme la France, affaiblir l'Etat c'est affaiblir la citoyenneté »

René Lenoir, né à Alger le 21 janvier 1927, lui-même ancien élève de l'ENA, a été le dernier directeur parisien de cette école, désormais transférée à Strasbourg. Adjoint au directeur de cabinet de Michel Debré lorsque ce dernier était ministre de la défense nationale, en 1969, puis directeur général de l'action sociale au ministère de la santé avant de devenir secrétaire d'Etat à l'action sociale dans les gouvernements Chirac et Barre, René Lenoir avait été nommé en 1988 à la tête de l'Ecole nationale d'administration. A ce poste, il s'est efforcé de donner aux élèves une formation moins universitaire et s'est attaché à amplifier le rôle international de l'ENA, en développant notamment les échanges avec les pays de l'Est et avec la Chine. Au moment où il quitte l'Ecole et la fonction publique, il nous livre ses réflexions sur le devenir de ce qui fut et qui reste sa vocation : le service public.

« En ces temps de victoire du libéralisme, la vocation du service public, l'idéologie du service public, ont-elles encore un sens ?

– Je dirai d'abord que je ne me suis jamais ennuyé pendant quarante ans de service public. Je ne regrette pas ma vocation. A cause d'elle, je ressens d'autant mieux la légitimité et l'utilité de l'Etat, qu'on a un peu tendance à oublier parce que l'économie de marché vient de faire la preuve de sa supériorité sur l'économie planifiée et centralisée.

» Quand je dis légitimité de l'Etat, je pense d'abord à tous les domaines qui échappent au marché. Le domaine public d'abord. Je suis heureux que mes enfants se promènent dans les forêts domaniales ou sur le littoral de la mer sans se heurter aux barrières de la propriété privée. S'il n'y avait pas de crédits publics pour les musées, des œuvres, nouvelles ou anciennes, partiraient toutes dans les collections privées et seraient donc invisibles pour le plus grand nombre.

» Le domaine de la protection des personnes ensuite. Vieux de trois mille neuf cents ans, le code d'Hammurabi commence par ces mots : *« J'ai établi ce code de lois pour la protection de la veuve et de l'orphelin. »* Dès qu'il y a société, il y a protection des plus faibles. Mais prenons un exemple actuel. Il s'est développé un marché des matrices féminines, du sperme et des embryons. Cela posait de tels problèmes juridiques et moraux qu'il faut bien que la loi intervienne pour baliser ce secteur. On pourrait évoquer les marchés des reins en Inde ou celui du sang au Vietnam. La protection du consommateur : au vieux service de la protection des fraudes, on a éprouvé le besoin d'ajouter, dans un grand nombre de pays, des services, voire des ministères, de la consommation. C'est bien qu'il y avait une raison. La protection du citoyen-habitant : on a eu le tort de croire que le logement était un produit comme les autres, ce qu'il n'est pas. Dès que vous densifiez trop un espace, que vous ne respectez pas un équilibre entre les habitations et les équipements socio-culturels, que vous n'insonorisez pas suffisamment les logements sociaux, vous obtenez un effondrement du comportement et l'inadaptation d'un certain nombre de personnes, la violence, tout ce que nous découvrons dans les quartiers des grandes villes.

« Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur ce qui incombe à l'Etat national à l'intérieur de l'Europe »

» La recherche fondamentale échappe au marché. Pourquoi ? Pour deux raisons : elle est trop onéreuse – il a fallu que plusieurs pays européens s'associent pour construire l'anneau du CERN, le Centre de recherche nucléaire de Genève – et ses profits sont aléatoires.

– Mais pourquoi éprouvez-vous le besoin de faire cet inventaire ? L'Etat, et l'idéologie du service public qui le sous-tend, est-il à ce point menacé en France aujourd'hui ?

– Je le crois menacé de l'extérieur et de l'intérieur. Mais j'en viens d'abord à des choses moins évidentes. Ce n'est plus de la légitimité, c'est de l'utilité. L'aménagement de l'espace : les investissements structurants dépendent de l'Etat et, d'une façon générale, tout ce qui concerne l'environnement.

» Le marché est indifférent à la démocratie – Pinochet s'en est fort bien accommodé. Il est indifférent à la propriété du capital. Une question d'économie-fiction : la nation américaine subsisterait-elle le jour où les Japonais détiendraient plus de 35 % du capital industriel américain ? Le marché ne préjuge pas du partage des richesses entre la consommation, l'investissement, la recherche, la rémunération du travail et du capital. Or l'Etat est responsable des grands équilibres.

Un exemple actuel d'intervention utile : vous et moi, si nous avons des liquidités, nous prenons des Sicav monétaires : c'est du court terme. Si, demain, à la suite du rapport sur les retraites qui vient d'être remis, on crée des fonds d'entreprise et on décide que ces fonds d'entreprise seront gérés par des institutionnels – pour éviter qu'un M. Maxwell les utilise pour son profit propre, – si, dans ces règles – qui ne font d'ailleurs que renforcer les pratiques déjà existantes, – on demande aux institutionnels d'avoir une majorité d'actions et d'obligations, en quelques années on fait basculer 50 milliards des Sicav court terme sur l'épargne à long terme et on change les fonds propres des entreprises. D'où incidence sur l'emploi et donc incidence, par ricochet, sur le financement du budget social.

» Dernière remarque : on nous dit toujours : « Oui, mais, dans un marché international, une économie largement ouverte, l'Etat ne peut plus rien faire ». Le prix est un informateur pour les décideurs, mais il n'élimine ni le risque ni l'incertitude. Qu'arrive-t-il devant l'extrême variabilité des taux de change, des taux d'intérêt et du prix de l'énergie ? Chaque Etat s'efforce d'éviter les conséquences sur son économie des déséquilibres extérieurs et de préserver la marge de manœuvre de ses entreprises. Si on ne comprend pas ça, on ne comprend rien à l'âpreté des négociations au sein du G7, au sein du GATT ou entre l'Europe et le Japon, entre l'Europe et les Etats-Unis. C'est pourquoi l'Etat stratège, l'Etat producteur de normes, me paraît à la fois légitime et nécessaire. Mais je le crois doublement menacé.

» La menace extérieure vient des modalités de la construction d'un Etat confédéral ou fédéral européen. On évoque le principe de subsidiarité. Nous l'appliquons largement à l'intérieur de la France, de l'Etat national. La loi de décentralisation, en 1983, en est un exemple; de même, le secteur qui a été le mien pendant dix ans, celui de l'action sociale, est privé à 80 % : l'Etat délègue des missions de service public à des associations. C'est très bien, cela conduit à un Etat modeste, moins pesant, moins coûteux. Mais aucune réflexion approfondie n'a été menée sur ce qui incombe à l'Etat national à l'intérieur de l'Europe.

– Comment appliquer ce principe de subsidiarité à l'Etat lui-même ?

– Je rêve d'une Europe capable d'envoyer cinquante mille hommes, en quelques jours, s'interposer entre les Serbes et les Croates, mais je m'exaspère quand je vois l'administration bruxelloise réglementer la couleur des phares d'automobiles.

» Je vais vous donner un autre exemple. J'ai plaidé devant le gouvernement polonais et obtenu la création d'une ENA à Varsovie. Nous avons porté cette école sur les fonds baptismaux, nous l'aidons à fonctionner, mais, lorsqu'elle a voulu faire appel à des fonds européens, on nous a obligés à nous associer avec l'Ecole de Maastricht, qui est une école de formation permanente, alors qu'il s'agit de formation initiale. En quoi cela regarde-t-il la Commission ? L'ENA était la seule institution à pouvoir satisfaire la demande du gouvernement polonais. Je ne veux qu'on ne m'impose ni le laxisme néerlandais, ni la pruderie irlandaise.

» Mais la question est beaucoup plus importante que cet agacement ne le laisse supposer. Je crois qu'il est bon pour l'humanité que les hommes se nourrissent, s'habillent, construisent, prient Dieu, s'expriment dans la danse ou la musique de façons différentes. J'aime les Sénégalaises en boubou et les Indiennes en sari et pas en blue-jean. Nous assistons à une résurgence de la revendication identitaire un peu partout dans le monde. Cette revendication est légitime; elle a beaucoup d'aspects positifs, ne serait-ce que par le fait que, grâce à elle, des hommes ne se sentent pas paumés dans un monde incompréhensible. Parmi les droits de l'homme, il y a tout de même le droit à l'adhésion culturelle, religieuse ou nationale. Mais elle a des aspects négatifs : elle peut conduire à brimer des minorités, ou à un intégrisme religieux intolérant. Si le seul modèle que nous proposons est celui d'un marché uniformisant les mœurs et les comportements, nous cesserons vite d'être attractifs, nous construirons une Europe triste parce que uniforme, même notre démocratie paraîtra une piètre compensation au chômage et à l'exclusion sociale.

» L'Europe, comme dit Jacques Delors, reste un objet politique non identifié. A Maastricht, on a posé quelques vraies questions, dont celle de la monnaie. A mon avis, on n'a pas posé une question essentielle : cette Europe doit-elle avoir un projet politique ? D'après le libéralisme utilitariste, elle ne doit pas en avoir. Les personnes sont censées donner un sens à leur vie indépendamment de tout projet collectif. Cela, les gens l'ont bien compris ! Alors, ils se débrouillent. Croit-on que la démocratie puisse se vivre dans le désintérêt de la chose publique ? C'est pourquoi je ne crois pas bon d'abaisser les nations européennes. Je ne vois pas la France ou la Grande-Bretagne devenir l'équivalent de la Virginie ou de l'Arizona. Or en France, la nation s'est depuis toujours identifiée à l'Etat.

– Vous aviez parlé de menace interne...

– L'Etat ne peut se passer d'une administration de qualité. Les légistes de la République sont les héritiers de ceux du roi. Or cette administration est en crise; elle manque souvent de moyens. Des gens ayant des responsabilités aussi grandes que celles des chefs d'entreprise sont payés comme des secrétaires de direction; des gens de qualité (ingénieurs, administrateurs, membres des grands corps) la quittent pour le secteur privé. Or l'administration a besoin de patrons c'est-à-dire – et Michel Crozier a raison sur ce point – de gens stables et respectés. Un patron, c'est un homme qui a une stratégie et qui a du temps pour l'appliquer. Or nous assistons à un mouvement perpétuel des élites, qui conduit à une perte de mémoire et de savoir-faire. Les échelons subalternes ne se sentent plus ni guidés ni défendus.

» Alors, pourquoi de bons esprits fuient-ils ces postes de direction ? La question des rémunérations est évidente; elle n'est probablement pas la cause première. Les cabinets ministériels comptent aujourd'hui cinq cent soixante-dix personnes environ pour cent quatre-vingts directeurs d'administration centrale, soit trois conseillers techniques par directeur. Dans les cabinets trop nombreux, les gens se paralysent les uns et les autres en raison des problèmes de territoire. Et de cabinet à cabinet, on se paralyse aussi. De surcroît, on interfère continuellement dans l'administration, on court-circuite le directeur, on s'adresse directement au sous-directeur et au chef de bureau. Enfin, on sait très bien que, pour arriver à un poste de directeur, il est quasiment obligatoire aujourd'hui de passer par un cabinet. Dans le privé, on ne vous demande pas la couleur de votre bulletin de vote. La devise de Mathieu Molé que j'ai fait graver sur la médaille de l'ENA : *« Servir l'Etat sans s'asservir au pouvoir »*, est sans doute anachronique.

– L'Etat, vous nous l'accorderez, n'est cependant pas exempt de critiques. Aujourd'hui, par exemple, l'Etat est-il apte à régler les problèmes de société ?

– Non, mais c'est heureux. Sinon, nous serions déjà sous la coupe de Big Brother. Mais regardons-y de plus près. Quand des machines autorégulées, l'informatique, la bureautique, nous permettent de créer plus de richesses avec de moins en moins d'hommes et que, par ailleurs, les ressources de la protection sociale sont toutes assises sur l'homme au travail, c'est bien d'une réforme du système de financement que peut venir la sauvegarde de ce système, élément fort de cohésion sociale.

« Peut-on croire que tout le poids du fonctionnement de la société puisse reposer sur une catégorie réduite d'actifs ? »

» Dans un pays comme la France, affaiblir l'Etat, c'est affaiblir la citoyenneté, qui n'est pas affaire de convenances mais d'adhésion à des règles démocratiques, à un contrat social, à une façon de vivre ensemble ; par exemple, aujourd'hui, une laïcité non agressive. Comme le dit Evelyne Sullerot, *« une société d'individus déconnectés peut-elle intégrer d'autres individus déconnectés ? »* Elle fait remarquer que les communautés correctement intégrées aux Etats-Unis sont les communautés juive, irlandaise, mexicaine et italienne ; communautés structurées par leurs traditions, leur Eglise et leur morale, et pas la communauté noire, parce qu'elle est issue de l'esclavage. Aux enfants de familles déculturées, quelles références offrirait une nation qui n'aurait plus confiance en sa citoyenneté et dans le modèle qu'elle s'est forgé en mille ans d'histoire ?

» Un mot encore d'un nouveau et sérieux problème de société qui pointe en cette fin de siècle, c'est le rapport entre actifs et inactifs. Dans la vie d'un homme, le temps d'apprentissage a doublé en un siècle (éducation, apprentissage). Le temps de travail, qui faisait les trois quarts du temps total, n'en fait plus que la moitié et inclut, pour un grand nombre de personnes, des temps de chômage, des temps de formation, des temps d'arrêt volontaire. La dernière partie de la vie, celle de la retraite, ne cesse de s'allonger.

» Peut-on croire que tout le poids du fonctionnement et de l'animation de la société puisse reposer sur une catégorie réduite d'actifs et de semi-actifs prise entre deux cohortes, celle des jeunes prolongeant leurs études et celle des retraités dont la retraite s'allonge ? D'ailleurs, les termes d'« actifs » et d'« inactifs » ont-ils encore un sens ? Après soixante ans, des gens qui, d'une façon générale, se portent bien, vont-ils passer vingt ans à se regarder le nombril ? Je vois l'objection : *« Nulle part au monde, l'Etat n'a d'influence déterminante sur la démographie »*. Mais il peut, par des dispositifs législatifs ou réglementaires (la fiscalité, l'aide au bénévolat, les pensions)... – les systèmes sociaux sont des éléments déterminants de la structuration des temps de vie, – l'Etat donc, peut, par tous ces moyens, faciliter ce management du temps sur toute une vie et mobiliser des forces dont la société tout entière a besoin.

» Mais l'Etat – gouvernement et administration confondus – se trompe parfois. C'est le cas, à mes yeux, de toute la politique consistant à faire sortir les gens prématurément du travail pour résorber le chômage. La retraite subie est une calamité personnelle et sociale. De nombreux retraités pourraient continuer de produire et stimuleraient l'emploi... si le système fiscal qui leur est appliqué était modifié.

» L'Etat se trompe, oui, mais je peux témoigner que les corps de contrôle, ainsi que le Commissariat du Plan, ont souvent fait à temps des propositions de réforme audacieuses. Le courage politique a fait défaut pour les appliquer.

– Si on regarde aussi bien la contestation des infirmières que celle des magistrats, est-ce signe de cet affaiblissement de l'Etat dont vous parliez ?

– Nous devrions savoir depuis Montesquieu que l'équilibre des pouvoirs fait l'Etat bien tempéré. A trop faire fi de la dignité des magistrats, on s'expose à des retours de bâton. En outre, le ministère de la justice s'est toujours mal défendu dans les arbitrages budgétaires et manque de moyens.

» Quant aux infirmières et aux travailleurs sociaux, on a trop longtemps négligé leurs revendications. Pourquoi ? Leur salaire pèse sur le budget social, qu'on ne sait plus équilibrer qu'en relevant les cotisations d'un nombre toujours plus limité d'actifs. Le rapport sur la protection sociale du VIII[e] Plan disait : *« Tel qu'il est bâti, notre système de protection sociale éclate avec une croissance inférieure à 3 %. »* Nous y sommes. Nous nous rapprochons du « jeu à somme nulle » : quand il n'y a plus de surplus à partager et qu'une fonction sociale augmente – les soins, les retraites, l'éducation, – d'autres fonctions sociales régressent. Pour ce qui est du budget social de la nation, financé chez nous à 15 % par l'impôt, alors que la moyenne, dans l'OCDE, est de 30 %, un recours accru à l'impôt me paraît inévitable.

– La critique de l'Etat, aujourd'hui, ne vient-elle pas du fait qu'il y a trop d'énarques dans cet Etat ?

– Actuellement, les énarques occupent 50 % des postes de préfets, 50 % des postes de directeurs d'administration centrale et 33 % des postes d'ambassadeurs. Mais les énarques sont minoritaires quand vous les comparez aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, aux ingénieurs de l'armement, des Mines, aux X, aux ingénieurs agronomes. Il y a beaucoup plus de gens formés par Polytechnique, l'Ecole du génie rural, l'Ecole des ponts et chaussées que d'énarques dans notre fonction publique. Par ailleurs, actuellement, quand vous recrutez neuf énarques, vous recrutez six administrateurs civils au mérite. C'est important comme tour extérieur.

» Dans toute société complexe, les questions importantes sont interministérielles, intersectorielles. Le coup de génie des créateurs de l'ENA, c'est d'avoir compris ça. Au lieu d'avoir des concours spécialisés (affaires étrangères, finances, Cour des comptes, Conseil d'Etat, etc.) avec chacun sa dominante juridique, financière, internationale, on a une formation interministérielle qui fait gagner beaucoup de temps ensuite dans le traitement quotidien des affaires publiques. La critique *« N'y a-t-il pas trop d'énarques ? »* n'aurait de sens que si jouait le phénomène de reproduction sociale, si les énarques étaient tous des fils d'énarques. Que montrent les statistiques sur dix ans ? Rappelez-vous, j'ai publié dans *le Monde* il y a deux ans un petit papier intitulé « Une noblesse issue du Tiers Etat » qui montre que, chaque année, on compte 2 % ou 3 % de fils ou filles d'énarques et, à l'autre bout, 15 % à 20 % d'enfants de familles modestes, c'est-à-dire d'ouvriers spécialisés, de paysans sans ouvriers agricoles, d'artisans, de sous-officiers, de petits employés de commerce ; et puis, au milieu, le reste de la société civile (professions libérales, techniciens, cadres). Deuxième remarque : l'origine géographique : les deux tiers d'entre eux sont originaires de province.

« Je souhaite que l'homme européen ne soit pas qu'un consommateur »

– Il y a une expression que vous n'avez pas employée : « société duale ». Ce sont des thèmes qu'on a entendus déjà il y a dix ans dans les campagnes électorales : « Non à la société duale », etc., et puis on s'aperçoit que les choses se mettent en place, malgré tout. Est-ce que cela vous inspire un regard désespéré sur l'univers politique ou bien sur l'impuissance des politiques ?

– Nous entrons dans une société capable de produire de plus en plus avec de moins en moins d'hommes. Il faudrait inventer une autre société. Disons que le plus grand problème n'est plus la production, c'est la distribution, mais aussi comment occuper des gens qui ne savent pas quoi faire de leur temps. On n'a pas formé l'homme à gérer son temps et surtout son temps libre. Les gens qui ne travaillent pas sont perdus. J'ai été frappé d'entendre des présidents d'ASSEDIC dire : *« Le client le plus redoutable pour nous, c'est le cadre. »* Effondré, cachant souvent à sa famille qu'il est au chômage, il ne retrouvera du travail qu'après avoir été remotivé par une équipe de militants, de bénévoles. Ainsi, un homme qui, par sa culture, devrait avoir d'autres références que le rapport au travail se sent perdu sans lui. L'économie de marché sait faire produire toujours plus. Il ne lui incombe pas d'apprendre aux hommes à vivre. Si, n[...] la famille ni la nation ne s'en chargent, alors, oui, la société sera [...] plus en plus duale. Reconstrui[...] une société à partir des besoi[...] prioritaires de l'homme n'est p[...] une mince affaire. Je souhaite [...] l'homme européen ne soit p[...] qu'un consommateur. »

Propos recueillis p[...]

JEAN-MARIE COLOMBA[...] et ROBERT SO[...]

L'instauration de l'état d'urgence en Algérie

Le président du Haut Comité d'Etat, M. Mohamed Boudiaf, devait s'adresser aux Algériens, lundi 10 février, dans la soirée, vingt-quatre heures après avoir décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire. Cette décision a été prise après les graves troubles qui ont éclaté vendredi et se sont prolongés dans plusieurs villes samedi et dimanche sous l'effet d'une rude répression exercée par les forces de l'ordre. Les heurts entre celles-ci et les manifestants auraient fait, en trois jours, au moins quarante morts et trois cents blessés, selon des sources médicales. Aucune confirmation officielle de ces chiffres n'a pu être obtenue. D'autre part, plusieurs dizaines d'arrestations ont été opérées par la police dans les milieux islamistes à Alger et en province, mais à ce sujet, non plus, les autorités n'ont pas fourni d'indication officielle.

Dans un communiqué diffusé peu avant que la police ne ferme, dimanche à Alger, le siège du Front islamique du Salut (FIS), dont la dissolution allait être annoncée dans la soirée, le mouvement islamiste déclarait : *«La crise continuera tant que la junte au pouvoir persévérera dans sa politique d'arrogance et de répression de ses adversaires politiques.»*

Le texte était signé par M. Abderazzak Radjam, qui est désormais recherché par la police. Alors que le calme semblait revenu dans la majeure partie de la capitale, dimanche en fin de journée, la radio nationale a rapporté que des centaines de manifestants s'étaient encore regroupés à Constantine.

A Beni-Merad, près de Blida, au sud d'Alger, des militants du FIS ont incendié cinq voitures. A Larbaa, dans la même région, plusieurs personnes ont été blessées lors d'échauffourées. La radio a également signalé la mort d'une femme à Médea, mais on ignore dans quelles circonstances.

Après les affrontements qui ont fait plusieurs dizaines de morts

Les autorités ont entrepris le démantèlement du FIS

ALGER

de notre correspondant

«Où va l'Algérie?», se demandait M. Mohamed Boudiaf dans un opuscule rédigé alors que, chef du petit Parti de la révolution socialiste (PRS), il bataillait, en exil, contre le régime du parti unique dans son pays. La question est toujours d'actualité, mais celui qui la formulait, maintenant métamorphosé en président du Haut Comité d'Etat (HCE), serait plutôt le questionné que le questionneur.

Où va l'Algérie? Ou, plutôt, où M. Boudiaf et ses amis entendent-ils la mener? Dimanche matin, après deux journées de troubles sanglants, une quarantaine de morts au moins et quelque deux cents blessés, les sept dirigeants de partis politiques invités au palais présidentiel pour s'entendre annoncer les mesures destinées à arrêter la détérioration de la situation entendaient bien interroger ainsi M. Boudiaf.

MM. Ben Bella, président du Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA), Abdelhamid Mehri, secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Saïd Sadi, secrétaire du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Mahfoud Nahnah, président du mouvement Hamas, Cherif El Hachemi, coordonnateur du Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS, communiste), Kasdi Merbah, président du Mouvement pour la justice et le développement (MAJD), et Norredine Boukrouh, président du Parti du renouveau en Algérie (PRA), n'ont, en fait, obtenu que quelques vagues indications, ce qui justifiait *a posteriori* le refus de M. Hocine Aït Ahmed, président du Front des forces socialistes (FFS), de participer à la réunion au motif qu'il n'entendait pas cautionner *«la politique des faits accomplis»*.

Des centaines d'arrestations

Au terme d'une heure d'entretien, le président du HCE, après avoir réaffirmé son souci de *«préserver le processus démocratique»* et sa volonté de *«redonner la parole au peuple le plus rapidement possible»*, a, en effet, annoncé, sans autres précisions, que des décisions *«qui ne visent en rien l'activité des partis»* seraient rapidement prises. Quelques heures plus tard, au journal télévisé de 20 heures, on en apprenait un peu plus avec la lecture – faite par une speakerine promue involontairement porte-parole d'un gouvernement invisible – d'un décret proclamant l'état d'urgence. Dans la foulée, le ministère de l'intérieur annonçait la suspension et la dissolution de *«l'association à caractère politique dénommée Front islamique du salut (FIS)»*, après qu'il fut *«devenu patent que cette association à caractère politique poursuit, aux moyens d'actions subversives, des objectifs mettant gravement en péril l'ordre public et les institutions de l'Etat»*.

Depuis plusieurs jours, déjà, la rumeur de l'interdiction du FIS et de l'instauration de l'état d'urgence – ou d'exception – courait Alger. Samedi et dimanche, des centaines d'arrestations ont été opérées dans tout le pays. Arrestations de manifestants pris pierres à la main – plusieurs condamnations ont déja été prononcées en flagrant délit – mais aussi de responsables du FIS raflés chez eux ou dans les locaux de l'organisation. Samedi, dans la journée, était annoncée l'arrestation, opérée la veille, de M. Abdelkader Moghni, imam de la mosquée Es Sunna et éphémère député de Bab-el-Oued, élu au premier tour des élections législatives, annulées, de décembre dernier, ainsi que celle de M. Achour Rebihi, membre du bureau exécutif national provisoire du FIS. La gendarmerie annonçait également qu'elle recherchait M. Abderrazak Redjam, responsable de l'information du FIS, poursuivi pour avoir diffusé un communiqué appelant les hommes d'affaires étrangers à ne pas investir dans un pays gouverné par un pouvoir illégitime.

Dimanche, la police investissait les locaux algérois du FIS, arrêtant les cinq personnes qui s'y trouvait au moment de son intervention, dont deux membres du Majlis et Choura, direction collective de l'organisation. Des opérations similaires étaient menées dans plusieurs villes de province où responsables et élus locaux islamistes étaient interpellés.

Ces mesures étaient, évidemment, la conséquence des deux jours d'émeutes que venait de vivre l'Algérie. La journée de vendredi avait vu une vingtaine de villes, au moins, secouées par des manifestations dégénérant en troubles violents après la sortie des mosquées (*le Monde* des 10 et 11 février). Celle de samedi n'a pas été moins tendue. La plupart des quartiers populaires et toutes les cités de la banlieue d'Alger ont connu de durs affrontements entre jeunes et forces de l'ordre, avec barricades, incendies de véhicules et longues rafales d'armes automatiques faisant de nombreuses victimes, souvent parmi les passants et les curieux.

Ces événements ont emporté toutes les assurances prodiguées antérieurement par le HCE quant au respect du processus démocratique. Il y a encore quelques jours, les pouvoirs publics excluaient une dissolution du FIS et la suspension des assemblées locales, affirmant que l'état d'exception, annoncé comme probable dès la déposition du président Chadli (*le Monde* du 14 janvier), n'était pas envisagé.

Une jeunesse à la dérive

Pour justifier leur revirement – la Constitution ne définit pas clairement la différence de nature entre état d'exception et état d'urgence, – les autorités invoquent maintenant une tentative d'insurrection qu'aurait organisée le FIS. Selon elles, les troubles de ces derniers jours n'étaient qu'un hors-d'œuvre. Ils devaient, dans un deuxième temps, être suivis de l'attaque de casernes de gendarmerie et de postes de police, afin de s'emparer des armes qui s'y trouvent, puis de l'organisation de manifestations de masse qui auraient amené les forces de l'ordre à tirer sur la foule, provoquant la solidarité de la population et, à terme rapide, la chute du régime.

Ces autorités n'ont, hélas, pas estimé nécessaire d'exposer les preuves qu'elles affirment détenir. S'il n'est pas niable que les «barbus» n'ont pas été absents des affrontements qui viennent d'ensanglanter le pays, il est pour le moins réducteur de voir dans ces événements la trace d'un complot, qui plus est fomenté *«de l'étranger»*, comme le susurrent quelques commentateurs convenablement inspirés. Tous les observateurs présents sur les lieux ont pu constater que la plupart des «casseurs» étaient en réalité de jeunes «imberbes», plus soucieux de manifester leur défiance à l'égard d'un régime abhorré que leur enthousiasme vis-à-vis de «l'Etat islamique» dont rêve le FIS, compagnons de route d'un parti radicalement «contre», plutôt que militants d'une cause dont, souvent, ils se moquent.

Ce n'est d'ailleurs pas le moins inquiétant pour l'avenir que cette jeunesse à la dérive, formant aujourd'hui la majorité de l'Algérie nouvelle, n'ait d'autre perspective que de suivre, de façon presque apolitique, les démagogues les plus radicaux. Sans doute le démantèlement en cours du FIS est-il susceptible de retarder les échéances, mais il paraît exclu qu'il suffise à régler les problèmes de fond.

Depuis l'annulation du processus électoral, aucun responsable d'un gouvernement évanescent et muet n'a même jugé bon de faire publiquement un état des lieux, de commenter la situation née de la démission du président Chadli, de proposer de nouvelles solutions, bref, de redonner espoir. De ce point de vue, le nouveau pouvoir ressemble comme un frère jumeau à l'ancien, gaspillant le temps et concoctant, dans l'indifférence du plus grand nombre, une politique dont la seule face visible demeure le maintien de l'ordre, désormais revêtu de l'uniforme de l'état d'urgence.

GEORGES MARION

Les principaux points du décret

Le décret du Haut Comité d'Etat (HCE), instituant l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire algérien pour douze mois, habilite le ministre de l'intérieur à *«ordonner l'internement de toute personne dont l'activité porte atteinte à l'ordre public dans des centres de sûreté»*.

Le ministre de l'intérieur, pour toute l'Algérie, et le *wali* (préfet) dans chaque *wilaya*, ont les pouvoirs suivants :

«1. Restreindre ou interdire la circulation des personnes et des véhicules dans des endroits et à des moments précis.

2. Réglementer la circulation et la distribution des denrées alimentaires et des services de première nécessité.

3. Instituer des zones de séjour réglementé pour les non-résidents.

4. Interdire de séjour ou mettre en résidence surveillée toute personne majeure dont les activités s'avèrent nuisibles à l'ordre public et au fonctionnement normal des services publics.

5. Prononcer des réquisitions de personnel pour accomplir, à leur poste de travail, leurs activités professionnelles habituelles, dans le cas d'une grève non autorisée ou illégale. Cette mesure concerne les entreprises publiques et privées, en vue d'assurer les services d'intérêt public.

6. Opérer exceptionnellement des perquisitions de jour comme de nuit.»

Le ministre de l'intérieur et le *wali* compétent territorialement peuvent également *«ordonner la fermeture provisoire de salles de spectacles et de lieux de réunion, quelle que soit leur nature, et interdire toute manifestation jugée de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics.*

Le gouvernement peut notamment *«suspendre»* ou *«dissoudre»* les assemblées locales ou communales si, *«par des attitudes d'obstruction avérée ou d'opposition déclarée»*, *«l'action légale des autorités publiques est mise en échec»*. Dans ce cas, l'autorité de tutelle nommera des administrateurs jusqu'à l'organisation de nouvelles élections.

Enfin, les tribunaux militaires peuvent être saisis en cas de crimes et délits graves *«contre la sûreté de l'Etat»*.

□ **L'un des cinq membres de la présidence collégiale en visite en Tunisie.** – L'un des cinq membres du Haut Comité d'Etat algérien, M. Ali Kafi, a effectué, samedi 8 février, une brève visite en Tunisie, à l'occasion de la commémoration annuelle du bombardement du village frontalier de Sakiet Sidi Youssef par l'aviation française, en 1958. Cette cérémonie commune, à l'issue de laquelle M. Kafi a été reçu par le président Zine Al-Abidine Ben Ali à Tunis, semble marquer un réchauffement dans les relations entre la Tunisie et l'Algérie, les autorités des deux pays étant maintenant aussi résolument engagées dans la lutte contre les islamistes. – *(Reuter.)*

□ **MOZAMBIQUE : 160 rebelles tués en un mois, selon l'armée.** – L'armée mozambicaine a annoncé, vendredi 7 février, avoir tué 160 hommes de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), lors d'opérations menées dans tout le pays au cours du mois de janvier. Sans indiquer les pertes subies par l'armée elle-même, un porte-parole a ajouté que 12 000 civils avaient été *«libérés du contrôle»* de la RENAMO. – *(AFP.)*

□ **NIGÉRIA : une centaine de morts dans des affrontements entre ethnies rivales.** – Citant le gouverneur de l'Etat de Taraba, dans l'est du Nigéria, le quotidien indépendant *Punch* a rapporté, dimanche 9 février, que de nouveaux affrontements entre les communautés ethniques tiv et jukun ont fait une centaine de morts le 4 février.

A TRAVERS LE MONDE

CONGO

Le juge Bruguière a annulé son déplacement

Le juge Jean-Louis Bruguière, chargé de l'enquête sur la catastrophe du DC-10 de la compagnie française UTA, a annulé sa visite prévue au Congo le lundi 10 février, a indiqué samedi une source policière à Brazzaville. En revanche, deux commissaires de police français étaient attendus lundi dans la capitale congolaise. Aucune explication n'a été donnée sur l'annulation de cette visite. – *(AFP.)*

ISRAËL

Trois morts au Liban sud et dans les territoires occupés

Trois combattants anti-israéliens ont été tués et deux soldats israéliens blessés, dont l'un grièvement, lors d'accrochages qui ont duré deux heures, samedi 8 février, en milieu de journée, dans la «zone de sécurité» occupée par l'Etat hébreu dans le sud du Liban. Le Fath-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal a réclamé dimanche la responsabilité de l'opération.

A Gaza, sept Palestiniens ont été blessés dimanche par les tirs de soldats israéliens lors d'un affrontement dans le camp de réfugiés de Chatti. Dans la colonie de peuplement de Nazarim, deux soldats israéliens ont été blessés dimanche par l'explosion d'un colis piégé. Plus tôt dans la journée, une Israélienne de Nazarim avait été grièvement blessée par l'explosion de deux engins piégés placés près d'une usine d'emballage d'agrumes. En Cisjordanie occupée, une Palestinienne de soixante ans a succombé samedi à une crise cardiaque à la suite de coups de feu tirés dans sa direction par des soldats israéliens dans le village d'Artas, près de Bethléem.

D'autre part, plus de 2 000 personnes ont assisté samedi dans le calme aux funérailles de Moustapha Akaoui, un détenu palestinien mort mardi en prison lors d'un *«interrogatoire»* par les services de sécurité israéliens. – *(AFP.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE

Les négociations sur la future structure du Parlement fédéral progressent

Des représentants des Parlements tchèque et slovaque, réunis au sein d'une commission à Milovy (Moravie), se sont mis d'accord, samedi 8 février, sur la future structure du Parlement fédéral, qui devrait être constitué d'une Chambre des députés et d'un Sénat. Ces négociations, entamées le 23 janvier après le rejet par les députés slovaques de projets de loi sur la future organisation de l'Etat commun, ont fait *«un grand pas en avant»*, a déclaré le président du Parlement slovaque, M. Frantisek Miklosko. Mais le chef du parti d'opposition slovaque Pour une Slovaquie démocratique, M. Vladimir Meciara, a récemment déclaré à Prague que le bloc d'opposition slovaque au Parlement fédéral *«s'opposera à toute initiative constitutionnelle avant les élections»* de juin 1992. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Rébellion touarègue au Niger

Le Sahara est inaccessible aux touristes en raison d'une révolte armée dans le nord du pays

NIAMEY

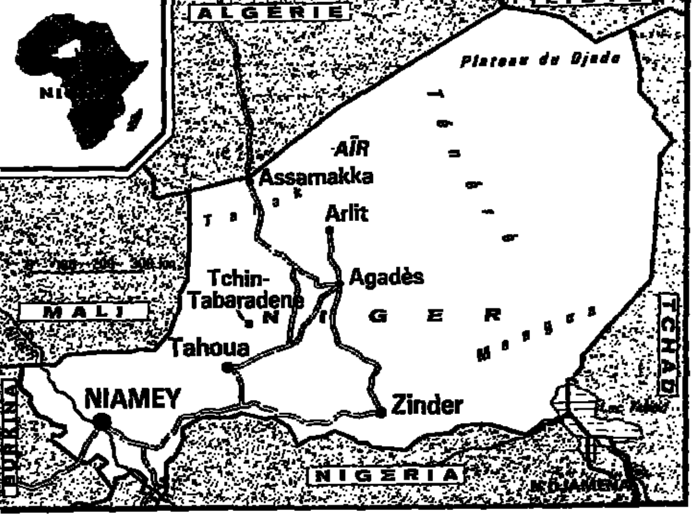
de notre envoyée spéciale

Finie, l'aventure! Plus question de traverser le Sahara du nord au sud. Pour cause de rébellion touarègue, il avait déjà fallu rayer des itinéraires la voie malienne, trop risquée. Restait la route du Niger, reliant Tamanrasset, dans le sud de l'Algérie, à Agadès, *via* le poste-frontière d'Assamaka. Solution exclue depuis quelques jours : pour *«raisons de sécurité»*, les autorités nigériennes viennent de fermer ce poste *«aux touristes étrangers»*.

Les attaques étaient devenues trop nombreuses, trop meurtrières. La dernière en témoigne. Dans la nuit du 22 au 23 janvier, un convoi de véhicules qui se dirige vers Niamey est arrêté par des rebelles, entre Arlit et Agadès. Les *«bandits armés»* – terme pudique utilisé par le gouvernement nigérien pour désigner les Touaregs – tirent. Bilan : un mort (algérien) et un blessé (français). Une partie des voyageurs poursuivent leur route, les autres bivouaquent sur place.

Au milieu de la nuit, des rafales d'armes automatiques les réveillent. Ils sont encerclés par des militaires nigériens qui «arrosent» indistinctement le groupe. Deux Italiens, deux Allemands et un Algérien sont grièvement blessés. *«Le carnage, c'était les militaires»*, raconte M. Ali Hadjar. Algérien vivant en France, il avait l'habitude de financer ses vacances au pays en allant vendre sa voiture au Niger. De même que tous les trafiquants de voitures volées en Europe, cette route, il la connaissait bien. Mais jamais plus il n'y mettra les pieds.

Voilà un an que les «touristes» se font régulièrement détrousser sur les routes du Nord nigérien. Cibles prioritaires des assaillants : les 4 x 4. Une centaine de véhicules auraient disparu en un an. L'insécurité est devenue telle que tous les projets de développement (privés) ont été interrompus. Dans les locaux des coopérants français, à Niamey, un mot d'ordre est affiché, qui leur *«interdit jusqu'à nouvel ordre de circuler, que ce soit pour des raisons professionnelles ou personnelles»*, dans le nord du pays, excepté sur l'axe qui mène à la ville minière d'Arlit.



Des opérations politiques

Aux attaques ciblées sur la récupération de voitures et d'argent se sont ajoutées il y a quelques mois des opérations plus politiques, visant des postes administratifs, qui ont fait plus d'une dizaine de morts. Neuf gardes républicains et trois gendarmes sont actuellement otages des Touaregs. Ce type d'actions s'est multiplié depuis octobre dernier, c'est-à-dire depuis la fin de la conférence nationale.

Pendant les quatre mois qu'elle avait duré, tout Nigérien, poste de radio collé à l'oreille, avait vécu avec un espoir démesuré ces palabres destinées à remettre tout à plat. Les Touaregs, en attendaient beaucoup. La destitution du président Ali Saibou, responsable selon eux du massacre de Tchin-Tabaraden – qui avait fait au moins cent morts en mai 1990 (*le Monde* du 15 juin 1990) – ne faisait à leurs yeux aucun doute. Or le général est resté chef de l'Etat. Et, en outre, la communauté touarègue s'est sentie *«marginalisée»* par la conférence nationale.

«Beaucoup de fonctionnaires, d'enseignants, ont rejoint la rébellion après la conférence nationale.» affirme M. Ahamadou N'Gadé, qui s'est institué porte-parole de la communauté. *«Si ces gens ont pris les armes, c'est qu'ils ne croient plus au discours politique»*, ajoute un de ses amis. Pour lui, *«l'engagement de la jeunesse est irréversible»*. Ces jeunes qui se battent sont des guerriers expérimentés. Anciens de la légion islamique du colonel Khadafi, certains d'entre eux se sont battus aux côtés des troupes libyennes, au Tchad ou au Liban.

Répondant à l'invitation du président Saibou, ils sont revenus au Niger en 1987, comme l'explique Sylvie Ramir dans *les Pistes de l'oubli* (1). Voyant leur communauté (environ 700 000 personnes, soit 10 % de la population) négligée par les autorités, mal desservie par les organismes internationaux chargés de lui apporter une aide, ils ont engagé le combat.

Avec d'autant plus de détermination que le «succès» de la rébellion malienne les a encouragés. Les partisans d'Hissène Habré réfugiés au Niger leur ont vendu des armes (au prix de 5 000 à 7 000 francs CFA – 100 à 140 francs français – le kalachnikov), ils en ont récupéré sur leurs prises..., bref, ils sont bien équipés, bien entraînés. Mieux que les militaires, qui les craignent, et commettent régulièrement des «bavures» comme celle de fin janvier.

L'absence d'interlocuteurs

Dans un appel datant de décembre, les Touaregs dénonçaient les *«massacres»* perpétrés par l'armée, accusée d'avoir tué neuf civils en un mois. Un appel non signé. Depuis, une partie du voile s'est levée : le gouvernement a reçu une déclaration émanant d'un «Front de libération de l'Aïr et de l'Azaouad». Mais, contrairement à leurs «frères» maliens, scindés en quatre mouvements identifiés, les rebelles nigériens restent clandestins. Aussi, le gouvernement, qui dit vouloir négocier, se plaint-il de ne pas avoir d'interlocuteurs.

Les «cadres touaregs», comme on appelle ici ceux qui sont bien insérés à Niamey, ont proposé leur médiation au premier ministre. Vainement, disent-ils. Le ministre de l'intérieur, touareg lui-même, est allé dans le Nord, afin de rencontrer les chefs de la rébellion, mais le contact n'a pas eu lieu. *«Les conditions n'étaient pas remplies, ni d'un côté, ni de l'autre»*, explique-t-il.

Quant au gouvernement de transition, il argue de sa bonne volonté. *«Si c'est un problème de sécession, je n'ai pas de solution*, affirme le premier ministre, M. Amadou Cheffou, *si c'est un problème de développement, avant tout établissons un plan.»* Les autorités seraient en fait partagées, les membres du gouvernement ouverts à la négociation étant contrecarrés par l'armée et des membres de l'organe législatif, le Haut Conseil de la République.

En attendant, le fossé se creuse entre les populations. Et le processus de transition, déjà sérieusement menacé par le péril économique, risque d'achopper sur cette question. D'aucuns se demandent si ce n'est pas, justement, l'intérêt de quelques-uns...

MARIE-PIERRE SUBTIL

(1) Sylvie Ramir, *les Pistes de l'oubli. Touaregs au Niger*, Editions du Félin, 1991, 145 francs.

Amers lendemains

NIAMEY

de notre envoyée spéciale

«Où est le changement? C'est pire maintenant», lance un étudiant. La population nigérienne n'est qu'amertume et désillusion. Tout devait changer. Les hommes allaient vivre libres et égaux, l'argent allait tomber du ciel. Le remède-miracle? La conférence nationale, expression magique qui devait en amener une autre : la démocratie.

La conférence nationale a eu lieu. Elle a duré quatre mois. Début novembre, ses délégués, tout en maintenant dans ses fonctions de chef de l'Etat le général Ali Saibou, ont mis en place un gouvernement de transition, chargé de gérer le pays pour quinze mois, jusqu'à l'organisation d'élections pluralistes. Ce gouvernement n'a pas eu le temps de faire la preuve de quoi que ce soit que, déjà, les Nigériens tombent de haut.

«La situation n'a jamais été aussi critique dans ce pays.» Parole d'opposant? D'expatrié? Pas du tout. Celui qui fait ce constat n'est autre que l'un des principaux «pilotes» de la phase de transition, le professeur André Salifou, président du Haut Conseil de la République (HCR), l'organe chargé de légiférer. Inutile pour lui de se voiler la face : les institutions de transition sont sur la corde raide.

L'Etat est en faillite. Fin janvier, les fonctionnaires n'ont reçu que leur salaire de décembre. On n'avait jamais vu ça au Niger. Les étudiants, dont certains n'avaient pas encaissé leur bourse depuis quatre mois, viennent d'être partiellement satisfaits. Mais, *«pour janvier, il leur faudra patienter»*, affirme le ministre de l'éducation nationale. La semaine dernière, le ministre de la fonction publique a été séquestré par des chômeurs en colère. Les manifestations sont pratiquement quotidiennes à Niamey.

La fin du «boom de l'uranium»

Lourd dilemme pour le gouvernement... Satisfaire les revendications sociales, éviter les licenciements, c'est se mettre à dos les bailleurs de fonds, qui exigent une politique d'austérité avant de faire crédit. Ignorer le social, c'est, en revanche, prendre le risque d'émeutes. Pour l'instant, le milieu syndical, qui a largement participé à la conférence nationale – certains parlent même de noyautage, – ne remet pas en cause la trêve sociale. Mais le point de rupture approche.

Le ministère des finances prépare un programme d'urgence, destiné à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI), qui attendent du gouvernement des mesures qu'il n'a pas osé prendre jusqu'à présent. D'aucuns parlent de vacance du pouvoir. Le premier ministre de transition, M. Amadou Cheffou, un fonctionnaire international qui a effectué l'essentiel de sa carrière à l'étranger, se trouve en tout cas face à de multiples critiques.

Il est vrai que M. Cheffou n'a pas la partie facile. Le désastre économique, antérieur à son arrivée, s'explique notamment par la fin du «boom de l'uranium». En 1989, le Niger le vendait 30 000 F CFA le kilo; en 1991, le prix avait baissé à 19 000 F. Les investisseurs étrangers ont déserté le pays. Alors qu'au début des années 80 une centaine de filiales de sociétés françaises y étaient installées, il n'y en a plus aujourd'hui qu'une cinquantaine. Dans les couloirs du Gaweye, l'hôtel international de Niamey, on ne rencontre plus que deux sortes de clients : ceux qui viennent vainement tenter de récupérer l'argent qu'ils avaient placé, et les membres des missions du FMI et de la Banque mondiale.

M.-P. S.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde SCIENCES ET MÉDECINE

ASIE

« Nuages de guerre » sur le Cachemire pakistanais

Dans cet Etat « libre » mais sous la tutelle d'Islamabad, la population vit dans la hantise d'un nouveau conflit

Une « marche pour l'indépendance du Cachemire », qui verra des milliers de citoyens pakistanais tenter de pénétrer sans armes dans la partie indienne du territoire disputé, est annoncée pour mardi 11 février. Islamabad a interdit cette démonstration. Mais les sympathisants affluent vers la capitale de l'Azad Kashmir (« Cachemire libre »). Des affrontements avec la police ont fait huit blessés dimanche. Notre envoyé spécial s'est rendu récemment dans ce territoire, où la répression par l'armée indienne, dans la vallée du Cachemire, des groupes séparatistes musulmans (*le Monde* du 23 janvier) provoque de sérieuses ondes de choc.

MUZAFFARABAD

de notre envoyé spécial

Née plus au nord, sous le pic géant du Nanga Parbat, la Neelum se jette ici dans la Jhelum aux eaux torrentueuses d'un vert de jade. Mais si les rivières du Cachemire se mêlent splendidement, les Cachemiris, eux, butent sur des barrières. Aucun véhicule ne parcourt plus depuis quarante-trois ans les 200 kilomètres qui séparent Muzaffarabad de Srinagar, les capitales respectives des deux entités entre lesquelles est partagé, depuis 1947, l'ancien Etat du maharadjah Hari Singh : à Chakothi s'interpose la *« ligne de contrôle »*, naguère *« ligne de cessez-le-feu »*, que patrouillent de rares jeeps des observateurs des Nations unies, apparemment fort démunis devant le drame qui se joue ici.

Deux armées se font face pardessus ces vallées encaissées que dominent au loin des sommets enneigés. On en aperçoit les casemates sur les crêtes, et les camps un peu en arrière du front. Elles se sont déjà livré deux guerres à moins de vingt ans d'intervalle pour s'assurer le contrôle de ce pays à la poignante beauté.

A deux reprises en cinq ans (1987 et 1990), elles ont été à nouveau à deux doigts d'en découdre, et seul, dit-on ici, l'avertissement donné à l'Inde par les Etats-Unis, *via* leurs satellites, que le Pakistan donnait tous les signes d'être en train d'assembler une bombe atomique aurait retenu New-Delhi. Aujourd'hui flottent à nouveau ce que la rhétorique locale appelle *« les nuages de guerre »*.

Modeste mais active cité de 80 000 habitants, Muzaffarabad n'est qu'à 40 kilomètres du front ; mais le territoire qu'elle administre est si étroit qu'elle est adossée à la « frontière » toute fictive, qui sépare l'Azad Kashmir de son « protecteur », le Pakistan. A 200 kilomètres au nord, ses vallées encaissées et pauvres s'achèvent là ou commence « l'Agence de Gilgit et du Baltistan », territoire dominé par les puissants sommets du Karakorum, peuplé de musulmans ismaïliens et qu'administre directement Islamabad.

« C'est nous que l'Occident condamne »

A 200 kilomètres au sud, cet étrange « Etat » vient finir en cul-de-sac dans la plaine du Pendjab surpeuplée. Car Muzaffarabad a son président de la République, son premier ministre, son Assemblée législative, sa Cour suprême. Mais elle n'a ni monnaie, ni politique étrangère autonome, ni une armée qui lui soit propre – quoique les hommes de ce pays démuni s'engagent volontiers comme soldats pakistanais.

Et, lorsque le pouvoir change de main à Islamabad, il en va presque automatiquement de même en Azad Kashmir. Ce fut le cas au printemps dernier lorsque le chef du gouvernement local, fidèle à Mme Benazir Bhutto, M. Mumtaz Bathore, a été écarté sans ménagements au profit du vieux chef de la Conférence musulmane, proche de l'actuel premier ministre Nawaz Sharif.

Mais M. Abdul Qayyum Khan, qui nous reçoit à la veille de son départ pour La Mecque, n'entend pas s'attarder aux turbulences de son « Cachemire libre ». Le « Cachemire occupé » en revanche est un terrain où il s'aventure passionnément : *« Depuis la partition, l'Inde, de par son poids, a imposé au monde sa vision des choses. Aujourd'hui, ses soldats torturent, blessent, tuent, font disparaître des villageois, des innocents, des civils. Or c'est nous que l'Occident condamne, parce qu'on nous dit fondamentalistes. Qu'est-ce que ce nouvel ordre mondial où le mensonge est vérité et la vérité tenue pour mensonge ? Qui aura donc le courage de faire pression sur l'Inde, championne de la lutte contre l'islam ? »*

A l'entrée de Muzaffarabad est installé un des dix camps de réfugiés qu'abrite l'Azad Kashmir. Ici, s'entassent sous la tente, dans des conditions misérables, 166 familles. Elles représentent le dixième des quelque six mille Cachemiris qui ont fui leur village, la plupart situés en bordure de la *« ligne »* durement contrôlée par des troupes indiennes anxieuses de prévenir les infiltrations de guérilleros en provenance du Pakistan.

M. Sayed Anuar Shah, soixante-six ans, raconte : *« Ils sont venus me prendre chez moi à Kenthawali, à 10-12 kilomètres de l'autre côté. C'était le 1er ou le 2 avril 1990. Ils m'ont gardé une semaine, ils m'ont battu. J'étais le* numbardar (chef) *de mon village. Ils voulaient que je dénonce ceux qui aident les moudjahidines. Quand ils m'ont relâché, ils m'ont laissé trois jours pour donner des noms. Alors j'ai rassemblé le village, et on a décidé de partir. »*

Mme Bibi Maryam, vingt ans, est, elle aussi de Kenthawali. Elle vient d'avoir son second enfant. Elle a été, dit-elle, *« gardée pendant huit jours par les soldats indiens »*. L'officiel qui nous accompagne a traduit spontanément *« violée collectivement »*, une accusation qui revient de façon obsessionnelle dès qu'il est question de la situation *« de l'autre côté »*. Plus d'un Cachemiri s'affirme persuadé que certains officiers indiens autoriseraient cette pratique, estimée apte à *« saper le moral de musulmans »*.

Des camps d'entraînement pour « terroristes » ?

Autre choc pour les populations, de ce côté-ci de la ligne : les tirs d'artillerie. L'Inde assure ne faire que répliquer à des provocations pakistanaises. Pour qui remonte la vallée de la Neelum pourtant, cette assertion est peu convaincante. Les forces de New-Delhi, postées sur des pitons vertigineux, tiennent en otage les villages de l'Azad. Le 3 mai et le 17 septembre derniers, d'intenses tirs de mortier indiens ont visé le village d'Athmaquam, faisant 41 morts et 85 blessés. Le maire nous fait visiter les ruines des échoppes, maisons, écoles, et de l'hôpital, écrasés ces jours-là. Le sous-préfet a jugé prudent de déménager ses bureaux à Kundalshahi, à 10 kilomètres vers l'arrière.

Que cherchent les Indiens ? Très clairement à punir, ou contrer les infiltrations de *« combattants de la liberté »* venus du Pakistan. Celles-ci n'existeraient-elles que dans la propagande de New-Delhi ? Nullement ! Un officiel qui nous escorte nous conduit tout benoîtement sur les hauts de Muzaffarabad au quartier-général du Harkat-ul-Mudjhadin, affilié au Jamaat-e-Islami, principal parti fondamentaliste pakistanais.

Là, le jeune *« vice-commandant Kasim »*, vingt-trois ans – *« dont plusieurs d'Afghanistan »*, comme la plupart des guérilleros cachemiris – nous déclare fièrement : *« J'ai décidé de consacrer ma vie à la* jihad (guerre sainte). *A présent, je vais de l'autre côté quand mes chefs me le demandent. Si je meurs, je serais martyr, si je vis, je serai héros. »* Ce même jour, nous explique M. Aazam Inqilabi, inquiétant prophète au verbe torrentiel récemment sorti de huit années de prison à Srinagar, 21 des quelque 150 organisations armées qui opèrent au Cachemire indien sont réunies à Muzaffarabad en vue de créer un Conseil unifié de la *jihad*, dont on susurre qu'il sera financé par l'ISI, les services secrets pakistanais.

La position d'Islamabad de *« soutien politique, moral, diplomatique »* et *« d'assistance militaire modérée »* aux insurgés cachemiris, dont la cause est presque sacrée au Pakistan, se résume-t-elle à cela ?

Ou bien l'Azad Kashmir abriterait-il aussi, comme l'assure New-Delhi, de nombreux camps d'entraînement, préparant l'infiltration de milliers de *« terroristes »* ? Sur ce point, les autorités d'Islamabad, promptes à *« tout montrer »* aux visiteurs, se font des plus discrètes.

JEAN-PIERRE CLERC

JAPON

Sérieux revers électoral pour le parti du premier ministre

Le Parti libéral-démocrate (PLD) du premier ministre Kiichi Miyazawa, éclaboussé par une série de scandales politico-financiers impliquant des responsables de son clan, a subi un sérieux revers politique, dimanche 9 février, en perdant l'élection sénatoriale partielle de Nara, l'un de ses fiefs traditionnels. Le candidat du parti gouvernemental, M. Enoki, a été largement battu par celui de l'opposition. M. Yoshida, soutenu par le PSJ, deux petits partis centristes et la centrale syndicale Rengo. M. Yoshida a obtenu 244 930 voix contre 178 002 à M. Enoki et 55 927 à la candidate communiste. Ce scrutin était considéré comme un test pour les sénatoriales nationales de juillet prochain. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : la bombe, ou pas ?** – Islamabad a pris ses distances, dimanche 9 février, par rapport aux déclarations de son secrétaire général adjoint aux affaires étrangères rapportées dans le *Washington Post*, selon lesquelles le Pakistan avait la *« capacité »* de construire *« au moins un engin nucléaire »* (le Monde daté 9-10 février). Le porte-parole des affaires étrangères d'Islamabad a confirmé que son pays disposait bien *« d'une certaine capacité dans le domaine nucléaire »*, mais que son programme militaire était *« gelé »* à son niveau de 1989. Le Pakistan n'a l'intention ni de faire exploser un engin ni de transférer de *« technologie sensible »*. – *(AFP, UPI.)*

EUROPE

CEI : manifestations à Moscou

Bolcheviques et démocrates en plein désarroi

Les partisans et les adversaires de Boris Eltsine ont manifesté, dimanche 9 février, place du Manège à Moscou. Les premiers réclamaient davantage de démocratie tandis que les « néo-bolcheviques », nostalgiques du passé, exigeaient la démission du *« gouvernement d'humiliation nationale »* de la Russie

MOSCOU

de notre correspondant

D'une main elle brandit un portrait de Staline en grand uniforme, de l'autre elle tend un journal où s'étale l'effigie de Nicolas II. Aucun problème, aucune contradiction pour cette manifestante venue crier sa colère et son dégoût : *« L'un et l'autre* [le dictateur et le tsar] *ils aimaient la Russie »*, alors que les *« démocrates »* d'aujourd'hui, les *« spéculateurs »* et autres *« sionistes »* sont prêts à tout vendre. *« Ce Eltsine, il faut le pendre ! »* renchérit un homme au sourire édenté. *« Chez nous, il n'y a même plus de pain »* ajoute son voisin. *« Alors que du temps de Staline on trouvait tout dans les magasins, on ne manquait jamais de beurre et les prix baissaient »*, reprend l'ex-kolkhozienne stalino-monarchiste.

Etrange rassemblement que cette manifestation, place du Manège, où plusieurs dizaines de milliers de personnes sont venues, dimanche 9 février, répondant théoriquement à l'appel de divers « mouvements de travailleurs ». Effigies de Lénine en tous genres (un homme, faute de mieux, arbore sur son ventre une assiette décorée du célèbre faciès) drapeaux rouges et banderoles dénonçant *« le traître, le menteur Eltsine »* ou protestant contre la liquidation *« des kolkhozes et sovkhozes qui nous nourrissent »*. On sentait bien là *« le souffle de ceux qui portent des chemises brunes ou rouges »* qu'évoque désormais régulièrement Boris Eltsine pour appuyer ses demandes d'aide d'urgence à la démocratie russe. Mais chacun, ici, est le fasciste de l'autre : des pancartes représentent un Eltsine au garde-à-vous décoré par Hitler – n'a-t-il pas réussi là où les nazis ont échoué, c'est-à-dire à détruire le pays ? – ou bien Eltsine confondu dans un même opprobre avec Gorbatchev, Goebbels et Hitler. D'autres banderoles à l'usage des télévisions occidentales proclament en anglais : *« Bush, hands off the Soviet Union ! » (« Bush, enlève tes pattes de l'Union soviétique ! »)*

L'amalgame, la haine, le simplisme, la nostalgie du passé transfiguré pour la circonstance : c'est ce qui se voit le plus, mais ce n'est pas forcément le plus important. Car les manifestants ne ressemblent pas tous à leurs pancartes, ni aux discours qui tombent de la tribune. *« Mais non, ce ne sont pas des communistes »*, explique un monteur venu dire ici qu'il en avait assez, qu'il n'en pouvait plus. *« Est-ce normal qu'on ne puisse même plus acheter de pommes à ses enfants ? »* Les prix invraisemblables et ce *« business »*, ce prétendu *« marché »* qui ne produit rien mais *« spécule »*, voilà contre quoi la plupart des gens sont venus protester.

Quand tout se dérobe sous vos pieds, on se raccroche à un chiffon rouge, comme cette dame qui reste là, plantée, le regard vide, à l'écart des autres. Tout va à vau-l'eau, et d'abord ce pays qui part en lambeaux. C'est pourquoi on applaudira si fort lorsque s'élèvera dans le ciel au-dessus des remparts du Kremlin le drapeau rouge, accroché à un ballon. C'est, en négatif, ce qui s'est passé en août dernier devant la Maison Blanche : le drapeau russe était alors accroché au ballon, le soviétique flottait sur le Kremlin et les bâtiments publics.

« L'unité » qui rend « invincible... »

Devant la Maison Blanche, précisément là, se déroule un autre rassemblement. Ceux-là, en principe, sont venus défendre la démocratie contre les *« néo-bolcheviques »* qui manifestent au même moment sur la place du Manège (il n'y a pas eu d'affrontements, en dépit des rumeurs alarmistes abondamment répandues et grâce peut-être au puissant dispositif policier mis en place). Les *« démocrates »* sont moins nombreux, mais leurs effectifs sont puissamment renforcés par le miracle d'une télévision qui a recours aux bonnes vieilles méthodes et aux cadrages éprouvés. Ici on scande le nom de Eltsine et on prêche *« l'unité »* qui rend *« invincible »*. On évoque les glorieux jours d'août où l'on défendit la Maison Blanche et la liberté contre les putschistes. Cela dit, et y compris du haut de la tribune, on ne peut s'empêcher d'admettre que les réformes font mal, que les décisions du gouvernement laissent perplexe. On souffre, mais on croit toujours, on veut toujours croire, alors qu'à deux kilomètres de là on ne croit plus (nombre d'électeurs de Boris Eltsine sont venus grossir les rangs des manifestants « conservateurs »).

Deux manifestations, un même désarroi ? Pas tout à fait. Devant la Maison Blanche, la foule est plutôt plus jeune – mais on trouve aussi d'émouvantes grand-mères, dignement misérables, jumelles de celles qu'on peut voir sur la place du Manège. On rit un peu plus – notamment lorsqu'un humoriste se lance dans une désopilante imitation de l'illustre démagogue d'extrême droite Vladimir Jirinovsky. On entend aussi le Père Iakounine, ex-dissident devenu un parlementaire actif, exiger la révocation des communistes qui se maintiennent dans l'entourage de Boris Eltsine (sur la place du Manège, c'est un pope « rouge » qui, lui, est venu fustiger les spéculateurs).

Les uns comme les autres éprouvent un urgent besoin de procès : ici, on veut organiser *« le procès du Parti communiste »* ; là, on veut faire comparaître en justice *« Eltsine, le fossoyeur du pays »*, coupable de *« génocide contre le peuple russe »*. Et, ici comme là, reviennent avec insistance les accents nationalistes – nationalisme russe d'une part, soviétique de l'autre, mais est-ce tellement différent ? Sur la place du Manège, on s'insurge contre la *« vente »* des îles Kouriles au Japon. Et sur la place de la « Russie libre » (devant la Maison Blanche), on applaudit un émissaire de Crimée (que le Parlement russe conteste à l'Ukraine) venu crier sa foi en la Russie.

La veille, comme s'il avait senti le moment propice, le vice-président Routskoï, sortant d'une longue retraite à l'hôpital, s'était placé dans une position stratégique, au confluent du nationalisme et du mécontentement social. Ouvrant un « congrès des forces civiques et patriotiques », il avait réclamé la proclamation d'un *« état d'urgence économique »* – formule vague mais qui sonne bien – et avait dénoncé les menaces qui pèsent sur l'avenir de la Russie *« en tant que puissance »*. D'autre orateurs allèrent sensiblement plus loin, comme Dimitri Vassiliev, le dirigeant de Pamiat, qui exalta *« la Russie chrétienne et slave »* avant que le congrès ne réclame la démission de *« l'actuel gouvernement d'humiliation nationale »* au profit d'un *« pouvoir fort »* capable de préserver *« l'unité de la Russie et son intégrité territoriale »*. Staline et Nicolas II n'ont pas forcément tout perdu.

JAN KRAUZE

« Opération pour l'espoir »

Le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, a lancé, lundi 10 février, à Francfort, un vaste pont aérien humanitaire, « Opération pour l'espoir », des pays occidentaux en faveur des onze Républiques de la Communauté des Etats indépendants. M. Baker devait commencer le même jour une tournée en Moldavie et dans les Républiques musulmanes d'Asie centrale avant de se rendre à Moscou pour des négociations sur le désarmement nucléaire. – *(AFP, Reuter.)*

Un pari risqué de M. Jacques Chirac...

MOSCOU

de notre correspondant

Où est le joli temps où Nikita Khrouchtchev promettait à ses concitoyens de *« dépasser l'Amérique »* en dix ans ? Aujourd'hui, c'est Jacques Chirac qui prend le risque de prédire l'avenir. Certes, le maire de Paris ne promet rien, mais il parie, à en croire, du moins, Mme Galila Starovoïtova, une proche conseillère de M. Boris Eltsine, qui a raconté à la foule rassemblée devant la Maison Blanche une conversation qu'elle a eue récemment avec M. Chirac.

Selon Mme Starovoïtova, le maire de Paris, *« un homme qui parle russe et lit Dostoïevski »* lui aurait affirmé sa conviction que d'ici le XXIe siècle, c'est-à-dire d'ici moins de dix ans, la Russie serait plus riche que les Etats-Unis.

Il a même proposé un pari. Qu'il gagne, et il aura droit à un déjeuner dans le meilleur restaurant de Moscou, avec *« blinis et caviar »* et qu'il perde – c'est-à-dire que la Russie n'ait pas dépassé l'Amérique –, et c'est lui qui paiera à déjeuner à Paris. Mais *« sans caviar »*.

J. K.

□ **L'Arménie et l'Azerbaïdjan souhaiteraient l'intervention de l'Iran au Haut-Karabakh.** – L'Arménie *« souhaite que l'Iran use de son influence pour régler le problème entre les Arméniens et les Azéris »* au sujet du Haut-Karabakh, enclave à majorité arménienne en Azerbaïdjan, a rapporté samedi 8 février la radio iranienne, citant le ministre arménien des affaires étrangères, M. Rafih Hovanessian, en visite à Téhéran. *« L'Azerbaïdjan aussi souhaite les bons offices de l'Iran pour régler ce problème »*, et Téhéran *« étudie actuellement cette demande »*, a pour sa part déclaré le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, qui s'est entretenu, samedi 8 février, avec M. Hovanessian. – *(AFP.)*

□ **Le Vatican établit des relations diplomatiques avec l'Ukraine, la Croatie et la Slovénie.** – Le Vatican a annoncé avoir établi, samedi 8 février, des relations diplomatiques avec l'Ukraine ainsi qu'avec la Croatie et la Slovénie. Le Saint-Siège avait reconnu ces deux dernières le 13 janvier, deux jours avant que la CEE décide de faire de même.

En revanche, jusqu'à présent, il n'avait pas officiellement annoncé qu'il reconnaissait l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine, avec laquelle le Vatican a reconnu avoir eu des relations difficiles, citant notamment la décision *« inique »* de Staline interdisant l'Eglise ukrainienne en 1946. – *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE : l'éventuel déploiement de « casques bleus »

Les dissensions entre Serbes se sont aggravées

L'Assemblée de l'enclave serbe de Krajina (sud-ouest de la Croatie) a accepté *« intégralement »*, dimanche 9 février, le plan de paix de l'ONU signé, début janvier, par le président serbe, M. Slobodan Milosevic, son homologue croate, M. Franjo Tudjman, et le ministre fédéral de la défense, le général Veljko Kadijevic. Néanmoins, les dissensions entre Serbes se sont aggravées.

BELGRADE

de notre correspondante

Estimant avoir, enfin, obtenu le feu vert de tous les Serbes de Croatie, la présidence yougoslave – réduite à la Serbie et à ses alliés – a immédiatement informé le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, qu'il n'existait désormais plus d'obstacle à l'envoi de dix mille « casques bleus » dans les zones de conflit en Croatie. Toutefois, M. Milan Babic, président de la « République serbe de Krajina », autoproclamée en décembre dernier, conteste la légalité de cette décision.

Après que la Croatie eut réaffirmé la semaine dernière son soutien *« inconditionnel »* au plan de paix de l'ONU (*le Monde* du 8 février), le dernier obstacle au déploiement des « casques bleus » restait la Krajina. En dépit des pressions exercées par Belgrade, le leader de cette enclave serbe en Croatie avait maintenu son refus d'adhérer à un plan qui, selon lui, *« conduit le peuple serbe à sa perte »* et avait convoqué pour lundi 10 février une session parlementaire qui devait décider l'organisation d'un référendum sur le plan de paix des Nations unies. M. Milan Babic comptait ainsi montrer que son obstination était le reflet de la volonté des Serbes de sa « République ».

Soutenu par Belgrade, le président du Parlement de Krajina, M. Mile Paspalj, qui avait, une semaine auparavant, approuvé le plan de l'ONU en l'absence de M. Babic (*le Monde* du 4 février), invitait le Parlement à se réunir, dimanche, dans la petite ville de Glina.

Les élus locaux de dix-sept districts de Krajina, soit plus des deux tiers des membres du Parlement, ont participé à la session extraordinaire de dimanche, à laquelle assistaient des représentants de la présidence et de l'armée yougoslaves ainsi que du gouvernement de Serbie. A l'issue d'un débat de plusieurs heures, les députés ont adopté, à la quasi-unanimité (81 pour et 6 abstentions), le plan de paix des Nations unies et assuré de la coopération des instances locales avec les « casques bleus ».

Risques d'extension du conflit

Le Monténégrin Branco Kostic, vice-président yougoslave, venu dimanche à Glina pour convaincre les députés de la Krajina que *« les territoires acquis pendant la guerre pouvaient être désormais défendus pacifiquement grâce aux garanties de l'ONU et de son Conseil de sécurité et avec l'engagement des « Casques bleus »*, a assuré que *« le peuple serbe sera protégé sur ces territoires et que la législation croate ne sera pas appliquée en Krajina »*.

Dans un discours modéré, visant avant tout à ne pas attiser le conflit entre la Krajina et Belgrade, M. Kostic a tenu à saluer *« le combat héroïque du peuple serbe de Krajina qui lui a permis de reprendre en main ses territoires en rétablissant son pouvoir et sa police »*.

Toutefois, il a mis en garde contre les risques d'extension du conflit à la Bosnie, au Sandjak (région serbe à population musulmane) et au Kosovo si les Serbes de Krajina choisissaient de poursuivre la guerre. De plus, M. Kostic a souligné que la Krajina ne pourrait plus compter sur le soutien des autorités fédérales si elle rejetait le plan de l'ONU, car *« le refus d'un règlement pacifique de la crise isolerait totalement la Yougoslavie »*.

Se référant à la « Constitution » de la République serbe de Krajina, M. Babic a jugé que la réunion de Glina était *« illégale »* et que les dispositions prises par le Parlement étaient, par conséquent, *« nulles »*. Comment, cependant, passer outre aux décisions de la majorité du Parlement, qu'il lui est difficile de réunir lundi à Knin (chef-lieu de la Krajina) en session extraordinaire, comme il l'avait prévu ? Illégale ou non, l'issue de la session parlementaire de dimanche à Glina a mis M. Babic au pied du mur. Le leader de la Krajina, qui avait osé tenir tête au président Milosevic et aux autorités fédérales parce qu'il était persuadé de jouir du soutien des Serbes de la région et de certains officiers yougoslaves, se retrouve isolé.

Vers un compromis ou un affrontement ?

Acceptera-t-il un compromis pour sauver la face et conserver le pouvoir ou s'obstinera-t-il à refuser les modalités du plan de paix de l'ONU en tentant un coup de force qui pourrait dégénérer en guerre civile au sein même de la Krajina ? Car, si M. Babic dispose du soutien d'une grande partie de son gouvernement et de certains groupes armés, il est en conflit depuis plusieurs mois avec son ministre de l'intérieur, M. Milan Martic, qui commande la milice de la Krajina et qui conteste *« l'autoritarisme de Babic »*. Pour le moment, une chose est sûre : les obstacles au déploiement des troupes de l'ONU n'ont pas encore été tous éliminés.

FLORENCE HARTMANN

EN BREF

□ **ESPAGNE : 30 000 personnes ont manifesté à Bilbao.** – Environ 30 000 personnes ont manifesté, samedi 8 février, à Bilbao, à l'appel de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna (proche de l'ETA) sur le thème « La paix est possible ». Les manifestants ont lancé des slogans hostiles à la police et en faveur de l'ETA. Le gouvernement espagnol a, pour sa part, réaffirmé son intention d'agir contre toutes les forces qui soutiennent l'organisation indépendantiste – *(AFP.)*

□ **ITALIE : expulsion de réfugiés albanais.** – Les cinquante-quatre réfugiés albanais, arrivés clandestinement à Ravenne, jeudi 6 février, cachés dans les cales du cargo albanais *Buctrinti*, devaient être renvoyés dans leur pays, lundi 10 février. Les réfugiés ont été pris en charge par le mouvement catholique Caritas. Les membres de l'équipage du cargo albanais ont été arrêtés pour avoir enfreint les lois italiennes réprimant l'immigration clandestine. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : incidents mineurs lors des élections municipales.** – Le premier tour des premières élections municipales libres depuis plus de cinquante ans s'est déroulé dans le calme, dimanche 9 février en Roumanie, sauf à Sapintsa, commune « rebelle » du nord-ouest du pays. Des villageois armés de fourches y ont bloqué les bureaux de vote parce que la candidature de leur maire, M. Toader Stetca, héros national de l'opposition, avait été invalidée. Une ou deux personnes, selon les sources, ont été blessées. Quelques problèmes ont également été signalés à Tirgu Mures, en Transylvanie, où vit une forte minorité hongroise. Les irrégularités signalées par les observateurs en divers points du pays semblaient plus découler d'un manque d'expérience que de trucages délibérés. Les premiers résultats devaient être connus dans la soirée du lundi 10 février. – *(AFP, Reuter.)*

ALLEMAGNE : ouverture du procès de l'ancien chef de la Stasi

M. Mielke est accusé du meurtre de deux policiers commis... en 1931

Le procès de M. Erich Mielke, l'ancien patron de la Stasi et numéro deux du régime communiste de RDA derrière Erich Honecker, s'est ouvert, lundi 10 février, à Berlin. C'est la première fois qu'une personnalité de ce rang de l'ancien pouvoir passe devant la justice allemande depuis l'unification. Mais le chef d'accusation retenu contre Erich Mielke, âgé de quatre-vingt-quatre ans, un crime commis il y a plus de soixante ans, soulève un débat de droit.

BONN

de notre correspondant

L'ancien chef de la Stasi devra répondre du meurtre de deux policiers, commis le 9 août 1931 à Berlin, près de la centrale du Parti communiste de l'époque (Bulow Platz). D'après un arrêt récent de la cour d'appel de Berlin, ce crime n'est pas couvert par la prescription. A l'âge de vingt-trois ans, Erich Mielke, militant enrôlé dans le service d'ordre du Parti communiste, avait pris les armes pour venger un de ses camarades assassiné par la police. Enfui en Union soviétique après les faits, il avait pu échapper à la justice nazie. Trois de ses complices furent condamnés à mort après l'accession de Hitler au pouvoir.

Le procès qui s'ouvre cette semaine se fonde sur un acte d'accusation daté de 1934. Ce volumineux document, qui met en lumière la culpabilité de Mielke, a été retrouvé dans les archives personnelles du chef de la Stasi, qui n'a jamais dissimulé sa participation à l'attentat. L'événement figurait même en bonne place dans ses biographies officielles. Selon les avocats d'Erich Mielke, qui ont l'intention de demander dès lundi l'arrêt du procès, *« notre Etat de droit ne peut s'appuyer sur une accusation de juges nazis qui se sont ensuite avérés être des meurtriers en robe »*.

Le procès Mielke, souvent reporté en raison de l'état de santé de l'accusé, risque bien de se transformer en farce. En prison préventive depuis plus de deux ans, Erich Mielke se déplace en chaise roulante, et affiche un comportement dépressif, voire sénile. L'accusé a refusé jusqu'ici de s'exprimer en public. Sur la foi d'une expertise médicale, il ne pourra pas assister plus d'une heure et demie par jour à l'audience. Un médecin présent à ses côtés pourra, à chaque moment, interrompre la séance.

Cheville ouvrière du système

Les véritables enjeux du « cas Mielke » risquent de passer au second plan. Certes, dès les prochaines semaines, un procès devra mettre en lumière la responsabilité personnelle du chef de la Stasi dans l'ordre de tirer sur les fugitifs à la frontière entre les deux Allemagnes. Mais la responsabilité du personnage dépasse la notion d'homicide.

En tant que ministre de la sécurité d'Etat de 1957 à novembre 1989, Erich Mielke était à la tête d'un formidable appareil de surveillance intérieur directement inspiré de Staline. Avec 80 000 employés et plus de 100 000 *« informateurs inofficiels »*, la Stasi, qui se voulait *« le glaive et le bouclier »* du Parti communiste au pouvoir, avait généralisé la délation en RDA. Avec son grade de général d'armée et son titre de juriste émérite de la RDA, Erich Mielke était la cheville ouvrière du système totalitaire est-allemand. Il incarnait parfaitement la banalité de la terreur. Entré au Parti communiste allemand dès l'âge de quatorze ans, ce fils de charrons berlinois a détenu l'un des records de longévité au politburo du Parti est-allemand (SED).

Le rôle criminel de l'inspirateur en chef de ce système n'a pas encore été cerné juridiquement. Malgré une information judiciaire en cours, l'obligation de juger les faits en fonction du droit est-allemand ne facilite pas la tâche des juristes. On n'a rien trouvé de mieux que d'inculper Erich Mielke *« d'abus de pouvoir »* et de *« prévarication »* pour sanctionner les détournements d'argent au profit des caciques du parti ou les innombrables écoutes téléphoniques effectuées par la Stasi. – *(Interim.)*

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS : chez les démocrates comme chez les républicains

La campagne pour l'élection présidentielle s'annonce morose

La campagne pour l'élection présidentielle du 3 novembre commence cette semaine aux Etats-Unis et s'annonce morose. M. George Bush devait, en effet, annoncer, mercredi 12 février, qu'il sera candidat à l'investiture républicaine, ce qui devrait, sauf surprise de dernière minute, lui permettre de porter à nouveau les couleurs du Grand Old Party pour demander un second mandat à ses concitoyens. Un caucus devait, d'autre part, avoir lieu lundi dans l'Iowa, qui donnera une première indication sur les préférences des militants démocrates et républicains de cet Etat agricole du centre du pays.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

La campagne paraît terne, d'un côté comme de l'autre. Dans le camp démocrate – où cinq prétendants sont en lice pour l'investiture du parti – comme dans celui du candidat-président – le républicain George Bush, – on tâtonne, on hésite, comme si personne ne savait comment s'adresser à un électorat d'humeur maussade. Point de grands slogans ni de fortes personnalités, pas de programmes enthousiasmants, encore moins de batailles d'idées; rien qui paraît être à la mesure d'un moment dont tous les éditorialistes soulignent le caractère exceptionnel : la «guerre froide» – *«principe au centre de l'organisation de la vie politique américaine»*, selon le *New York Times* – a disparu. Mais ni cette nouvelle donne diplomatique ni les quelques signes annonciateurs d'une reprise de l'activité économique ne semblent entamer ce que les sondages décrivent comme une grosse «déprime» des Américains : manque de confiance, malaise diffus, inquiétude pour l'avenir ou forte «gueule de bois» après l'euphorie des années Reagan.

«Le pays a déjà connu des temps durs, écrit encore le *New York Times, il y avait la constante menace d'une guerre nucléaire, des récessions, la ségrégation raciale, des étudiants qui manifestaient, des villes qui brûlaient, mais, grosso modo, les Américains étaient toujours confiants et pensaient que les choses ne manqueraient pas de s'améliorer, pour eux peut-être, pour leurs enfants assurément. Les temps ont changé.»* C'est vrai, le grand quotidien de la côte Est, un des gardiens de la conscience du pays, joue volontiers les Cassandre et, cette semaine encore, titrait lugubrement une grande enquête sur le moral des Etats-Unis : «L'ombre du pessimisme éclipse le rêve» (américain). Mais le président de la Réserve fédérale, M. Alan Greenspan, analyste froid, ne déclare-t-il pas, lui aussi, que *«de mémoire d'Américain»*, il n'a *«jamais vu pareille crise de confiance»* chez les consommateurs et les entrepreneurs?

Pas plus M. Bush que les démocrates ne mettent en avant ce que la fin de la guerre froide pourrait avoir de positif – sinon pour débattre des coupes dans le budget de la défense, – pour une raison très simple : cela n'intéresse pas, ou très peu, les électeurs. Les files de chômeurs font la «une» du journal télévisé, plus que le drapeau russe flottant sur le Kremlin. La «Tempête du désert» a été éclipsée par le vent de la récession : la victoire remportée dans le Golfe paraît être de l'histoire ancienne; son évocation par les républicains est accueillie à froid. En bref, la politique étrangère est totalement absente de la campagne.

La fin de la guerre froide n'inspire aucun débat. Les cinq démocrates – dont l'expérience étrangère est à peu près nulle – ne trouvent rien à redire à la manière, prudente et souple, dont M. Bush a «accompagné» l'effondrement de l'empire soviétique. Il faut lire les comptes-rendus de campagne avec une attention de documentaliste pour déceler un différend sur le Proche-Orient : les démocrates critiquent le fait que M. Bush soumette l'octroi de l'aide américaine à l'Etat hébreu à l'arrêt de la colonisation dans les territoires occupés. Inutile de dire que c'est une affaire qui ne passionne pas les foules et n'a jamais fait un titre à la télévision.

Repli sur les problèmes intérieurs

Le réflexe est au repli sur les problèmes intérieurs. Les candidats savent que la politique étrangère a une image négative, celle d'une activité qui se ferait aux dépens de la gestion des problèmes du pays. S'estimant obligé de «justifier» un déplacement au Japon, le président l'a peu glorieusement habillé en tournée de représentant de commerce pour l'industrie automobile américaine. A droite et à gauche, certains pensent pouvoir exploiter ce moment d'introversion en ranimant un des thèmes forts du vieux courant populiste : *«America first»*, «l'Amérique d'abord». C'est un slogan qui se traduit par une approche isolationniste en politique étrangère et protectionniste quand il s'agit du commerce international.

Cette bannière-là est déployée au grand jour par Patrick Buchanan qui, chez les républicains, défie M. Bush sur sa droite. Mais elle est aussi agitée par quelques-uns des candidats démocrates : des hommes comme Tom Harkin ou Bob Kerrey «cassent» volontiers du Japonais – forme courante de protectionnisme – ou se demandent pourquoi il faudrait que les Etats-Unis participent encore à la défense de l'Europe-manifestation fréquente de la tendance isolationniste.

Si la politique étrangère émerge timidement dans la campagne, c'est sous ce seul aspect. Pour le reste, l'ordre du jour est dominé par les questions intérieures et, à vrai dire, par une seule d'entre elles : la récession. Omniprésente dans la rue, avec ces cohortes de sans-logis à quelques pas de la Maison Blanche, et ces milliers de mètres carrés de bureaux vides, héritage des années de spéculation reaganienne; omniprésente à la télévision, dont tous les journaux, ou à peu près, «ouvrent» chaque soir sur quelque nouvelle catastrophe industrielle ou sur les derniers chiffres du chômage. Les présentateurs – dont les feuilles de paye alignent des salaires en dollars à sept chiffres – n'évitent pas toujours un certain misérabilisme.

Qu'ils cherchent un emploi ou qu'ils vivent dans la crainte de perdre le leur, le chômage est la préoccupation première des électeurs, dans un pays ou les mailles du filet de la protection sociale sont moins serrées qu'en Europe. Le nombre de «sans-emploi» déclarés (beaucoup ne prennent plus la peine de se faire enregistrer) représente 7,1 % de la population active; pour la communauté noire, le chiffre est de 14 % et sans doute 10 % pour les hispaniques. En un an, l'économie américaine aurait perdu un million d'emplois. Au début des années 80, la récession avait frappé plus dur encore. Mais, cette fois, la baisse de l'activité ébranle, entre autres, le secteur des services – banques, assurances etc. – et des dizaines de milliers de «cols blancs», qui n'avaient jamais connu le chômage, prennent leur tour dans les files d'attente des bureaux pour l'emploi.

Durs moments pour la «classe moyenne»

Les temps sont durs pour cette catégorie mythique et statistiquement floue qu'est la «classe moyenne» américaine. Aussi forme-t-elle la «circonscription» la plus courtisée des candidats, à coups de propositions de baisse des impôts. Depuis les années 70, les républicains l'ont conquise en se présentant comme le parti de la bonne gestion économique du pays, image qu'ils sont en train de perdre à grande vitesse. Les démocrates savent qu'il leur faut regagner la confiance d'une bonne partie de la «classe moyenne» blanche, plutôt que cultiver celle des minorités, s'ils veulent un jour revenir à la Maison Blanche (qu'ils n'ont occupée que quatre ans depuis 1968). Ce n'est pas un hasard : la plupart des candidats démocrates sont aujourd'hui pour la peine de mort, position qui contredit la traditionnelle plateforme libérale du parti mais va dans le sens souhaité par la «classe moyenne».

Les candidats démocrates entendent capitaliser sur le mécontentement économique et social mais ont, pour l'heure, le gros inconvénient d'être à peu près inconnus de l'électorat. Il n'y a pas – ou pas encore – de poids lourd pour défier un George Bush affaibli. Le gouverneur de l'Arkansas, Bill Clinton, arrive en tête dans les sondages et, déjà, ayant repoussé une première salve de rumeurs sur ses infidélités conjugales, doit faire face à un nouvel assaut sur la manière dont il aurait échappé à la conscription au moment du Vietnam. Ses concurrents démocrates, Paul Tsongas, ancien élu du Massachusetts, Bob Kerrey, sénateur du Nebraska, Tom Harkin, sénateur de l'Iowa, et Jerry Brown, ancien gouverneur de Californie, ne sont pas les derniers à lui porter des coups sur ce thème.

Les sondages disent qu'un démocrate pourrait conquérir la Maison Blanche. Mais, confronté à chacun des candidats aujourd'hui déclarés, George Bush est toujours donné vainqueur. D'ou la persistance de rumeurs sur une possible entrée en lice tardive de quelques démocrates qui passent pour être de plus gros calibre : le sénateur LLoyd Bentsen (Texas), le chef de la majorité à la Chambre, M. Dick Gephart, et l'éternel Mario Cuomo, gouverneur de New-York.

ALAIN FRACHON

DIPLOMATIE

Le démantèlement de l'arsenal de l'ex-URSS

Américains, Britanniques et Français se concerteront avant d'aider la Russie

Des experts américains, britanniques et français devraient se rencontrer prochainement pour examiner comment, en concertation, conseiller la Russie sur le moyen de se débarrasser d'une partie de ses armements nucléaires depuis l'acceptation de principe par Moscou d'une assistance technique internationale en la matière.

Ces discussions entre alliés visent à élaborer des projets coordonnés qui seront soumis ensuite à l'accord des dirigeants russes. On ne cache pas à Paris que ce travail en coopération, s'il est urgent, est rendu difficile par l'ampleur de la tâche, son coût et par la nécessité de laisser à la Russie la maîtrise des opérations qui s'ensuivront sur son territoire.

Plusieurs problèmes devront, au préalable, avoir trouvé leur solution avant même que, sur le terrain, le démantèlement – c'est-à-dire le démontage, le retraitement de la matière fissile, la fusion des autres matériaux et le stockage final en sécurité – des armements en cause puisse véritablement commencer en Russie.

Le moindre de ces problèmes n'est pas de savoir de quel type d'armement il sera question. L'ancienne Union soviétique est, à l'heure actuelle, créditée de trente-trois mille à trente-cinq mille têtes nucléaires, dont quelque treize mille stratégiques, si on ajoute aux charges dites opérationnelles – en déploiement – les armes dites de maintenance – en cours d'entretien ou de remise en état –, comme cela est aussi pratiqué à l'Ouest.

Priorité aux systèmes tactiques

A ce total de trente-trois mille à trente-cinq mille têtes, il est convenu d'adjoindre un nombre inconnu de charges plus ou moins anciennes, puisque l'ex-URSS n'a jamais éliminé d'armes nucléaires depuis leur première mise en service dans les années 60. Récemment, M. Boris Elstine a parlé du démantèlement, déjà acquis, de six cents têtes nucléaires. Selon les analystes occidentaux, il s'agit, en réalité, d'une «désactivation», c'est-à-dire qu'on a prélevé la charge, sans la démonter, et qu'on l'a simplement séparée, pour la remiser dans des conditions douteuses, de sa munition porteuse.

A priori, le souhait des experts de l'Ouest serait que les Russes s'en prennent, d'abord, aux armes dites tactiques (plus de vingt mille), qui vont de l'obus au missile en passant par la mine ou la bombe.

Ces systèmes tactiques sont souvent rustiques, fragiles, instables et ils constituent la panoplie jugée la plus déstabilisante pour la sécurité internationale. Si tant est qu'on parvienne à toutes les regrouper en Russie, ces armes tactiques très dispersées relèvent d'une catégorie de matériels nucléaires particulièrement dangereux, car éminemment incontrôlables et volatils.

Dans l'ordre des armes stratégiques, plus aisément comptables et davantage surveillées, les Occidentaux voudraient que leur démantèlement ait lieu dans la limite des «plafonds» autorisés par le traité START signé, en 1991, par MM. Mikhaïl Gorbatchev et George Bush, ou, mieux encore, en tenant compte des limitations unilatérales annoncées dernièrement par M. Eltsine au nom de la Russie.

Dans l'immédiat, une initiative propre aux dirigeants russes serait considérée à l'Ouest comme bienvenue : celle qui consisterait à cesser la modernisation – qui continue sur sa lancée – des missiles intercontinentaux SS-18, SS-24 et SS-25, de même que l'arrêt de la fabrication de nouveaux missiles, comme on a pu le constater avec le déploiement, ces derniers mois, à en croire les services occidentaux, d'une unité en Biélorussie.

Un autre problème soumis aux experts américains, britanniques et français est le choix de la technique de démantèlement qui sera retenue pour être ensuite proposée aux autorités de la Russie et les aider dans une opération destinée à durer de longues années.

Les Français se déclarent, de ce point de vue, *«bien placés»*, selon un propos du ministre de la défense, M. Pierre Joxe. Ils ont l'intention de tirer profit du savoir-faire accumulé au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), pour mettre à la disposition des ingénieurs russes des usines «clés en main» à des fins de démontage, de retraitement en toute sûreté et de dépollution des divers matériaux entrant dans la conception d'une arme. Chaque usine, qui s'étend sur plusieurs centaines de mètres de long et est entourée d'un espace de protection important, peut traiter deux cent cinquante têtes par an. Elle coûte 1 milliard de francs au bas mot, ce qui implique un financement international.

Aux deux bouts de la chaine

Elle comprend plusieurs séries d'ateliers, confinés sous abris et séparés par des épaisseurs de béton, qui désarticulent l'arme, décollent de la masse critique les détonateurs qu'ils font exploser, retraitent les matériaux fissiles en des lingots métalliques (enfermant le plutonium, l'uranium ou le tritium pour les rendre inoffensifs et entreposables), détruisent les équipements électroniques et l'alimentation électrique, et neutralisent enfin le boitier contenant le code de «verrouillage» de l'arme.

Il faut au moins une semaine de travail par tête, et, surtout, les Russes ne pourront éviter, en début et en fin de chaine, la présence d'un contrôleur extérieur à eux, qui «pèsera» au microgramme près la matière entrante et sortante pour en éviter la dispersion sauvage.

Le projet des Occidentaux est de confier le fonctionnement de ces usines-modules aux ingénieurs et aux techniciens russes, les mieux placés, par définition, pour démonter les armes qu'ils ont eux-mêmes conçues. Du même coup, on escompte occuper tout ou partie des quarante-cinq mille à quatre-vingt-dix mille Soviétiques censés avoir jadis participé à des titres divers au programme nucléaire.

La Russie conteste cette estimation et elle évalue à trois mille les responsables de haut niveau qui y ont été engagés. De toutes les façons, à l'Ouest, on espère bien profiter de la situation pour ainsi fixer sur place les «cerveaux» et les empêcher d'aller prodiguer ailleurs leurs compétences.

JACQUES ISNARD

La «grande braderie» des armes soviétiques

Suite de la première page

L'Iran devant fournir en échange du blé et du pétrole arrivant en Turkménie et en Azerbaïdjan, des députés de Russie ont demandé que Bakou ne puisse en profiter tant que durait la guerre du Haut-Karabakh. Après une rencontre ukraino-azerbaïdjano-iranienne à Kiev, il est aussi question d'un grandiose mais assez ténébreux projet d'échange, *via* Bakou, de pétrole et de gaz iraniens contre des armements ukrainiens. Tout en niant qu'il s'agisse d'«armes», le ministre iranien du pétrole, M. Gholam Reza Aga-Zade, a expliqué jeudi dernier à Téhéran, selon Tass, que l'Iran recevrait de Kiev *«300 000 tonnes de matériel métallique et autant de casse de métal»*. En clair : des blindés vendus au poids de la ferraille.

La question demeure la même : hormis leurs matières premières, les Républiques de l'ex-URSS n'ont rien d'autre à vendre à l'étranger, contre devises, que les produits du complexe militaro-industriel, le fameux VPK qui englobe une très grande partie de ce qui fonctionne encore dans le pays. Pour preuve, M. Bajanov a expliqué que les *«plans annuels»* du matériel civil (télévisions, réfrigérateurs, etc.) que produisent également les entreprises du VPK ont été remplis en 1991 *«à 100, 120, voire 130 %»*. Mais l'essentiel de leur activité reste l'armement, même si les commandes de l'armée soviétique ont été réduites *«de sept à huit fois»*, affirment les responsables. Pour l'année en cours, a déclaré M. Bajanov, ces commandes d'Etat n'ont pas encore été transmises aux entreprises. On attend, dit-il, de savoir ce qu'est une *«défense suffisante»*, tâche quasi impossible dans les pays en plein chaos de la CEI.

En février 1991, une première tentative de créer une commission chargée des problèmes de reconversion avait échoué. Car elle répondait, explique M. Bajanov, *«à un diktat du centre»*. En octobre dernier, les putschistes sont en prison; M. Eltsine décide de lancer la réforme économique *«dans une seule République»* : la Goskomconversia russe est créée. Le président russe annonce alors au Parlement qu'il a proposé à M. Bush un partage du marché international des ventes d'armes, mais que ce dernier lui a répondu qu'il n'estimait pas cette solution *«réaliste»*. Fin décembre 1991, M. Eltsine avait retiré à M. Routskoï, son vice-président de plus en plus en opposition, ses responsabilités dans ce secteur. En janvier, M. Eltsine, reconnu seul maître de l'héritage stratégique de l'URSS, doit répondre aux questions de plus en plus pressantes et angoissées de l'Occident. Le 27, une réunion gouvernementale, organisée, selon l'hebdomadaire *Kommersant*, par le bras droit du président russe, M. Bourboulis, décidait d'accélérer l'adoption d'une législation sur les ventes d'armes. Les projets avec l'Iran prévoyaient la vente de mille chars T-72. Moscou n'en possèderait actuellement que cinq cents, l'autre moitié devant être produite par une usine à équiper en Iran. L'objection, qui aurait été difficilement acceptée par le ministre russe de l'industrie, M. Titkine, était non pas tant le danger géostratégique que le risque de fermeture des marchés arabes du Golfe.

Toujours est-il que, lundi dernier, le vice-premier ministre russe, M. Egor Gaïdar, annonçait la décision de créer un organisme politique de contrôle des ventes d'armes. Présidée par M. Bourboulis, cette commission doit réunir la «Goskomconversia» de M. Bajanov et des représentants des ministères de la défense, de l'industrie, des finances, des affaires étrangères et de l'agence fédérale de sécurité (le «nouveau» KGB).

«Prêtes à tout pour survivre»

M. Bajanov a alors été plus précis. Cette commission devra certes définir les équipements qui continueront à être produits, ce qui peut être vendu à l'étranger, à qui et comment. Mais surtout, a-t-il précisé, elle devra tenter de couper l'herbe sous le pied des multiples Bourses de commerce, coopératives et autres unions régionales qui bradent déjà de la technologie militaire à l'étranger. Et cela en plein accord avec les entreprises du VPK, qui sont, reconnaît M. Bajanov, *«prêtes à tout pour survivre»*.

M. Bajanov a avoué qu'il s'agissait aussi de contrôler l'activité de ministères, *«comme celui de l'industrie et de la défense, qui hélas ! cherchent à créer leurs propres structures de vente sans disposer de toutes les qualifications nécessaires»*. L'agence Tass avait justement annoncé, jeudi, qu'un *«centre commercial des forces armées de la CEI»*, approuvé par le maréchal Chapochnikov, venait d'être enregistré comme holding, dans l'intention de *«chercher et utiliser des ressources financières, matérielles et humaines pour résoudre les multiples problèmes de l'armée, avant tout ses problèmes sociaux»*. La presse a aussi fait état d'une récente réunion «secrète» réunissant des industriels de l'armement autour de M. Malei, le conseiller du président de Russie pour la reconversion en conflit avec M. Bourboulis.

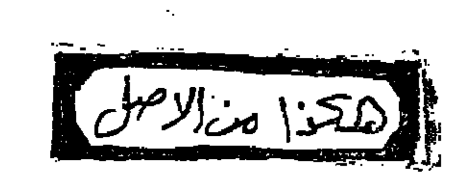
M. Bajanov (de son état ingénieur, général de l'armée et ami du cosmonaute francais Jean-Loup Chrétien) a été chargé par le président Eltsine – c'était une confirmation – d'organiser et de *«réaliser dans la pratique»* la réorientation des industries de la défense vers les besoins civils, selon l'agence Interfax. C'est donc «en civil» que le général Bajanov donne de nombreuses interviewes, décrit les divers «scoops» technologiques des savants soviétiques, organise des visites d'usines militaires pour des délégations de General Motors, Ford ou Boeing. Si rien de concret n'est encore sorti de son travail, il garde bon espoir de parvenir à des résultats.

Éviter la baisse des prix

Pour aider la reconversion soviétique, l'administration américaine n'aurait-elle pas déjà, affirme M. Bajanov, envisagé de porter à 5 milliards de dollars les 500 millions votés par le Congrès américain pour contribuer à l'élimination des armes de destruction massive de l'URSS? Washington aurait aussi, selon lui, donné son accord au plan d'ensemble qu'il envisage pour la *«conversia»* en Russie : vente à l'étranger de la plus grande partie des matériels militaires en stock et de ceux en production. Ce qui saturerait tous les marchés pour des années. Mais comment faire autrement quand il faut, selon le général, près de 1,8 million de roubles d'investissements pour convertir des équipements produisant 1 million de roubles d'armement?

La proposition faite, mardi dernier, par le chancelier autrichien Franz Vranitzky que les pays du G7 achètent les armes soviétiques qui seraient mises au rebut est-elle plus réaliste? M. Bajanov n'oublie pas de penser aux canaux éprouvés. *«Un des buts de la future compagnie d'Etat qui contrôlera les ventes d'armes soviétiques sera de veiller à ce que les vendeurs particuliers ne baissent pas trop leurs prix, sinon nos partenaires ou concurrents ne seront pas contents»*, dit-il. Son grand souci serait aussi que les espions occidentaux venus *«aider à la reconversion»* – et vérifier au passage l'état du contrôle centralisé sur les armes de destruction massive et les canaux possibles de leur fuite à l'étranger – ne s'emparent des trouvailles technologiques soviétiques. Le KGB de Biélorussie, République riche en installations militaires, annoncait dernièrement dans un style rappelant celui du bon vieux temps, que le nombre de ces espions s'était considérablement accru sur son territoire...

SOPHIE SHIHAB



Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Les Douze et les Sept

La création d'un espace économique regroupant la CEE et l'AELE bute sur la question des compétences d'une cour commune chargée de régler les différends. Les juges de Luxembourg veulent être seuls à trancher

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

LA signature du traité de Maastricht, vendredi 7 février, n'a pas mis un terme aux grands travaux juridiques et diplomatiques de la Communauté. Il reste à conclure un nouvel accord avec une autre Europe, non pas celle – pauvre et désorganisée – qui se trouve derrière l'ancien rideau de fer, mais celle, si proche, que constituent les membres (Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède et Suisse) de l'Association européenne de libre-échange (AELE). C'est avec eux que devrait être créé, si tout va bien, un Espace économique européen (EEE) en janvier 1993.

Il s'agit d'étendre aux 32 millions d'habitants de l'AELE les libertés de circulation pour les personnes, les marchandises, les services et les capitaux que le marché unique instaure en faveur des 340 millions de citoyens de la Communauté, ce qui aboutirait à la constitution de la plus grande zone d'intégration économique du monde. Après de longues et laborieuses négociations, un accord à dix-neuf avait été conclu en octobre 1991. Il devait être paraphé avant la fin de la même année, comme une sorte de «prolongement» de Maastricht.

Le respect de la libre concurrence

Mais la Cour européenne de justice en a décidé autrement, s'opposant à la création d'une cour commune qui aurait été à la fois un organe de surveillance et un lieu de règlement des différends entre les Douze et les Sept. Les juges de Luxembourg refusent qu'une autre juridiction *«puisse interpréter – même indirectement – le droit communautaire»*.

Dans le futur EEE, les Sept seront tenus à l'écart de la nouvelle construction volontariste des Douze en matière de diplomatie, de défense, de monnaie et autres domaines communs étendus par le traité de Maastricht. Mais, pour les affaires commerciales, plus grand-chose ne les distinguera des membres de la Communauté, hormis des dérogations (notamment pour l'agriculture) et des clauses de sauvegarde. Il convient donc de s'entendre sur la façon de faire respecter la libre concurrence, problème nullement théorique quand on sait, par exemple, que Vienne vient d'accorder une aide importante à Chrysler pour un investissement en Autriche. Surtout, il faut éviter que des pratiques fantaisistes chez les membres de l'AELE viennent briser ce que la Commission de Bruxelles appelle *«l'homogénéité juridique de l'Espace économique européen»*.

Parce que ses membres sont plus divisés qu'il n'y paraît sur l'opportunité politique de faire des concessions aux Sept, la Commission s'abstient de répondre publiquement aux critiques d'une partie de la presse européenne qui lui reproche sa *«rigidité»*. En tout cas, MM. Delors, Andriessen (chargé des relations extérieures) et Brittan (responsable de la concurrence) sont fermes quant aux limites du prix à payer pour respecter le calendrier prévu l'an dernier. Le 3 février, lors de la dernière réunion à Bruxelles des ministres des affaires étrangères des Douze, M. Andriessen a déclaré au conseil qu'il était inconcevable que le grand marché soit accessible aux opérateurs de l'AELE dans des conditions juridiques différentes de celles qui seront imposées aux opérateurs de la CE. Il a insisté sur la nécessité d'obtenir les moyens de rétablir l'équilibre au cas où des aides d'Etat abusives seraient octroyées par certains des Etats membres de l'AELE...

«Règles environnementales et sociétales»

Les ministres ont donné à la Commission mandat de poursuivre la négociation en conservant *«un maximum d'homogénéité juridique»*. Les propositions de l'AELE en faveur d'une clause d'arbitrage (par laquelle on s'accommoderait de l'autonomie de deux systèmes juridiques) sont jugées inacceptables. Mais les Douze se résigneront sans doute à l'existence d'une *«Cour AELE»* qui veillera au respect des règles communes en même temps qu'un super-secrétariat de l'AELE, analogue à la Commission, toutes proportions gardées (avec quand même 2 000 fonctionnaires...).

En fait, au Conseil, il y a deux écoles : celle (Danois et Luxembourgeois en tête) pour laquelle la Communauté est essentiellement une zone de libre-échange très poussé ; celle qui y voit au contraire un «tout» vertébré et cohérent. La Cour, commune aux deux parties, était *«la clef de voûte»* d'un ensemble complexe. Sa remise en question amène à s'interroger sur toute la philosophie de l'accord, sans que cela soit seulement un jeu de juristes. D'autre part, s'il s'éternisait, le débat sur les mécanismes de surveillance et d'arbitrage pourrait susciter la remise en question de certains compromis plus ou moins flous. Avec ses 150 articles, ses nombreux protocoles et annexes, l'accord d'octobre laissait en suspens une bonne dizaine de questions. Il prévoyait de complexes *«rééquilibrages»* en cas d'application des clauses de sauvegarde : il comportait ce que la Commission appelle dans son galimatias abstrait des *«règles environnementales et sociétales»*.

En clair, la Suisse bénéficiait, par exemple, de garanties pour ne pas être envahie par la main-d'œuvre étrangère. Comme la Suisse, l'Autriche avait obtenu une limitation du trafic des poids lourds, ne voulant pas faire les frais de l'augmentation du transit des marchandises entre le nord et le sud de la Communauté. La Norvège et l'Islande recevaient des assurances en matière de pêche. Pour accéder complètement au vaste marché communautaire, les Sept s'engageaient à modifier des milliers de leurs textes législatifs pour les adapter au droit communautaire déjà en vigueur, ils promettaient même de financer un *«fonds de cohésion»* destiné à assurer davantage d'égalité entre l'Europe septentrionale et l'Europe méridionale.

Tout cela n'est pas fondamentalement remis en question par le blocage actuel. Entre les Dix-Neuf, on assiste en fait à la même tactique de dramatisation qui a toujours été de règle pour aboutir aux décisions entre les Douze. Mais, depuis 1989, année où l'idée de l'EEE fut lancée par M. Delors, bien des choses ont changé.

Dans l'esprit de certains, cette création était un moyen de faire patienter certains candidats virtuels à l'adhésion, voire d'en écarter l'un ou l'autre. Cet examen de passage est plus difficile à justifier alors que des *«accords européens»* d'un nouveau type ont ouvert la voie d'une large association avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Enhardies par les propos des commissaires sur une Communauté très élargie d'ici à la fin du siècle, la Suède et l'Autriche sont officiellement candidates à l'adhésion. La Finlande devrait se déclarer dans les mois à venir. Dès lors, est-il nécessaire de mettre en place d'éphémères organes ? La plupart des intéressés pensent que l'EEE leur donne de meilleurs atouts et les distingue du lot «moins reluisant» (Malte, Chypre, Turquie) qui frappe aussi à la porte des Douze.

Restent la Suisse, à la pointe du combat contre *«les juges étrangers»* dans l'affaire de la juridiction suprême, et la Norvège, éternelle hésitante devant l'entrée dans la Communauté. Ces pays ont dû renoncer à l'exigence de codécision avec les institutions de Bruxelles (les membres de l'AELE seront simplement *«consultés»* quant aux nouvelles directives).

«Satellisation politique»

Pour des raisons commerciales, ils consentent un relatif abandon de souveraineté dans la mise en œuvre de l'*«acquis communautaire»*, ce qu'un journal suisse – *le Nouveau Quotidien* – appelle une *«satellisation politique»*. Comme le fait observer le correspondant à Bruxelles de ce média, le *«prix politique»* de l'accès au grand marché *«n'est tolérable que s'il est provisoire»*, autrement dit, si le Conseil fédéral est fermement décidé à demander un jour l'adhésion, au prix de la perte de la spécificité des cantons.

Là, et dans les méandres de la politique intérieure à Berne, à Oslo et à Reykjavik, se trouve la réponse à une interrogation sur la signature de l'accord EEE, une interrogation que la Commission ne voudrait pas prolonger au-delà du mois de mars.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

La fin des tabous à Helsinki

Adossée à la Russie, le regard tourné vers l'Europe communautaire la Finlande se cherche une nouvelle identité

STOCKHOLM
de notre correspondante

DEPUIS la guerre, la ligne de conduite de la Finlande avait été toute de prudence et de silence, marquée par un profil bas qui compensait les inconvénients politiques du pesant voisinage soviétique en en retirant de grands avantages économiques. Depuis le 6 décembre 1917, quand la Finlande cesse d'être un grand-duché autonome de la Russie pour devenir indépendante, ses relations avec son puissant voisin ont connu bien des vicissitudes, allant jusqu'à l'affrontement armé. Après la deuxième guerre mondiale, Helsinki avait trouvé un *modus vivendi* qui lui a permis de préserver son indépendance et de développer son économie comme elle l'entendait, sans s'attirer les foudres de Moscou.

L'effondrement de l'économie de l'ex-URSS a eu de cruelles répercussions sur celle de la Finlande, qui se retrouve, crise conjoncturelle chez ses partenaires commerciaux occidentaux aidant, dans une récession profonde : 130 000 chômeurs, soit 11 % de la population active, et une entreprise de recyclage, d'assainissement et de réajustement industriels à faire – seule solution pour sortir de la crise. La désintégration de l'Etat soviétique allait, de son côté, pousser la Finlande, contrairement à ses habitudes, à tourner rapidement les pages «politiques».

Des risques d'isolement

Les tabous ont éclaté les uns après les autres : les Républiques baltes ont été reconnues ; le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle qui liait depuis 1948 la Finlande à l'Union soviétique a été annulé et remplacé par un nouvel accord débarrassé des clauses militaires négatives du traité paraphé à Moscou... quinze jours avant la mort officielle de l'URSS ; un autre accord, avec la Fédération de Russie, avait été signé à Helsinki le 20 janvier par le premier ministre finlandais, M. Esko Aho, et le premier vice-premier ministre de Russie, M. Guennadi Bourboulis. Dès octobre 1991, le débat sur une éventuelle entrée de la Finlande à la CEE avait commencé et la demande d'adhésion sera probablement déposée au cours du printemps. Dans la foulée, on assiste également à une remise en question partielle de la neutralité.

La Finlande, économiquement en crise, se retrouve adossée à une Russie nouvellement reconnue, mais malade, à des Républiques baltes en piteux état et à la démocratie encore incertaine. De l'autre côté de la Baltique, la Suède voisine a déjà déposé sa demande d'adhésion à Bruxelles. La Finlande pouvait-elle risquer de rester isolée aux confins de l'Europe du Nord alors qu'ailleurs les cartes sont redistribuées ? Jusqu'au début de l'hiver, nombreux étaient encore ceux qui estimaient que l'accord sur l'Espace économique européen (EEE, entre la CEE et l'AELE) lui assurerait l'intégration européenne qu'elle souhaitait et qu'elle serait ainsi «membre à 90 %» de la Communauté, comme le disait, il y a un an, le ministre conservateur du commerce extérieur, M. Pertti Salolainen. En octobre, c'était pourtant lui qui allait, le premier, demander l'extension aux 10 % restants. Si l'accord EEE – qui n'est toujours pas signé *(lire ci-dessus l'article de Jean de la Guérivière)* – n'apparaît plus maintenant que comme une étape intermédiaire pour la Finlande, le pas vers la CEE reste psychologiquement et politiquement difficile.

Le traité de 1948 aboli et l'Etat soviétique mort, la Finlande était totalement libérée de l'héritage de la dernière guerre mondiale. Mais, en demandant l'adhésion, ne va-t-elle pas renoncer à l'exercice d'une pleine souveraineté et restreindre son indépendance ? Les Finlandais pèsent le pour et le contre. Les adversaires de l'Europe estiment que l'image donnée de la CEE est *«beaucoup trop optimiste»*. Ses partisans répliquent que *«la Finlande a davantage de chance de se faire entendre au sein de la Communauté qu'en marge de celle-ci»*.

Selon un récent sondage, une majorité de parlementaires sont favorables à l'adhésion, mais un certain nombre d'entre eux, la plupart des membres du Parti du centre (ex-agrarien) – dont le premier ministre lui-même et son ministre des affaires étrangères M. Paavo Vayrynen, – ne veulent pas dévoiler leurs intentions. C'est dans cette formation, dont l'électorat de base reste les agriculteurs, que les réticences sont le plus fortes. Les conservateurs et les sociaux-démocrates, en revanche, pressent le pas. Ils souhaitent que la demande d'adhésion soit examinée en juin prochain à Lisbonne par le conseil des ministres de la CEE en même temps que celles de la Suède et de l'Autriche. Attendre la prochaine occasion avec comme compagnons de route – qui sait – la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et les Etats baltes est jugé embarrassant : la Finlande se retrouverait ainsi assimilée aux anciens pays de l'Est. Et si elle demeure isolée et neutre dans quelques années, *«elle pourra alors donner la main à l'Albanie»*. Sombres perspectives...



D.R.

La statue du tsar Alexandre II sur la place du Sénat à Helsinki. La Finlande était un grand duché de l'Empire russe de 1812 à 1917.

Sur le plan de la politique intérieure, une défection des centristes (et du petit Parti chrétien-démocrate, qui tire de la Bible ses arguments contre une adhésion) entraînerait une crise gouvernementale. M. Aho doit donc les persuader que l'agriculture – fortement subventionnée – doit de toute manière être restructurée, que la Finlande entre ou non dans le Marché commun. Résumant l'avis général, M. Max Jacobsson, vétéran de la diplomatie finlandaise, indique cependant que *«l'issue finale ne fait pas de doute»* : la demande sera déposée dans les mois à venir et elle sera assortie de conditions imposées par les centristes. Celles-ci vont du maintien de la neutralité, ou plutôt de la non-adhésion à une alliance militaire à la préservation de l'«agriculture arctique» de la Finlande et donc d'ajustements particuliers comme ceux dont bénéficie l'agriculture alpine.

«Un Etat bien intentionné»

Ces débats laissent en fait perplexes une grande majorité de Finlandais, qui, compte tenu de la récession, se soucient d'abord de leur situation personnelle. Quant au voisinage avec la nouvelle Russie, la Finlande se pose autant de questions que les autres sur les diverses évolutions possibles de la vaste République. *«La Russie ne remplace pas l'Union soviétique»*, explique M. Dag Anckar, professeur de sciences politiques, à l'adresse de ceux qui, en Finlande, par habitude, redoutent de se lancer dans l'aventure européenne en raison d'éventuelles réactions négatives de Moscou. Il n'exclut pas des règlements de comptes sanglants dans l'ancien empire, mais estime que la Russie, qui aspire à devenir une démocratie capitaliste, doit être considérée *«comme un Etat bien intentionné»*.

Mais il fait remarquer que, si la Finlande doit suivre très attentivement les développements à l'Est, sa politique étrangère doit s'orienter vers l'Ouest. *«La décision de loin la plus importante dans ce contexte est de devenir membre à part entière de la CEE et de participer ainsi à son évolution»*, dit-il en qualifiant par ailleurs d'*«absurde»* l'affirmation que, si la Finlande dit oui à la CEE, elle perdra son indépendance.

En attendant, la géographie reste ce qu'elle est : 1 200 kilomètres de frontières communes avec la Russie ; Saint-Pétersbourg à 300 kilomètres d'Helsinki et, au nord, la péninsule de Kola. Le triple accord – politique, commercial et de voisinage – signé le 20 janvier par les deux pays, vise à faciliter leurs relations d'*«égal à égal»*, a souligné M. Bourboulis à Helsinki. Les échanges commerciaux se feront selon les principes de l'économie de marché, en devises convertibles et, pour un temps encore, sans barrières douanières comme auparavant. Mais le partenaire qui a changé d'identité est considérablement affaibli et la Finlande ne peut guère compter sur ses échanges avec la Russie pour redresser sa propre économie.

On espère cependant à Helsinki que cette Russie une fois remise à flot pourrait redevenir un jour un partenaire privilégié pour la Finlande. En attendant, M. Bourboulis a indiqué que, *«si la Finlande se décide à demander l'adhésion à la CEE, nous soutiendrons cette décision. La Finlande est la fenêtre de la Russie sur l'Occident et la Russie veut par tous les moyens soutenir le processus d'intégration européenne»*.

FRANÇOISE NIÉTO

ESPACE EUROPEEN

REVUE DE PRESSE

Haro sur la France

«L'Etat en crise» (en français dans le texte) pour le *Financial Times*. La France *«modèle en faillite»*, selon *la Stampa*, *«en plein cafouillage»* pour *la Tribune de Genève*. *«La cour du roi pétaud»*, titre *le Soir* de Bruxelles. *«Une fin de règne lamentable»*, écrit *El Pais*. *«Qui dirige la France ?»*, demande *la Libre Belgique*. *«Fiasco à Paris»*, pense le *Times* de Londres. La lecture de la presse européenne, comme du reste de la presse internationale, permet de mesurer l'ampleur des dégâts causés à l'«image de la France» par *l'«invité taché de sang» (Die Welt)*.

Avec l'affaire Habache, la presse britannique, toujours prompte à déceler les failles françaises, s'en donne à cœur joie. Le *Financial Times* ironise : *«Sur au moins un point, il* [M. Mitterrand] *a raison : deux mandats de sept ans dans cette position, c'est trop long.»* Le journal londonien suggère au président français de remplacer Mme Edith Cresson (qualifiée au passage de *«personnage lamentable»)* par *«un premier ministre capable de diriger le gouvernement et de la (ou le) laisser faire comme le prescrit la Constitution»*. Jacques Cordy, dans *le Soir*, décrit *«la cour du roi pétaud» : «(...) Il n'y a plus que joyeuse confusion : courtisans arrogants et familiers envahissants, bureaucrates impérieux et administrateurs en déroute, petits vizirs aux initiatives désordonnées et grands vizirs aux dérobades programmées.»* Et de citer Montesquieu : *«Quand dans un royaume, il y a plus d'avantages à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu.»*

«La colère de l'impuissance»

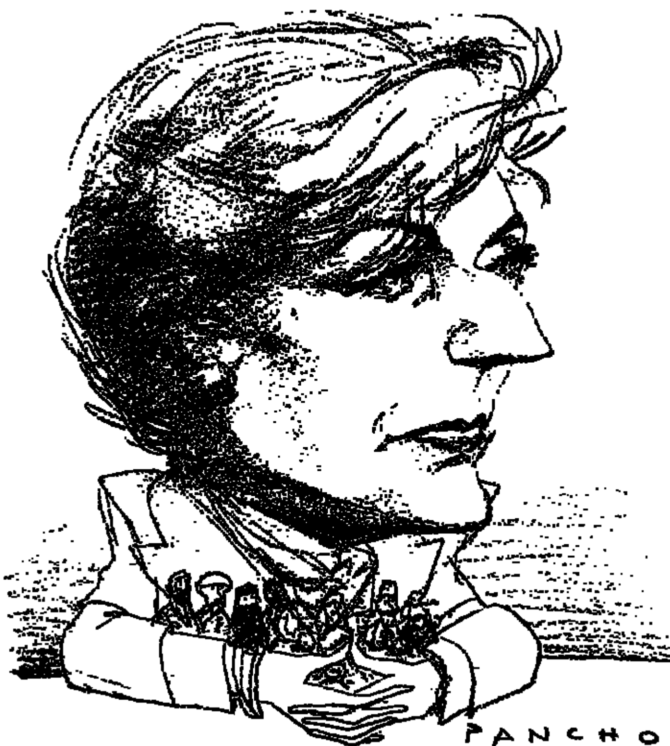
Die Welt voit aussi dans ce scandale *«la preuve de la crise de commandement où se trouve actuellement le gouvernement français»*. *«Pour que cette pénible affaire (...) puisse être «réparée», (...) il faudrait que le président et son ministre des affaires étrangères aient les mains propres. On peut en douter»*, souligne cruellement le quotidien allemand. *«L'affaire Habache reste un symptôme de crise exemplaire : l'usure du régime dans sa onzième année ne se lit pas seulement par la perte d'électeurs»*, estime Rudolf Chimelli dans la *Süddeutsche Zeitung*. *«L'appareil politique,* poursuit le journal de Munich, *semble fonctionner sans idée directrice. Il improvise, poursuit des buts contradictoires et mise sur l'effet de manche.»* *El Pais* y va franchement : *«M. Mitterrand est un monarque qui ne se résigne pas à partir»*, écrit l'éditorialiste du quotidien madrilène. Dans *la Libre Belgique*, Robert Verdussen note que *«le pouvoir français vient de donner de lui-même (...) une image désastreuse. Quant à l'exploitation qu'en a fait aussitôt une opposition de droite à l'affût de n'importe quoi pour nourrir une polémique qui lui sert trop souvent lieu de programme politique, elle n'est pas davantage de nature à rassurer ceux qui se font toujours une certaine idée de la France»*. Le *«spectacle»* donné par le président français n'a pas convaincu l'éditorialiste belge : *«Le scénario est classique : lorsqu'on est à bout d'arguments, on s'en prend à la presse et on confond ainsi la réalité et son image (...).»*

Dans *la Repubblica*, Bernardo Valli en tire la conclusion que *«la France n'aime plus son grand séducteur»*. A Turin, *la Stampa* estime que *«François Mitterrand sort plus que sabré de cet événement : orphelin de l'aura qu'il avait encore, chargé de beaucoup de pouvoir, mais volontairement privé de toute responsabilité»*. *«De son charisme,* écrit le journal italien, *il ne reste après l'affaire Habache, que des miettes éparses.»*

J.-B. N.

Allemagne : une «fonceuse» contre la xénophobie

CELA ressemble à un plongeon dans une mer démontée. Cornelia Schmalz-Jacobsen a pris en main le dossier des étrangers au plus fort de la vague de violence xénophobe et d'attentats racistes qui agite l'Allemagne depuis l'automne. En temps ordinaire, il est vrai, la fonction de délégué chargé des étrangers (*Auslanderbeauftragte*) dont elle est titulaire depuis *début novembre 1991 ressemble* fort à une sinécure. L'institution, en 1978, de ce portefeuille tout symbolique, rattaché au ministère du travail, avait surtout permis au gouvernement fédéral de se donner bonne conscience dans un domaine alors peu exposé. Mme Liselotte Funcke, la précédente titulaire, avait d'ailleurs démissionné avec fracas, en juillet dernier, pour protester contre son isolement et le manque de soutien du gouvernement, alors même qu'elle annonçait de façon prémonitoire la montée de l'intolérance à l'égard des étrangers.



Mme Cornelia Schmalz-Jacobsen, déléguée chargée des étrangers

Bousculer les tabous

Mais Cornelia Schmalz-Jacobsen ne veut pas être une potiche. Cette femme grande et raffinée dans son tailleur rouge vif cultive le profil de la fonceuse, comme si elle voulait à tout prix démentir l'image de la «dame élégante qui fait bien sur la photo mais n'a rien à dire» qu'elle a acquise, selon l'hebdomadaire *Die Zeit*, pendant les trois années passées comme secrétaire général du Parti libéral (FDP). *«Douce, mais tenace»*, comme elle se qualifie elle-même, la nouvelle déléguée, député libéral de Munich et ancien sénateur de Berlin chargé de la famille et de l'éducation, veut apprendre aux Allemands à *«vivre avec les étrangers»*. Une ambition pétrie de convictions tirées tant de son histoire personnelle que de ses conceptions politiques.

Cornelia Schmalz-Jacobsen a juste l'âge pour se souvenir de la période de la guerre, au cours de laquelle son père, qui avait refusé d'adhérer au parti nazi, a sauvé de nombreux juifs. Ayant une grand-*mère grecque, un oncle français* et une belle-sœur yougoslave, elle sait *«ce que mélange veut dire»* et se dit animée par un projet simple : *«Faire que les hommes se rapprochent plutôt qu'ils ne se déchirent.»*

L'apparente naïveté de l'objectif recouvre en réalité une remise en cause radicale des orientations de la politique allemande en matière d'immigration. De son regard bleu et décidé, Cornelia Schmalz-Jacobsen bouscule quelques tabous et proclame ses vérités, difficiles à entendre en cette période de *débat empoisonné où l'unification* a libéré les pulsions xénophobes et où les immigrés sont devenus, comme en France, les enjeux de joutes politiques.

Demandeurs d'asile

La réforme du droit d'asile, que soutiennent les chrétiens-démocrates ? Elle est contre. Il s'agirait de modifier dans un sens restrictif l'article 16 de la Loi fondamentale, qui ouvre le droit au séjour en Allemagne à tous les étrangers qui y demandent l'asile *politique et fait de ce pays l'un* des plus accueillants d'Europe, avec 250 000 demandeurs d'asile supplémentaires en 1991, soit cinq fois plus qu'en France. *«Les réfugiés arriveront de toute façon,* explique-t-elle. *Mieux vaut organiser leur accueil que d'en faire un enjeu politicien au risque d'affaiblir par avance notre position dans les discussions sur l'harmonisation européenne du droit d'asile.»* Et de dénoncer la polarisation du débat en Allemagne sur les demandeurs d'asile. *«Si le bateau est rempli, dit encore la déléguée aux étrangers,* en reprenant une formule xénophobe en usage, *il l'est autant d'Allemands de souche que de demandeurs d'asile.»*

Aux 250 000 demandeurs d'asile se sont ajoutés en 1991 les 200 000 *Aussiedler*, ces personnes dont l'origine allemande remonte souvent à plusieurs générations, installées dans les pays de l'Est et qui ont automatiquement la nationalité allemande s'ils le souhaitent. *«Les discussions de borgnes qui distinguent les bons étrangers des mauvais sous couvert du droit ne nous avancent à rien. Il faut travailler pour l'intégration dans les écoles et les lieux de travail»*, affirme avec insistance celle qui a milité, comme sénateur, pour l'alphabétisation des femmes turques de Berlin.

«Intégration tolérante», tel est le mot d'ordre de la nouvelle déléguée aux étrangers. Irait-elle jusqu'à interdire le voile islamique, porté sans conflit dans les établissements scolaires allemands ? *«J'ai un problème quand je vois des petites filles portant le foulard,* reconnaît-elle. *Mais l'interdire reviendrait à engager un combat contre des moulins à vent. Il faut tenter de convaincre les parents.»* C'est aussi au nom de l'intégration que Mme Schmalz-Jacobsen critique comme *«lieux de stigmatisation»* les centres d'hébergement où sont parqués les demandeurs d'asile en attendant leur dispersion sur le territoire (*le Monde* du 1er janvier), tout en reconnaissant qu'ils permettent l'accélération des procédures et une meilleure protection des étrangers contre les agressions.

Le «modèle français»

Décidément iconoclaste, Cornelia Schmalz-Jacobsen va jusqu'à juger dépassé le code allemand de la nationalité, traditionnellement fondé sur le droit du sang, qui rend très difficile la naturalisation des immigrés. *«Nous devrions nous rapprocher du modèle français. Notre droit a sa tradition, mais il n'est pas adapté»*, commente-t-elle en promettant de prochaines *«propositions sur la citoyenneté»*. Et elle rame encore à contre-courant en plaidant pour la double nationalité, autre tabou allemand. Un Turc qui demande la nationalité allemande doit actuellement renoncer définitivement à son appartenance d'origine. Et une Allemande mariée à un étranger et vivant à l'étranger ne peut facilement revenir dans son pays en cas de divorce.

Toutes ces orientations découlent de la conviction que les étrangers, loin d'être une charge financière, constituent une nécessité pour le développement démographique et la prospérité économique allemande. *«Cessons de nier l'évidence en répétant que l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration»*, dit la déléguée aux étrangers.

Reste à passer aux actes. En prenant ses nouvelles fonctions, Cornelia Schmalz-Jacobsen a exigé de conserver son mandat parlementaire et d'être associée à tous les projets de loi concernant les étrangers.

Le budget squelettique de sa délégation a été multiplié par trois pour atteindre 390 000 DM (1,3 million de francs), ce qui peut apparaître dérisoire si l'on considère que l'Allemagne compte 5,6 millions d'étrangers, soit 6,5 % de sa population. Sa première *intervention aura consisté à soutenir* une campagne de publicité anti-xénophobe, aux slogans généreux, dont les effets sont aléatoires. Des spots télévisés réalisés à l'initiative de professionnels de la publicité ont tenté de provoquer un choc, en montrant notamment une petite fille libanaise rappelant celle dont le visage avait été brûlé lors d'un incendie provoqué par des skinheads.

La déléguée aux étrangers a rassemblé une trentaine d'institutions, parmi lesquelles de grandes entreprises, des syndicats, des groupes d'intellectuels, qui ont participé au financement de la campagne.

«La tâche primordiale est de ne pas laisser le terrain aux skins, d'empêcher tous les excès contre les étrangers, de répéter que ceux qui sont nés en Allemagne sont ici chez eux, et que les autres ont des droits qui doivent être respectés», résume-t-elle avec force. Cornelia Schmalz-Jacobsen ne cache pas cependant que son influence sur le gouvernement reste limitée. Son point de vue sur le droit d'asile est minoritaire dans un gouvernement où dominent les partisans d'une politique plus restrictive. Elle pourrait ne servir que d'alibi dans un contexte d'emballement de la demande d'asile, qui n'est guère propice aux largesses. Heureusement, cette optimiste professionnelle croit en la dialectique.

Depuis les violences xénophobes de l'automne, les Allemands sont, selon les sondages, plus nombreux à estimer nécessaire la présence des étrangers. *«Les événements négatifs sont en train de provoquer des réactions positives. Comme dans la vie.»*

PHILIPPE BERNARD

L'Europe perplexe face à l'immigration

Suite de la première page

L'ancien chancelier allemand Willy Brandt et le président de la Commission de Bruxelles, Jacques Delors, l'ont tous les deux souligné lors d'une récente rencontre internationale (1).

Il serait d'ailleurs plus pertinent de parler de migration que d'immigration. Aucun pays européen n'est aujourd'hui un pays d'immigration, soucieux ou susceptible d'accueillir pour des raisons économiques d'importants contingents de travailleurs étrangers. Au contraire, les quelque huit millions d'immigrés qui se trouvent déjà dans la Communauté posent dans certains Etats-membres des problèmes politiques ou sociaux de *plus en plus aigus*. Comme l'a souligné Willy Brandt, *«la capacité subjective d'intégration»* a atteint ses limites.

Ne pas détourner le droit d'asile

D'autre part, la politique commune qui doit être menée ne doit pas être seulement restrictive vis-à-vis de l'extérieur, mais prendre en compte également les mouvements migratoires à l'intérieur de la Communauté, où la libre circulation des personnes doit, à terme, concerner outre les citoyens des Etats-membres, les ressortissants étrangers qui vivent légalement dans l'un ou l'autre des Douze.

Enfin, les demandeurs d'asile posent un problème particulier, dans la mesure où la Communauté veut concilier le respect de la Convention de Genève sur les réfugiés, et donc mener une politique d'accueil ouverte, sans toutefois permettre que le droit d'asile soit utilisé pour contourner une politique d'immigration restrictive. Sur ce chapitre, l'Allemagne qui a une pratique du droit d'asile très libérale, pose un problème spécifique qui inquiète ses partenaires. Willy Brandt, lui-même un émigré, fait remarquer que l'article 16 de la Loi fondamentale, actuellement l'objet d'un débat, assurant à tout réfugié politique un asile en RFA, avait été adopté par réaction à la politique de l'Allemagne nazie. La question se pose actuellement dans des termes totalement différents et l'article 16 pourrait, sans être amendé, faire l'objet d'une interprétation plus restrictive.

Le ministre de l'intérieur de Rhénanie-Westphalie – le plus grand Land d'Allemagne, – est cependant sceptique : *«Un ministre de l'intérieur qui respecte l'Etat de droit ne peut pas expulser les immigrés aussi vite qu'ils entrent»*, déclare Herbert Schnoor (social-démocrate) qui se demande s'il est raisonnable de vouloir empêcher l'immigration puisqu'on en est incapable. Tout au plus suggère-t-il de la canaliser.

C'est tout le problème d'une politique européenne. Si l'Allemagne ne veut pas réformer son droit d'asile et ne peut pas contrôler l'immigration, notamment des Allemands de souche, ou supposés tels – *«Je ne sais pas ce qu'est un Allemand»*, avoue Herbert Schnoor, – si l'Italie est incapable de surveiller ses côtes, etc., toute politique de libre circulation en Europe est alors impossible, car elle suppose que chaque Etat-membre ait confiance dans les règles édictées par les autres et dans la manière dont ils les mettent en œuvre. Les Britanniques, qui le disent ouvertement depuis longtemps, ne font pas partie du *Schengenland* ; les autres commencent à le découvrir.

Une pression de plus en plus forte

La solution n'est évidemment pas dans la renonciation à la libre circulation des personnes qui sera un pas essentiel dans la création d'une Europe des citoyens, mais dans la définition et l'application d'une politique commune. Cette évidence ne s'est imposée que récemment aux Douze parce que la pression de l'immigration est ressentie plus fortement sur un marché du travail déprimé (il y a dix ans, il y avait 300 000 nouveaux immigrés par an dans la Communauté ; aujourd'hui, il y en a 800 000 et le nombre des demandeurs d'asile a doublé de 1988 à 1990) et parce que la perspective de l'ouverture des frontières la rend de plus en plus pressante. Mais les Etats-membres hésitent à confier à la Commission des compétences qui signifieraient des abandons de souveraineté dans un domaine politiquement très sensible.

De plus, les situations sont très variables d'un pays à l'autre, du fait des expériences passées, des origines des immigrants – l'Allemagne doit faire face à des mouvements de population venant de l'Est, la France, l'Italie, l'Espagne à une immigration venant du Sud, – des dispositions constitutionnelles et légales de législation en matière de nationalisation ou de regroupement familial et des pratiques, notamment en matière d'accueil des réfugiés, de reconduction à la frontière et de traitement juridique des demandes d'asile. Mais le point *essentiel est la confiance des Etats-*membres les uns envers les autres. C'est ainsi qu'entre la France et l'Allemagne les échanges entre administrations compétentes sur le traitement des réfugiés étaient quasiment inexistants, il y a quelques semaines encore.

Les réunions des douze ministres de l'intérieur sont une création récente. Ils se sont cependant mis sérieusement au travail et ont rédigé en vue du Conseil européen de Maastricht, au mois de décembre, un rapport qui contient des propositions de travail très larges, dépassant le cadre strict des mesures de police, et suggérant un approfondissement de la coopération dans les *rapports* avec les pays d'émigration et dans les politiques d'intégration.

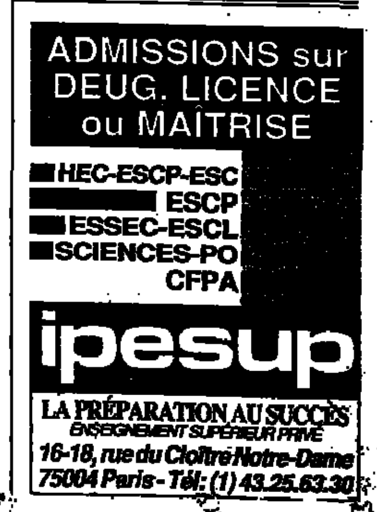
L'Europe, qu'elle le veuille ou non, va rester soumise à une forte pression au cours des prochaines années et la politique d'immigration risque de devenir un thème dominant. Même si les démographes ne sont pas d'accord entre eux, la population totale de la planète se situera entre huit et quatorze milliards au siècle prochain ; le taux de croissance démographique des pays pauvres oscille autour de 3 %, alors que la population des pays riches stagne et vieillit. Sans que le principe des vases communicants s'applique mécaniquement, la «poussée vers l'Europe» sera plus difficile à contenir si une politique d'ensemble n'est pas rapidement formulée.

Cette politique passe par trois domaines : le contrôle des flux migratoires, l'intégration des étrangers se trouvant dans la Communauté et l'aide aux pays d'origine. Ces principes sont plus faciles à énoncer qu'à mettre en œuvre parce que la conception des contrôles et les moyens varient d'un pays à l'autre, parce que nos sociétés sont très réticentes à dégager les moyens financiers nécessaires à l'intégration, comme à l'aide aux pays sous-développés, et parce que cette aide même peut avoir des effets pervers sur l'immigration elle-même, en accroissant les départs, au moins à court terme.

En portant cette réflexion au niveau communautaire, on ne facilite sans doute pas, comme par enchantement, la solution des problèmes. *La discussion sur les quotas*, par exemple, doit être menée dans chaque pays en fonction de considérations tant morales que pratiques. Peut-être s'apercevra-t-on qu'il n'y a pas de solution à la pression migratoire, en tous cas pas de bonne solution, mais seulement le choix entre des solutions plus ou moins mauvaises. Une harmonisation européenne n'est donc pas une panacée, mais elle est indispensable, avec ses tâtonnements et ses imperfections, si on ne veut pas que les frontières entre les Douze se ferment à nouveau et que l'intégration européenne régresse brusquement de plusieurs *années*.

DANIEL VERNET

(1) Il s'agit du 95e Bergedorfer Gesprächskreis, organisé par la fondation Körber, qui s'est tenu à Paris à la fin du mois de janvier, au Palais Beauharnais, résidence de l'ambassadeur d'Allemagne. M. Delors, souffrant, a fait lire son intervention par un de ses collaborateurs.



L'« american dream » de la Bulgarie

Libérée de l'influence soviétique, et faute de « rêve européen », la « seizième République » de l'URSS se tourne vers les Etats-Unis

SOFIA

de notre envoyé spécial

L'AUTORADIO, sur Voice of America, crache le dernier rock de Bruce Springsteen puis les *news* du dernier malaise de George Bush. Petit drapeau américain (auquel il manquerait presque une étoile) sur le tableau de bord, la Lada roule, peut-être jusqu'au premier *fast food* violemment sonorisé par la radio du gouvernement américain, dans les rues du centre de Sofia inondées de la lumière rouge d'une gigantesque publicité *Johnny Walker*. La Bulgarie, ex-satellite modèle de l'URSS, ironiquement dénommée la «seizième république» de l'Union soviétique, *«rêve d'être le cinquante et unième Etat des Etats-Unis»*, plaisante un jeune Sofiote, casquette de base-ball sur la tête. Le grand frère de l'Est disparu, et faute d'un «rêve européen» bien palpable, elle s'abandonne à l'*american dream*.

Rien de plus efficace pour être rapidement servi dans un restaurant de Sofia que de parler anglais, ni meilleure excuse que de prétexter un rendez-vous avec des Américains. Passant la frontière bulgare, un citoyen des Etats-Unis fut abasourdi; contrairement à ses compagnons de route (de simples ressortissants de la CEE), il n'eut pas de visa à payer mais un verre de whisky en cadeau de bienvenue.

L'ex-pays de l'Est à la plus solide tradition russophile (et pour cause) croque à pleines dents dans le «fruit défendu» pendant tant d'années. La volte-face a parfois des aspects surprenants. A Blagoevgrad, au sud de Sofia, une université américaine accueille depuis septembre dernier plus de deux cents étudiants, dans l'ancien siège du Parti communiste. Les études, en anglais, sont sanctionnées par des diplômes de l'université du Maine, qui devrait être reliée par satellite avec Blagoevgrad. Autre retournement cocasse : le président Jeliou Jelev, ex-dissident et toujours philosophe, a demandé aux services de renseignements américains de réorganiser les trop fameux services secrets bulgares, qui, dit-on, auraient été dans de nombreuses affaires (dont l'attentat contre le pape) le bras armé du KGB.

La consécration de l'affection bulgaro-américaine fut la courte visite, en juin dernier, du vice-président américain, M. Dan Quayle, chez l'ancien élève-modèle du clan soviétique. Des dizaines de milliers de personnes, petit drapeau américain à la main, l'ont chaudement accueilli. Le président Jeliou Jelev a évidemment rendu la visite en septembre. Mais même les dirigeants de l'ancien Parti communiste, rebaptisé «socialiste», se pressent pour le pèlerinage à Washington... Jugé trop pro-américain, M. Jelev a raté en janvier dernier une réélection dès le premier tour, notamment parce que beaucoup des jeunes ont voté pour un émigré quasi inconnu mais qui avait fait fortune aux Etats-Unis...

Le coup de foudre n'est pas à sens unique. Beaucoup d'observateurs pensent que les Etats-Unis veulent faire de la Bulgarie une nouvelle « tête de pont». Le président Jelev, qui, lors de sa campagne électorale « personnalisée» (certains disent « américanisée»), a promis « *des relations actives avec les Etats-Unis* », a expliqué l'intérêt géostratégique que porte Washington à son pays. « *Les Américains*, a dit M. Jelev, *veulent construire ou racheter des aéroports bulgares pour les utiliser comme base de transit vers le Proche-Orient, l'Europe centrale et orientale et la Russie.* » Il ne s'agit en aucun cas de base militaire mais d'un « *projet commercial et privé* », précisent des officiels américains. Pourtant, en deux ans, pas moins de six délégations militaires américaines se sont rendues à Sofia.

Pour certains, ce flirt inattendu va trop loin. M. Ronald Reagan s'était même adressé aux Bulgares, lors d'un discours retransmis à la télévision nationale, la veille des législatives d'octobre dernier, pour les inviter à faire le «bon choix». «*Il faut avoir une idée lucide de l'intérêt des Etats-unis pour notre pays* », dit, énigmatique, M. Philip Bokov, ministre des affaires étrangères du *shadow cabinet* du Parti socialiste bulgare (PSB). *Douma*, le quotidien du PSB, n'y va pas par quatre chemins. « *Alors que l'Europe construit la « maison commune européenne de l'Atlantique à l'Oural » brique par brique, les Etats-Unis*, écrit début janvier *Douma*, *la détruisent, brique par brique, sous le mot d'ordre « de Vancouver à Vladivostok* ». « *Nous sommes une des petites briques que les Etats-Unis retirent du chantier de la maison européenne* », estime le quotidien socialiste.

Les dividendes d'un engagement

La vision est certainement assez paranoïaque. Il n'en reste pas moins qu'Américains et Européens s'affrontent. « *Aujourd'hui, on serait très surpris de voir un marché public en Bulgarie qui ne soit pas remporté par une firme américaine, ou liée aux intérêts américains* », grince un diplomate d'un pays européen à Sofia. Le retraitement des déchets nucléaires bulgares, après l'interruption du contrat soviétique, a été accordé à la firme américaine Westinghouse. La compagnie nationale a préféré le Boeing à l'Airbus. « *C'est vrai, nous sommes actifs en Bulgarie. Ce pays nous intéresse à cause de sa situation géopolitique* », admet finalement un diplomate américain, sans en dire plus. Bien qu'ils jouent les modestes, les Américains semblent très légitimement retirer les bénéfices de leur soutien passé à l'opposition anticommuniste aujourd'hui aux commandes. L'Union des forces démocratiques aurait reçu des fondations parrainées par les républicains et démocrates plus de 1,7 million de dollars pour battre les « rouges» du PSB aux premières élections libres. Quand au puissant syndicat américain AFL-CIO, il a aidé le syndicat libre Podkrepa, qui a farouchement lutté contre l'ex-Parti communiste. Plus prudents sur ce terrain, les Européens font grise mine. Le prestige des Etats-Unis dans le pays est très nettement supérieur à son aide financière. La Communauté européenne reste le principal bailleur de fonds. Après le coup de foudre, ce pourrait être le temps des désillusions. « *Les Bulgares attendent plus de nous que nous ne pourrons faire pour eux* », reconnaît un haut représentant de Washington. Un jeune responsable de la formation de la fondation américaine Soros trouve cette bataille un peu ridicule. « *Ce ne sont pas les Américains qui sont trop actifs*, estime-t-il en comptant le nombre de bourses, *ce sont les Européens qui ne le sont pas assez.* »

JEAN-BAPTISTE NAUDET

LIVRES ET REVUES

TOURISMES

Les auteurs proposent une visite guidée des industries touristiques et du loisir à travers tous les pays de la CEE. Une bonne façon de se familiariser, pays après pays, avec les mille et une façons de visiter l'Europe. Un ouvrage destiné aux professionnels et aux étudiants francophones préparant un diplôme de tourisme ou d'hôtellerie qui veulent tout savoir sur les agences de voyages, les compagnies aériennes, les croisières, les clubs, etc.

► ***Tourismes en Europe***, **de Jean-Pierre Pasqualini et Bruno Jacquot. Dunod, 406 pages, 158 francs.**

GUIDE PRATIQUE DU LABYRINTHE COMMUNAUTAIRE
CLÉS POUR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Daniel Gueguen, en collaboration avec Dominique Lund, pour le deuxième ouvrage, publie dans la collection « Sésame pour l'Europe » deux livres pratiques sur les institutions européennes qui permettent de trouver les organigrammes et les statistiques de référence.

► **Editions Apogée, Rennes. Diffusion PUF. Chaque ouvrage 135 F.**

BRUXELLES STRASBOURG

La querelle du siège rebondit

STRASBOURG

de notre correspondant

Le temps joue de plus en plus contre Strasbourg dans la querelle sur le siège du Parlement européen. La signature par l'Assemblée d'un contrat de location des nouvelles installations en cours de construction à Bruxelles et les réactions incantatoires de la France sont significatives de la faiblesse de la ligne de défense choisie par Paris.

L'adoption par les parlementaires en 1989 de la « résolution Prag » – qui ouvrait la porte à la tenue de sessions plénières dans la capitale belge – avait déjà sérieusement ébranlé la position de la cité alsacienne. Les Français de l'Assemblée réussissaient, un an plus tard, à limiter les dégâts en amenant le bureau du Parlement à prendre l'engagement de tenir douze rencontres à Strasbourg, c'est-à-dire exactement le nombre actuel de réunions.

Cette décision était d'autant plus considérée comme une « victoire » pour Strasbourg qu'un groupe d'intérêts privés avait déjà lancé la réalisation du projet « Espace Europe » à Bruxelles. L'année dernière, la direction de l'Assemblée décidait de traiter dans des *« conditions analogues »* les deux villes. En d'autres termes, le Parlement prenait date pour louer à la fois l'hémicycle en construction dans la capitale belge et celui envisagé par la cité alsacienne, plus grand (750 places) que la salle louée au Conseil de l'Europe (moins de 600 sièges).

L'hémicycle de Bruxelles

Du côté belge, on s'est activé sans se soucier de l'évolution du dossier au niveau diplomatique : l'affaire a été évoquée à plusieurs reprises ces deux dernières années au conseil européen sans que les Douze parviennent à un résultat. Aujourd'hui, il est prévu que l'hémicycle belge – d'une capacité de 850 sièges qui pourrait être portée à 1 000 afin de tenir compte des élargissements successifs de la CEE – soit achevé au début de l'année prochaine. Forts de l'avancement des travaux, les promoteurs ont formulé leur offre au Parlement qui a signé un contrat de location-vente de l' « Espace Europe » pour une somme de... 560 millions de francs français par an sur une période de vingt-sept années.

Du côté français, on s'en est tenu pendant tout ce temps aux dispositions du traité de Rome et à l'argument selon lequel les lieux de travail des institutions européennes étaient décidés par les gouvernements membres. M. François Mitterrand veut bloquer la désignation des sièges des nouveaux organismes communautaires (Agence européenne de l'environnement et Office des marques) aussi longtemps que Strasbourg ne sera pas confirmée dans son rôle de capitale parlementaire.

En attendant la garantie de l'Etat

En attendant, le projet d'hémicycle strasbourgeois n'a pas avancé d'un pouce. De sorte que Mme Catherine Trautmann n'a pu faire une offre *« analogue »* à celle de Bruxelles. En réalité, le maire socialiste de la capitale alsacienne court toujours après la garantie de l'Etat. Afin de réaliser son projet d'hémicycle, elle doit emprunter une somme représentant la quasi-totalité du coût de la construction (1,3 milliard de francs). Aussi demande-t-elle au gouvernement de s'engager à assurer le paiement de la location au cas où l'Assemblée renoncerait un jour à Strasbourg.

Quand on sait qu'il a fallu cinq ans entre la signature du contrat avec l'Assemblée et l'inauguration pour le centre européen de presse à Strasbourg, le nouvel hémicycle n'est pas près de sortir de terre. Alors, qui pourrait empêcher des parlementaires élus au suffrage universel direct de considérer que les conditions proposées par Strasbourg ne sont pas suffisantes pour assumer leur mandat ? Qui pourrait leur reprocher de s'installer dans une ville, de surcroît siège du conseil des ministres des Douze et de la Commission européenne, qui répondrait aux exigences du travail parlementaire ? Faut-il croire que le transfert de l'ENA pourrait être une éventuelle compensation ?

MARCEL SCOTTO

POLITIQUE

Le mouvement de M. Brice Lalonde entend faire jeu égal avec les Verts

Génération Ecologie, le mouvement créé, il y a dix-huit mois, par M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, devrait être présent dans quatre-vingt-cinq départements lors des élections régionales du 22 mars. M. Lalonde, qui entend *« ne pas laisser la politique aux professionnels de la prochaine élection »*, a cependant annoncé, dimanche 9 février, au CNIT, à La Défense (Hauts-de-Seine), que, pour des raisons personnelles; il avait dû lui-même renoncer à se présenter comme tête de liste de Génération Ecologie en Indre-et-Loire.

L'ancien secrétaire d'Etat de M. Raymond Barre, M. Lionel Stoléru, tête de liste de Génération Ecologie dans l'Oise, devise avec M. Zaïr Kedadouche, lui-même candidat en Seine-Saint-Denis. A quelques mètres de là, sous un parasol blanc, le professeur Alexandre Minkowski, candidat à Paris de Génération Ecologie, cite Chateaubriand : *« Pour faire de la politique, il n'est pas besoin de qualités. Il suffit d'en perdre. »* A leurs pieds, sous l'ombre factice d'arbres plantés, pour un jour, dans les sous-sols du centre d'affaires de La Défense, au milieu de lis, de bûches, de feuilles mortes, une véritable pelouse parsemée de véritables primevères recouvre la tribune.

C'est un peu tout cela, Génération Ecologie : du vrai et du vraisemblable, de la joliesse et de jolis coups de cœur. Journaliste de télévision et maire de Bègles (Gironde), le présentateur des têtes de liste de Génération Ecologie aux élections régionales, M. Noël Mamère, s'excuse d'ailleurs de ce *« côté un peu américain »*, concocté à la hâte par ceux que l'on n'appelle plus, à « G-E », depuis quelques mois, que *« les Stoléru's boys »*. Mais cette génération spontanée que forment les adhérents de Génération Ecologie (deux mille cinq cents, selon les chiffres officiels) a réussi, depuis le printemps de 1990, à piétiner les plates-bandes des Verts de M. Antoine Waechter. *« Ont-ils des têtes de rescapés du PS ?* demande M. Mamère, lui-même ancien suppléant de M. Gilbert Mitterrand, en Gironde, en présentant les candidats. *Ont-ils des têtes de retoqués ? »* Non, on s'en doute, pour le producteur de l'émission « Résistances », il n'y a qu'une solution : l'union. *« Pour faire barrage à la marée noire des néo-nazis, il faut voter pour les écologistes »*, dit le journaliste. M. Brice Lalonde, qui concède, en privé qu'il ne comprend pas toujours très bien la confiance accordée à son nom, trouve plutôt que ses partisans, des amis de longue date parfois, ont la tête de *« modérés-libertaires »*, la tête d'attardés de mai 1968 qui reprendraient du service vingt ans après. *« Il s'est passé quelque chose d'étrange*, a-t-il notamment déclaré. *Un mouvement fort improbable est capable de présenter des candidats presque partout. Un mouvement, qui plus est, parti avec tous les désavantages possibles, y compris celui d'avoir un ministre à sa tête. Un ministre ? Quelle horreur ! dit-on par les temps qui courent. »*

Après plusieurs semaines de réflexion, le président de Génération Ecologie a décidé de ne pas être lui-même candidat en Indre-et-Loire, à cause d'un *« drame personnel »* – la mort subite de son plus jeune enfant, – mais il continue d'appeler la famille écologiste – *« les gentils de la politique »* – à se faire un peu plus *« méchante »*. *« Il ne faut plus laisser la politique aux professionnels de la prochaine élection*, dit-il. *Entre les différents partis, on ne voit plus les différences. Quelle différence y a-t-il entre le RPR et l'UDF ? L'autre jour, je demandais au premier ministre d'utiliser du papier recyclé pour les élections. Pour épargner les forêts, bien sûr, mais pas seulement : comme ce sont les mêmes depuis vingt ans, le même bulletin peut resservir... Le PS lui-même est en crise. Entre le libéralisme social et le socialisme libéral, on ne voit pas bien les frontières. »* M. Lalonde, lui, appelle de ses vœux une majorité formée *« d'écologistes réalistes, de centristes rénovateurs et de socialistes modernes »*.

Pour ce qui concerne les premiers, il affirme s'en occuper : *« Se laisser enfermer dans la bagarre avec les Verts, c'est une perte de temps. »* Les centristes rénovateurs ? Hormis Mme Simone Veil, qui a *« vingt ans de moins »* qu'il n'y paraît, M. Lalonde reconnaît qu'ils sont *« difficiles à trouver »*. *« Au premier coup de fusil, ils ont détalé comme des lapins »*, a-t-il affirmé. Quant aux socialistes modernes, prudent, le ministre de l'environnement préfère ne pas trop en parler. Il juge que, jusqu'au début du mois de janvier dernier, M. Pierre Mauroy lui avait laissé une certaine liberté de manœuvre, sur un terrain où le maire de Lille reconnaissait, paraît-il, une certaine incompétence. Désormais, les choses pourraient changer. A l'adresse du nouveau premier secrétaire du Parti socialiste, M. Laurent Fabius, le président de Génération Ecologie a simplement envoyé ce message : *« Aucune formation n'a le droit de prendre le mouvement écologiste pour un satellite. »*

J.-L. S.

Une seule planète, deux familles

Une main qui glisse un bulletin dans une urne en forme de globe terrestre. Ce sera le logo des « écologistes avec Brice Lalonde ». Armé d'un principe : *« agir, pas gémir »*, le ministre de l'environnement n'a-t-il pas, en effet, pour ambition de *« réussir la planète »* ?

Un an et demi après avoir annoncé la création de Génération Ecologie, M. Lalonde est en passe, aujourd'hui, de réussir son premier pari : installer, aussi durablement que possible, une deuxième branche dans la famille écologiste, celle des *« écolos-réalos »*, à côté des *« fundis »*, les « fondamentalistes » de M. Antoine Waechter.

Parti plus tard que ce dernier dans la tentative de récupération de tous ceux qui veulent encore, d'une façon ou d'une autre, *« changer la vie »*, M. Lalonde peut estimer, désormais, qu'il a rempli son contrat : avec deux mille cinq cents adhérents revendiqués, Génération Ecologie représente déjà la moitié de l'effectif des Verts.

Sa progression dans la mouvance écologiste est constante, et l'on a même vu, dimanche 26 janvier, dans un canton du Bas-Rhin, Bischwiller, en Alsace, le fief du principal porte-parole des Verts, le candidat de Génération Ecologie devancer celui du PS, celui des Verts, et celui du PC. Même s'il se défend du fait que son mouvement soit *« le fruit de la volonté divine »*, M. Lalonde a collé à la stratégie « antidatée » du président de la *Lettre à tous les Français*, en enfonçant le coin dans la famille écologiste.

« L'ouverture, c'est fini »

Parti d'un rapport, en sa défaveur, d'un tiers-deux tiers, Génération Ecologie est en passe, aujourd'hui, de faire jeu égal avec les Verts, sur le seul nom de Brice Lalonde. *« L'ouverture, c'est fini. Mais pas Génération Ecologie »*, dit-on, avec satisfaction, dans l'entourage du ministre de l'environnement. M. Lalonde est, en effet, parvenu à réunir autour de lui, dans *« un mouvement fort improbable »*, à la fois M. Stoléru et M. Gabriel Cohn-Bendit, beaucoup de déçus du *« socialisme libéral »* et de vieux nostalgiques de 1968, certains militants antiracistes viscéraux et des dames en fourrure de la « gauche caviar », des libéraux en perdition, des citoyens dégoûtés qui ne votaient plus pour personne, et, quoi qu'il en dise, quelques *« retoqués »* des listes aux élections régionales.

En revanche, et en dépit de ses appels à l'union de tous les écologistes, M. Lalonde n'est pas parvenu à rassembler les Verts et ses propres disciples. Les très rares listes d'union, annoncées ici et là, ne sont guère significatives. Comme le dit, par exemple, M. Michel Geoffre, tête de la liste « Les Verts-Union des écologistes » dans les Hautes-Pyrénées, *« nous sommes une douzaine d'un côté, trois ou quatre de l'autre, il ne faut pas en tirer des conclusions nationales »*.

A de très rares exceptions près, la ligne définie par M. Waechter – *« ni droite, ni gauche »* – sera donc respectée. A défaut d'union, M. Lalonde mise sur des alliances futures, avec le secret espoir que la minorité des Verts, dite de gauche, lui revienne, un jour. M. Waechter fait le pari exactement inverse : *« Les vrais écologistes de Génération Ecologie viendront chez nous, dès lors que M. Lalonde ne sera plus au gouvernement. »*

En attendant, compte tenu du mode de scrutin et des seuils imposés pour avoir un élu, surtout dans les petits départements, la planète écologiste obtiendra moins de sièges que ne lui en laissent espérer les sondages.

JEAN-LOUIS SAUX

La préparation des élections

Les candidats de Génération Ecologie

Génération Ecologie a déjà désigné ses têtes de liste dans soixante-dix-huit départements. Dans sept autres (Cantal, Gers, Haute-Garonne, Isère, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne), le choix de la tête de liste n'a pas encore été arrêté. Génération Ecologie ne présentera pas de listes en Corse et ne paraît pas aujourd'hui en mesure d'être présent dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Creuse, l'Indre, la Haute-Marne, en Saône-et-Loire, à la Martinique et la Guadeloupe. Le mouvement de M. Lalonde revendique enfin la constitution, effective ou possible, de listes d'union avec les Verts dans cinq départements : les Alpes-Maritimes, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, les Deux-Sèvres et le Territoire de Belfort.

Voici donc la liste des candidats de Génération Ecologie, telle qu'elle était arrêtée en date du dimanche 9 février.

ALSACE. – Bas-Rhin : Mme Yveline Moeglen. Haut-Rhin : M. Roger Winterhalter, M. de Lutterbach.

AQUITAINE. – Dordogne : Mme Chantal Merchadou. Gironde : M. Noël Mamère, m. de Bègles. Landes : M. Gérard Dupouy. Lot-et-Garonne : M. Hubert Delpech, m. d'Astafort. Pyrénées-Atlantiques : Marc Lassus.

AUVERGNE. – Allier : M. Jacky Flouzat, cons. mun. de Montluçon. Haute-Loire : M. Jean-Paul Valois. Puy-de-Dôme : M. Jean-Claude Besson, adj. au m. de Clermont-Ferrand.

BOURGOGNE. – Côte-d'Or : M. Jean-Pierre Gillot. Nièvre : M. Lionel Thenault. Yonne : Mme Geneviève Olejniczak.

BRETAGNE. – Côtes-d'Armor : M. Jean Sanquer. Finistère : M. Pierre Delignière. Ille-et-Vilaine : M. Paul Renaud. Morbihan : M. Patrice Le Borgnic.

CENTRE. – Cher : M. Jean Rousseau, m. de Vierzon. Eure-et-Loir : M. François Huwart, m. de Nogent-le-Rotrou. Indre-et-Loire : M. Joël Thalineau. Loir-et-Cher : M. Patrick Hardouin. Loiret : M. Jacques Varet.

CHAMPAGNE-ARDENNE. – Ardennes : M. Jean-Philippe Nadeau. Aube : M. Claude Menteur. Marne : M. Daniel Yon.

FRANCHE-COMTÉ. – Doubs : M. Jean-Philippe Gallat, adj. au m. de Besançon. Jura : M. Michel Moreau. Haute-Saône : Mme Danièle Olivier-Koehrert.

ILE-DE-FRANCE. – Essonne : M. Michel Mombrun. Hauts-de-Seine : M. Jean-Jacques Porchez. Paris : M. Alexandre Minkowski. Seine-et-Marne : M. François Lapoix. Seine-Saint-Denis : M. Zaïr Kedadouche. Val-de-Marne : M. Loïc Le Guénédal. Val-d'Oise : M. Gilles Vannier. Yvelines : Mme Monique Le Saux, adj. au m. d'Achères.

LANGUEDOC-ROUSSILLON. – Aude : Mme Mariette Gerber. Gard : M. Christian Aymard, m. d'Uchaud. Hérault : M. Yves Pietrasanta, cons. rég., cons. gén., m. de Mèze. Pyrénées-Orientales : Mme Maryse Lapergue.

LIMOUSIN. – Haute-Vienne : M. Bernard Devalois.

LORRAINE. – Meurthe-et-Moselle : M. Philippe Louis. Meuse : M. Roland Giraud. Moselle : M. Jean-François Secondé. Vosges : M. Etienne Gehin, cons. gén.

MIDI-PYRÉNÉES. – Aveyron : M. Robert Roussel, adj. au m. de Millau. Lot : M. Michel Grinfeder, adj. au m. de Cahors.

NORD-PAS-DE-CALAIS. – Nord : M. Pascal Dubois. Pas-de-Calais : M. Jean-François Caron.

BASSE-NORMANDIE. – Calvados : Mme Josette Bénard. Manche : M. Olivier Bidou. Orne : M. Thierry Boisbault.

HAUTE-NORMANDIE. – Eure : M. Jean-Michel Gantier. Seine-Maritime : M. Bernard Frau, m. de Grand-Couronne.

PAYS DE LA LOIRE. – Loire-Atlantique : M. Jean-Claude Demaure, adj. au m. de Nantes. Maine-et-Loire : M. Christian Mettelet. Mayenne : M. Gérard Helly, adj. au m. de Laval. Sarthe : M. Jean-François Pacquin, adj. au m. du Mans. Vendée : M. Daniel Robquin, cons. rég.

PICARDIE. – Aisne : M. Jean-François Gérak. Oise : M. Lionel Stoléru, anc. min. Somme : M. Hubert Delarue.

POITOU-CHARENTES. – Charente : M. François Georgel. Charente-Maritime : M. André Dubosc, adj. au m. de La Rochelle. Vienne : M. Louis Saillard.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR. – Hautes-Alpes : M. Louis Charbonel. Bouches-du-Rhône : M. Vincent Meyer. Var : M. Lucien Chabason. Vaucluse : M. Robert Fidenti, adj. au m. d'Avignon.

RHONE-ALPES. – Ain : M. Alain Mousel. Ardèche : M. Louis Herdt, m. de Sainte-Agrève. Drôme : M. Gérard Védrines, cons. gén. Loire : M. Gérard Payre. Rhône : M. Philippe Lebreton. Savoie : M. Yves Gauthier. Haute-Savoie : M. Pierre Viguié, cons. rég.

LA RÉUNION. – M. Claude Denuzière.

GUYANE. – M. Jean-Claude Mongénie.

BIBLIOGRAPHIE

Les enfants de l'atome et de mai 1968

On les attend par dizaines dans les conseils régionaux. Sur la foi des sondages, on estime qu'ils pourraient faire basculer l'équilibre politique dans une quinzaine de régions. Et plus les échéances approchent, plus les observateurs s'inquiètent : les Verts sont-ils roses, rouges ou bruns ? Le mérite de cette première histoire de l'écologie politique, écrite de l'intérieur – Jean-Luc Bennahmias est directeur de la communication des députés verts français au Parlement européen, – est de rappeler les filiations du mouvement écologiste.

Si les Verts de M. Antoine Waechter n'ont que huit ans d'âge, les « écolos », eux, ont vingt ans. Engagés dans les luttes sociales des années 70, Lip, le Larzac, et le refus de la société de consommation, les premiers d'entre eux viennent souvent du PSU et de l'extrême-gauche, de l'opposition, déjà, aux partis installés. Tandis qu'ils affichent leur contestation derrière la candidature de M. René Dumont à l'élection présidentielle de 1974, d'autres développent au même moment une multiplicité de petites batailles sur le terrain de l'environnement. Le premier choc pétrolier de 1973 et le programme d'indépendance énergétique fondé sur la filière nucléaire vont réunir les deux familles. Les « écolos » sont les enfants de l'atome et de mai 1968.

L'étude sociologique des adhérents et des sympathisants des Verts, présentée dans la seconde partie du livre par Agnès Roche, chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, complète l'itinéraire historique de cette génération. Selon les enquêtes d'opinion menées au sein du mouvement, les Verts sont en majorité des « quadras » ; 80 % d'entre eux ont un niveau égal ou supérieur au bac ; ils disposent d'un niveau de vie supérieur à la moyenne des Français et 90 % d'entre eux (contre 76 % pour l'ensemble des Français) ont au moins *« une bagnole »*.

Sur le plan politique, 28 % refusent de se positionner sur un axe droite-gauche, 48 % se situent à gauche et 3 % seulement à droite ou à l'extrême-droite. Sur cent électeurs verts aux élections européennes de 1989, vingt-cinq seulement avaient voté pour M. Antoine Waechter au premier tour de l'élection présidentielle de l'année précédente, trente-sept pour M. François Mitterrand, dix-huit pour un candidat de droite et seize s'étaient abstenus. C'est l'un des signes qui témoignent de l'hétérogénéité de l'électorat écologiste.

Pour Agnès Roche et Jean-Luc Bennahmias, c'est l'un des principaux défis auxquels les Verts vont devoir répondre dans les toutes prochaines années : *« Les Verts séduisent un nombre croissant d'électeurs dégoûtés de la politique, déçus par les hommes politiques, voire franchement poujadistes »*, écrivent-ils. Le temps n'est pas encore venu d'*« une adhésion réelle aux valeurs de l'écologie politique »*, et c'est ce qui rend le mouvement fragile, prêt à imploser à tous moments ou susceptible d'être capté par la plus habile des formations politiques traditionnelles, comme ce fut le cas en Allemagne avec le SPD.

J.-L. S.

► ***Des Verts de toutes les couleurs, histoire et sociologie du mouvement écolo*, de Jean-Luc Bennahmias et Agnès Roche, Albin Michel, 210 pages, 92 F.**

Guadeloupe : la recomposition annoncée de la gauche

Les élections régionales devraient être l'occasion d'une réelle recomposition du paysage politique guadeloupéen, notamment à gauche avec l'affrontement annoncé d'au moins deux listes de sensibilité socialiste – et de deux députés PS – et des listes constituées par les anciens communistes, devenus progressistes-démocrates, et par les communistes orthodoxes.

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Le président sortant du conseil régional, M. Félix Proto (PS), confronté à d'énormes difficultés financières qui lui ont valu deux saisines, l'an dernier, de la chambre régionale des comptes, a d'ailleurs renoncé à conduire lui-même la liste de son parti et a préféré susciter la candidature de M. Frédéric Jalton, député socialiste, maire des Abymes, jusqu'alors patriarche incontesté de la fédération locale du PS.

Les appels pathétiques de M. Jalton à la sauvegarde de l'unité du parti n'ont pas ébranlé la résolution de M. Dominique Larifla, député socialiste et maire de Petit-Bourg, de constituer et de conduire une liste se démarquant de l'héritage de M. Proto. M. Larifla a même qualifié M. Proto de *« président par effraction »* du fait de l'élection de celui-ci en douzième position sur la liste qu'il conduisait en 1986.

Président du conseil général depuis 1985, M. Larifla a progressivement réussi à élargir en *« majorité de travail »* sa majorité socialo-communiste initiale, jusqu'à constituer un Groupe de réflexion et d'action pour la Guadeloupe (GRAPG) rassemblant des maires et conseillers généraux sans étiquette ou se situant jusqu'alors dans la droite modérée.

Plus qu'un combat socialiste fratricide, la dissidence de M. Larifla illustre la forte contestation de la gestion de M. Proto, dont les communistes orthodoxes du Parti communiste guadeloupéen (PCG) sont les alliés au conseil régional : leur liste sera conduite par une des vice-présidentes de l'assemblée, Mme Mona Cadoce. Elle aura la difficile tâche d'affronter le député ex-PCG, maire de Saint-François, M. Ernest Mouloussamy, qui a rallié ces dernières semaines les anciens communistes du Parti progressiste démocratique guadeloupéen (PPDG), allié à M. Larifla au conseil général.

Tracts manuscrits

A droite, le député RPR, maire de Gourbeyre, Mme Lucette Michaux-Chevry, ancien ministre, qui avait pris soin de constituer une liste ne se réclamant pas directement de l'opposition nationale mais d'une association, Guadeloupe d'abord, regroupant personnalités politiques et socioprofessionnelles locales, devra faire face à la fronde de militants RPR rassemblés dans une liste constituée autour de la présidente de la fédération locale, Mme Marlène Captant.

Parallèlement, le directeur de la Caisse régionale du Crédit agricole, M. Thélème Gédéon, ancien président d'un des deux comités consultatifs du conseil régional, a annoncé son intention de conduire une liste de socioprofessionnels regroupant *« tous ceux qui en ont ras-le-bol »* du fait que *« l'argent des contribuables est dilapidé et que les caisses des collectivités sont vides »*. Si elle voyait le jour, cette liste pourrait mordre sur l'électorat de Mme Michaux-Chevry, confrontée, d'autre part, au projet de constitution d'une liste formée par les élus de la partie française de l'île franco-hollandaise de Saint-Martin.

Ces derniers estiment, en effet, que leurs intérêts spécifiques – l'île est un port franc où aucune fiscalité indirecte ne s'applique – et leur revendication d'un statut particulier seraient mieux défendus par les trois élus qu'ils escomptent grâce au vote, considéré comme acquis, des huit mille cinq cents électeurs inscrits dans l'île.

C'est dans ce contexte, et alors que leur capacité d'influence n'a jamais semblé aussi faible, que les indépendantistes de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG), se présenteront pour la première fois en tant que tels devant les électeurs, avec une liste conduite par un universitaire, M. Roland Thésauros, et où figure en bonne place l'écrivain Maryse Condé.

Une autre liste est en cours de constitution autour de M. José Toribio, maire divers gauche du Lamentin depuis le décès l'an dernier de son père René, ancien sénateur SFIO et fondateur d'un Parti socialiste guadeloupéen (PSG) après le retour au bercail, en 1974, des socialistes locaux qui avaient fait dissidence lors de la signature du programme commun de gouvernement PC-PS. M. Toribio, qui a entrepris de tirer ce parti de sa longue hibernation, a été le premier à se lancer dans une campagne électorale où tous les coups semblent déjà permis, à en juger par les tracts manuscrits qui décrivent par le menu les histoires de lit de certains élus sortants.

La présence de deux listes trotskistes se réclamant respectivement du Groupe Révolution socialiste (GRS) et de Combat ouvrier – qui avait obtenu moins de 2 % des suffrages lors des régionales de 1983 et de 1986 – complète un tableau électoral où le front des cantonales semble d'autant plus calme qu'il n'attire qu'un nombre limité de candidats, dont la plupart bénéficient déjà d'une solide implantation locale et d'une bonne notoriété de canton.

EDDY NEDELJKOVIC

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

POLITIQUE

régionales

Le retrait de M. Charasse plonge les socialistes du Puy-de-Dôme dans l'embarras

CLERMONT-FERRAND

de notre envoyé spécial

M. Michel Charasse, ministre délégué chargé du budget, a annnoncé, samedi 8 février, à Clermont-Ferrand, qu'il ne sera pas candidat aux élections régionales en Auvergne. Cette décision, qui met un terme à plusieurs semaines de tergiversations et de manœuvres en tout genre, trouve sa source dans un conflit qui oppose le ministre délégué à la fédération socialiste de la Haute-Loire.

Champion incontesté du PS dans le Puy-de-Dôme, M. Charasse avait accepté de répondre aux sollicitations de ses amis qui désiraient le voir prendre la tête des troupes socialistes contre M. Valéry Giscard d'Estaing, président UDF du conseil régional d'Auvergne, à condition que ceux-ci répondent à ses exigences. M. Charasse souhaitait en particulier intervenir dans la composition des listes du PS dans les trois autres départements : l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire. Si ces vœux ont été exaucés dans les deux premiers départements, il n'en a pas été de même dans le troisième. M. Charasse voulait confier la direction de la liste socialiste à M. Jean-Pierre Brossier, fabiusien comme lui, conseiller régional sortant et par ailleurs membre de Génération Ecologie, ce qui n'était pas sans intérêt dans un département gagné aux thèses écologistes depuis la bataille victorieuse contre le projet de barrage de Serre-de-la-Fare.

La fédération poperéniste de la Haute-Loire lui a *préféré* M. André Chapaveire, un proche du ministre chargé des relations avec le Parlement, qui s'est longtemps prévalu du vote des militants en sa faveur et a rappelé à plusieurs reprises que sa désignation avait été entérinée en son temps par les instances fédérales et nationales. Le jugement de M. Charasse a été sans appel. *« Cette liste répond à des critères trop classiquement politiciens et sert d'abord l'ambition personnelle »*, a-t-il assuré avant d'annoncer qu'il renonçait à défier M. Giscard d'Estaing.

Cette retraite en rase campagne ne sera certainement pas trop douloureuse pour le ministre délégué, qui pestait en privé contre l'impuissance du Parti socialiste à ramener à la raison les militants de la Haute-Loire, vainqueurs à la Pyrrhus de cette épreuve de force. Même s'il assure qu'il s'était fait à l'idée de porter la bannière socialiste dans la bataille régionale, M. Charasse demeure en son for intérieur un départementaliste convaincu, plus sûrement intéressé par le conseil général du Puy-de-Dôme. Sa décision, à quelques semaines d'une campagne qui s'annonce difficile face à M. Giscard d'Estaing, plonge cependant les socialistes auvergnats dans un abîme de perplexité. M. Roger Quilliot, maire de Clermont-Ferrand, qui devait occuper la deuxième place dans le Puy-de-Dôme, avait en effet subordonné sa candidature à celle du ministre du budget, et Mme Michèle André, ancien secrétaire d'Etat chargé des droits de la femme, qui venait en troisième position, a décidé de se consacrer exclusivement aux élections cantonales : la liste socialiste est entièrement aujourd'hui décapitée. Le temps presse pour trouver un candidat de rechange, qui n'aura probablement pas l'envergure de M. Charasse.

GILLES PARIS

Au « Forum RMC-*l'Express* »

M. Le Pen accuse M. Mitterrand d'avoir participé à « une opération qui consiste à voler les citoyens »

Invité du « Forum RMC-*l'Express* », dimanche 9 février, M. Jean-Marie Le Pen a affirmé, au sujet de l'affaire Urba, que *« M. Mitterrand a participé à une opération qui consiste à voler les citoyens »*. Selon le président du Front national, *« l'organisation mafieuse d'Urba »* était *« concertée avec l'accord de tous les élus socialistes, y compris les ministres, les premiers ministres et le président de la République »*. M. Le Pen, qui a déjà accusé le gouvernement d'être un *« ramassis de gangsters, de voleurs, de racketteurs »* et certains de ses membres d'être des *« assassins »*, fait l'objet d'une plainte déposée par Mme Edith Cresson.

Le chef de file de l'extrême droite a réitéré son opposition à la cohabitation avec le chef de l'Etat, en souhaitant qu'après les élections *« la droite majoritaire, la majorité nouvelle antisocialiste, refuse un gouvernement à François Mitterrand »*. A propos de l'autodissolution de l'Assemblée nationale préconisée par M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Le Pen a indiqué qu'elle serait *« juridiquement un coup d'Etat »*.

Interrogé sur les prochaines élections régionales, le président du Front national a affirmé – sans en apporter la moindre preuve – que des contacts étaient pris entre son parti, le RPR et l'UDF. Il a précisé qu'il n'avait pas *« personnellement »* de contacts avec les dirigeants de la droite parlementaire. Tête de liste dans les Alpes-Maritimes, M. Le Pen a souligné : *« Il est bien évident que si M. Gaudin m'empêche d'avoir la responsabilité de la région* [Provence-Alpes-Côte d'Azur] *alors que j'arrive en tête, je ne me sentirai obligé à son égard à aucune forme de soutien. (...) Si j'arrive second, tout dépendra des propositions qu'il fera. S'il récuse les voix du Front national, si, à l'avance, il dit : moi, je refuse que le Front national vote pour moi, à ce moment-là, il est bien évident qu'il a peu de chances d'avoir nos voix. »*

Par ailleurs, M. Le Pen a obtenu la diffusion, dimanche soir, sur TF 1 d'un droit de réponse au terme de l'émission « 7 sur 7 » qui, le dimanche précédent, avait eu pour invité M. Michel Rocard. L'ancien premier ministre avait notamment accusé M. Le Pen de fraude, de torture pendant la guerre d'Algérie et d'acquisition douteuse de sa fortune. Ce dernier a décidé de déposer plainte.

□ **Les Jeunes Démocrates-sociaux demandent l'exclusion de M. Michel Poniatowski.** – Les Jeunes Démocrates-sociaux (JDS) ont demandé, dimanche 9 février, à M. Valéry Giscard d'Estaing d'exclure des rangs de l'UDF M. Michel Poniatowski, sénateur (Rép. et ind.) du Val-d'Oise et président d'honneur du PR. Les Jeunes Démocrates-sociaux déplorent que M. Michel Poniatowski *« puisse continuer impunément, comme il le fait depuis trois mois, à préconiser des alliances avec l'extrême droite, officiellement proscrites par l'UDF »*.

En Corse

Le ministre du budget provoque la colère des magistrats de Bastia

L'Union syndicale des magistrats (USM) de la cour d'appel de Bastia a vivement réagi après la mise en cause par M. Michel Charasse des lenteurs de la justice insulaire dans l'instruction de certains dossiers de fraude fiscale.

BASTIA

de notre correspondant

L'affaire commence avec l'annonce, le 8 février, par M. Jean-Louis Nadal, procureur général près la cour d'appel de Bastia, d'une visite *« éclair et privée »* du ministre délégué au budget. M. Michel Charasse ne restera à Bastia que deux heures et demie, le temps d'un déjeuner sur le vieux port en compagnie du magistrat et du directeur départemental des impôts. *« Il n'y a pas de confusion des pouvoirs*, a-t-il affirmé. *Je suis venu me rendre compte de l'état d'avancement des dossiers de certaines affaires de fraude fiscale à propos desquelles mon ministère est plaignant. »* Le ministre du budget a précisé que, si *« l'instruction tardait trop »*, il interrogerait la Cour de cassation afin d'*« obtenir le dessaisissement des juges bastiais au profit d'autres »*.

La cible politique est désignée. Michel Charasse est venu à Bastia s'occuper *« en privé »* du cas d'un *« contribuable non encore inculpé de fraude fiscale »*. La rumeur véhicule le nom d'un homme politique de droite, candidat aux élections territoriales du 22 mars. *« La justice doit passer à Bastia comme à Rennes, où un élu PS est sur la sellette »*, a déclaré le ministre, ajoutant qu'il souhaitait des inculpations *« le plus rapidement possible, par exemple avant la fin mars »*.

Cette pression politique sur le judiciaire a provoqué la réaction de l'Union syndicale des magistrats (USM) de la cour d'appel de Bastia, qui *« ne peut que s'étonner de tels propos visant à discréditer l'ensemble du corps judiciaire en l'accusant d'inertie et de retards coupables, de laxisme et de partialité »*. Les magistrats ont demandé à M. Henri Nallet, garde des sceaux, de se faire l'écho de leur émotion auprès de son collègue du gouvernement.

MICHEL CODACCIONI

Un conseiller régional socialiste figure sur la liste du PC dans les Yvelines

Conseiller régional sortant d'Ile-de-France, M. Donnadieu, élu en 1986 sur la liste socialiste conduite alors par M. Rocard dans les Yvelines, a confirmé, samedi 8 février, aux Mureaux, sa présence en troisième position (réputée non éligible) comme *« personnalité indépendante »* sur la liste communiste conduite par M. Tréhel. M. Donnadieu avait discrètement quitté, en novembre dernier, le groupe socialiste du conseil régional d'Ile-de-France pour siéger avec les non-inscrits. Il avait également abandonné la fédération départementale du PS des Yvelines après vingt-cinq années de militantisme. M. Donnadieu, membre du courant Jospin, s'est présenté comme un déçu du PS plus que du socialisme qui, a-t-il estimé, n'a pas été mis en pratique depuis 1981. *« J'avais l'espoir d'un sursaut de gauche qui hélas ! ne s'est jamais produit »*, a-t-il ajouté.

Plutôt que de *« jouer les pantins »* au sein d'un parti *« dominé par l'arrivisme et le carriérisme »* dans lequel il ne se reconnaît plus, il a préféré, dit-il, *« reprendre le combat en recherchant l'efficacité maximum »*, c'est-à-dire en *« répondant à l'esprit d'ouverture du PCF »*. *« Je n'ai jamais été communiste et je n'entends pas le devenir*, a-t-il précisé, *mais ce qui nous rassemble est cent fois plus important que ce qui nous divise. »*

PASCALE SAUVAGE

L'affaire Habache

Une lettre du directeur de la DST

M. Jacques Fournet, directeur de la DST (direction de la surveillance du territoire), nous a adressé la lettre suivante :

Je démens de façon la plus formelle les « informations » parues dans *le Monde* du 5 février :

– La DST n'a pas été informée de la venue en France de Georges Habache et de ses accompagnateurs le mardi 28 janvier mais le lendemain, le mercredi 29 ;

– A aucun moment le RAID n'a été mis à la disposition opérationnelle du directeur de la DST. Mon service est intervenu dans le cadre de l'exécution d'une commission rogatoire émanant de l'autorité judiciaire.

[C'est sur la foi du témoignage de deux sources policières que nous avons écrit que la DST, service spécialisé dans la lutte antiterroriste, avait été prévenue de la venue de M. Habache la veille de son arrivée en France. M. Fournet le dément formellement, et nous ne pouvons que lui en donner acte. Il est cependant établi que le directeur général de la police nationale (DGPN) a été alerté dès le lundi soir 27 janvier, en même temps que le directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, M. Christian Vigouroux. Ce dernier, « démissionné » depuis, lui a immédiatement demandé d'alerter ses services, parmi lesquels l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) et la DST. – E. P.]

Une cantonale partielle...

HAUTES-PYRÉNÉES : canton de Galan (1er tour).

Inscr., 2 178 ; vot., 1 628 ; abst., 25,25 % ; suffr. expr., 1 584. MM. André Lapeyre, UDF-CDS, m. de Galan, 784 voix (49,49 %) ; Paul Mournet, RPR, anc. cons. mun. de Galan, 283 (17,86 %) ; Claude Gaye, MRG, m. de Montastruc, 267 (16,85 %) ; Jean-Pierre Degoit, PS, cons. mun. de Tournous, 209 (13,19 %) ; Alain Tujague, PC, 41 (2,58 %). *Il y a ballottage.*

[Il s'agit de pourvoir au remplacement de Louis Larrieu, UDF, décédé le 14 décembre dernier.

Par rapport au scrutin de 1988, le PS perd plus de la moitié de ses électeurs et régresse de 13,44 points de pourcentage tandis que le MRG et le PC gagnent respectivement 0,49 et 0,78 point. La droite, divisée et en l'absence d'un représentant du FN, voit son score passer de 53,14 % à un total de 67,36 %.

Conseiller général depuis 1970, Louis Larrieu avait été réélu au premier tour des cantonales de septembre 1988 par 854 voix (53,14 %) contre 428 (26,63 %) à M. Jean-Pierre Degoit, PS, 263 (16,36 %) à M. Claude Gaye, MRG, 33 (2,05 %) à M. Hubert Damade, FN, et 29 (1,80 %) à M. Alain Tujague, PC. Il y avait eu 1 607 suffrages exprimés et 1 648 votants (soit 24,61 % d'abstention) sur 2 186 inscrits.]

... et une municipale

CHARENTE-MARITIME : La Tremblade (1er tour).

Inscr., 3 414 ; vot., 2 403 ; abst., 29,61 % ; suffr. expr., 2 307. Liste conduite par M. Jean-Pierre Tallieu (div. d.), 987 voix (42,78 %) ; liste conduite par M. Paul Gras (RPR), maire sortant, 641 (27,78 %) ; liste conduite par M. François Patsouris (div. g.), 568 (24,62 %) ; liste conduite par Mme Ginette Roché (app. PC), 111 (4,81 %). *Il y a ballottage.*

[Dix-huit des vingt-sept conseillers municipaux s'étaient démis de leur mandat à la suite de la découverte par la police judiciaire, dans le cadre d'une enquête sur un trafic de timbres-amendes, d'un fichier informatique sur les habitants de la commune. Ce fichier, créé par des policiers municipaux il y a dix ans, a été détruit en juillet dernier.

En mars 1989, le premier tour avait donné les résultats suivants : inscr., 3 486 ; vot., 2 607 ; abst., 25,21 % ; suffr. expr., 2 505 ; liste d'union de la droite, conduite par M. Paul Gras, RPR, maire sortant, 1 269 voix (50,65 %), 21 sièges (1 UDF, 12 RPR, 8 div. d.) ; liste divers, conduite par M. François Patsouris, div. g., 937 (37,40 %), 5 sièges (4 div. g., 1 div. d.) ; liste d'union de la gauche, conduite par M. Francis Lagarde, div. g., 299 (11,93 %), 1 siège (1 div. g.).]

A « L'heure de vérité » d'Antenne 2

M. Barre annonce qu'il votera la censure

Invité, dimanche 9 février, de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, M. Raymond Barre a annoncé qu'il voterait, mardi 11 février, la motion de censure déposée par l'opposition. *« Je vote la censure parce que le fonctionnement de l'Etat est mauvais »*, a déclaré l'ancien premier ministre, qui s'est exprimé pour la première fois sur l'« affaire Habache ». *« La politique de la France a toujours été de défendre la cause palestinienne parce que c'est une cause juste*, a-t-il dit. *Mais, parmi les Palestiniens, il y a des gens différents. Il faut se garder d'établir des complicités ou de marquer des complaisances à l'égard du terrorisme. Sur ce point, les choses ne sont pas très claires. »*

M. Barre a ensuite critiqué le comportement de M. Mitterrand, qui a, selon lui, *« fait monter le soufflé lui-même »*. *« Si j'avais été en Oman*, a-t-il précisé, *je me serais d'abord tu sur ce sujet. On dit aux journalistes, à ce moment-là, qu'on va rentrer en France, qu'on s'entretiendra du problème avec son premier ministre et qu'on en parlera après. Il n'y pas de raison de parler tout le temps aux journalistes. On peut bien les aimer. Mais il n'y a pas de raison de vivre avec eux, matin, midi et soir et dans les avions. »* L'ancien premier ministre a également affirmé qu'il aurait *« couvert »* l'entrée du chef du FPLP *« au nom d'un accord humanitaire passé entre le Croissant-Rouge et la Croix-Rouge française »* ; qu'il n'aurait pas *« sanctionné le secrétaire général du Quai d'Orsay, ni les directeurs de cabinet »* ; qu'il aurait *« laissé l'opposition jouer son jeu »* ; qu'il n'aurait pas pour autant convoqué l'Assemblée nationale.

La leçon qu'il tire de cette affaire est qu'il faut *« remettre en ordre l'Etat »*. *« Tout ce que nous subissons à l'heure actuelle*, a-t-il dit, *est la conséquence des deux années de cohabitation »* qui ont *« vicié les comportements »*. L'ancien premier ministre a réaffirmé son hostilité à une nouvelle expérience de ce type, de même qu'à la réduction à cinq ans de la durée du mandat présidentiel. Il a estimé enfin que la ratification des accords européens de Maastricht n'impose pas un référendum, qu'il préfère voir réserver à une réforme constitutionnelle.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
PRINTED IN FRANCE
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

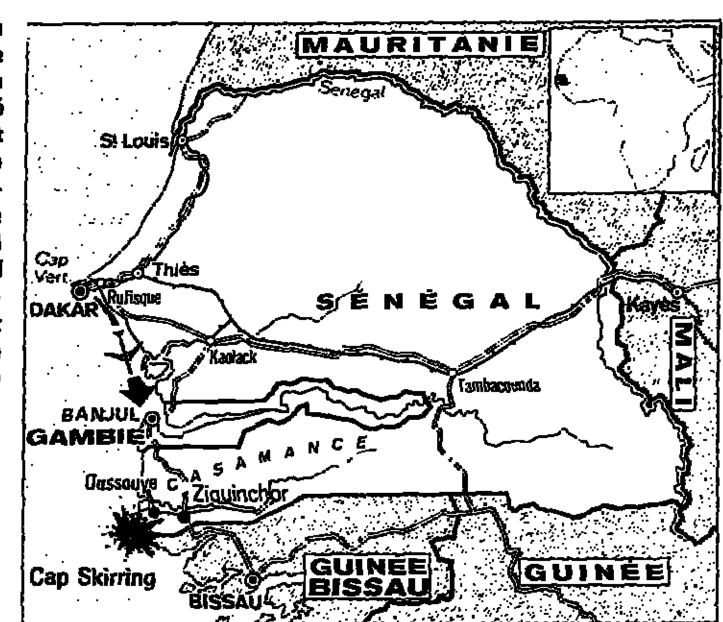
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

SOCIÉTÉ

Trente morts et vingt-six rescapés dans la catastrophe aérienne au Sénégal

L'équipage de l'avion affrété par le Club Méditerranée aurait commis une erreur d'appréciation

Selon le dernier bilan de la catastrophe aérienne survenue dimanche 9 février dans le sud du Sénégal, trente personnes ont été tuées et vingt-six blessées – dont trois grièvement – au cours de l'atterrissage manqué d'un bi-turbopropulseur Convair 640 de la compagnie GambCrest. L'appareil avait été affrété par Air Sénégal pour le compte du Club Méditerranée. Deux premiers blessés ont été rapatriés en France dans la matinée du 10 février. Vingt et un autres rescapés devaient arriver à Paris dans la soirée par avion sanitaire.



La noria aérienne qui achemine chaque semaine les clients du Club Méditerranée vers son village de vacances du Cap Skirring, situé dans la province sénégalaise de la Casamance, avait fonctionné comme chaque semaine dans la soirée du samedi 8 février : cent cinquante « gentils membres » avaient pris place dans un biréacteur d'Air Liberté, puis avaient été répartis, vers 4 h 30 du matin, à Dakar, en trois groupes, à bord de trois Convair, pour gagner l'aéroport casamançais de Cap Skirring, où les jets ne peuvent se poser. Deux des trois groupes sont arrivés sans encombre. La météo était bonne.

Selon les témoignages, il semble que les deux pilotes américains de l'avion accidenté aient commis une erreur de navigation et aient débuté les procédures d'approche et d'atterrissage trop tôt. En effet, l'équipage a demandé aux passagers d'attacher leur ceinture et annoncé aux contrôleurs aériens qu'il se trouvait *« vent arrière au-dessus du terrain »*, alors que la piste de Cap Skirring se trouvait, en réalité, à 50 kilomètres de là, et que l'avion survolait la localité de Kaffoutine. M. Mbagnik Ndiaye, gouverneur de la région de Ziguinchor où a eu lieu l'accident et membre de la commission d'enquête, a déclaré à la radio sénégalaise : *« Cette catastrophe est due à une erreur de manœuvre du pilote, qui a confondu l'Hôtel Carole avec l'aéroport du Cap Skirring. A 5 heures du matin, l'hôtel attendait des touristes et avait allumé les lampes de ses jardins. Le pilote a annoncé qu'il amorçait sa descente et a tranché deux palmiers, ce qui lui a permis de comprendre qu'il n'était pas sur la piste. Il a tenté de manœuvrer, mais la catastrophe est arrivée. »*

Les secours ont été rapides et importants. Deux hélicoptères Super-Frelon ont décollé avec des équipes médicales d'un bâtiment français qui croisait au large, dans le cadre de manœuvres navales franco-sénégalaises. Un hélicoptère militaire français Puma et des troupes sénégalaises ont également participé à l'évacuation des blessés et des survivants, qui ont d'abord été hospitalisés à Ziguinchor avant d'être transportés en Transall à l'hôpital de Dakar. M. Gilbert Trigano, PDG du Club Méditerranée, leur a rendu visite avant d'organiser leur retour en France en fonction de leur état de santé. – *(Reuter, AFP, AP.)*

Après un incident inexpliqué à Bordeaux

Air Inter et Air France suspendent certaines procédures de navigation des Airbus A-320

Les directions d'Air Inter et d'Air France ont décidé de suspendre, depuis le samedi 8 février, les approches d'aéroport des Airbus A-320 selon certaines procédures aux instruments, après un incident survenu à Bordeaux.

Alors qu'il était en vue de la piste de Bordeaux, l'équipage d'un Airbus A-320 d'Air Inter, qui arrivait, le 5 février au matin, de Lyon, a eu la surprise de constater, sur son écran vidéo, un glissement sur la droite relativement important de la carte de l'aéroport pendant cinquante secondes. Le commandant de bord n'a pas tenu compte de cette indication erronée qui aurait pu l'entraîner trop à droite par rapport à l'axe de la piste qu'il voyait parfaitement à 15 kilomètres. Il a repris l'avion en commandes manuelles et l'atterrissage s'est effectué normalement.

Les experts ont été mobilisés pour expliquer ce dysfonctionnement qui apparaissait pour la première fois dans cette phase de vol assurée selon la procédure VOR-DME, autrement dit une procédure intermédiaire entre l'atterrissage en manuel et l'atterrissage aux instruments, pendant laquelle les calculateurs de l'avion dialoguent avec des balises pour vérifier la position par rapport à la piste et à l'axe de celle-ci. Il n'a pas été possible de déterminer si l'anomalie était imputable aux émissions des balises radio de la région de Bordeaux, qui connaissent actuellement des problèmes à l'antenne, ou bien aux calculateurs de l'avion. Affrontée à cette incertitude, la direction d'Air Inter, imitée par celle d'Air France, a décidé par mesure de sécurité de suspendre les approches VOR et VOR-DME pour les Airbus A-320. Selon les conditions météo et l'équipement des aéroports, les équipages utiliseront désormais les procédures totalement manuelles, aux instruments (ILS) ou au radar. Ces modifications devraient valoir quelques retards aux passagers.

En temps ordinaire, une telle décision serait passée inaperçue du grand public. La direction d'Air Inter a choisi de la diffuser, car elle intervient après la chute de l'Airbus A-320 qui avait provoqué, le 20 janvier, la mort de quatre-vingt-sept personnes près de Strasbourg. Si elle n'avait pas procédé ainsi, un certain nombre de navigants qui diffusent régulièrement dans la presse des informations destinées à mettre en doute la fiabilité de l'Airbus A-320 n'auraient pas manqué de souligner que l'appareil accidenté utilisait la même procédure VOR-DME que l'avion de Bordeaux. Ils auraient laissé entendre qu'un glissement de carte pouvait avoir provoqué la catastrophe et qu'Air Inter cherchait à le dissimuler. Le dépouillement des enregistreurs de l'avion accidenté par la commission d'enquête n'a fait apparaître aucune anomalie dans le système de navigation. L'appareil se trouvait dans les nuages, exactement dans l'axe de la piste de Strasbourg, ce qui exclut une erreur de localisation horizontale. Sa descente trop rapide qui l'a amené contre la montagne n'aurait pu être provoquée par un blocage de l'indicateur de distance par rapport à l'aéroport, phénomène déjà constaté sur un Boeing-747-400. Dans ce cas, le pilote se serait cru plus loin de la piste qu'en réalité et aurait donc choisi une descente plus progressive. L'hypothèse la plus étudiée à l'heure actuelle pour expliquer l'accident est celle d'une erreur de manipulation du commandant de bord qui aurait cru choisir sur ses boutons le mode de descente calculé en degrés de pente, alors qu'il aurait sélectionné le mode calculé en vitesse verticale. Ainsi, lorsqu'il aurait introduit 3,3 degrés de pente, le calculateur aurait naturellement reçu l'ordre d'une descente de 3 300 mètres par minute, soit une pente tout à fait fatale de 9,8 degrés...

ALAIN FAUJAS

Tempêtes de neige et inondations

Les intempéries font de nombreuses victimes au Proche-Orient

Neige et pluie continuent de s'abattre sur tout le Proche-Orient, qui subit le pire hiver qu'il a connu depuis plusieurs décennies.

Dans l'est de la Turquie, des chutes de neige ont provoqué de nouvelles avalanches meurtrières, si bien que le nombre total des personnes tuées par les avalanches est, maintenant, de deux cent dix-huit. Plus de six mille agglomérations du plateau anatolien et du sud-est du pays sont coupées de tout en raison de l'épaisseur de la neige qui, par endroits, atteint les trois mètres.

Au Liban, qui est balayé depuis une semaine par les tempêtes de neige, des dizaines de villes et villages de la Bekaa sont, eux aussi, complètement isolés. Toutes les routes situées à une altitude supérieure à 400 mètres sont impraticables. On aurait déjà décompté au moins vingt-trois morts, tués par des avalanches, par le froid, ainsi que par les pluies torrentielles, qui ont fait s'écrouler sur leurs occupants les restes d'une maison de Beyrouth et qui ont provoqué des inondations (notamment à Tyr), et par la tempête, qui a provoqué le naufrage d'un bateau de pêcheurs au large de Tripoli.

En Syrie, l'aéroport international de Damas a dû être fermé tôt dans la matinée du dimanche 9 février : les pistes étaient recouvertes par 15 centimètres de neige. Sur la ville, la couche était épaisse de 20 centimètres, ce qui ne s'était pas vu depuis quelque vingt-cinq ans.

En Jordanie, où sévit l'hiver le plus rigoureux depuis quarante ans, 60 centimètres de neige sont tombés sur la région d'Amman dans la nuit du 8 au 9 février. En outre, des inondations se sont produites dans diverses vallées : il y aurait une quinzaine de morts.

En Israël, s'est produite la troisième tempête de neige depuis le début de l'hiver : de nombreuses routes du Golan occupé et de haute-Galilée sont coupées, Jérusalem est paralysée, les écoles y sont fermées, et le réseau électrique du nord du pays est endommagé. Il a même plu à Eilat, sur la mer Rouge. – *(AFP, AP, Reuter.)*

INTÉGRATION

En congrès à Strasbourg

La Ligue des droits de l'homme réclame la libre circulation des immigrés en Europe

La Ligue des droits de l'homme a consacré son 72e Congrès national, les 8 et 9 février à Strasbourg, au thème « Etre citoyen en Europe ».

STRASBOURG

de notre correspondant régional

La construction européenne inquiète la Ligue des droits de l'homme (LDH). *« Le triomphe du libéralisme économique comme ciment de l'intégration »* alimente d'autant plus ses craintes qu'il se produit au moment de *« l'effondrement des partis-Etats à l'Est »* (formule préférée à *« l'effondrement du communisme »* dans la résolution adoptée) et du développement d'une immigration venant du Sud, mais aussi de l'Europe centrale et orientale. Selon les congressistes de Strasbourg, la CEE est devenue *« l'Europe des élites »*, c'est-à-dire des *« réseaux de décideurs qui pèsent, sans contrôle, sur les arbitrages communautaires »*.

Passe d'armes

Aussi s'agit-il pour la Ligue de *« refuser la fermeture de l'Europe »*. Face au risque de développement d'*« une logique de forteresse assiégée »*, illustrée par l'accord de Schengen qui *« met à mal le droit d'asile »*, elle demande aux gouvernements des Douze d'accorder le droit à la libre circulation de tous les résidents en Europe, et non aux seuls ressortissants communautaires. Dans ce contexte, la Ligue des droits de l'homme invite la CEE à reconsidérer ses rapports avec les pays du Sud et souhaite que tous les étrangers résidant dans un Etat membre bénéficient du droit de vote aux élections locales.

Convaincu qu'*« à Maastricht, c'est la logique du monétaire qui l'a emporté »*, le 72e Congrès de la Ligue a débattu du rattrapage à accomplir pour l'Europe sociale. S'inquiétant de *« l'absence de conventions européennes dans ce domaine »*, il a estimé indispensable d'*« élaborer un socle de droits sociaux communautaires, comportant notamment la garantie de la liberté syndicale, le droit à l'information des salariés et l'obligation de consulter les organisations syndicales »*.

La Ligue – laïcité oblige – s'est enfin inquiétée de la progression des *« mouvements intégristes politico-religieux »*. Le débat autour du maintien d'un passage de la résolution, estimant que *« l'interruption brutale du processus démocratique en Algérie ne pouvait constituer une alternative acceptable »*, a donné lieu à une sérieuse passe d'armes. Le texte initial a été conservé sous la pression de Mme Madeleine Rebérioux, présidente de la LDH, qui a résumé le dilemme en déclarant que *« le pire était des deux côtés »*.

MARCEL SCOTTO

Lire en première page l'article de Daniel Vernet : « L'Europe face à l'immigration. »

Selon l'Organisation mondiale de la Santé

L'épidémie de choléra frappe l'ensemble du continent américain

Selon un bilan établi fin janvier par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 571 465 cas de choléra, dont 18 127 mortels, ont été signalés depuis le début de l'épidémie, qui avait éclaté fin janvier 1991 au Pérou. Plus de la moitié des cas – 321 334 exactement – ont été rapportés par les autorités de Lima.

L'épidémie s'étend aux treize pays latino-américains. En Argentine, où l'« état d'urgence sanitaire » a été déclaré la semaine dernière, quatre provinces du Nord (Salta, Jujuy, Formosa et Chaco) ont été placées en « alerte rouge ». Selon les autorités, Buenos-Aires (13 millions d'habitants) serait menacée. Au Mexique, plus de trois mille malades ont été enregistrés dans 17 des 31 Etats. Enfin, 24 cas ont été relevés en 1991 aux Etats-Unis, soit le chiffre le plus élevé dans ce pays depuis le début du siècle.

La huitième plaie

LIMA

de notre correspondante

Plusieurs centaines d'habitants de la capitale péruvienne, victimes d'une crise aiguë de choléra, ont dû être hospitalisés d'urgence au cours des dernières semaines. A Trujillo, la troisième ville du pays au nord de Lima, plusieurs dizaines de cas viennent aussi d'être diagnostiqués. Un peu partout sur la côte, l'épidémie, déclenchée il y a un an au début de l'été tropical, ressurgit avec force. Néanmoins, le nombre de patients hospitalisés et celui des victimes ne peut se comparer avec celui enregistré en 1991. Selon le bilan officiel de l'an dernier, plus de 300 000 cas ont été détectés, plus de 100 000 patients hospitalisés et près de 3 000 Péruviens sont décédés.

« Tout est contrôlé », assure le ministre de la santé, M. Victor Paredes, qui préfère parler de cas de diarrhées plutôt que de choléra. Mais de tels euphémismes rendent plus difficile, par manque de statistiques fiables, la tâche de ceux qui essaient de combattre la maladie sur le terrain.

Une infrastructure sanitaire déplorable

Début janvier, le gouvernement a publié un décret destiné à mettre sur pied un *« plan national »* contre l'épidémie. Quarante jours auparavant, il avait promulgué un plan d'urgence. Le ministère de la santé assure avoir distribué sept tonnes de tablettes de chlore, afin de purifier l'eau. La télévision mène une grande campagne de prévention, avec force recommandations de mesures d'hygiène. Les vendeurs ambulants de *ceviche* (poisson cru mariné dans du citron) ont été en partie chassés de la voie publique dans le centre ville. Pourtant, rien n'a vraiment changé au plan de l'infrastructure sanitaire.

L'exécution de petits travaux, comme la construction de latrines, l'installation de réservoirs d'eau potable dans les bidonvilles, l'évacuation des eaux usées, est pratiquement au point mort. Théoriquement, le budget 1992 consacrera 300 millions de dollars au secteur social (en 1991, moins de la moitié du budget social prévu a été exécuté), ce qui ne représente que le cinquième du montant nécessaire, selon un organisme comme l'UNICEF, pour parer au plus pressé. Un expert, Mme Margarita Petrez, dans une étude touchant aux *« conséquences de la crise économique sur les services de la santé »*, a calculé qu'un travailleur qui gagne le SMIC, c'est-à-dire l'équivalent de 38 dollars, ne peut dépenser que 38 cents par mois en médicaments pour lui et sa famille.

L'été ne fait que commencer sur la côte et les ravages causés par le choléra pourraient bien n'être que les signes avant-coureurs d'une plus grave calamité. Plus qu'une nouvelle épidémie, les médecins parlent volontiers de phénomène endémique. Il n'empêche, le choléra s'est bel et bien réinstallé au Pérou, comme une nouvelle plaie qui vient s'ajouter aux sept autres que connaît déjà le pays : la tuberculose, la malaria, la peste bubonique, la dengue, la rage, la fièvre jaune et la leishmaniose.

NICOLE BONNET

RELIGIONS

Après l'échec de Chrétiens-médias

L'Eglise de France restructure son service de communication

A l'issue d'une assemblée générale extraordinaire de chacune des trois associations composant Chrétiens-médias, le principal organisme de communication de l'Eglise de France, deux d'entre elles ont accepté, samedi 8 février, de se saborder : Chrétiens-médias national et Chrétiens-médias services qui gérait *les Fiches du cinéma*, le réseau Minitel de l'Eglise (*GABRIEL*) et représentait celle-ci, par exemple, au Festival de Cannes ou au Salon de la bande dessinée d'Angoulême.

Seul survit à l'échec Chrétiens-médias fédération, une structure légère de liaison entre les services diocésains d'information. Cette restructuration est le résultat d'une opération chirurgicale souhaitée depuis longtemps par l'épiscopat français. Douze procédures de licenciement ont déjà été engagées.

Crises à répétition

La mauvaise gestion est officiellement mise en cause pour expliquer un déficit global de 2,7 millions de francs. De fait, les organismes centraux de communication de l'Eglise sont en crise depuis que les diocèses ont pris l'habitude de s'équiper en radios et en télématique (une cinquantaine seulement sont reliés au réseau national Minitel).

Mais la principale raison de cet échec est surtout stratégique. Chrétiens-médias succédait, en 1981, à la Fédération des organismes de communication sociale (FOCS), qui publiait notamment l'Office catholique du cinéma et celui du livre. Mais l'ambiguïté de son statut demeurait : s'agissait-il d'un service officiel, courroie de transmission de l'épiscopat, ou d'un organisme autonome, composé de laïcs, capable d'intervenir dans les secteurs de la communication et de la culture ?

Cette imprécision a provoqué des crises à répétition. En sanctionnant certaines initiatives de Chrétiens-médias, l'épiscopat a sans doute contribué à son discrédit. En 1988, il avait interdit de Minitel l'un des siens, Mgr Gaillot. Le mandat du Père François Chaigne, délégué général, n'avait pas été reconduit après que celui-ci eut émis des avis moins sévères que ceux de la hiérarchie catholique sur le film de Scorsese *la Dernière Tentation du Christ* ou l'émission de télévision *l'Amour en France* de Karlin et Lainé.

De l'organisme Chrétiens-médias avaient déjà disparu les départements du livre, des disques, des radios chrétiennes et de la formation. *Les Fiches du cinéma* (qui publient la cote catholique des films), dont la diffusion a chuté à moins d'un millier d'exemplaires, peinent à trouver un repreneur. Avec des professionnels du cinéma, le diocèse de Versailles va tenter de les relancer. Quant au Minitel de l'Eglise de France, il va être provisoirement géré par le Centre d'information du diocèse de Paris, dirigé par le Père Jacques Fournier.

La nouvelle situation a gagné en clarté mais, en dehors du secrétariat général de l'opinion publique, dépendant directement de l'épiscopat, et qu'anime le Père Jean-Michel Di Falco, l'Eglise n'a plus de structures nationales de communication.

H. T.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Reconnu coupable du viol de deux jeunes Américaines

Luc Tangorre est condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle

Luc Tangorre, trente-deux ans, a été condamné, samedi 8 février, à dix-huit ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Gard pour avoir, à proximité de Nîmes, le 23 mai 1988, violé deux jeunes Américaines. Le 15 février 1988, soit trois mois auparavant, il avait été placé en liberté conditionnelle, alors qu'il était sous le coup d'une condamnation à quinze ans de réclusion criminelle – réduite à onze ans par une grâce présidentielle – infligée par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône pour quatre viols et des attentats à la pudeur commis dans les quartiers sud de Marseille entre 1979 et 1981. Luc Tangorre a formé un pourvoi en cassation.

NIMES

de notre envoyé spécial

Protégé, isolé par la carapace de son personnage, Luc Tangorre semble bien n'avoir rien vu de son procès. Il a vécu cette audience à l'intérieur de lui-même, sans entendre les accusations précises de ses victimes, sans regarder l'accumulation des éléments à charge, et sans mesurer la conviction qui, jour après jour, s'installait dans le prétoire. Peut-être en a-t-il eu faiblement conscience lorsque, à la fin des débats, il a renoncé à se lancer dans la longue plaidoirie qu'il avait annoncée, avant de dire, sur un ton fatigué qu'on ne lui connaissait pas : *«J'ai peut-être été le pire des accusés, mais je n'ai jamais été un violeur: je le jure sur la tombe de ma grand-mère et sur la tête de mes parents : j'étais à Marseille le 23 mai 1988.»*

Deux heures plus tard, les portes de la cour d'assises du Gard s'ouvraient, brisant un huis clos qui ne s'applique pas à la lecture du verdict. Debout, Tangorre écoute le président dire que le jury l'a déclaré coupable de viol sur la première des deux Américaines. *«Non! Pas deux fois!»*, lance cet homme interloqué, pendant que le président lit la réponse à la seconde question. Quand le magistrat annonce ensuite qu'il a été répondu «oui» aux circonstances atténuantes, Tangorre explose : *«Je ne veux pas de circonstances atténuantes, je suis innocent»*. Et le verdict tombe : dix-huit ans de réclusion criminelle. Le père de Tangorre hurle : *«Assassins!»* et clame son désespoir à l'instant où son épouse lance un cri strident interminable, qui retentit encore dans la salle longtemps après l'expulsion du couple. Tangorre semble saisi par une crise nerveuse et six gardiens de la paix doivent le maintenir pendant de longues minutes, jusqu'à l'instant où il entre en prostration. Une femme sanglote, une jeune fille pleure. Le SAMU emmène le condamné pendant que ses parents vont de caméra en caméra pour exprimer leur rage en criant à l'injustice. Une scène douloureuse, qui vient rappeler que, dans tout procès criminel, il y a plusieurs catégories de victimes.

« Dédoublement de personnalité »

En l'occurrence, les parents, les amis et les quelques membres du comité de soutien qui s'étaient écartés de la dure réalité du procès en s'imprégnant mutuellement de leur propre conviction. Certes, le huis clos avait empêché la plupart d'entre eux d'entendre l'avocat général, Gilbert Cazenave, marteler méthodiquement chaque élément renforçant l'accusation.

Au cours de son réquisitoire, le magistrat, en demandant vingt ans de réclusion criminelle, s'était longuement employé à ne laisser dans l'ombre aucun détail que la défense puisse utiliser, fût-il le plus insignifiant. C'est cependant cette démarche qui donnera aux avocats de Luc Tangorre quelques rares pistes à exploiter. A trop vouloir prouver, on peut utiliser des arguments moins solides, et la défense s'est engouffrée dans ces failles trop étroites pour pouvoir effacer la réalité obsédante du témoignage des victimes, qui ont reconnu non seulement Luc Tangorre, mais de nombreux détails caractéristiques de sa voiture. Et il y avait cette pile de livres enveloppés dans du plastique où elles avaient vu le mot *« coupable »*. Un ouvrage écrit par Mme Gisèle Tichané pour démontrer l'injustice de la première condamnation de Luc Tangorre et qui s'intitulait *Coupable à tout prix*.

Me François Vidal-Naquet et Me Francine Figueroa se sont donc employés à contester tout ce qui pouvait être encore contestable, en reprenant, eux aussi, chaque élément du dossier. Me Jean-Louis Pelletier alla plus loin, tentant de suggérer ce que son client refusait, *« empêtré dans son innocence »*. L'avocat se demandait comment un homme aussi intelligent avait pu laisser autant de traces. Etait-il fou? Ou avait-il participé à un viol qui n'en était pas un, dans des circonstances que ni lui ni personne ne voulait admettre? En tout cas, quelle que soit l'hypothèse, Me Pelletier estimait que *« la première erreur judiciaire serait de le condamner aussi sévèrement »*. Enfin, pour Me Paul Lombard, l'homme décrit par les témoins et les experts comme tranquille, calme et ne présentant pas de signes de dangerosité ne pouvait être coupable. *«Il n'y aurait qu'une solution : c'est le dédoublement de personnalité »*, déclara l'avocat, en regrettant que l'ultime expertise psychiatrique ait été refusée. *«Si vous condamnez Luc Tangorre, vous ne saurez jamais qui il est»*, soupira Me Lombard, en observant : *« Cet homme est obsédé par son innocence. »* Une obsession que Tangorre a réaffirmée après la lecture du verdict, en criant : *«La vérité a gagné une bataille, mais n'a pas gagné la guerre.»* Malgré le lapsus, la tirade annonce un prochain combat.

MAURICE PEYROT

Suspendue il y a quatre mois par le ministre de la santé

Une banque de sperme marseillaise est autorisée à reprendre son activité

Objet d'une polémique en septembre dernier, une banque de sperme marseillaise vient d'être autorisée à reprendre, sous une nouvelle forme, son activité. Dans l'attente de la prochaine loi sur la bioéthique, cette affaire illustre les ambiguïtés de la réglementation sur les procréations médicalement assistées et le recueil du sperme, mais à des fins thérapeutiques.

L'affaire Nature et fertilité avait éclaté le dimanche 22 septembre 1991 lorsque le docteur Jean-Jacques Adnet, directeur du CECOS (Centre d'études et de conservation du sperme humain) de Reims, s'exprimant sur La Cinq, avait dénoncé l'existence en France d'un *« trafic de sperme »* (1). Les accusations du docteur Adnet visaient notamment l'association marseillaise Nature et fertilité, créée le 31 octobre 1989 par M. Jean-Pierre Defretin, biologiste, et plusieurs médecins biologistes et gynécologues-obstétriciens. Cette association s'est fixé pour objectifs le recueil et la conservation de spermatozoïdes humains et leur distribution – sur prescription médicale – à des médecins traitant des couples dont l'homme souffre de stérilité irréversible.

Il s'agissait, en d'autres termes, d'une banque de sperme, dont l'existence et les objectifs avaient été dûment signalés, tant aux autorités sanitaires locales – qui effectuèrent en janvier 1990 une visite d'inspection – qu'au directeur général de la santé, de même qu'à M. Bruno Durieux lui-même, ministre chargé de la santé. Toutefois, après les accusations du docteur Adnet, M. Bruno Durieux demanda à ses services de vérifier *« si des centres fonctionnaient sans y être habilités »*, de manière à pouvoir *« mettre fin rapidement à leurs activités »*.

On découvrait alors que M. Defretin avait cru pouvoir élargir à l'association Nature et fertilité l'autorisation de pratiquer les activités biologiques liées à la procréation médicalement assistée (dont le recueil de sperme) qui avait été accordée au laboratoire d'analyses biologiques qu'il dirigeait, situé à la même adresse que son association. Ce fut suffisant pour que le préfet des Bouches-du-Rhône ordonne, le 24 septembre, la *« cessation immédiate »* des activités de la banque de sperme, le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, expliquant en personne les raisons d'une telle décision (*le Monde* des 25, 26 et daté 27-28 septembre 1991).

Pour autant, aucun grief ne fut retenu en ce qui concerne les nombreux contacts qu'avait établis l'association marseillaise avec différentes cliniques privées françaises, spécialisées dans les procréations médicalement assistées, et auxquelles elles adressaient, à la demande, des paillettes de sperme congelé, dûment remboursées par les caisses de Sécurité sociale. De la même manière, personne ne parvint à démontrer que ces paillettes pouvaient présenter, *via* l'insémination artificielle, un quelconque risque de transmission du virus du sida. Enfin, les accusations concernant la rémunération des donneurs de sperme (indemnisés, selon M. Defretin, à hauteur de 200 F par don) furent sans suite.

Or, sans retrouver le nom de l'association Nature et fertilité, la banque de sperme incriminée revoit le jour à Marseille. M. Pierre Cardona, directeur des affaires sanitaires et sociales des Bouches-du-Rhône, vient de faire savoir que le laboratoire d'analyses et de biologie médicales Brichard-Michotey était autorisé, par le ministre des affaires sociales et de l'intégration, à pratiquer les activités de procréation médicalement assistée. Or, ce laboratoire privé n'est autre que celui cédé par M. Defretin à la SARL Brichard-Michotey, M. Defretin étant autorisé à pratiquer, dans le cadre de ce laboratoire, les activités inhérentes à la banque de sperme qu'il dirigeait.

Ainsi, tout est officiellement rentré dans l'ordre d'un point de vue administratif, mais rien, en pratique, n'a changé. Les stocks de sperme conservé par congélation peuvent être à nouveau utilisés et le *« trafic de sperme »* entre Marseille et différents établissements privés français peut continuer comme par le passé.

« Nous travaillons dans les ex-locaux avec l'ex-personnel de Nature et fertilité, et en accolant l'enseigne de cette association, dont les membres n'ont pas changé, à celle du laboratoire où j'exerce les fonctions de directeur adjoint, explique M. Defretin. *Quant à notre association, elle a modifié son objet, se transformant en un institut de recherche et un comité chargé de veiller au respect des règles d'éthique et de déontologie médicales : sélection des donneurs, décision de délivrance des paillettes, choix des bénéficiaires. L'administration est satisfaite. »*

JEAN-YVES NAU

(1) A la suite de l'émission du 22 septembre 1991, les responsables de l'association marseillaise ont porté plainte pour diffamation contre le docteur Jean-Jacques Adnet et contre M. Jean-Pierre Elkabbach. L'audience est fixée le 11 février prochain devant le tribunal correctionnel de Reims.

Un village basque solidaire de son curé incarcéré

Frantxoa, le prêtre « contrebandier »

Quelque cinq cents personnes – le tiers de la population du village d'Espelette, au Pays basque – se sont rassemblées, dimanche matin 9 février, sur la place du marché. Puis, en silence, elles sont entrées dans l'église où une messe a été concélébrée par une dizaine de prêtres. Ni cri, ni slogan, ni banderole, ni gendarme, ni sermon : *« Notre silence sera le plus beau des prêches »*, a expliqué un officiant à la foule venue manifester sa solidarité avec François Garat, le curé du village, emprisonné depuis le 24 janvier, après que la police eut découvert un réfugié basque dans son presbytère.

BAYONNE

de notre correspondant

Un grand gaillard et une «belle gueule», quarante-huit ans, le nez busqué et un regard d'aigle posé sur la vallée, François Garat – «Frantxoa» pour les voisins et les amis – avait été interpellé le 21 janvier par la police au cours d'une vaste opération contre l'ETA en Pays basque, et, trois jours plus tard, il était sous les verrous. Ce n'est pas la première fois qu'un prêtre basque était interpellé, mais François Garat a été le premier incarcéré.

En 1970, «Frantxoa» Garat est ordonné prêtre. Au séminaire français de Rome où il est envoyé après mai 1968, le nouveau venu ne dédaigne pas le chahut. Iconoclaste, affublant de moustaches et de lunettes le portrait des évêques sortis du séminaire, c'est à Rome, loin du pays, que «Frantxoa» prend conscience, dit-il, de sa spécificité basque et de sa qualité *« contrebandière »*. Mais, dit-il, *«il y avait en moi une certaine intégrité»*.

L'amitié de l'évêque

En 1972, il devient professeur de morale au grand séminaire de Dax. C'est là qu'il connaît Pierre Molères, l'actuel évêque de Bayonne. Les deux hommes s'apprécient : « Frantxoa » a ses entrées à l'évêché de Bayonne et il est membre du conseil épiscopal. Cinq ans plus tard, il devient curé du petit village d'Armendaritz, responsable local du mouvement Chrétiens en milieu rural.

Le jeune curé se singularise en supprimant les vêpres dès son arrivée. Puis il prend parti pour un fermier contre son propriétaire. Il joue au rugby dans l'équipe d'Hasparren, ce que n'apprécie guère le curé de la localité. « Frantxoa » Garat *« en bave »*. Mais le *«contrebandier»* qui sommeille en lui l'aide à surmonter les circonstances. *«Etre basque, ce n'est pas ignorer la loi. C'est la respecter... Et faire en plus ce que l'on a envie»*, confie un jour le curé.

En 1977, il compte parmi les prêtres fondateurs d'Herriarekin (Avec le peuple), un groupe de réflexion théologique qui n'hésite pas à aborder la cause basque. En 1979, avec d'autres, il s'oppose au retrait du statut de réfugié politique aux Basques venus d'Espagne chercher asile en France. Homme de foi, «Frantxoa» Garat a continué à descendre dans la rue selon les événements : pour la défense de la langue basque, les prisonniers, etc.

Membre de l'association Anai Artea (Entre frères), il a été interpellé dans son presbytère d'Espelette, village où est né le cardinal Etchegaray et où François Garat est curé depuis 1990, au cours d'une opération policière menée contre l'ETA, avec treize autres personnes, puis incarcéré le 24 janvier. Il cachait un Basque espagnol en situation irrégulière. Dans son presbytère.

PATRICK BUSQUET

SPORTS

AUTOMOBILISME : avant la reprise de la saison de formule 1

Alain Prost en roue libre

Après cinq jours d'essais de la nouvelle formule 1 Ligier, Alain Prost est reparti d'Estoril (Portugal), vendredi 7 février, sans dévoiler ses intentions pour la saison 1992. Le constructeur français, qui devait communiquer le 5 février les noms de ses deux pilotes pour le championnat qui débutera le 1er mars à Kyalami (Afrique du Sud), a engagé Thierry Boutsen et Erik Comas, mais il ne désespère pas de remplacer ce dernier par le triple champion du monde.

«J'espère encore que nous trouverons le bon compromis pour qu'Alain coure à Kyalami, dit Guy Ligier. *C'est plus compliqué qu'un contrat de pilote. »* Mis à pied par Ferrari avant le dernier grand prix 1991 en Australie, Alain Prost, qui aura trente-sept ans le 24 février, ne souhaiterait pas mettre un terme à sa brillante carrière de pilote (trois titres mondiaux et quarante-quatre victoires en grand prix) sur ce faux-pas. Son envie de courir et de prouver sa compétitivité a même été décuplée par cet affront. L'idéal pour lui aurait été de trouver place chez Williams-Renault. Mais malgré l'insistance du constructeur français et de Elf, le directeur de l'écurie britannique n'a pas voulu se séparer de son compatriote Nigel Mansell, ni lui imposer une cohabitation qui s'était mal terminée chez Ferrari en 1990.

« La seule chose que je peux dévoiler concernant mes projets, c'est que je ne conduirai pas pour Ligier en 1992», avait dit Alain Prost à l'occasion du grand prix du Japon. Le pilote français est trop expérimenté pour ignorer que l'écurie française, dont la dernière victoire remonte à 1981 et le dernier point marqué à 1989, ne peut lui fournir cette année une voiture à la hauteur de ses ambitions. En revanche, elle lui offre une possibilité, à terme, d'assurer sa reconversion à la direction d'une écurie française de formule 1.

Alain Prost, qui avait projeté dès 1989 de créer sa propre écurie avec l'ingénieur britannique John Barnard et les groupes industriels français présents en formule 1, sait qu'une telle opportunité risque de ne pas se représenter. Cette discipline exige désormais à son plus haut niveau des investissements financiers et techniques hors de portée d'une équipe débutante. Or depuis deux ans, Guy Ligier se dote à Magny-Cours (Nièvre) d'un outil de travail (systèmes de conception et de fabrication assistés par ordinateurs, soufflerie, four pour matériaux composites) comparable aux meilleurs.

La dernière-née de Ligier

Guy Ligier n'étant plus pressé de s'effacer avant d'avoir recueilli lui-même les premiers fruits de ses investissements, l'avenir d'Alain Prost chez les «bleus» devrait passer par la poursuite de sa carrière de pilote. L'empressement et le sérieux dont il a fait preuve pour procéder aux premiers tests de la JS 37 conçue par l'ingénieur britannique Franck Dernie, démontrent qu'il n'a pas écarté cette hypothèse.

Deux week-ends sur le circuit Paul-Ricard, puis cinq jours à Estoril lui ont permis de se faire une idée plus précise sur le potentiel de la JS 37. Très classique, mais plus fine et plus légère que ses devancières et, surtout, propulsée par le V10 Renault, la nouvelle Ligier semble «bien née». Mais il lui manque encore la boîte de vitesses automatique et la suspension active, indispensables pour prétendre rivaliser avec les Williams-Renault, les McLaren-Honda ou les Ferrari.

Dans ces conditions, on comprend qu'Alain Prost ne soit pas pressé de signer son contrat. Un délai supplémentaire peut lui permettre de faire monter les enchères auprès de Guy Ligier, impressionné avec ses ingénieurs par l'apport du champion à Estoril. Le pilote souhaiterait être associé à toutes les décisions concernant les choix techniques, une participation immédiate au capital de l'écurie et des garanties sur un partenariat à long terme avec Renault et Elf dans la perspective de la passation des pouvoirs avec Guy Ligier.

Mais ce délai peut aussi lui permettre de réfléchir aux autres orientations possibles de sa carrière. Ainsi, le bruit court que Mansour Ojjeh et Ron Dennis, les propriétaires de l'écurie McLaren, seraient prêts à lui payer une année sabbatique. Les deux hommes se mettraient ainsi à l'abri d'un chantage d'Ayrton Senna dont le contrat expire fin 1992. Si le Brésilien restait chez McLaren, Alain Prost pourrait toujours apporter son concours au projet de s'attaquer avec Honda au championnat américain CART (équivalent de la formule 1 aux Etats-Unis).

Alain Prost semble d'autant moins pressé de prendre sa décision qu'il aurait peut-être avantage à accepter la proposition de Guy Ligier en cour de saison. Le public aurait ainsi le temps de prendre conscience des limites actuelles de la JS 37 sans assimiler ses performances à un déclin du pilote français. Le triple champion du monde se retrouverait alors en position de force si son arrivée entraînait, comme on peut le penser, un redressement sensible de l'écurie française dans la suite du championnat.

GÉRARD ALBOUY

HIPPISME : Prix de France

Deuxième défaite pour Ultra Ducal

Battu d'un nez par son compatriote Verdict Gédé dans le Prix d'Amérique deux semaines plus tôt (*le Monde* du 28 janvier), Ultra Ducal, meilleur cheval français au trot actuellement, a été à nouveau défait, dimanche 9 février, dans le Prix de France, par un cheval suédois, Atas Fighter. Ultra Ducal paraissait devoir remporter une victoire facile. Mais dans les dernières battues il se trompa dans ses allures, proches du galop, comme s'il babuillait son récital. Atas Fighter, un joli petit cheval bai, à l'aise sur toutes les pistes, fondait sur lui et faisait la différence. Dans quinze jours, la troisième manche de ce véritable championnat d'Europe des trotteurs opposera à nouveau ces principaux protagonites. Pour 1 million de francs au premier, mais surtout, pour une question de suprématie entre les élevages français et scandinave, désireux de se positionner commercialement avant l'ouverture du grand marché l'année prochaine.

G. de la B.

Les résultats

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Vingt-deuxième journée)

Cholet b. *CRO Lyon	81-74
*Dijon b. Racing Paris	92-81
Villeurbanne b. *Saint-Quentin	80-70
*Pau-Orthez b. Gravelines	80-68
Montpellier b. *Reims	85-71
Le Mans b. *Tours	96-84
*Limoges b. Mulhouse	84-67
*Roanne b. Antibes	78-73

Classement. – 1. Cholet et Limoges, 41 pts; 3. Pau-Orthez, 40; 4. Gravelines, 37; 5. CRO Lyon, 36; 6. Antibes et Montpellier, 35.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Vingt-huitième journée)

*Auxerre b. Metz	3-0
*Nancy b. Caen	3-0
*Le Havre et Nîmes	1-1
*Montpellier et Toulouse	0-0
*Monaco b. Saint-Etienne	2-0
Toulon b. *Cannes	1-0
*Nantes b. Lens	1-0
*Lyon b. Rennes	3-1
*Lille et Paris-SG	0-0
*Marseille et Sochaux	2-2

Classement. – 1. Marseille, 41 pts; 2. Monaco, 38; 3. Auxerre et Paris-SG, 34; 5. Montpellier, Le Havre et Caen, 33; 8. Nantes, 31; 9. Lens, 28; 10. Toulon, 27; 11. Metz et Lille, 26; 13. Saint-Etienne et Toulouse, 25; 15. Lyon, 24; 16. Nîmes, 23; 17. Cannes et Rennes, 20; 19. Sochaux, 19; 20. Nancy, 16.

Deuxième division
(Vingt-sixième journée)

GROUPE A

*Laval b. Orléans	1-0
*Valenciennes b. Rouen	2-0
*Amiens b. Beauvais	2-1
*Dunkerque et Sedan	1-1
*Guingamp b. Louhans-Cuiseaux	2-0
*La Roche-sur-Yon et Ancenis	0-0
*Tours et Angers	1-1
Le Mans b. *Red Star	2-1

Classement. – 1. Angers, 36 pts; 2. Valenciennes, 31; 3. Le Mans, 30; 4. Rouen et Laval, 28.

GROUPE B

Istres b. *Saint-Quentin	3-2
*Bastia b. Châteauroux	2-0
*Saint-Seurin et Perpignan	1-1
*Rodez b. Ajaccio	3-1
*Alès et Epinal	0-0
Martigues b. *Gueugnon	1-0
*Grenoble b. Strasbourg	1-0
Nice b. *Mulhouse	6-1
*Annecy b. Bordeaux	2-0

Classement. – 1. Bordeaux, 42 pts; 2. Strasbourg, 37; 3. Istres, 35; 4. Bastia, 32; 5. Perpignan, 30.

TENNIS

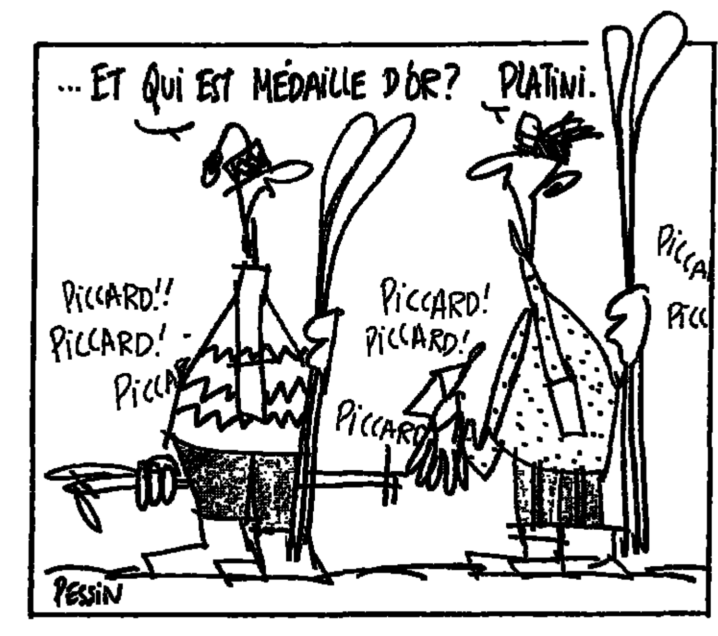
TOURNOI DE SAN-FRANCISCO

L'Américain Jim Courier a subi sa première défaite de l'année, dimanche 9 février, en finale du tournoi de San-Francisco, face à son compatriote Michael Chang (6-3, 6-3). Sa qualification pour la finale lui assure la première place du classement de l'Association des tennismen professionnels, où il succède à Stefan Edberg.

LES JEUX OLYMPIQUES D'ALBERTVILLE



Le mot « amateur » ne figure plus dans la Charte olympique depuis plus de dix ans. Le baron Pierre de Coubertin, qui a été le rénovateur des Jeux modernes, avait l'intention de supprimer ce terme du vocabulaire olympique avant de quitter la présidence du Comité international olympique. Il en fut empêché. Bien des années furent ainsi perdues. Une ambiguïté a été maintenue sur la nature et l'éthique sportive des Jeux. Beaucoup de bêtises furent aussi commises au nom d'une morale psycho-rigide de l'amateurisme. Elle avait permis à la bourgeoisie du dix-neuvième



Coup franc

siècle de marquer sa différence avec le prolétariat qui pariait sur les résultats des compétitions. Elle était devenue une sorte d'apartheid.

La grande réconciliation des amateurs et des professionnels date de 1984 : des joueurs de football français, indubitablement rémunérés dans leurs clubs, ont gagné une médaille d'or à Los Angeles. Contre l'évidence des faits et des textes, l'opinion publique est restée, et reste, pourtant imprégnée de l'idée qu'olympisme rime avec amateurisme. Pour cette raison, on a pu s'étonner que Michel Platini, l'ancien capitaine de l'équipe de France de football, l'un des joueurs les mieux payés de sa génération, ait été choisi pour être le dernier relayeur de la flamme olympique lors de la cérémonie d'inauguration des jeux d'Albertville.

Directeur de l'équipe nationale qui va disputer la Coupe d'Europe des nations, Michel Platini est l'un des sportifs français les plus connus dans le monde, avec le capitaine de l'équipe de Coupe Davis, Yannick Noah, et l'ancien champion du monde de formule 1, Alain Prost. Coprésident du Comité d'organisation des Jeux d'Albertville, Jean-Claude Killy lui porte une grande admiration. Les deux hommes jouent, grosso modo, *dans le même registre : après des carrières sportives brillantes, ils ont mis en jeu leur renommée pour la réussite d'une entreprise à risques, les Jeux dans un cas, la qualification de l'équipe de France aux grandes compétitions dans l'autre.*

Saugrenue a priori, *la participation de Michel Platini au parcours de la flamme olympique avait un sens assez explicite : il s'agissait dans l'esprit de ses promoteurs de soutenir la candidature de la France à l'autre événement de dimension planétaire, la Coupe du monde de football de 1998. Le pont a sûrement été établi dans l'esprit de ceux auxquels ce message était destiné.*

Les montagnards n'ont pas vu les choses sous cet angle. Ils souhaitaient que ce geste hautement symbolique soit accompli par un membre de leur communauté. Ils avaient pensé que Nathalie Bouvier, une skieuse privée de compétition à la suite d'une grave blessure, était toute désignée pour cela. Leur déception a été sensible. C'était comme si on leur avait infligé un coup franc immérité.

Les résultats

HOCKEY SUR GLACE

Groupe A

Canada b. France 3-2 ; Tchécoslovaquie b. Norvège 10-1 ; CEI b. Suisse 8-1.

Groupe B

Suède b. Pologne 7-2 ; Finlande b. Allemagne 5-1 ; Etats-Unis b. Italie 6-3.

PATINAGE DE VITESSE

3 000 m dames

1. G. Niemann (All.), 4 min 19 s 90 ; 2. H. Warnicke (All.), 4 min 22 s 88 ; 3. E. Hunyady (Aut.), 4 min 24 s 64 ; 4. C. Zijlstra (P-B), 4 min 27 s 18 ; 5. S. Boiko (CEI), 4 min 28 s.

SAUT A SKIS

Tremplin K 90 m

1. Vettori (Aut.), 222,8 pts (88 m-87,5 m) ; 2. Hollwarth (Aut.), 218,1 (90,5 m-83 m) ; 3. Nieminen (Fin.), 217,0 (88 m-84,5 m) ; 4. Heinz Kuttin (Aut.), 214,4 (85,5 m-86 m) ; 5. Laitinen (Fin.), 213,6 (85,5 m-85,5 m) (...) 8. Mollard (Fra.), 209,7 (84,5 m-85 m) (...)19. Jean-Prost (Fra.), 195,7 (81 m-81 m) ; (...) 32. Delaup (Fra.), 186,8 (78,5 m-79,5 m).

SKI ALPIN

Descente hommes

1. Ortlieb (Aut.), 1 min 50 s 37 ; 2. Piccard (Fra.), 1 min 50 s 42 ; 3. Mader (Aut.), 1 min 50 s 47 ; 4. Wasmeier (All.), 1 min 50 s 62 ; 5. Thorsen (Nor.), 1 min 50 s 79 ; (...) 12. Alphand (Fra.), 1 min 52 s 34 ; (...) 27. Rey (Fra.), 1 min 54 s ; 28. Duvillard (Fra.) a abandonné.

SKI DE FOND

15 km dames

1. L. Egorova (CEI), 42 min 20 s 8 ; 2. M. Lukkarinen (Fin.), 43 min 29 s 9 ; 3. E. Vialbe (CEI), 43 min 42 s 3 ; 4. R. Smetanina (CEI), 44 min 1 s 5 ; 5. S. Belmondo (Ita.), 44 min 2 s 4 ; (...) 28. S. Giry-Rousset (Fra.), 46 min 48 s 5 ; (...) 32. C. Stanisière (Fra.), 47 min 20 s 1.

SKI ALPIN : la descente masculine

La revanche de la Face

Considéré comme imbattable en descente, le Suisse Franz Heinzer, champion du monde en titre, a terminé sixième de l'épreuve olympique disputée, dimanche 9 janvier, à Val-d'Isère. Il comptait plus d'une seconde de retard sur Patrick Ortlieb, un Autrichien, septième des derniers championnats du monde, qui n'avait jusqu'alors jamais gagné une course. Celui-ci est monté sur le podium encadré par le Français Franck Piccard, deuxième à 5 centièmes de seconde, et l'Autrichien Günther Mader, troisième à 10 centièmes.

VAL-D'ISÈRE

de notre envoyé spécial

La sagesse populaire le prétend : quand les montagnes accouchent, ce n'est que pour mettre bas des souris. Quelques bons docteurs, éminents spécialistes de ski à l'accent forcément germanique, avaient donc fait ce diagnostic quand le cas du sommet de Bellevarde, imposant surplomb de roches au-dessus de Val-d'Isère, leur avait été soumis : en dépit du vertige que sa hauteur et sa masse peuvent donner, le versant de ce sommet, appelé la Face, sur lequel avait été dessiné le tracé de la descente olympique des Jeux d'hiver 1992 ne pouvait rendre qu'un simulacre de champion, il était trop tournant et finalement trop lent pour permettre l'avènement d'un prince de la vitesse.

Tout le monde peut se tromper, les plus simples comme les plus avisés. Ce fut l'évidence au moment de la délivrance qui se joua à plus de 90 km/h. Un beau et grand moment de ski. Ce dimanche de février n'était pas seulement ensoleillé. Ce fut une grandiose journée pour la compétition alpine, un succès déjà pour les organisateurs des Jeux. Dès le lever du jour, des centaines de spectateurs avaient commencé à prendre place le long du parcours. Ils agitèrent des cloches et brandirent des drapeaux jusqu'après l'heure du déjeuner. Les nuages que les météorologues avaient craint, pour la mi-journée ne vinrent pas voiler l'azur. Et à l'heure dite, 12 h 15, la montagne commença de produire un spectacle époustouflant devant un public qui ne pouvait contenir ses exclamations.

Quelle montagne ! Il en est de plus hautes et de plus majestueuses. Il n'y en a pas comme elle, froide et hautaine, pour la course de descente. Les golfeurs disent qu'ils se battent plus contre le parcours que contre leurs adversaires. Il en est allé de même sur ce toboggan vertigineux de 2 905 mètres : les skieurs ont dû se « colleter » méchamment avec une piste qui les narguait, dès leur entrée dans la cabane de départ, en leur laissant voir l'arrivée. Et ces combats furent d'une violence rare. Virages, sauts, schuss, les concurrents ont été de bout en bout à la limite de la perte d'équilibre ou de la sortie de route. Ils frôlaient les sacs de protection dans le virage du Pylône et dans le goulet de l'Ancolie. Ils décollaient de plus de 50 mètres sur la bosse à Cathiard. Pas question de se relâcher un millième de seconde !

Colosse aux joues rouges

Sous la banderole d'arrivée les muscles des coureurs étaient tétanisés par la surproduction d'acide lactique. Ils gardaient le cœur affolé de tant d'efforts et de frayeurs. Quelques-uns parmi les candidats à la victoire ne parvinrent d'ailleurs pas à ce terme : le Luxembourgeois Marc Girardelli, en quête d'une suprême consécration, le Français Adrien Duvillard, à la recherche d'un premier coup d'éclat, l'Autrichien Léonard Stock, à la poursuite d'une jeunesse perdue sans tenir ses promesses, furent éjectés pour trop d'imprudence ou d'impudence. C'était comme sur un ring de boxe : nul ne pouvait baisser la garde, l'adversaire, la Face, mettait aussitôt le téméraire KO.

Le pire avec elle, l'erreur fatale, c'était pourtant le coup du mépris. Les Suisses se risquèrent ainsi à prendre l'affaire de haut, avec le dédain des gens qui en ont vu d'autres. Comme la neige n'était pas assez dure à leur goût, ils firent arrondir les arêtes métalliques de leurs skis, les carres, afin de mieux négocier les courbes qu'ils estimaient aussi trop nombreuses.

Une seule erreur

Le leader de l'équipe, Franz Heinzer, estima même que des « planches » de 2,17 mètres seraient plus tournantes que ses skis de course habituels longs de 2,23 mètres. Mal lui en prit ! Il partit avec le dossard 12 sur une piste qui n'avait pratiquement pas souffert du passage des autres concurrents et qui « tenait » parfaitement. Il parvint à contrôler dans le premier mur, mais par la suite il déboula « à côté de ses skis » : il était incapable de les mettre dans la bonne trajectoire. La grosse vague de cristaux qu'il soulevait sur son passage trahissait les dérapages mal maîtrisés.

Dans ces conditions, tout champion du monde et double vainqueur de Kitzbühel qu'il soit, le gaillard se fit salement chahuter dans la dernière courbe avant le schuss final. Résultat, il se retrouva avec plus d'une seconde de retard sur le meilleur temps, à la sixième place. Une terrible déception pour le maître de la discipline et pour les Suisses qui dominent la spécialité depuis plus de dix ans : aucun des leurs n'est monté sur le podium.

Pour y parvenir il fallait plus que de la rage, de la haine. C'était du moins le cas de l'Autrichien Patrick Ortlieb. Cette piste, il la détestait avant la course. Il ne devait pas changer d'avis après. Une aversion définitive dont il a été incapable d'expliquer les raisons. Pour la première fois d'une carrière surtout marquée par les secondes positions, ce colosse aux bonnes joues rouges est parvenu à s'imposer. Agressif du haut en bas, il n'a pas fait la moindre faute, glissant et braquant à la perfection, déjouant tous les pièges de la piste.

Parti avec le dossard numéro un, il fut dans l'obligation d'attendre pendant de longues minutes la confirmation de son triomphe. Cela n'a pas contribué à faire baisser sa tension nerveuse. Son plaisir en fut sûrement gâché. En tout cas, il ne sut pas le faire partager. Il avait l'occasion de jouer sur ses origines françaises pour se faire mieux acclamer par le public, pour rendre cette fête plus somptueuse. Il ne la saisit pas. Au contraire, il s'appliqua à dire qu'il ne se sentait pas de liens avec la France alors qu'il jouit de la double nationalité, et qu'il ne parlait pas la langue de son père, alors qu'il la maîtrise très bien et qu'il séjourne souvent chez sa sœur, à Saint-Paul-de-Vence.

A-t-il gardé rancune à la France de ne pas l'avoir approché quand il l'aurait aimé, en 1989, lorsque sa participation aux championnats du monde de Vail (Colorado) était incertaine avec l'équipe d'Autriche ? Patrick Ortlieb, fils d'un Alsacien et d'une Tyrolienne, est désormais autrichien à 200 %. Comme son compatriote Léonard Stock à Lake Placid, il a réussi à enlever une médaille d'or à sa première victoire. Il aura bien mérité de la patrie et de Bellevarde pour ce monumental mouvement de colère qui l'a porté à la gloire.

A la nuit tombée pourtant, lors de la remise des médailles sur le front de neige de la station, avec la Face qui, ironique et hiératique, dominait la scène, sûre d'avoir gagné pour longtemps, il comprit peut-être qu'il avait au moins fait une erreur dans la journée. L'enthousiasme de la foule n'avait qu'un motif, la médaille d'argent de Franck Piccard, le miraculé. Mais c'est une autre histoire...

ALAIN GIRAUDO

Franck Piccard adepte de la stratégie Killy

Le président de la Fédération française de ski (FFS), Bernard Chevalier, assurait qu'il l'avait prédit. Le directeur des équipes masculines de ski alpin, Sylvain Dao-Léna, laissait couler ses larmes sans honte, vaincu par l'émotion. Les certitudes de l'un et les angoisses de l'autre avaient eu le même objet : la performance de Franck Piccard sur la piste de descente de Val-d'Isère dont on avait dit, à tort ou à raison, qu'elle était dessinée sur mesure pour lui, le spécialiste du super-géant. L'un comme l'autre avaient eu raison à leur manière : le skieur des Saisies est bien monté sur le podium, mais pour y recevoir « seulement » une médaille d'argent.

Heureux Piccard ! Pendant que les dirigeants de la FFS choisissaient les mots adéquats pour donner à une deuxième place valeur de triomphe, il se contentait de rouler des yeux ronds pleins d'un bonheur qui paraissait sans limites, de prolonger par des mots cette joie d'avoir réalisé un quasi-exploit. Surprenant Piccard ! Il y a un mois, il terminait la descente de Garmisch-Partenkirchen à la soixante et onzième et dernière place.

On le disait en proie aux tourments du doute, dégoûté par le ski et le monde qui l'entourait. Et, le jour d'ouverture des compétitions, il surgit, tel un diable de sa boîte, pour prendre la deuxième place d'une des plus difficiles descentes du monde, à cinq centièmes de seconde du vainqueur.

Avant de gagner une course, il faut pouvoir y participer. Forfait lors des deux grandes classiques qui ont précédé les Jeux olympiques, Franck Piccard avait donné l'impression de ne plus pouvoir supporter le stress de la haute compétition. On mettait cela sur le compte d'ennuis divers. La gestion de l'hôtel qu'il a fait construire dans sa station en 1990, à l'enseigne de Calgary, lieu de son premier triomphe olympique, lui aurait causé plus de soucis que prévu. La vie familiale lui aurait manqué. Le souvenir de la mort accidentelle d'un skieur autrichien qui s'était produite l'an passé sous ses yeux aurait hanté ses nuits. Toutes les raisons possibles, sinon probables, pour expliquer son déclin étaient passées en revue. Aucune n'était pleinement satisfaisante.

Franck Piccard a-t-il la même stratégie que Jean-Claude Killy avant les Jeux de Grenoble ? Avant de remporter trois médailles d'or, celui-ci avait réalisé une saison extrêmement modeste qui avait fait douter la majorité des observateurs de ses chances de succès. On sait ce qui est advenu. Piccard étant très proche de Killy, il n'est pas absurde de penser que, sur son conseil, il ait mis au point un dispositif pour éviter d'avoir sur les épaules la fameuse pression qui accable si souvent les sportifs de haut niveau.

A l'écart de l'équipe de France

Effectivement, Piccard a passé les dernières semaines à l'écart de l'équipe de France. Pour la préparation de ses skis il s'en est remis entièrement à un homme, le technicien suisse de Dynamic, Heinz Kolly, comme l'avait fait Jean-Claude Killy avec Michel Arpin. Ses affaires ont été confiées à un manager, Jean-Pierre Puthod, qui était directeur technique des équipes de France lors des Jeux de Calgary, tout comme Killy avait procédé avec Mark McCormack. Au-delà, le parallèle entre les deux hommes est difficile. Affaire de physique essentiellement : rares sont ceux qui ont le charme naturel du héros de Grenoble. Affaire de résultats aussi : Killy avait gagné avec 8 centièmes d'avance la descente de Grenoble. Piccard a terminé avec 5 centièmes de retard.

Infime en temps, la marge est déjà plus importante en distance puisqu'elle représente 1,30 mètre. Elle tenait sans doute à un mauvais passage entre le passage du Col et le virage du Pylône dans la partie supérieure de la piste, et à un excès de précipitation avant d'aborder le goulet de l'Ancolie. Mais la surprise de cette sorte de résurrection a fait que Piccard a pu voler en France la vedette au vainqueur de la course.

A. G.

Les Saisies entre Bellevarde et Calgary

LES SAISIES

de notre envoyé spécial

Dans le hall du *Calgary*, le bel hôtel de style autrichien de Franck Piccard, une heure après la descente, M. André Mercier, maire de Hauteluce et président de la station des Saisies, posait dans ses plus beaux atours de maire de commune olympique. Non par prescience de la performance sportive du propriétaire des lieux, mais parce qu'il devait tourner le compliment à la princesse Anne, venue se changer chez le champion, entre un repas avec la délégation olympique anglaise et une promenade digestive à ski de fond.

« *Que voulez-vous,* souriait le maire, *les événements se télescopent parfois.* » Fin diplomate, M. Mercier refusait de décider lequel des deux, de la princière visite ou de l'argent olympique, lui tenait le plus à cœur. Mais il se montrait nettement plus prolixe sur la victoire de l'enfant du pays « *qui montre qu'il n'y a pas que le ski de fond aux Saisies* ».

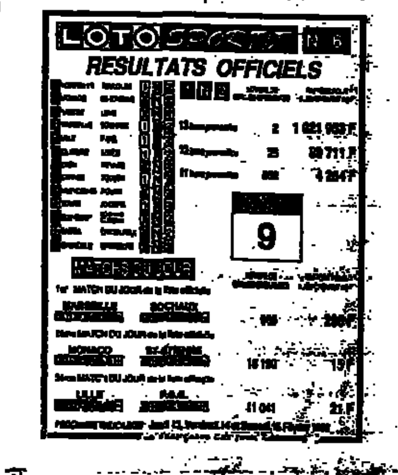
Larmes à flot

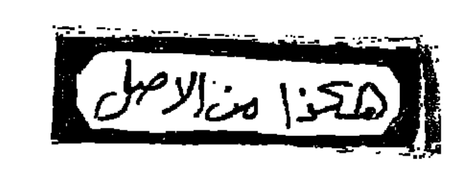
Pour le reste des résidents de la petite station du Beaufortain, le cœur ne balançait guère. A vrai dire, dimanche, vers treize heures, les Saisies avaient subitement tout oublié. La princesse Anne, la course de fond du matin, les divisions entre ceux qui souhaitaient les Jeux et ceux qui n'en veulent plus, les rumeurs sur l'endettement de la station et, même le nom du vainqueur de cette descente de Val-d'Isère, que tout le monde avait suivie devant son poste de télévision. « *C'est un Autrichien, non ?* », se demandait-on dans la rue principale.

Seule comptait la deuxième place de celui dont personne ne semblait avoir douté. Dans le magasin de sport du père, René, l'un des pionniers de la station, le champagne et les larmes coulaient à flot. Retranché au premier étage, René Piccard se faisait tirer l'oreille pour répondre aux journalistes et asséner quelques vérités : « *L'argent c'est moins bien que l'or, mais mieux que le bronze.* »

Et tout le monde se préparait pour la fête du soir. « *Nous l'avions prévue pour le super-G,* expliquait le co-gérant du Calgary – qui refuse de penser à rebaptiser l'hôtel en Bellevarde – *mais ce matin, à tout hasard, j'ai dit à l'orchestre de regarder la télé. Ils sont déjà en route.* »

J. Fe.



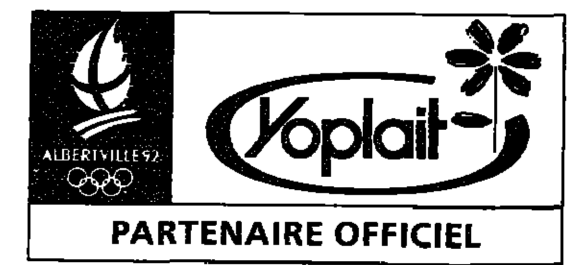


Qui d'autre que Yoplait se devait d'offrir le bouquet officiel olympique aux vainqueurs des J.O.





En collaboration avec les Artisans de la Nature, Yoplait a créé le bouquet officiel olympique qui sera remis aux vainqueurs des J.O. d'Albertville. Un choix naturel pour Yoplait qui est associé depuis des années à la fleur, symbole de nature, de vitalité, de gaieté. Qui d'autre que Yoplait se devait de représenter la France à cet événement. Si vous aussi vous voulez gâter ceux que vous aimez, vous retrouverez ce bouquet de fleurs olympique chez votre fleuriste.



LES JEUX OLYMPIQUES D'ALBERTVILLE

ALBERTVILLE 92.

HOCKEY SUR GLACE : la France battue par le Canada (3-2)

Lutter pour survivre

L'équipe de France de hockey sur glace s'est inclinée de justesse face à celle du Canada (3-2), samedi 8 février, à Méribel, à l'occasion de son premier match du tournoi olympique. Pour sa deuxième rencontre, lundi 10 février, elle devait affronter la sélection tchécoslovaque, un adversaire également présumé supérieur. Le hockey sur glace français compte sur les Jeux d'Albertville pour sortir de la grave crise financière qu'il traverse depuis plusieurs mois.

MÉRIBEL

de notre envoyé spécial

Certains échecs se savourent parfois comme des triomphes. Ainsi, au moment de quitter la patinoire de Méribel, ses cinq mille spectateurs et ses caméras de télévision, la plupart des joueurs de l'équipe de France de hockey sur glace semblaient satisfaits de leur courte défaite (3-2) contre la sélection du Canada, le pays du hockey roi. Comme incapables de quitter la glace après cette « performance », ils ont longuement félicité leurs adversaires et salué le public. Puis ils s'en sont retournés aux vestiaires avec le sentiment qu'avant même leur deuxième match, contre la Tchécoslovaquie, lundi 10 février, ils avaient déjà accompli une partie de leur mission.

En livrant un match exemplaire en ouverture des Jeux olympiques, ils n'avaient pas seulement patiné après un palet en caoutchouc de 160 grammes. Au-delà d'une compétition où ils peuvent espérer terminer, au mieux, à la huitième place sur douze, ces vingt-trois joueurs luttent, en effet, pour la survie de leur sport en France.

Pour le hockey français, le tournoi olympique fait figure de parenthèse surréaliste. L'équipe nationale brille alors que ce sport traverse, en France, une crise financière qui pourrait lui être fatale. La plupart des clubs de haut niveau (six équipes en Ligue nationale) sont en difficulté. Nul ne sait trop si un championnat digne de ce nom pourra avoir lieu la saison prochaine. A l'origine de cette crise, l'histoire, classique, d'un sport trop pressé de grandir.

« Mercenaires canadiens »

Jusqu'au début des années 80, le hockey de haut niveau était une affaire de montagnards. Les clubs alpins menaient une existence paisible. Des « mercenaires » canadiens, venus courir le cachet en Europe, encadraient les joueurs locaux, mais il n'était pas encore question de véritable professionnalisme ni de démesure. Puis le hockey est descendu en plaine, convaincu de son destin national et professionnel.

Le club de Tours a montré la voie, recrutant au prix fort des vedettes françaises et étrangères. Par la suite, en 1984, Paris a également chaussé les patins avec un vieux club, les Français volants, soudain relancé et propulsé sur la glace de Bercy. Un peu partout, des notables locaux se sont pris au jeu. Dès lors, les salaires n'ont cessé d'augmenter. Les clubs se sont endettés, sans pour autant parvenir à intéresser davantage le grand public, les chaînes de télévision et les parrains.

A l'image du football, le hockey est entré dans un dangereuse spirale. Bien sûr, les chiffres sont sans commune mesure avec ceux du ballon rond. Le budget d'un club de haut niveau s'élève à 5 ou 6 millions de francs. Quant au salaire annuel d'un international, il n'excède pas 350 000 francs. Pourtant, malgré les apparences, ce sport coûte cher (une équipe complète comprend vingt-trois joueurs). Conséquence : des clubs ont été contraints à l'abandon.

Grenoble, champion de France en 1991, est descendu de Ligue en première division à la suite d'un dépôt de bilan. Briançon accuserait un déficit de 10 millions de francs. Reims a été placé en règlement judiciaire. Caen (première division) vient également de déposer son bilan. Amiens se remet doucement d'une année 1991 difficile. La Ligue, qui a compté jusqu'à douze équipes, accueille donc péniblement quatre clubs en relative bonne santé (Rouen, Amiens, Chamonix et Viry-Châtillon) et deux autres en difficulté (Briançon et Reims). L'obligation faite aux clubs de ne pas avoir un budget supérieur à 4 800 000 francs n'est guère respectée.

Des états généraux

La crise n'a pas épargné l'équipe de France. L'été dernier, des internationaux tels que Stéphane Clout, Jean-Christophe Lerondeau et Jean-François Merchan se sont retrouvés au chômage. D'autres joueurs ont accepté d'importantes diminutions de salaire (20 %). *« Au mois de mars nous allons organiser des états généraux du hockey pour définir les règles du jeu »*, promet M. Patrice Pourtanel, président du Comité national de hockey sur glace, qui parle volontiers de *« dirigeants irresponsables »* à propos des présidents trop dépensiers : *« Ils sont incapables de tenir leurs budgets prévisionnels. Ceux qui ne respectent pas les règles devront être exclus. »*

Les dirigeants se raccrochent à divers indices qui laissent entrevoir une embellie : certains clubs (Rouen, Grenoble) accueillent un public fidèle et nombreux ; des patinoires modernes ont été construites (Rouen) ou le seront dans les mois à venir (Amiens) ; pour la première fois, une équipe française (Rouen) a participé à la phase finale de la Coupe d'Europe des clubs (cinquième place sur six, en décembre 1991 à Düsseldorf) ; l'intérêt des jeunes pour ce sport s'accroît (12 000 licenciés pour cent vingt patinoires). Surtout, les responsables du hockey français espèrent profiter de l'impact des Jeux : *« Il faut à tout prix que trois ou quatre grandes villes se décident à monter des clubs professionnels*, assure M. Pourtanel. *Nous devons tenter de médiatiser le hockey, de le faire sortir de la confidentialité. »*

Il reste à savoir si les joueurs, dont le programme de préparation a dû être écourté pour ne pas pénaliser des clubs déjà mal en point, ont encore confiance en leurs dirigeants. Les internationaux sont rarement consultés sur l'avenir de leur sport. Hormis la possibilité offerte à certains clubs français de participer, en septembre 1992, à une super-ligue européenne regroupant des équipes de plusieurs pays, aucun projet cohérent ne semble se dégager. Avant les premiers coups de crosses de Méribel, l'attaquant Philippe Bozon déclarait, dans un entretien accordé au mensuel *Hockey Mag* : *« J'ai peur qu'après les JO on retourne dix ans en arrière. »* Quant au défenseur Gérald Guennelon, il s'avouait *« incapable de dire si le hockey va s'arrêter ou s'il va continuer »*.

PHILIPPE BROUSSARD

GLISSES

L'équation du biathlon

Le biathlon est à la fois un casse-tête, une équation et un jeu de société. Le casse-tête tient à la nature même de l'épreuve. *« L'athlète doit concilier, au sein du même sport, deux disciplines totalement opposées*, explique Yves Maréchal, entraîneur de l'équipe de France masculine. *Il doit se livrer à l'un des efforts les plus violents qui existent, celui du ski de fond. Et, à intervalle fixe, il doit s'arrêter pour se consacrer à une activité qui demande calme et stabilité : le tir à la carabine. Tout le principe du jeu va donc consister à se connaître parfaitement, de façon à gérer sa course pour ne pas arriver épuisé sur l'aire de tir. En sachant qu'au bout du compte, celui qui gagne est l'athlète qui sera tout de même allé le plus vite. »*

Hérité directement des chasseurs scandinaves, qui, il y a plus de cinq mille ans poursuivaient leurs proies planches aux pieds et arcs à l'épaule, longtemps considéré comme un entraînement réservé aux militaires, le biathlon possède des règles très précises depuis son accession au statut de discipline olympique, à Squaw Valley, en 1960.

Sur 20 kilomètres (15 pour les femmes) les biathlètes passent quatre fois par le pas de tir et disposent à chaque passage de cinq balles. Les première et troisième fois, ils tirent couchés sur cinq cibles de 4 centimètres de diamètre. Les deuxième et quatrième, ils tirent debout sur des cibles de 11 centimètres. *« C'est beaucoup plus difficile*, explique Yves Maréchal, *tout bouge, le fusil et surtout l'homme. Et quand on arrive à la cinquième balle de la dernière série, fatigué par tous les efforts fournis auparavant, et que l'on sait que l'on peut gâcher sa chance de monter sur le podium sur ce seul tir, on tremble encore plus. »*

« Une école d'humilité »

Car chaque cible ratée, sur 20 kilomètres, équivaut à une minute de pénalité à ajouter au temps final. Sur 10 kilomètres (7,5 pour les femmes) – où l'on ne passe que deux fois au tir – la punition s'inspire du Monopoly. *« Il faut effectuer le tour-prison, qui retarde le passage par la case-arrivée : une boucle de 150 mètres par balle perdue. On s'en relève difficilement. Et c'est ce qui explique que le tir fait souvent la différence. »*

L'équation à résoudre est à inconnues multiples. *« D'un côté, il faut savoir rester dans son petit monde et garder sa concentration. Au tir, les gestes doivent devenir presque instinctifs, même si l'on a le cœur qui bat à 180 pulsations et le souffle court. A la limite, les meilleurs biathlètes pourraient se passer de regarder les cibles, et tirer en se réglant seulement sur leurs inspirations. De l'autre, il faut rester en permanence vigilant sur ce qui se passe aux alentours. Il faut régler tous les problèmes du ski de fond sur la qualité de la glisse, ne pas se tromper dans le fartage. Au tir, il faut faire attention à tout : un reflet du soleil dans le viseur, un souffle de vent au dernier moment, la chaleur qui provoque un phénomène de mirage. Le moindre détail peut faire échouer le tir. C'est pour cela que le biathlon est avant tout une école d'humilité. On peut tout réussir un jour, et par excès de confiance devenir le dernier des derniers le lendemain. C'est un sport où l'on ne peut pas tricher. »*

J. Fe.

EN JEUX

La bataille des transports

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

M. André Lajoinie n'est pas un VIP comme les autres. Sagement, le président du groupe communiste à l'Assemblée nationale a garé sa voiture sur l'une des 6000 places du parking de Sainte-Hélène-sur-Isère, aux portes d'Albertville. Puis, comme près de 18 000 personnes, il a emprunté les navettes de cars vers le stade d'ouverture des Jeux. Samedi après-midi, sous le soleil, l'arrivée était souriante et détendue. Quelques heures plus tard, Sainte-Hélène sombrait dans la Berezina, avec ses troupes de spectateurs égarés sur des chemins sombres et boueux. Personne n'est resté en rade, mais on a frôlé la catastrophe. Elaboré sur les ordinateurs du COJO, le système de transport, particulièrement sophistiqué, avait dérapé autour d'un giratoire où des gendarmes, des « chefs de site » du COJO, des volontaires, des salariés d'une entreprise de travaux publics maniaient l'ordre et le contrordre à l'envi.

Encore heureux qu'il ait fait beau. Dimanche matin, 5 h 30, à Ugine, sur un second parking d'environ 2 000 places, M. Richard Vouaux, promu « chef de centre », agent commercial de produits frais de son état, donne le premier départ de vingt cars en direction de Val-d'Isère, à près de 150 kilomètres de là, pour la descente de 12 heures. Quatre bus suivront vers Tignes, pour le ski artistique. Peu après, six cars prennent la route de La Plagne pour la luge de 9 h 30, en même temps que le ski de fond des Saisies, avant une douzaine vers le tremplin de Courchevel, à 13 h 30, sans oublier le hockey à Méribel, ni le patinage de vitesse d'Albertville. Un dimanche compliqué à l'extrême.

Qu'ils arrivent en voiture, en car ou en train, les spectateurs sont dirigés vers les centres de redistribution, où ils sont pris en charge – gratuitement – par les bus, seuls autorisés à pouvoir accéder aux sites, avant et après les épreuves. Dimanche soir, Mme Yvette Lartigau, responsable du « QG cars » au COJO, était presque rassurée. *« Nos prévisions n'étaient pas si mauvaises, puisque, cette fois, tout s'est bien passé. »* En transportant près de 35 000 personnes en deux jours, la SNCF a, de son côté, largement contribué à éviter les encombrements tant redoutés. *« Le pire est sûrement à venir »*, craint pourtant Mme Lartigau. Ce n'est pas l'ordinateur qui le dit, mais la météo, avec l'annonce de prochaines chutes de neige.

MICHEL DELBERGHE

SKI DE FOND : 15 kilomètres dames

La trace de Raïsa

La première médaille d'or des Jeux olympiques a été décernée, dimanche 9 février aux Saisies, à la skieuse de fond de la CEI, Lyubov Egorova, qui a remporté le 15 kilomètres dames (technique classique). La Finlandaise Marjut Lukkarinen s'est classée deuxième, tandis que la favorite, Elena Valbe, complétait la domination de la CEI avec la médaille de bronze. La première Française, Sylvie Giry Rousset, est vingt-huitième.

LES SAISIES

de notre envoyé spécial

D'habitude, le ski de fond ressemblait à une course de voiliers d'avant la balise Argos. On lâchait les skieurs un par un dans une mer de sapins, et l'on demeurait sans nouvelles. Plusieurs kilomètres, plusieurs longues minutes plus tard, les rescapés réapparaissaient, comme régurgités par l'océan blanc, et il ne restait plus alors qu'à compter les secondes pour les départager. Entre les encouragements du départ et les applaudissements de l'arrivée, les spectateurs pouvaient toujours taper dans leurs mains pour éviter de se geler les doigts : il n'y avait plus qu'à attendre, les yeux rivés vers la ligne sombre des sous-bois.

Pour éviter que le public ne se morfonde une fois de plus, les traceurs des pistes des Saisies – dirigés par l'ancienne gloire du fond français, Jean-Paul Pierrat – ont eu une idée géniale : une version sportive du supplice de Tantale. A cinq reprises, les skieuses du 15 kilomètres ont dévalé les pentes vers l'arrivée, pantins instables déboulant à près de 90 km/h. Cinq fois elles ont approché la ligne, dans une vaste clairière transformée en amphithéâtre, pour mieux s'en éloigner, pour s'éreinter à l'assaut de nouvelles pentes toujours plus raides.

Raffinement suprême dans le sadisme, la torture est infligée par l'emblème que les fondeurs chérissent par-dessus tout puisqu'il tire leur sport des brumes nordiques tous les quatre ans : les anneaux olympiques. Cinq gros boudins posés sur la neige, et que les skieurs doivent contourner sous les yeux du public. Autour d'eux, le tracé s'enroule comme autour de gigantesques poulies, attirant les skieurs aussi vite qu'elles les renvoient vers le haut du parcours, sans qu'ils peinent deux fois dans la même trace.

Dans ce stade dernier cri, le temps a pourtant paru se figer lorsque la première concurrente est apparue, lorsque, après ses cinq passages, elle a enfilé son vieux survêtement encore estampillé CCCP. De l'URSS, Raïsa Smetanina fut la grande moissonneuse de médailles. Neuf en tout, dont trois d'or, glanées depuis les Jeux olympiques d'Innsbruck, il y a seize ans. Dimanche, pour sa cinquième participation, le petit bout de femme blonde, qui concède seulement une boucle d'oreille à l'élégance, a raté le bronze d'une place. Mais nulle mieux qu'elle ne méritait d'inscrire les premières traces sur le parcours des Saisies. A quarante ans, Smetanina existe-t-elle hors de ces anneaux qui lui donnent gloire et raison d'être ? *« Il y dix ans, elle disait qu'elle allait arrêter*, explique une journaliste russe. *Je l'ai vue il y a deux semaines, et elle assurait que c'était fini, qu'elle n'irait pas à Albertville. Mais elle ne peut pas s'arrêter : elle n'est pas mariée, n'a pas d'enfant. Elle n'a rien d'autre que l'équipe et le ski. »* Smetanina semble surgir du néant pour s'emparer de ses médailles. Puis disparaître aux confins de l'Oural et de la Sibérie, dans ce territoire de Komi où ses parents sont éleveurs nomades de rennes. C'est peut-être le secret de sa longévité : Raïsa Smetanina ne vit que tous les quatre ans, au même rythme que ses anniversaires. Elle est née un 29 février, ce jour cadeau des années bissextiles. Et des années olympiques.

JÉROME FENOGLIO

La cérémonie d'ouverture

Une onde de plaisir

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

« La Savoie a d'ores et déjà gagné ses Jeux. Ceux qui pronostiquaient le pire vont pouvoir se taire ou rentrer leur stylo » : les collaborateurs les plus proches des deux « patrons » du Comité d'organisation, Jean-Claude Killy et Michel Barnier, savouraient dimanche après-midi, juste après le succès remporté par Franck Piccard dans la descente de Val-d'Isère, leur propre victoire. Les deux premières journées de la fête olympique ont consacré une organisation presque irréprochable. En deux jours, plus de 80 000 spectateurs ont participé à la cérémonie d'ouverture (33 000 personnes), à la descente de Val-d'Isère (30 000 personnes) et aux épreuves de saut, de luge, de ski de fond, de patinage, de ski artistique et de hockey.

Le cadre, il est vrai, s'y prêtait. La montagne n'avait pas été aussi clémente depuis longtemps. Ses sommets étaient resplendissants. Le soleil inondait toute la vallée de la Tarentaise. *« Une vraie tempête de beau temps »*, explique un moniteur de Courchevel. Rien ne pouvait, dès lors, dérégler la lourde machine des Jeux.

C'est le président de la République, M. François Mitterrand, chargé par le protocole olympique de proclamer l'ouverture des XVIes J.O. d'hiver, qui a donné le signal du départ, samedi 8 en fin d'après-midi. Il avait pu, au préalable, découvrir les soixante-quatre nations présentes à Albertville, notamment la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie qui reprenaient leur place au sein du mouvement olympique. Réunis derrière le drapeau aux cinq anneaux, les athlètes de la Communauté des Etats de l'ex-Union soviétique (CEI) avaient voulu manifester leur indépendance en brandissant une petite étoffe aux couleurs de leurs pays respectifs.

Beaucoup moins préoccupées par les enjeux politiques, certaines délégations servent plutôt, à cette occasion, de porte-drapeaux à de grands couturiers. Elles font alors assaut d'élégance. L'hiver se prête d'ailleurs beaucoup mieux que l'été à ce jeu.

La « ola » du président

Les Italiens ont retenu, pour la sous-préfecture de la Savoie qui les accueille, une tenue de ville impeccablement coupée, composée d'un costume, d'une cravate, d'un chapeau et d'un long manteau noir. Les Américains ont emprunté à leur pays le large feutre des cow-boys, les Marocains arborent la chéchia, les Mexicains le poncho. Quant au chef de l'équipe des Bermudes, il a préféré revêtir un short jaune pour affronter le froid ! Mais les Français, qui ont l'honneur de fermer la marche, ont déjà enfilé leur tenue de travail, une combinaison de skieur argentée.

Tous attendent désormais le 5 597e porteur de la flamme olympique. Les pronostics vont bon train. Alain Calmat, qui avait gravi, en 1968, les cent deux marches menant à la vasque de Grenoble, pense à la grimpeuse Catherine Destivelle, *« parce qu'il n'y a pas d'escalier pour atteindre la vasque d'Albertville »*. Finalement, ce sera Michel Platini qui entrera dans le stade, mettant ainsi un terme au voyage de la petite lumière qui a parcouru, en cinquante-sept jours, 5 000 kilomètres et réuni, autour d'elle, 10 millions de supporters.

Finalement, la venue de Michel Platini ne fut qu'une brève étincelle au milieu d'une soirée éclatante et pleine d'émotion. Celle exprimée par une collégienne de onze ans chantant *la Marseillaise a capella* et la patineuse Surya Bonaly prononçant le serment olympique, la voix brisée par le trac.

Enthousiasme également de tout un stade entraînant le président de la République dans une *« ola »*. M. François Mitterrand devait ainsi suivre, à sept reprises, debout et les bras tendus vers le ciel, la vague lancée par les athlètes redevenus simples spectateurs. *« On ne peut rêver mieux qu'un chef d'Etat faisant la ola »*, commenta Jean-Claude Killy, étonné par le geste présidentiel. Seul le préfet Christian Prouteau, délégué à la sécurité des Jeux, éprouvait certaines craintes en observant *« l'onde de plaisir »* qui agitait le stade. Ces vagues humaines avaient été prévues et ses effets calculés lors de l'installation de la structure métallique qui supportait les spectateurs. Mais leur entrée en résonance avec cet édifice provisoire pouvait présenter certains risques. Après s'être gonflée, la vague s'apaisa finalement pour laisser la place à la chorégraphie de Philippe Decouflé et à sa création olympique.

La nuit avait effacé les montagnes, qui entouraient jusqu'alors l'immense arène, quand débuta le spectacle. Il fut, semble-t-il, mieux perçu par le public du stade que par ceux qui le découvrirent devant leur écran de télévision. Dans le théâtre des cérémonies en forme de dodécagone, la fête proposée par le créateur fut totale, parfois délirante (1). Et rien ne vint gâcher le déroulement de cette cérémonie. Tout avait été minutieusement prévu. Ainsi, l'énorme dispositif de sécurité – plus de 4 000 hommes disposés autour du stade et à l'intérieur – s'était fondu dans la foule, à l'image des tireurs d'élite du RAID (unité de recherche-assistance-intervention-dissuasion), invisibles mais pourtant bien présents. *« Nous voulons des J.O. policés, mais pas des Jeux policiers »*, expliquaient les responsables du maintien de l'ordre, satisfaits de leur première performance olympique.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Voir *le Monde* daté 9-10 février.

MUSIQUES

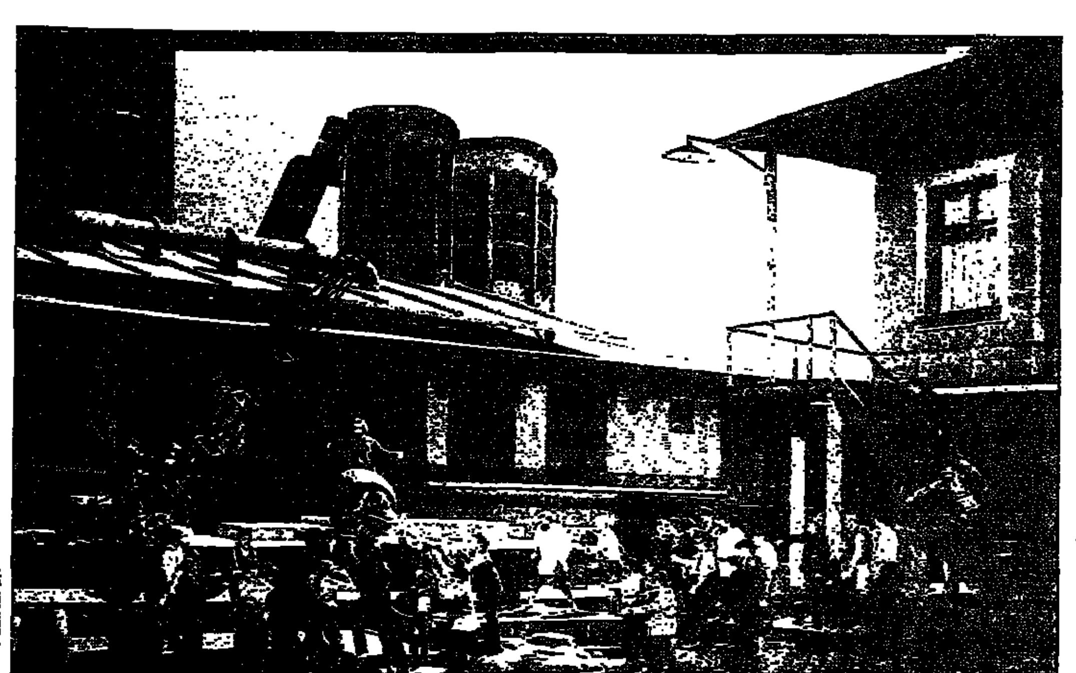
La Bovary des kolkhozes

Drame psychologique ou plaidoyer idéologique ? Chostakovitch n'a pas levé le doute sur son opéra

LADY MACBETH DE MZENSK
à la Bastille

C'était un vœu de Pierre Bergé. Dès qu'il a pris la présidence de l'Opéra de la Bastille, le PDG de Saint Laurent a dit qu'il y voulait la *Lady Macbeth* de Chostakovitch. Il l'a, avec toutes les ambiguïtés dont le musicien était conscient et qu'il a laissées, non sans perversité, aux bons soins de ses thuriféraires, sans imaginer peut-être qu'ils viendraient de la haute couture.

Voici donc sa *« tragédie-satire »* (en matière de mélange des genres, on ne peut mieux dire) distillée par Myung-Whun Chung d'une baguette aussi incisive que distanciée, ainsi que l'auteur le désirait. La voici glissée par le metteur en scène André Engel entre drame et parodie, entre psychologie et idéologie, décidément rétive à une exégèse univoque et précise. La voici dans les décors composites de Nicky Rieti, une nuée de choux à la Magritte, un seuil de ferme de cinéma, des bagnards dans le brouillard comme dans le vieil opéra. Et les costumes de Nicole Galerne mêlent eux aussi broderies vieille Russie et calicots années 50, débraillés western et smokings de music-hall, avec, dans la scène du mariage, ce clin d'œil à des réalités toutes contemporaines : deux modèles de robes pour une vingtaine de femmes.


MOATTI/KLEINEFENN

Lady Macbeth : Shakespeare, alors ? Rien qu'une allusion pour rire. Dans le récit qu'il écrivit en 1864 et dont Chostakovitch a tiré son livret, Nicolaï Leskov prenait la suite de Flaubert, de Maupassant, de Zola, du roman réaliste français. Entomologiste féroce, il décrivait au plus près les effets de la frustration sexuelle chez une femme comme vous et moi, qui en vient par ennui, puis par passion pour son amant, à tuer en série beau-père, mari et rivale, pour finir par se supprimer aussi.

On imagine qu'en 1934, en plein retour à l'ordre, les fonctionnaires du réalisme socialiste n'apprécièrent pas le carnage. Chostakovitch eut beau prétendre que sa Bovary était une *« victime de l'adversité dans la Russie prérévolutionnaire »* et qu'elle allait s'intégrer dans un vaste triptyque sur la Femme soviétique, personne n'y crut, et lui non plus. L'ennui est que nous n'y croyons pas non plus. Et qu'il faut bien relever l'ambivalence de cette *Lady Macbeth*, écrite comme un portrait naturaliste à la fin du dix-neuvième siècle, transportée avec sa psychologie complexe en plein bolchevisme, muée dès lors en possible modèle idéologique, en pasionaria de l'amour libre, tandis que le petit peuple de saisonniers décrit par Leskov avec acuité prend des allures, forcément simplifiées, de prolétariat exploité.

Mais, telle quelle, avec ses non-dits et ses ambiguïtés, avec ses thèmes obligés (le plaidoyer contre l'alcoolisme) caractéristiques d'une époque dominée par la censure, la *« tragédie-satire »* de Chostakovitch nous balance d'entrée dans une époque énigmatique, nous en fait sentir l'horreur, l'ennui, l'exaltation presque hystérique, rappelant au passage tout ce que l'opéra devait alors au cinéma : organisée comme un montage accéléré de plans d'ensemble et de plans rapprochés, enserrée par des entractes symphoniques oppressants – indispensables pour la technique – l'œuvre ne cesse de sauter d'un lieu à l'autre, des champs à la chambre, du second degré au lyrisme, de la citation explicite *(Boris)* aux idiotismes d'orchestration (grognements du contrebasson, éclats sarcarstiques des cuivres) et à ces rythmes déboussolés dont Chostakovitch avait le secret. Suite de « numéros » musicaux souvent époustouflants, *Lady Macbeth* n'a pas la véhémence – car elle n'a pas la sincérité – des quatuors et des grandes symphonies auxquels Chostakovitch allait ensuite se consacrer, les genres dits « de musique pure » ayant quelque avantage en périodes de censure. Elle n'a pas non plus l'explosive et gratuite virulence du *Nez*.

Mais quelle partition brillante pour les machinistes ! Conscients de l'enjeu, les ascenseurs de la Bastille, qu'on avait pris l'habitude de railler, dont on avait presque oublié l'existence, se sont miraculeusement mis à marcher. On voit donc au cours de cette soirée toute une prison sortir de terre. Autre succès pour M. Bergé.

Distribution plus qu'honorable, dominée par le Boris d'Anatolij Kotscherga (basse remarquée par Claudio Abbado, il chante aussi le rôle du sergent). André Engel a obtenu de Mary-Jane Johnson une Katarina Ismaïlova extraordinaire à regarder. Complètement humiliée, et complètement digne. Un vrai personnage de roman.

ANNE REY

▶ Jusqu'au 26 février, 19 h 30. Tél. : 43-43-96-96.

Pot-pourri pour Busoni

Un opéra injustement oublié passe l'épreuve de la scène

TURANDOT
à Lyon

Un délire, une orgie de costumes. Des pousse-rapières surgissent, comme des rats, d'une immense décharge où gisent les décombres de la commedia dell'arte. Dans l'angle que forment deux grands murs sur lesquels se dessinent des calligrammes comme des tags, des messieurs-dames de la cour entrent cérémonieusement dans des tailleurs sombres, rehaussés d'ivoire, couleur de Chine. Des suivantes, noires du chapeau jusqu'aux pieds, représentent un Orient cérémonieux. L'empereur est une sorte d'Erich von Stroheim qui aurait remplacé le corset par les béquilles et la chaise roulante. Turandot est une star hollywoodienne, crinière flottante et bustier provocant à la Rita Hayworth, et compose avec Kalaf un couple de comédie américaine. Le décorateur et costumier, Ric Schachtebeck, s'en est donné à cœur joie, mêlant les époques et les styles, mariant l'esthétique italienne, l'expressionnisme allemand, le hiératisme extrême-oriental, à l'instar de cette *Turandot*, œuvre écrite sur un livret en Allemand par un compositeur italien et qui emprunte, sans fausse honte, ici et là. Ce pourrait être trop. Trop de monde, trop lourd, trop agité, trop tout. Mais, sauf dans le prologue (l'entrée des courtisans) qui est lui trop... long, le metteur en scène, Henri Akina, brasse tout cela avec efficacité. L'histoire est racontée très lisiblement, de façon parfois un peu appuyée, mais dans un climat burlesque de bon ton. La réussite de ce spectacle revient aussi à Kent Nagano. A la tête de l'orchestre et des chœurs de l'Opéra de Lyon, il parvient, sous cette avalanche scénique, à donner toute sa place à une musique qui, elle aussi, ne laisse pas le temps de souffler. D'une distribution homogène et très engagée, ressort la belle basse de Franz Halwata (Altoum). Le couple vedette est parfait. Stefan Dahlberg (Kalaf), déjà présent à Montpellier, est un ténor comme on en rêve, juste, musical, très crédible physiquement. Karen Huffstodt (Turandot), véritable tornade rousse, escalade les aigus en grande soprano dramatique, avec la même aisance que la légendaire princesse mettait à faire décapiter ses prétendants.

PIERRE MOULINIER

▶ Dernière représentation : mardi 11, 20 h 30, auditorium Maurice-Ravel. *Arlecchino* de Busoni (en concert), le vendredi 21 à 20 h 30. Tél. : 78-28-09-60.

Les Cowboy Junkies se mettent au vert

Le groupe de Toronto raconte son tournant vers la country music

La commotion provoquée par l'irruption des Cowboy Junkies sur la scène rock fut inversement proportionnelle au volume sonore du groupe. Spécialisés dans les blues ectoplasmiques, doucement psalmodiés par une chanteuse à la grâce estudiantine, les Vachers héroïnomanes (une traduction parmi d'autres) s'offrirent à leurs débuts le plus bel accessit dont pouvait rêver un rocker : Lou Reed donna son imprimatur à leur reprise de *Sweet Jane*.

Aujourd'hui, le quatuor de Toronto sort son quatrième album, *Brown Eyed Man* (RCA/BMG), qui marque un changement de direction aussi radical qu'inattendu pour des gens aussi réservés. Michael Timmins, guitariste et auteur-compositeur, Margo Timmins, sa sœur, chanteuse, expliquent la croissance artistique des Cowboy Junkies : *« Nous avons commencé* [il y a cinq ans] *par jouer notre version du blues classique à douze mesures. »* Cette version est illustrée par leur premier disque, *Whites Off Earth Now* (« les Blancs, cassez-vous de la Terre, tout de suite »), collection de classiques du blues désincarnés et éviscérés, disque empli d'une nostalgie vague et oppressante. *« Avec le titre, nous voulions nous moquer de gens comme nous, qui pillent la culture noire. Mais c'était une idée. Au début, nos albums ressemblaient à une longue chanson, qui courait du début à la fin du disque. Nous sommes capables maintenant d'écrire des chansons différentes, qui ne peuvent pas toutes sonner de la même façon. »*

Margo Timmins a changé sa manière : moins chaste, plus résolue, ce qui lui fait courir le risque des ressemblances. *« J'ai beaucoup écouté Roy Orbison, ces derniers mois, cette facilité à appuyer sans forcer le volume de sa voix. Et puis aussi Natalie Merchant, de 10 000 Maniacs* [groupe de rock universitaire beaucoup plus remuant que les Junkies], *à cause de sa confiance en elle. »*

Quartet classique (chant, guitare, basse, batterie), les Cowboy Junkies ont lancé des invitations partout dans Toronto pour enregistrer *Brown Eyed Man*. Guitariste, accordéoniste, cuivres, ils ont tout trouvé dans l'Ontario. *« La scène là-bas est très riche*, explique Michael Timmins, *il n'est pas besoin de recruter des vedettes venues d'ailleurs. Nous avons tous joué dans les bars de Queen Street, les Cowboy Junkies, Pursuit of Happiness, Mary Margaret O'Hara, Courage of Lassie, qui vient de Montréal, ou les Crash Test Dummies. »* La plupart de ces groupes ont en commun une attention soutenue pour la culture du voisin : blues, country, folk, rien de ce qui vient du sud de la ligne Mason-Dixon ne leur est étranger. Une vieille tradition canadienne, du Band à Neil Young en passant par Joni Mitchell.

« C'est logique : les Etats du Nord nous semblent très familiers, mais vers le Sud nous avons une impression d'exotisme. Quand nous avons tourné après le premier album, nous avons entendu beaucoup de country classique à la radio – Hank Williams, Patsy Cline – et nous avons commencé à nous intéresser à la musique country. »

Au point d'avoir invité John Prine, l'un des piliers de la scène country alternative, pour chanter en duo avec Margo Timmins *If You Were The Woman And I Was The Man*. Une histoire sage (dans tous les sens du terme) d'inversion des rôles. Bien sûr John Prine n'accompagnera pas les Cowboy Junkies en tournée au printemps prochain, et Margo Timmins interprétera le titre toute seule. A l'idée de chanter une histoire d'amour en duo avec son frère, elle éclate de rire, au moins aussi choquée qu'amusée.

THOMAS SOTINEL

ARTS

Dans les parenthèses de la guerre

Hartung est peintre, Gonzalez est sculpteur. Le premier est allemand, le second est d'origine espagnole. Ils ont trente ans d'écart. Pourtant ils se sont rencontrés

HARTUNG ET GONZALEZ
à la Galerie de France

En 1935, fuyant l'Allemagne de Hitler, Hans Hartung s'installe à Paris. Il y a déjà vécu et y a quelques amis. Les Zervos l'ont aidé à passer en France, Hélion l'encourage, Pierre Loeb l'expose dans sa galerie. En 1937, il est invité à participer à l'exposition « Origines et développements de l'art international indépendant » organisée par le Musée du Jeu de paume. C'est là qu'il rencontre Julio Gonzalez dont il a vu des pièces à la galerie Pierre : *« Tout de suite nous avons eu une forte sympathie l'un pour l'autre. J'admirais son œuvre et Gonzalez s'intéressa à ma peinture »* (1). Et le jeune peintre émigré, qui n'a pas le sou, se sépare de sa femme, Anna Eva Bergman (avec laquelle il se remariera plus tard), dort sur un divan chez Goetz et Boumeester, et partage jusqu'à la guerre l'atelier du sculpteur espagnol à Arcueil. En 1941, les deux artistes, qui sont maintenant parents – Hartung a épousé, en 1939, Roberta, la fille de son ami – travailleront encore côte à côte dans le Lot, où la famille Gonzalez s'est réfugiée.

Une exposition, justement dans le Lot, à Cajarc, l'été dernier (2), évoquait pour la première fois cette rencontre de Hartung et Gonzalez. La Galerie de France en a repris l'idée et une partie des œuvres, et verse de nouvelles pièces, souvent inédites, au dossier : beaucoup de dessins, de travaux de modeste format – comme toujours en temps de dèche – permettant de cerner le terrain sur lequel pouvaient se retrouver le peintre et le sculpteur aux trajectoires différentes : celui du trait, de la ligne. Le parcours parisien, sur les trois étages de la galerie, est pointu, muséal, mais sans froideur. Et, telles que les choses sont présentées, on n'est même pas obligé d'aimer follement les deux artistes pour s'y intéresser.

L'annonce du tachisme

On y voit Hartung se mesurer par deux fois, en 1938, à son presque beau-père. Il découpe, soude le fer, la spécialité de Gonzalez, fils de ferronnier d'art, et donne sa contribution personnelle à la définition d'une sculpture moderne en prise sur le vide. L'un des essais du jeune peintre calque le maître des figures réduites à une construction de tiges, d'angles et de courbes gothiques ou cactées. L'autre, plus libérée avec sa boule et son fil embrouillé, tient du coup de maître, bien qu'il y ait derrière encore un autre maître : Picasso.

Hartung vénère Picasso. Quant à Gonzalez, il le connaît depuis Barcelone, il a travaillé avec lui, pour lui (à l'*Hommage à Apollinaire*), écrit sur lui. Tout deux s'y réfèrent quand ils sont dans le Lot, se réfèrent à *Guernica*, aux sculptures de Boisgeloup, aux peintures de *Femmes sur la plage* que Gonzalez revoit à sa façon, aplatissant les formes, ramenant les corps à des objets du genre fer à repasser, son écusson, son emblème : voir la *Main couchée* de 1937, une merveille d'ailleurs, comme bien d'autres petites pièces exposées au sous-sol de la galerie... Où on se plaît tout particulièrement à découvrir, presque mêlées, les recherches des deux artistes.

Il paraît juste de les montrer ainsi, *« par les bords où leurs manteaux se touchent »*, non dans ce qui les sépare, mais dans ce qui les lie : l'isolement, l'inquiétude, le besoin de dialoguer, de chercher le moyen d'expression approprié à la situation, et, hors de toute polémique, sans rivalité, de débattre de la validité de l'abstraction et de la figuration. C'est Gonzalez l'ancien qui conduit la réflexion. Le sculpteur, qui ne peut concevoir des formes autrement que tirées du monde extérieur, quitte à les pousser dans leurs derniers retranchements, bascule vers l'autre bord avec sa *Montserrat criant, apeurée, ou implorant*, dessins, masque et statuette d'une femme en fichu.

De son côté, Hartung, le jeune peintre instinctif, auteur, à dix-huit et vingt ans, d'aquarelles non objectives annonçant le tachisme et l'art informel, peut se laisser tenter, le temps d'un visage ou deux, par la figuration. Mais, depuis plusieurs années qu'il cherche auprès du cubisme du renfort, une assise, à ses tracés instinctifs, et qu'il étudie la section d'or, géométriser à blanc dans les parages de Gonzalez lui convient mieux. On le mesurera plus tard, après la mort du sculpteur, en 1942, hors des parenthèses de la guerre et de l'Occupation, dans le rythme des peintures où les angles aigus et les courbes tendues contrebalancent les tracés spontanés en spirale. Comme dans la sculpture de 1938.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ « Une rencontre : Hans Hartung et Julio Gonzalez, 1935-1952 ». Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (tél. : 42-74-38-00). Jusqu'au 14 mars. Catalogue : introduction par Daniel Abadie.

(1) Propos cités par Daniel Abadie dans le catalogue de l'exposition.

(2) « Hartung dialogue avec Gonzalez » : après Cajarc, l'exposition a été présentée par l'IVAM au Centro Julio-Gonzalez de Valence (Espagne).

THÉATRE

Un plaisir peu recommandable

Les idées fausses de Knut Hamsun portent des masques fascinants

A LA MERCI DE LA VIE
au Théâtre 13

Le Norvégien Knut Hamsun (1859-1952), prix Nobel 1920, est l'auteur de romans célèbres, *la Faim* ou *les Vagabonds*, et d'autres moins connus mais tout aussi beaux, comme *Rosshalde* (ses traductions sont éditées surtout par Calmann-Lévy). De rares fois, Hamsun a connu la tentation du théâtre – péché peu résistible du temps des exploits d'Ibsen. L'un de ces caprices passagers s'appelle *A la merci de la vie*.

Œuvre déconcertante, pas trop recommandable parce que fleurant une misogynie rageuse et même un antisémitisme qui n'ose pas trop dire son nom (pendant la seconde guerre mondiale Knut Hamsun manifesta attachement au nazisme, et il eut une fin de vie de demi-interné). La pièce *A la merci de la vie* est axée surtout sur le portrait d'une « chanteuse », vers le début de ce siècle. Il n'existe plus, de notre temps, de ces artistes qui voyageaient beaucoup, menaient des vies de « demi-mondaines », nous imaginons mal leur répertoire, entre Lieder et romances.

La belle aventurière de *A la merci de la vie* a la chance (si l'on veut) de réunir à ses pieds, dans la maison de son mari actuel, plusieurs de ses anciennes conquêtes masculines, qui voient toujours en elle une créature de rêve. Frottis-frottas, prises de bec, menaces de duel... Le mystère de la chose est que cette pièce mal fichue, mal conçue, et d'une pensée pas plaisante, a quelque chose de tout à fait subjuguant tout de même, on ne sait comment ni pourquoi, et qui tient à ce que Knut Hamsun, malgré ses idées fausses, disposait d'une très forte imagination créatrice. Son a-moralisme a des couleurs vives.

Avouons aussi que l'auditoire ne peut résister au charme des interprètes. Facundo Bo, enchanteur en riche éleveur d'Amérique du Sud (un officier de l'armée danoise lui fait remarquer qu'il n'est pas « un blanc »). Florence Giorgetti, drôle et séduisante en cantatrice des nuits blanches, qui entretient sans qu'il le sache un bonhomme odieux nommé Blumenschon. Alexis Nitzer, étonnant dans le rôle d'un violoniste-fantôme. Alain Mac Moy, joueur d'échecs centenaire ; Stéphane Boyenval, antiquaire masochiste qui se fait escroquer pour le plaisir de la chose ; Marc Ernotte, militaire intégriste ; tous, emmenés à grand train par le metteur en scène Jacques Baillon comme dans un rallye-champagne, font des étincelles autour de Jean-Claude Durand, ténébreux gigolo infirme. Sans oublier quelques valses lentes, austro-nordiques, de Dominique Probst, et une très vivace traduction française d'Aliette Martin.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre 13, 24, rue Daviel 75013 Paris. Tél. : 45-88-62-22. Jusqu'au 23 février.

CULTURE

PATRIMOINE

Une gare menacée de disparition

Au cœur de Nice, un ouvrage de la fin du XIXe risque d'être remplacé par un médiocre complexe commercial

NICE

de notre envoyé spécial

« C'est l'histoire de Nice qu'on rase. » Seul au milieu des détritus, gravats, carcasses de vélomoteurs et pigeons égarés, Christian Vigne, *« un amoureux du patrimoine »*, foule une dernière fois les quatre voies désertes de la gare du Sud, dont on annonce, depuis près de dix ans, la destruction prochaine. *« Cette fois, ils vont la descendre pour de bon »*, peste ce jeune docker qui habite au Port, *« le dernier quartier de Nice qui reste dans le jus »*.

Jusqu'ici, le quartier de la gare du Sud (au nord de la gare SNCF) avec son marché qui s'étire tous les matins le long de l'avenue Malausséna, restait également «dans le jus», un endroit *« où la ville ne se prostitue pas au profit des promoteurs »*. Car mis à part la vitrine que constitue un Vieux-Nice bien restauré, le patrimoine architectural de la cité a été durement touché : disparition de l'ancien Hôtel Rhul, hall du casino municipal, du Palais de la Méditerranée, du château de la colline de la Paix, du château Miramar, de la villa Val-Jolie et dégradation de la promenade des Anglais.

Aujourd'hui, c'est au tour de la gare du Sud, rare exemple d'architecture polychrome sur la Côte d'Azur, d'être menacée. Ce bel édifice fut construit en 1892 par Prosper Bobin, élève d'Hittorff (l'architecte de la gare du Nord à Paris). Sa verrière, une des dernières existant en France, réalisée par Victor Baltard, a abrité le pavillon russe de l'Exposition universelle de Paris en 1889.

Jusqu'en 1951, la «petite gare bonbon» a accueilli des locomotives à vapeur; elle a vu partir son dernier «train des pignes», à traction Diesel, le 9 décembre dernier, pour Digne, à travers 150 kilomètres de paysages splendides. Depuis, un nouveau terminus accueille les voyageurs de cette fameuse ligne. Un bâtiment qui a poussé en six mois, entre juin et décembre dernier. Une gare? *« Un abrisbus*, disent ses détracteurs, *un piètre jeu de Lego. » « Un espace plus fonctionnel »*, soutiennent ses partisans.

Que faire de la vieille construction, de la verrière transformée en volière et de ses quais, immense décor de cinéma à l'abandon, où *« rien n'a changé depuis 1892 : on retrouve le kiosque de bois ciré au milieu de la salle des pas perdus, les dateurs à bascule en cuivre, les armoires à tickets »* (1). En trente ans, des dizaines de projets ont été élaborés. On a songé à y installer une préfecture mais aussi des espaces verts. Sa situation exceptionnelle, au cœur de la ville, multiplie les convoitises. Un nouveau programme prévoit sa destruction dans les mois qui viennent et l'ouverture, au premier semestre 1994, d'un énorme complexe (centre commercial, parkings, logements sociaux, bureaux).

« Un exemple de concertation »

Comment sauver le «train des pignes» ? Cette question, qui revient régulièrement sur le tapis, est le point de départ de ce projet. Car si la ligne Nice-Digne – 360 000 voyageurs par an – est l'« arbre de vie du comté de Nice », elle constitue un gouffre financier pour les collectivités locales, avec 20 millions de francs de déficit par an. *« Ou bien on rénove la ligne pour devenir compétitifs avec la route, ou bien on disparaît*, assure M. Monzat, le directeur des Chemins de fer de la Provence (CP). *Lorsque Nice-Digne se fera en 2 h 30 au lieu de 3 h 20, nous ferons exploser la fréquentation. »*

De son côté, la ville de Nice cherche depuis 1987 à réaliser une opération immobilière à la place de la gare. *« En accord avec le ministère des transports, propriétaire de ce terrain non classé, nous avons accepté le principe de ce projet*, explique M. Yvon Ollivier, préfet des Alpes-Maritimes, *mais nous avons fait modifier son contenu, en demandant notamment la construction de logements sociaux. »*

Tous les intervenants ont fini par se retrouver sur une formule : «Il faut sacrifier la gare du Sud pour sauver la ligne Nice-Digne», affirment en substance l'Etat (propriétaire des terrains), la ville de Nice, le SYMA (gestionnaire de la ligne, où se retrouvent les villes de Nice et de Digne, les conseils généraux des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, la région) et les Chemins de fer de la Provence. L'Etat vendrait le terrain – et l'ancienne gare – pour 151 millions de francs au groupe TREMA (SOFIC, MACIF-GMF), un promoteur spécialisé dans la construction et la gestion de centres commerciaux en Europe. Selon cet accord, TREMA a dû financer la nouvelle gare (14 millions de francs) ainsi que 8 000 mètres carrés de logements sociaux (cent appartements) et des bureaux. Quant aux Chemins de fer de la Provence, ils vont recevoir 125 millions de francs (50 de l'Etat et 75 des collectivités locales) pour moderniser la ligne.

« Cette opération est un exemple de concertation, affirme M. Maurice Bansay, directeur de TREMA, *nous allons redynamiser le quartier. »* Si le montage financier sans failles est louable par son volet économique et social, les amoureux du patrimoine ne peuvent qu'être effrayés par la disparition de l'ancienne gare et le gigantisme et la médiocrité architecturale d'un projet qui va toucher le cœur de la ville : 65 000 mètres carrés constructibles pour un terrain de 18 000 mètres carrés, et cinq niveaux de parkings pour un investissement total de 1 milliard de francs. Le futur bâtiment, dessiné par l'architecte Georges Marguerita, a été « recarrossé » par une équipe de designers. Une association, autobaptisée Don Quichotte, s'est créée en septembre 1991 pour la défense de la gare du Sud.

« Le volume de cet ectoplasme est totalement démesuré par rapport à la surface du terrain, au point que l'ancienne gare ne représente que 15 % du terrain qu'il est prévu de construire. Et le bâtiment dépassera de plusieurs mètres les maisons avoisinantes », affirme l'architecte François Gross, qui n'a pas de mal à regretter le projet de réhabilitation de la gare présenté par les architectes Reichen et Robert en 1980. Destinée à masquer la pauvreté esthétique de la future construction, une petite partie de la façade de Prosper Bobin se retrouverait incrustée dans le nouveau bâtiment, pour lui servir hypocritement d'alibi, mais située au pied de la rue, alors que la gare du Sud « tient » notamment par le parvis de 17 mètres qui la sépare de la chaussée.

Pour l'instant, le dossier se trouve au Conseil d'Etat, qui doit déclasser le terrain. La maquette sera ensuite présentée aux élus locaux, puis aux Niçois, fin février. Une présentation de principe, puisque, à la SOREHA, une société d'économie mixte de la ville qui suit le projet, on affirme que *« les travaux pourraient commencer début mars »*. Maintenant, seule la direction du patrimoine au ministère de la culture pourrait tenter de faire reculer ce projet en classant le bâtiment. Son directeur, M. Dupavillon y *« travaille »* et se déclare *a priori « choqué »* par le sort de la construction. Si l'Etat ne joue pas son rôle de défenseur du patrimoine, le centenaire de la gare du Sud coïnciderait avec sa disparition. Triste anniversaire.

MICHEL GUERRIN

(1) *La Vie du rail*, 26 décembre 1991.

Des trésors hongrois confisqués par les Soviétiques

La Hongrie veut récupérer les objets d'art confisqués par les Soviétiques pendant la seconde guerre mondiale. Ces œuvres, d'une valeur d'environ 12 millions de dollars selon l'agence hongroise MTI, proviennent en majorité de collections privées hongroises. Elles ont été repérées à Achkhabad (Turkménistan), Bakou (Azerbaïdjan), Odessa (Ukraine) et en Russie (Moscou, Nijni-Novgorod, Saint-Pétersbourg et Serguiev-Possad). Le ministère hongrois de la culture a déjà dressé une liste de 3 000 œuvres d'art et de 1200 livres anciens, mais aussi de bijoux et de reliques. Parmi les tableaux saisis figurent, selon le quotidien hongrois *Mai Nap*, des œuvres de Titien, du Tintoret, de Goya, Brueghel, Velazquez, Degas, Renoir et Manet. – *(AFP.)*

CINÉMA

Instinct de censure

Le prochain film de Paul Verhoeven ranime le débat sur la cotation des films aux Etats-Unis

NEW-YORK

de notre correspondant

Prévue pour fin mars 1992, la sortie de *Basic Instinct*, le nouveau film de Paul Verhoeven, le réalisateur de *Robocop* et de *Total Recall*, ranime la polémique sur la cotation des films comportant des scènes de sexe et de violence. Mais il s'agit, cette fois, d'une superproduction.

Acheté par la société Carolco pour 3 millions de dollars, le scénario de *Basic Instincts* signé par Joe Eszterhas, établissait le record du script le plus cher du monde, avec cette histoire d'enquête sur des meurtres en série où l'assassin élimine ses partenaires sexuels avec un pic à glace, et où le détective Michael Douglas suspecte une bisexuelle avec qui il aura une liaison torride. Avant même le début du tournage, soutenant que Paul Verhoeven était obsédé par le sexe et la violence, le producteur Irwin Winkler se retirait (tout en gardant son cachet de 1 million de dollars).

La commission des cotations de la Motion Picture Association of America envisage d'accoler au film le label NC-17 (interdit aux moins de dix-sept ans). Il y a deux ans, *Henry : Portrait of a Serial Killer*, de John MacNaughton, et *le Cuisinier, le voleur, sa femme et son amant*, de Peter Greenaway, avaient reçu la marque infamante du X, assimilé au porno. Limitant considérablement la diffusion du film, ces cotations déclenchaient une polémique. Mais *Henry*... et *le Cuisinier*... étaient des productions indépendantes. Lorsqu'un grand studio (Universal) entra dans la danse avec *Henry et June*, de Phillip Kaufman, le X fut remplacé par NC-17.

Que beaucoup traduisirent instantanément par *No Change* («pas un sou»). En effet, depuis l'instauration du nouveau label, aucun grand studio n'a distribué de film NC-17 (les cinéastes sont tenus par contrat de livrer un film «R» – pas d'adolescent non accompagné par un adulte). Nombre de journaux et de chaînes de télévision refusent la publicité pour les films «adultes», et les directeurs de salle sont réticents : leurs baux contiennent des clauses leur interdisant de projeter des films X et les propriétaires ont, eux aussi, remplacé X par NC-17.

NC-17 limite ainsi le succès potentiel d'un film. Et les protagoniste de *Basic Instinct* sont en position délicate : malgré le succès de son *Terminator 2*, le producteur Carolco (dont Studio Canal Plus est actionnaire) est au bord de la faillite, et vient d'annoncer le licenciement d'une part notable de son personnel ; le distributeur, Columbia-Tristar, n'a pas connu la fin d'année attendue ; et dans l'ambiance antijaponaise actuelle, Sony (à qui appartient Columbia-Tristar) voudrait éviter de faire des vagues, notamment les prévisibles manifestations devant les salles d'organisations «gays», qui se sont déjà émues de l'image que donne le film de la communauté homosexuelle.

Toutes ces forces se conjuguent pour inciter Paul Verhoeven à pratiquer des coupes dans son film, dont le budget officiel tourne autour de 40 millions de dollars. Or Michael Douglas et Paul Verhoeven insistent pour conserver les scènes «délicates».

L'industrie suit l'affaire de près. Tom Pollock, patron d'Universal, reconnaît que le NC-17 ne sera viable que si un film commercial ambitieux accepte de sortir avec ce label. Richard Heffner, responsable de la commission des cotations, estime qu'il faut ôter au NC-17 « la marque de Caïn ». Et Barry Diller, patron de la Fox, surenchérit : *« S'il y a plus de films cotés NC-17, ils finiront par être acceptés. »*

HENRI BÉHAR

CARNET DU Monde

Naissances

– Samia et Ridha LAFIF

ont la joie d'annoncer la naissance de

Achraf,

le 29 janvier 1992, à Sidi-Bou-Saïd (Tunisie).

– Adeline, Danièle et Jean-Paul AGUANNO

sont heureux de faire part de la naissance de

Doriane,

le 7 février 1992.

7, rue Nicolas-Houël,
75005 Paris.

– Valérie et Christian BRUN-BUISSON

partagent avec

Céline et Stéphanie

la grande joie d'annoncer la naissance de

Raphaëlle.

A Paris, le 3 février 1992.

94160 Saint-Mandé.

Mariages

– **Alain FÉLIX**
et
Nicole TRUDON

font part de leur mariage, le 5 février 1992.

Décès

– La Seyne-sur-Mer.

Les familles Brody, Janot, Jover, Lamarque, Mouzon, Mistretta, Montenot et Serre
font part du décès de

M. Robert BRODY,
directeur d'école honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 6 février 1992, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Des dons peuvent être faits à la Ligue contre le cancer.

Impasse Tron, avenue Armando,
83500 La Seyne.

– Claude et Josée Dahan
et leurs filles Véronique et Stéphanie,
Gérard et Amy Dahan
et leur fils Maxime,
Jacques et Flora Dahan
et leurs fils Jacques et Florent,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Albert DAHAN,
née Léonie Cohen-Solal,

survenu le 6 février 1992, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

100, avenue de Villiers,
75017 Paris.

– Véronique Maurus
Et Jean-François Couvrat,
ses enfants,
Adrien,
son petit-fils,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Odette SANSONNET,

survenu le 3 février 1992, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 11 février, à 13 h 45, en l'église Notre-Dame de Clignancourt, place Jules-Joffrin, Paris-18e.

Inhumation au cimetière des Lilas.

« Mais ce qui est absurde, c'est la confrontation de cet irrationnel et de ce désir éperdu de clarté dont l'appel résonne au plus profond de l'homme. »

Camus.

119, rue Caulincourt,
75018 Paris.
Tél. : 42-52-96-60.

– HOANG Nghi,
son fils,
HOANG Long,
son fils,
HOANG Kim Phuong,
sa fille,
Mme UNG Kim Ly,
Famille LE Xuan Canh,
son frère,
Famille UNG Kim,
Mme LEAN Vuoch Lang,
M. et Mme LE Kinh Tai,
son cousin,
Ambassadeur de la République socialiste du Vietnam auprès de l'UNESCO,
ont la douleur de faire part du décès de

Me HOANG Nam,
expert mondial en arts martiaux,
pionnier du Kungfu Wushu en Europe,
médaillé de l'ONU,

survenu le 5 février 1992 à Antibes.

La famille recevra les amis et élèves du maître mardi 11 février à partir de 8 h 30, au funérarium de Vitry, 49-51, quai Jules-Guesde, 94400 Vitry.

La levée du corps aura lieu, à 10 h 30, mercredi 12 février à Vitry, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre (Paris), dans le caveau de famille.

Ecole HOANG Nam,
3, rue Gairaud,
06600 Antibes.

– Mme Annie Leherissel,
son épouse,
M. et Mme Hervé Leherissel,
M. et Mme François Leherissel,
Sophie, Arnaud, Charlotte,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

André LEHERISSEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 8 février 1992, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 11 février, en l'église de Prémery (Nièvre).

Cet avis tient lieu de faire-part.

39-41, rue Saint-Fargeau,
75020 Paris.

– Son frère,
Marcel Parodi
et Mme Marcel Parodi,
Ses neveux,
Paul Parodi, son épouse
et leurs enfants,
Alain Parodi, son épouse
et leurs enfants,
Cécile Parodi,
son époux Sylvain Noël
et leur fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice PARODI,
membre correspondant
de l'Académie des sciences,
membre de l'Académie de marine,
professeur honoraire
au Conservatoire national
des arts et métiers, à l'Ecole centrale
des arts et manufactures
et à l'ESME Sudria,
ancien professeur
à l'Ecole nationale supérieure
des télécommunications,
ancien maître
de conférences à l'Ecole polytechnique,
capitaine de corvette honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

survenu le 4 février 1992, à Nice, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Maurice Parodi ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas de cérémonie d'inhumation.

M. et Mme Parodi,
29, rue Jasmin,
75016 Paris.

Remerciements

– 45620 Cerdon-du-Loiret, Paris.

La famille de

Roger GESSAT,

très touchée par les marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors de ses obsèques, vous prie de trouver ici l'expression de ses sincères remerciements.

Anniversaires

– Le 11 février 1962 disparaissait

Sauveur BERREBI,

à l'âge de trente-quatre ans.

Sa famille demande à ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.

– Ce jour-là, il y a sept ans, le 11 février 1985, disparaissait, à l'âge de quinze ans,

Tristan DUSSOTTIER.

La mort démesurée
Dans la blessure des nuages
C'est l'éternité vagabonde
La veillée noire de Tristan

Requiem
Moreau du Mans Romain

Vous qui l'avez connu, parents, famille, amis, ayez en ce jour de douloureux anniversaire une pensée émue pour lui.

M. et Mme Dussottier,
Jérôme Dussottier,
53, rue du Bois-Montmartre,
77680 Roissy-en-Brie.

Communications diverses

– Loge L'Echelle de Jacob no 27, franc-maçonnerie féminine de tradition. Style anglais émulation. Mercredi 19 février, à 19 h 30. Conférence au deuxième grade : « Les significations traditionnelles des noms des deux colonnes du temple de Salomon ». Sur invitation. BP 646, 75161 Paris Cedex 04. Note d'information sur demande.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 5713

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III					■			■	
IV				■					■
V		■							
VI				■					
VII			■						
VIII		■					■		
IX			■						■
X		■							
XI	■							■	

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent porter la bague. – II. Voltairien convaincu. Terme musical. – III. Réunit des patrons. Accoster à gauche. – IV. Organe de la gorge. Dessous de bien des combinaisons. – V. L'intérêt de tous est qu'il y soit mis fin rapidement. – VI. Rapport de forces. Eveiller des échos sylvestres. – VII. Participe. Evoque un col très ouvert à l'époque des cous plus qu'échancrés. – VIII. Créature abominable. Morceau de cornemuse. – IX. Pilote de ligne. Des poires. – X. Mettre du temps à passer l'éponge. – XI. Voie principale à circulation théoriquement fluide.

VERTICALEMENT

1. Les derniers sont pour la fin. – 2. N'arrête pas de courir. Quartier de Turin. – 3. Sont durs de la feuille. Lettres de crédit. – 4. Le souffle de la libération. Fléau qui dérègle les balances. – 5. Degré. Génie des campagnes. – 6. Convertir, par exemple, une honorable lady en une piquante senora. – 7. « Caractères » de marbre. Jadis condamnée par les non-violents. – 8. Symbole. Dans une botte. – 9. Mobilisa, en son temps, bien des travailleurs. Commun, il est le plus apprécié. La Seine vue de très haut.

Solution du problème no 5712

Horizontalement

I. Cages. Strontium. – II. Amulette. Bain. – III. Pieuvre. Asir. Cl. – IV. Tsu. Wagon. Fla. – V. Zig-zag. Lee. Os. – VI. Ure. Oestrus. – VII. Ré. Perdant. Ri. – VIII. Star. Iceberg. – IX. Oiselier. Séné. – X. Lapsus. Ap. Anses. – XI. Aïe ! Sieste. Pi. – XII. Irraisonné. Sain. – XIII. Régie. Clé. Ici. – XIV. Erra. A.H. Térée. – XV. Assemblages. S.R.

Verticalement

1. Capteur solaire. – 2. Amis. Rétiaire. – 3. Gueuze. Asperges. – 4. Elu. Prés. Airs. – 5. Sévigné. Lumière. – 6. Tr. Rais. A. M. – 7. Steward. Sol. – 8. Te. AG. Airain. Al. – 9. A.G. Onc. Pencha. – 10. Obsolètes. Sel. – 11. Neines. Béat. Eté. – 12. Tir. Etrennes. Es. – 13. In. Rires. Air. – 14. Clou. Epices. 15. Mélasse. Usinier.

GUY BROUTY

BILLET

L'Allemagne et Maastricht

Le fait que M. Helmut Schlesinger, président de la Bundesbank, ait éprouvé le besoin d'organiser en toute hâte une conférence de presse vendredi 7 février à Francfort accrédite les rumeurs selons lesquelles la Banque centrale allemande serait profondément divisée sur le traité d'union européenne.

Certes, M. Schlesinger s'est appliqué à rassurer ceux qu'inquiète l'idée de voir l'Allemagne abandonner à terme sa monnaie et, d'une certaine façon, la direction de sa politique monétaire, confiée pour les douze pays européens à une banque centrale unique. Il n'empêche que le président de la «Buba» a avoué certaines craintes. La première est bien évidemment que, pour respecter les échéances fixées, l'examen de passage – c'est-à-dire les critères de sérieux des politiques économiques menées par les différents partenaires – ne soit assoupli. S'il en était ainsi, les Allemands, qui font de la stabilité des prix leur principal objectif, perdraient ce à quoi ils tiennent le plus et ce qui a fait la force du mark depuis trente ans. La politique monétaire, c'est-à-dire le maniement des taux d'intérêt, ne peut pas à elle seule garantir la stabilité des prix, estime M. Schlesinger. C'est bien pourquoi l'Allemagne a toujours insisté – M. Hans Tietmeyer, vice-président de la Banque centrale allemande, l'a encore fait il y a quelques semaines – pour que des politiques budgétaires strictes soient menées. En fait, les Allemands auraient bien voulu que la monnaie unique ne devienne réalité qu'une fois les politiques économiques réellement harmonisées.

Les Allemands n'ont pas encore eu de véritable débat national sur tous ces sujets essentiels qui impliquent des abandons de souveraineté nationale. Aussi les informations publiées ces dernières semaines, par le *Financial Times* d'abord puis par *Die Zeit*, les troublent-ils. Plusieurs membres de la Banque centrale, et parmi les plus influents – les représentants de la Bavière, du Land de Hesse, de Hambourg, – auraient manifesté vertement leur désaccord avec les engagements pris à Maastricht, reprochant à M. Schlesinger sa faiblesse à l'égard du pouvoir politique. En clair, le président de la «Buba» n'aurait pas résisté à M. Kohl, le chancelier allemand n'ayant pas obtenu ce à quoi les Allemands tenaient le plus pour compenser leurs abandons de souveraineté économique : des avancées importantes sur le plan de l'union politique.

La Bundesbank pourrait bien, au fil des mois, faire monter les enchères et rendre plus difficile la ratification par les Allemands du traité d'union européenne.

ALAIN VERNHOLES

Pour faire face à l'élargissement de son champ d'intervention

La Commission européenne propose d'accroître fortement les moyens financiers de la CEE

Le budget de la CEE augmentera d'un tiers au cours de la période quinquennale 1993-1997, bondissant de 67 milliards d'écus (469 milliards de francs) en 1992 à un maximum de 87 milliards d'écus (609 milliards de francs) en 1997. La Commission s'apprête en effet à proposer aux Douze que le plafond des ressources de la CEE passe de 1,2 % du PNB (produit national brut) communautaire aujourd'hui à 1,37 % au cours de la prochaine période de cinq ans, ce qui est la conséquence logique de la volonté manifestée à Maastricht d'élargir le champ d'intervention de la Communauté. La Commission met l'accent dans ses propositions sur trois priorités : le renforcement de la politique de solidarité en faveur des pays les moins riches de la CEE afin de leur permettre de participer au programme d'union économique et monétaire (UEM) ; les engagements extérieurs de la Communauté ; la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

La Commission devrait adopter mardi 11 février ses propositions de programmation budgétaire 1993-1997 pour les présenter le lendemain devant le Parlement européen à Strasbourg. L'exercice est délicat car, en cette période de stagnation économique, les États membres considéreront probablement avec réticence – même si c'est la conséquence de leurs propres décisions – la perspective d'une progression des dépenses communautaires beaucoup plus rapide que celle envisagée au niveau national. Cela promet d'être particulièrement vrai de la part des pays «payeurs net», ceux qui, comme l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France, contribuent davantage au budget européen qu'ils n'en reçoivent en retour.

Pacte financier

C'est la seconde fois que la Commission propose aux États membres ainsi qu'au Parlement européen de conclure un pacte financier pour cinq ans. En février 1988, après un an de discussions, les Douze avaient adopté le *«paquet Delors»*, autrement dit une programmation financière pour la période 1988-1992 impliquant le plafonnement des ressources communautaires à 1,20 % du PNB. Il s'agissait alors de *«réussir l'Acte unique»*. L'opération a été une réussite dans la mesure où la CEE a connu, grâce à cet accord auquel avait également souscrit le Parlement européen, cinq ans de paix budgétaire. L'objectif affiché du *«paquet Delors 2»* est de *«réussir Maastricht»*.

La marge de manœuvre de la Commission n'est pas considérable car des engagements importants ont été pris lors du Conseil européen de décembre qu'il convient maintenant d'honorer. C'est vrai en particulier sur la *«cohésion économique et sociale»*, c'est-à-dire l'effort consenti, principalement par le truchement des Fonds structurels (le Fonds régional, le Fonds social, le Fonds d'orientation agricole), pour moderniser l'économie des pays les moins riches de la CEE. Conformément aux décisions de Maastricht, à l'action de ceux-ci viendra désormais s'ajouter celle d'un *«fonds de cohésion»*, dont les crédits seront réservés à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce, à l'Irlande. Les sommes mobilisées par le Fonds de cohésion serviront principalement à la modernisation des infrastructures de transport et à la défense de l'environnement. Au total (Fonds structurels + Fonds de cohésion), les quatre pays verront doubler, au cours de la période, les transferts financiers affectés à leur modernisation. Selon les calculs des experts bruxellois ceux-ci passeraient, toujours pour les quatre pays, de 7,5 milliards d'écus (52,5 milliards de francs) en 1992 à près de 15 milliards d'écus (105 milliards de francs) en 1997.

Dans quelle proportion l'aide apportée par les Fonds structurels aux autres pays membres sera-t-elle, elle aussi, revalorisée ? La Commission n'a pas encore tranché, sensible à l'existence d'un *«problème allemand»* ; l'Allemagne apparaît à ce stade comme un *«contributeur net»* important, ce qui risque, en l'état de la conjoncture, de provoquer une réaction de rejet à Bonn. Un moyen de l'éviter pourrait consister à augmenter les contributions des Fonds structurels en sa faveur (et donc en même temps en faveur des autres pays *«riches»* de la CEE). Il semble acquis que les crédits accordés aux régions en retard – celles dites de l'objectif 1 ; en France, la Corse et les DOM – seront augmentés des deux tiers au cours de la période. Une progression d'un tiers avait été prévue pour les autres terrains d'intervention des Fonds structurels mais, compte tenu de ce *«problème allemand»*, ce pourcentage pourrait être relevé, ce qui ferait également l'affaire des Français.

Autre moyen, côté ressources cette fois, pour parvenir à une répartition plus équitable entre les États membres des charges et avantages budgétaires dans la CEE, la Commission propose de plafonner à un niveau plus bas que précédemment les recettes de la TVA à transférer au budget de la CEE (1 % au lieu de 1,4 %). En contrepartie, la *«quatrième ressource»*, établie en fonction de la richesse relative de chacun, verrait son rôle sensiblement accru. Un tel aménagement favorise les pays pauvres, où la consommation, et donc la TVA, représente une part du PNB plus importante que dans le reste de la CEE.

Priorités pour l'aide extérieure

Compte tenu des impulsions que les chefs d'État et de gouvernement ont voulu donner à Maastricht à une politique étrangère et de sécurité commune, compte tenu de la situation dans le monde, chacun comprend que les engagements extérieurs de la CEE devront être accrus. Mais la Commission veut définir des priorités, clarifier la place respective des différents instruments auxquels on veut faire appel (assistance technique, protocoles financiers, aides humanitaires, soutien à la balance des paiements). En 1989, l'aide extérieure de la Communauté – non comprise celle, importante, aux pays africains au titre de la Convention de Lomé, qui n'est pas budgétisée – s'est élevée à 1 milliard d'écus (7 milliards de francs) ; en 1992, elle atteindra 3,6 milliards d'écus (25 milliards de francs). M. Frans Andriessen, vice-président chargé des relations extérieures, souhaiterait qu'en fin de période l'effort collectif de la CEE (auquel il faut ajouter celui accompli de façon bilatérale par les États membres) atteigne 10 % du budget. La Commission n'ira pas jusque-là mais le montant inscrit dans le document soumis aux États membres et au Parlement devrait se situer aux alentours de 6 milliards d'écus (42 milliards de francs) et inclure une réserve substantielle afin que les Douze puissent faire face, le cas échéant, à des situations imprévues.

La nécessité d'inscrire des moyens importants dans cette programmation budgétaire pour favoriser une compétitivité accrue des entreprises de la CEE fait resurgir, déjà au sein de la Commission, la controverse entre ceux qui sont hostiles à tout ce qui de près ou de loin ressemble à une politique industrielle et ceux qui croient qu'il convient, pour les pouvoirs publics européens, d'au moins accompagner les mutations industrielles. Surtout lorsque celles-ci sont l'effet direct des politiques menées par la Communauté.

Pour agir dans ce sens, la Commission proposera de faire appel à toute une batterie d'instruments, au premier rang desquels la politique commune de la recherche dont les crédits seraient très sensiblement augmentés, peut-être presque doublés (ils atteignent 3,6 milliards d'écus, soit 25 milliards de francs, dans le budget de la CEE pour 1992). Une réflexion est en cours pour accroître l'efficacité, au niveau des entreprises, de l'effort ainsi consenti.

PHILIPPE LEMAITRE

La maîtrise des dépenses de santé

La CSMF met des conditions à un accord avec la Caisse d'assurance-maladie

L'assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), réunie dimanche 9 février, a donné son *«accord au schéma général»* de maîtrise des dépenses de santé proposé par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Cependant, la principale organisation de médecins ajoute six *«conditions suspensives»* qui s'éloignent sensiblement des propositions de la CNAMTS.

Ce n'est pas la première fois que la CSMF joue au chat et à la souris avec la CNAMTS et, à travers cette dernière, avec le gouvernement. En faisant connaître son accord de principe aux propositions de la Caisse nationale d'assurance-maladie mais en y ajoutant des *«conditions suspensives»* telles qu'elles dénaturent totalement le texte qui lui était soumis, le principal syndicat de médecins libéraux dit «non» à une véritable politique de maîtrise des dépenses de santé tout en donnant l'impression de se poser comme une force de proposition.

Le «marché» proposé par la CNAMTS était clair (*le Monde* du 31 janvier) : les médecins acceptent un taux global d'évolution des dépenses *«exprimant la croissance médicalement utile»* des remboursements comprenant des pénalisations individuelles en fonction d'objectifs négociés localement. En échange, les honoraires seraient revalorisés dès le 15 février et certains médecins seraient autorisés à dépasser les honoraires conventionnels. Or la CSMF place la barre très haut. Elle refuse d'afficher explicitement le principe d'une pénalisation et réclame la possibilité pour tous les nouveaux médecins de dépasser les honoraires conventionnels.

Désormais, la balle est dans le camp de M. Jean-Claude Mallet, président (Force ouvrière) de la Caisse nationale, et de M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales. Le premier peut choisir de poursuivre les discussions avec la CSMF et d'accorder de nouvelles concessions incompatibles avec l'accord qu'il a conclu en octobre avec le gouvernement. M. Bianco – qui devait s'exprimer lundi 10 février – n'a pas l'intention de s'aventurer dans cette voie. Les diverses mesures proposées aux médecins ne se soldent-elles pas déjà par un coût estimé à quatre milliards de francs en année pleine ? Cependant, le ministre des affaires sociales ne paraît pas avoir les moyens politiques de *«passer en force»* pour obtenir un mécanisme susceptible de maîtriser les dépenses de santé sur le modèle des accords conclus à l'amiable avec les cliniques privées, les biologistes ou les infirmières libérales.

On ne peut d'ailleurs que s'étonner du «laisser faire» des pouvoirs publics à l'égard des praticiens appliquant – au mépris de leurs engagements à l'égard des assurés sociaux – des honoraires supérieurs à ceux fixés par la «Sécu». Un tel laxisme, combattu par de rares directeurs de caisses primaires, n'a pas incité les syndicats médicaux au réalisme. Adopter à partir d'aujourd'hui une attitude plus ferme serait la moindre des choses. Dans ces conditions, la politique de maîtrise des dépenses de santé paraît mal partie, comme vient de le souligner M. Jean Kaspar, secrétaire général de la CFDT.

Mais les syndicats médicaux ne pourront pas éternellement fuir leurs responsabilités et se réfugier dans un corporatisme d'autant plus confortable que la «médecine libérale» française n'existe que grâce aux 190 milliards de francs (hors versements aux hôpitaux publics) que lui consacre la «Sécu». Si l'actuel gouvernement est incapable de mettre en place une autre règle du jeu, les médecins n'échapperont pas à la nécessaire prise en compte des contraintes économiques (lire page 37 dans «le Monde de l'économie»). Apparemment, ils préfèrent attendre que celles-ci leur soient imposées.

JEAN-MICHEL NORMAND

Dépassements d'honoraires

Des médecins d'Indre-et-Loire sont menacés d'être déconventionnés

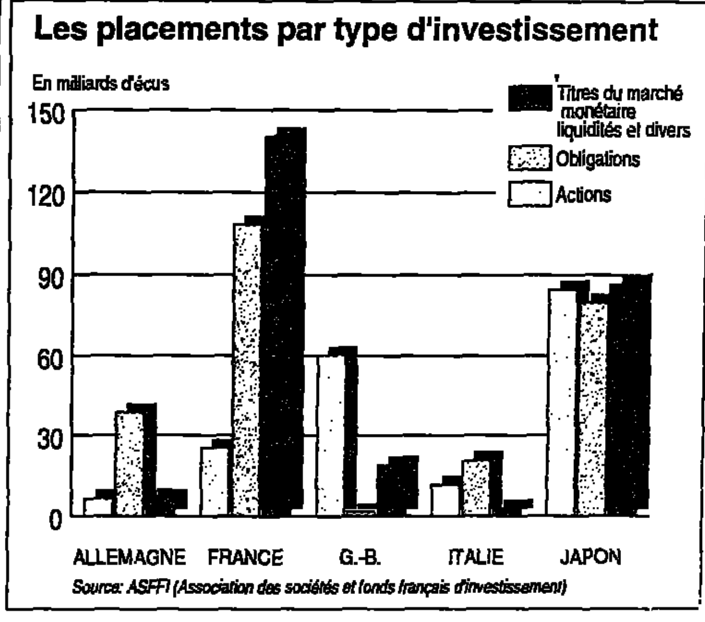
Un courrier de dix feuillets, accompagné d'annexes et signé de M. Guy Duflot, directeur de la CPAM (Caisse primaire d'assurance-maladie) d'Indre-et-Loire, relance le conflit qui oppose les organismes sociaux aux médecins qui appliquent unilatéralement des tarifs supérieurs à ceux fixés par la Convention nationale de mars 1990. Ce document, adressé à chacun des 1 014 médecins libéraux exerçant en Indre-et-Loire (520 généralistes et 494 spécialistes), se présente comme une explication des textes toujours en vigueur. Il s'agit, aussi, d'une menace à peine voilée de déconventionnement à l'encontre des cent généralistes qui, depuis octobre dernier, ont, soutenus par leurs syndicats, fixé entre 95 francs et 100 francs (au lieu des 90 francs réglementaires) le tarif de leur consultation.

Peu banale, l'initiative ne manque pas non plus de surprendre par le ton adopté. *«Il ne me paraît pas évident que tous les médecins libéraux soient aujourd'hui parfaitement informés ou conscients qu'ils sont tous concernés par les enjeux d'une négociation dont le problème de la consultation à 100 francs n'est que l'épiphénomène»*, explique M. Duflot. *«Les médecins n'ont pas rempli leur engagement pour la maîtrise des dépenses. Ils n'ont pas obtenu la revalorisation tarifaire, ce que je traduis généralement vulgairement en disant qu'ils ne peuvent pas avoir le beurre et l'argent du beurre»*, souligne le directeur de la CPAM, qui reconnaît volontiers que si l'on prend le problème isolément, la consultation à 100 francs paraît parfaitement justifiée, voire notablement insuffisante.

«Au cas où l'on en viendrait au déconventionnement», le directeur menace aussi *«d'éclairer le public sur le montant des honoraires et des revenus médicaux»*, soit, revenu net moyen pour l'année 1990 en Indre-et-Loire : 310 284 francs (pour les généralistes), 716 652 francs (cardiologues), ou 852 585 francs (anesthésistes)... Enfin, M. Duflot ne s'embarrasse pas pour qualifier l'attitude *«scandaleuse, inadmissible, contraire à la déontologie* [et] *illégale»*, des médecins incitant leurs patients à protester contre les tarifs en vigueur. Avant que la procédure de déconventionnement n'ait abouti, la CPAM d'Indre-et-Loire se propose néanmoins de ne pas sanctionner les généralistes qui accepteront au plus vite de rentrer dans le rang.

JEAN-YVES NAU

La France en tête pour les placements collectifs



Une étude de l'ASFFI (Association des sociétés et fonds français d'investissement) confirme la prédominance de la France en matière d'actifs gérés par les organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ouverts au public. Au niveau européen, sans les OPCVM monétaires et en ne retenant que l'ensemble actions-obligations, la France reste en tête. La France est devancée pour les actions par les fonds britanniques. L'étude porte sur des données obtenues à fin septembre 1991. Un écu vaut environ 7 francs.

L'ouverture du tunnel sous la Manche serait retardée de trois mois

Le tunnel sous la Manche pourrait ne pas ouvrir le 15 juin 1993, comme il était prévu. Dans un communiqué, le concessionnaire Eurotunnel estime que la date de mise en service pourrait être repoussée en septembre si les travaux des constructeurs regroupés dans le consortium TML se poursuivaient au rythme actuel. La pose des rails et des radiers de béton aurait pris trop de retard pour que les procédures de réception et les essais soient réalisés en temps voulu. Cette mauvaise nouvelle prend place dans une suite de contretemps : la modification de la largeur des portes des navettes, pour des raisons de sécurité, a bouleversé les cadences des industriels qui ne peuvent promettre que quatre rames en juin 1993, de quoi juste assurer un service partiel. D'autre part, les retards accumulés par le constructeur GEC-Alsthom ne permettent pas d'attendre un service ferroviaire normal des TGV avant la mi-1994.

La réforme de la CNUCED au centre de la conférence de Cartagena

La réforme de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement a été abordée dès l'ouverture de la huitième session de cette organisation, samedi 8 février, à Cartagena en Colombie (*le Monde* du 4 février). *«(La CNUCED) d'aujourd'hui ne peut plus être celle de toujours»*, a déclaré le président colombien, M. César Gaviria, lors de l'inauguration de la session. *«La CNUCED n'a pas évolué»*, a ajouté M. Gaviria, qui souhaite que la conférence *«reflète les changements dans le monde. Cela va nécessiter des réformes profondes tant pour les instruments de la conférence que pour la structure de cette entité»*.

Arrivé dimanche 9 février à Cartagena, M. Michel Rocard a affirmé, en marge de la conférence, que le *«décalage»* Nord-Sud s'aggrave. *«La CNUCED*, a ajouté l'ancien premier ministre, *est le Parlement d'un grand service passé par des hauts et des bas : il est temps de le réveiller.»*

Selon un rapport de la BRI

Ralentissement de l'activité bancaire internationale

L'activité bancaire internationale est restée déprimée fin 1991. Selon un rapport de la BRI (Banque des règlements internationaux) publié lundi 10 février à Bâle, les financements internationaux sont demeurés *«très faibles»* au troisième trimestre 1991 par rapport aux années précédentes, qui avaient constitué des records.

La BRI explique cette évolution par l'affaiblissement de la demande de crédit entraînée par le ralentissement économique dans les pays industrialisés, par la priorité accordée par les banques à la qualité des actifs et par les préoccupations concernant la solvabilité des emprunteurs. – *(AFP)*

COMMUNICATION

M. Jean Miot (SPP) critique la mise en garde de la Commission de la carte des journalistes

M. Jean Miot, directeur délégué du *Figaro* et président du Syndicat de la presse parisienne (SPP), a jugé *« saugrenue »* l'invitation faite par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) aux 27 000 professionnels et aux éditeurs de faire preuve de *« vigilance »* afin d'éviter la *« cascade de dérapages »* qui affectent leur crédibilité (*le Monde* du 6 février).

« Comme à l'accoutumée, nous sommes mis en accusation : « c'est la faute à la presse », écrit notamment M. Miot au président de la CCIJP, M. Claude Durieux, et ce *« à l'heure où le président de la République lui-même convoque devant tous les Français, sur les télévisions, deux de nos confrères pour nous intimer à tous l'ordre de nous taire et accuser publiquement l'AFP de présentation mensongère »*.

« Loin de moi d'ignorer les dérives et les dérapages, souligne M. Miot. *N'ajoutez pas au discrédit dont les journalistes font l'objet dans l'opinion publique, parce que celui-ci provient beaucoup moins des sondés que des accusations de ceux qui souhaiteraient avant tout que nous cessions d'informer »* .

Le président du SPP indique aussi que *« la Commission n'a pas pour vocation de prêcher une éthique de l'information. Le SPP demandera à ses membres de le rappeler »*. Dans son communiqué, la CCIJP indiquait d'elle-même ne pas avoir de *« prérogative déontologique »*, mais reconnaître *« un professionnalisme fondé, en principe, sur la connaissance des textes régissant le droit de la communication et l'observance d'une éthique »*.

□ **Fin de la grève à Radio-France.** – Le travail a repris à Radio-France, dimanche 9 février, après quarante-huit heures de grève lancées par le Syndicat national des journalistes (SNJ), avec le soutien de la Société des journalistes. Celle-ci dénonce la *« dérobade »* du SNJ, qui a levé le mot d'ordre de grève *« sans consultation des journalistes »*, et exige *« une rencontre le plus tôt possible avec la direction »*, en indiquant *« que rien n'est réglé à l'heure actuelle »*. Le conflit avait débuté vendredi 7 février, à l'appel du SNJ, seul syndicat à avoir refusé de signer un accord salarial pour les journalistes.

Le budget du « Monde »

Suite de la première page

Dans le même temps les dépenses d'exploitation ont été – en comptes consolidés – réduites de 1 305 à 1 134 millions de francs en un an.

Prudents dans nos estimations, nous avions alors envisagé, compte tenu de la situation économique d'ensemble, une chute possible des recettes publicitaires nettes de 23 %, soit 122 millions de francs. Cette estimation conduisait à un résultat courant en perte de 15 millions de francs. En début d'année, les chances d'atteindre ce résultat apparaissaient donc très raisonnables.

Malheureusement, la diminution des recettes publicitaires que nous redoutions a été plus brutale que prévu : le volume des annonces de recrutement – qui représentait pour *le Monde* le quart de ses recettes totales en 1990 – a subi une forte chute due à la situation des entreprises et du marché de l'emploi tandis que les autres formes de publicité voyaient leur chiffre d'affaires s'infléchir à la baisse.

Au total, les recettes publicitaires nettes de la SARL ont diminué en un an de 151 millions de francs, soit une baisse de 13 % du chiffre d'affaires d'ensemble. En contrepartie, la hausse du prix de vente décidée en février 1991 a permis d'accroître de 4 % ce chiffre d'affaires, ramenant à 9 % la baisse de nos recettes.

Aussi, notre résultat courant, quoique moins favorable qu'envisagé, se limitera-t-il à une perte de 28 millions de francs environ, soit une dérive de 13 millions de francs seulement par rapport à notre budget et une nette amélioration sur 1990 (perte de 39 millions de francs).

Dans le même temps, une gestion très stricte de la trésorerie a permis de terminer l'année 1991 avec des disponibilités financières légèrement meilleures que nos prévisions.

Notre objectif pour 1992 ? Atteindre l'équilibre financier. En poursuivant quatre actions complémentaires :

– Des initiatives rédactionnelles ont été introduites pour mieux répondre aux demandes de nos lecteurs ;

– Un effort prioritaire est engagé sur l'amélioration de notre distribution, de telle sorte que les lecteurs trouvent leur journal plus tôt et plus régulièrement : nous souhaitons que le journal puisse être mis en vente dès le soir même dans un grand nombre de villes de province ; nous recherchons les moyens d'assurer une meilleure distribution en région parisienne et à l'étranger ; nous nous efforçons de renforcer la qualité du service à nos abonnés ;

– La réduction des coûts, et notamment des coûts de fabrication, se poursuit ;

– Une politique vigoureuse de recherche de ressources publicitaires est mise en œuvre, dans le strict respect de la déontologie du journal.

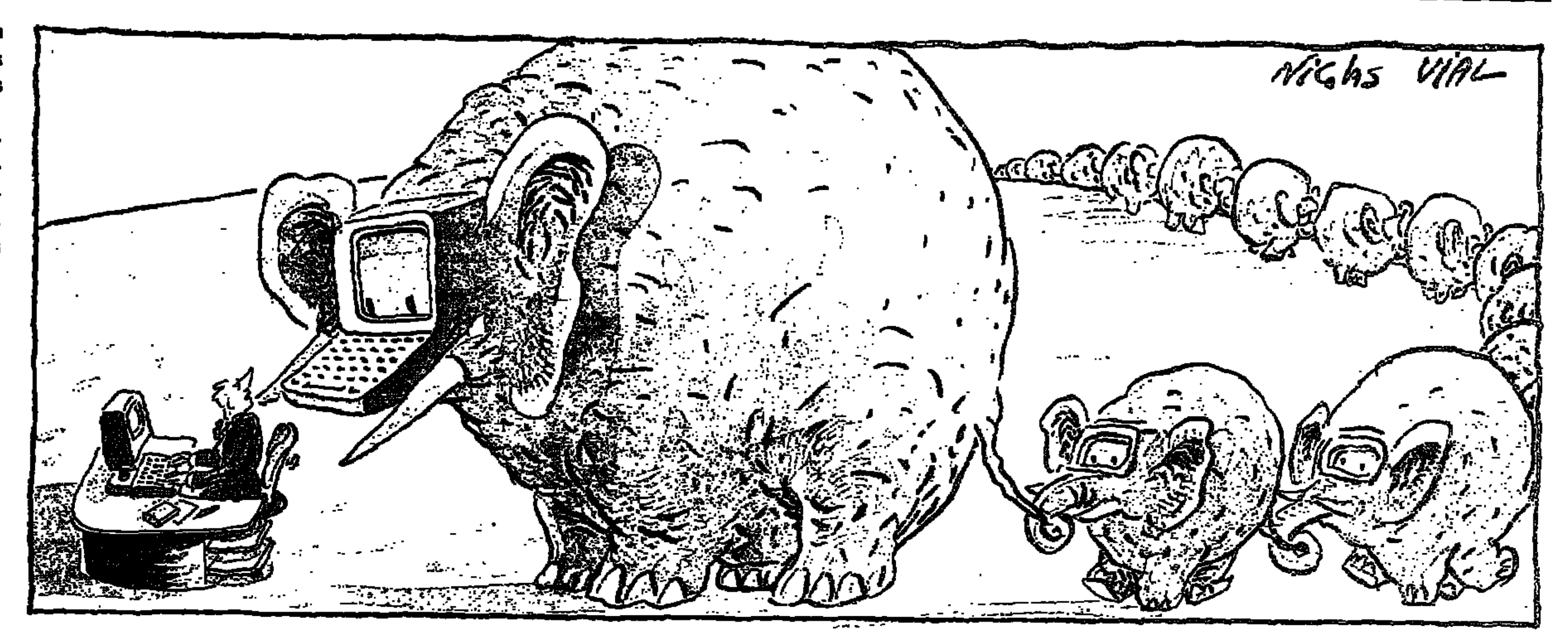
Nous avons prévu pour 1992 le maintien en francs constants du chiffre d'affaires de la publicité de l'an dernier. Pour réaliste que soit cette hypothèse, elle n'en est pas moins fragile. Si elle ne se vérifie pas, nous serons contraints, en cours d'année, d'augmenter le prix du journal pour assurer sa survie. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir – mais sans trahir nos convictions – pour éviter de le faire.

Soyez certains, chers lecteurs, que dans la conjoncture difficile que traverse la presse toute l'équipe du *Monde* travaille pour faire un bon journal, pour le produire à un coût acceptable et pour bien le distribuer.

JACQUES LESOURNE

L'EXPLOSION DU MARCHÉ DE LA MICRO-INFORMATIQUE

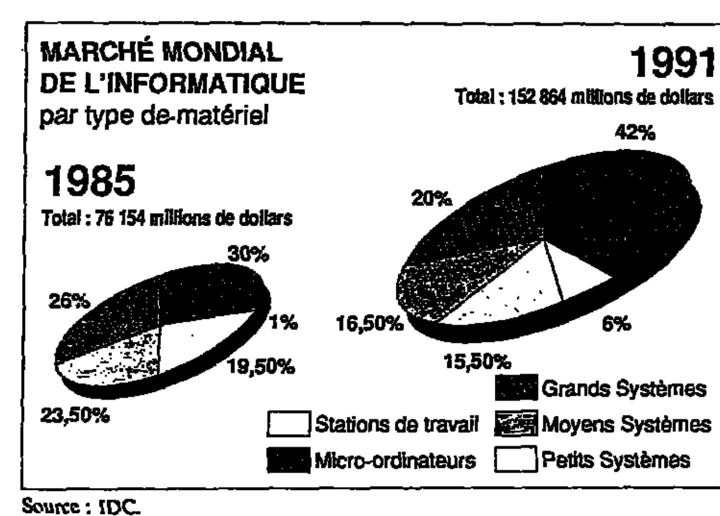
PC Forum, le Salon de la micro-informatique, ouvre ses portes au Parc des expositions de la porte de Versailles du 11 au 14 février. Devenu la véritable « locomotive » de l'informatique mondiale après une décennie guidée par la boussole IBM, le monde des micro-ordinateurs vit à l'heure des grandes alliances et des mutations technologiques. A l'aube du multimédia et de la génération des microprocesseurs RISC, les enjeux industriels et financiers s'élaborent sous la pression des innovations techniques. Du « notepad » au nouveau concept de station bureautique, la micro-informatique tente de définir son nouvel univers.



A l'ombre d'un géant

Inexistante en 1980, l'industrie des micro-ordinateurs est devenue la véritable « locomotive » du secteur

« *PERSONNE, aussi grand et innovateur soit-il, ne peut dire qu'il possède aujourd'hui toute la technologie propre à répondre aux exigences de l'informatique de demain.* » Ces propos de M. Gian-Carlo Zanni, directeur général d'Apple France, traduisent fidèlement le nouvel « esprit » qui préside aux grandes mutations de l'industrie informatique mondiale. Mieux, ce jugement synthétique dresse les grandes lignes des enjeux d'un marché devenu, en une décennie, la véritable « locomotive » de ce secteur : la micro-informatique. Inexistante en 1980, l'industrie des micro-ordinateurs représente aujourd'hui près de la moitié des revenus drainés par l'ensemble des ventes mondiales de matériel informatique. Soit – dans sa conception la plus large (avec les stations de travail) – 42 % des 832 milliards de francs réalisés en 1991 par ces ventes (*voir graphique ci-dessus*).



Source : IDC.

En dix ans, la micro-informatique a engendré, en plus du marché des matériels *(hardware)*, des revenus records dans le domaine de la distribution et des services (software). Subissant la poussée des nouvelles applications technologiques – les portables, les *notebooks* (bloc-notes) et les *notepads* (sans clavier), – et souvent contraints de privilégier leur base installée (comptes clients) aux innovations techniques, les constructeurs de micro-ordinateurs doivent aujourd'hui faire face à une profonde crise de structure. Pourtant, les règles du jeu de la dernière décennie paraissaient établies une fois pour toutes. La période des années 80, tout entière organisée à l'ombre du géant IBM, aura finalement à la fois scellé la réussite du colosse et préparé les conditions de son déclin.

Le modèle PC

L'histoire commence en août 1981, lorsque les responsables d'IBM annoncent à New-York le lancement du premier micro-ordinateur. Ses initiales PC – de *personal computer* (ordinateur personnel) – vont devenir en quelques années le sigle générique de toute une génération de matériel. Parti d'outre-Atlantique, le PC va rapidement conquérir les différents continents, vulgariser le nom d'IBM dans le monde entier, et largement contribuer à faire entrer des millions de particuliers dans le monde jusque-là très réservé de l'informatique. En réalité, d'autres sociétés américaines avaient devancé IBM dans cette voie. Depuis plusieurs années déjà, des constructeurs comme Apple et Commodore avaient conçu et commercialisé divers types de micro-ordinateurs sans toutefois bénéficier de la stature mondiale et de la force commerciale du géant américain. Et plus que la paternité de l'invention, l'histoire a retenu le succès industriel et commercial.

D'abord sceptiques sur le succès de leur PC, les ingénieurs de Big Blue prévoyaient un volume modeste de ventes, de l'ordre de 500 000 unités en cinq ans. Mais l'essor de l'enfant prodigue a dépassé les pronostics les plus fous : à la fin de l'année 1982, plus de 500 000 PC avaient déjà été vendus. Par la suite, à partir de 1985, les ventes ont connu une moyenne supérieure à 2 millions d'unités par an.

Mais le succès commercial du PC d'IBM dépasse très largement le seul volume de ventes réalisé par son constructeur. Le choix industriel fait dès le départ par le leader américain s'est imposé comme le modèle de l'informatique individuelle. Défini autour du couple célèbre MS-DOS et INTEL, ce standard sert encore de référence à plus de 70 % des matériels de micro-informatique. Derrière les sigles, l'enjeu est simple : en 1981, IBM décide de construire son PC autour d'un « moteur » – un microprocesseur fabriqué par l'américain INTEL – et d'un « cerveau », le système d'exploitation (DOS) développé par la société Microsoft (MS).

Très rapidement, la plupart des constructeurs informatiques vont prendre le train IBM en marche. Le trio IBM-Microsoft-INTEL décide de laisser ouverts les brevets de sa technologie. Dès 1982, un second groupe d'acteurs – et ils seront de plus en plus nombreux – entre dans le marché des PC. La première génération des fameux « clones » (identiques) est née. Ils vont développer la fabrication de micro-ordinateurs sur le modèle du MS-DOS et du microprocesseur INTEL, et généraliser les produits dits « compatibles IBM ». En 1983, le constructeur Compaq lance le premier « compatible », dans une « niche » de l'univers d'IBM : un micro-ordinateur portable.

Mais un troisième acteur va faire son entrée dans un marché qui promet déjà des marges juteuses et une croissance que l'on juge alors « illimitée ». Après trois générations de micro-ordinateurs – le premier remonte à la période pionnière de la fin des années 70, – le constructeur américain Apple lance en 1984 un nouvel enfant modèle de la micro-informatique : le Macintosh. La stratégie ? Prendre des parts de marché au leader américain en misant sur un critère essentiel : la convivialité. « *Nous avions une conception particulière de la micro-informatique*, précise M. Zanni : *c'est à la machine de s'adapter à l'individu et non l'inverse.* »

Associant un autre constructeur au développement de ses microprocesseurs – la société Motorola – Apple délaisse le système d'exploitation MS-DOS et innove en lançant un système révolutionnaire : l'interface graphique. Dorénavant, des images apparaissent sur l'écran et permettent l'accès aux fonctions de l'ordinateur (interface) et la sélection peut s'opérer à l'aide de la fameuse « souris » (un curseur se positionne à l'écran sur la fonction choisie). « *Une façon moderne d'aller voir le film plutôt que de lire le livre* », résume M. Brian Pearce, chargé d'études au bureau d'étude et de conseils Dataquest. Et il est vrai qu'à la même époque le PC d'IBM fait figure de grand frère à la mine austère : « *Il est d'ailleurs longtemps resté le « jouet » des seuls initiés et autres ingénieurs*, précise M. Pearce, *à l'image des radio-amateurs d'aujourd'hui.* »

Car IBM a transmis à son PC sa technologie traditionnelle. Concepteur des cartes perforées pour la programmation de ses grands systèmes et fabricant de machines à écrire, le leader américain a conservé dans son PC le mode d'affichage-texte standard. Et ce n'est qu'en apprenant le « *catéchisme des commandes* » et en les transmettant par écrit à l'ordinateur (grâce au clavier) que l'utilisateur peut travailler.

La pression des « clones »

Trois ans après le lancement du PC, tous les acteurs sont donc réunis. Et bien qu'Apple ait décidé de ne céder aucune licence sur son interface graphique, il subit également le phénomène du copiage. Mais le succès, dans ce domaine, de Commodore ou d'Atari reste marginal. En revanche, IBM subit de plein fouet le raz de marée des « compatibles », dont la stratégie est affichée. « *Fournir les mêmes produits qu'IBM, mais moins cher que lui* », rappelle M. Eric Ochs, consultant au cabinet d'études et de conseils IDC. Et les efforts de lancement de nouvelles générations par le colosse américain n'y changeront rien.

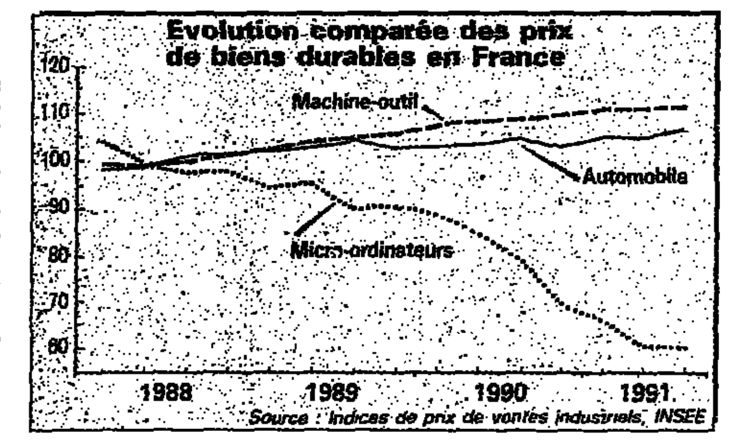
En 1983, le PC est remplacé par le PC-XT, comportant un disque dur – la capacité de stockage interne d'informations. L'année suivante, en même temps que la sortie du Macintosh, IBM lance une nouvelle génération, le PC-AT. Conçu à partir d'un microprocesseur plus puissant (l'INTEL 80286), « *il s'agit du PC qui a véritablement ouvert la voie à l'utilisation professionnelle du micro* », précise M. Pearce. Il a notamment permis la généralisation des trois fonctions à présent classiques des micro-ordinateurs : le tableur (équations de calcul), la base de données et le traitement de texte. Un an après, en 1985, les « compatibles » d'Asie du Sud-Est font à leur tour leur apparition. Et en 1986, fait symbolique, l'élève dépasse le maître. Un « clone » devance pour la première fois IBM en technologie : Compaq lance un PC doté d'un microprocesseur plus puissant (le 80386 INTEL) et devient par-là leader des « clones »

« *Par rapport à IBM, dont la vocation est d'être un généraliste, il était plus facile aux spécialistes de la micro d'optimiser leurs offres* », déclare M. Ochs. Dynamisme des « compatibles » dans la politique des prix et l'innovation technologique, percée d'Apple avec le Macintosh, domination encore imposante de l'éléphant IBM, l'année 1985 marque le début d'un processus pourtant irréversible : la baisse importante d'IBM au profit des constructeurs de « compatibles » – avec la réussite indiscutable de son MS-DOS – et le maintien à ses côtés du frère ennemi Apple.

IBM contesté

Selon le dernier rapport de la société de conseils McKinsey, IBM monopolise encore, en 1985, 42,3 % (en valeur) des ventes de micro-ordinateurs. En un an, Apple s'est adjugé la deuxième place avec 10,3 % des ventes, et les cinq premiers constructeurs – avec Olivetti (5,7 %), Tandy (4,2 %) et AT&T (3,7 %) – concentrent à eux seuls près de 66,2 % des ventes. En 1990, sous l'impulsion d'une croissance moyenne des revenus de près de 24 % par an, cette répartion s'est largement fragmentée.

Le marché mondial des ventes de matériels de micro-informatique représentait ainsi une valeur globale de 15 milliards de dollars (82 milliards de francs) en 1985. Cette somme a été multipliée par trois en cinq ans, pour atteindre près de 44 milliards de dollars (240 milliards de francs) en 1990. Autre signe de l'explosion de ce marché :



parmi les vingt-cinq premières sociétés d'informatique américaines répertoriées en 1990, onze nouvelles – par rapport à 1985 – sont apparues dans le « top 25 », dont six ont des activités en micro-informatique, comme Apple, Microsoft, Sun et Compaq.

Toujours d'après les chiffres fournis par le rapport de McKinsey, IBM ne réalisait plus, en 1990, que 20,9 % (en valeur) des ventes de micro-ordinateurs. Apple s'est maintenu autour de 10 % et les cinq premières sociétés – avec, cette fois, Nec (7 %), Compaq (6,6 %) et Olivetti (4,5 %) – ne monopolisent plus que 48,9 % des ventes. Mais cette redistribution importante des cartes ne s'est pas faite sans heurts.

En avril 1987, IBM tente d'endiguer l'érosion de ses parts de marché et propose de rompre avec son modèle standard, qui sous-tend la démarche des « clones », en proposant le modèle PS-2. L'innovation consiste à proposer une nouvelle génération de matériels « *en rupture* » avec le passé, toujours définis autour du système d'exploitation MS-DOS, mais avec une nouvelle architecture (combinaison des microprocesseurs) baptisée MCA. « *Mais IBM avait bien la capacité de proposer mais plus la possibilité d'imposer* », souligne M. Pearce.

Et la ligue des « clones » s'est aussitôt soudée. Après avoir maîtrisé la fabrication de « compatibles » IBM sur le modèle PC-AT, neuf sociétés, dont Compaq, Hewlett Packard et Olivetti, ripostent en défendant l'EISA, l'architecture classique qu'IBM tente de jeter au rebut. Le discours aux clients : faut-il suivre IBM et avoir à réinvestir dans des générations nouvelles de matériels ? La même année, le colosse américain lance un nouveau système d'exploitation, l'OS-2, qui rompt cette fois avec le classique MS-DOS.

Valse des étiquettes

Toutes ces tentatives d'IBM n'ont cependant pas permis au géant américain de battre en brèche le front établi par les autres constructeurs. Pire : son allié d'hier, Microsoft, lance en 1990 un interface graphique (Windows 3 0) qui rend le PC plus convivial que jamais (sur MS-DOS), donnant un second souffle à l'enfant commun alors que son ancien partenaire investit dans le nouveau système OS-2 ! Le divorce a néanmoins fourni une certitude : les ventes de Microsoft ont connu un boum fulgurant.

En 1991, plusieurs facteurs combinés sont venus donner une autre tournure à cette « guerre des technologies ». Effet de la récession, « *les investissements informatiques des entreprises ont beaucoup baissé* », reconnaît M. Zanni. Et le dernier semestre de l'année 1990 ainsi que l'année 1991 tout entière n'ont pas manqué de sanctionner le marché. Selon une récente étude de l'INSEE, pour la première fois en France, la chute des prix en micro-informatique (*voir graphique*) n'a pas permis de compenser la baisse de croissance des ventes du secteur.

S'appuyant sur des chiffres fournis par la société IDC, l'étude précise : « *Egal à 100 en moyenne sur l'année 1988, l'indice de prix des micros atteint 60,1 au troisième trimestre 91. La baisse sur l'année 90 se chiffre à 26 %, et à près de 13 % sur les trois premiers trimestres de 1991.* » Après une croissance moyenne des ventes de 26 % par an depuis 1986, poursuit l'étude, « *le nombre d'unités vendues devrait croître de 9 % seulement en 1991, contre 13 % en 1990* ». Et la chute est comparable sur le marché outre-Atlantique !

Cette baisse des revenus touche l'ensemble des acteurs du marché. Apple a dû s'aligner et les concentrations sont légion parmi les sociétés de services (SSII). De plus, l'effondrement des marges intervient « *à une époque où le marché est plus mûr*, précise M. Zanni, *et où les utilisateurs sont plus exigeants* ». Pour les novices – IDC estime le taux d'équipement en France à seulement 40 % du marché potentiel, – « *la surenchère technologique et le rythme de sortie des nouveaux modèles n'inspirent pas confiance* », souligne M. Pearce. Crise d'identité, valse des étiquettes, guerre technologique, le visage de l'industrie informatique n'est sans doute qu'au début des interventions chirurgicales, notamment dans le monde de la micro-informatique.

« *Marché de masse de demain* », précise le directeur d'Apple France, il reste aux nouvelles générations de micro-ordinateurs à conquérir l'univers de « tout un chacun » que leurs aînés n'ont pas su séduire. Et la nature des récentes alliances donne la mesure des enjeux : en juillet 1991, les deux « frères ennemis » de l'informatique traditionnelle – Apple et IBM – signent un accord de coopération. Les objectifs ? Préparer ensemble à la fois la continuité et la rupture avec le passé.

La continuité d'abord, en développant des logiciels plus performants, capables à la fois de fonctionner sur les matériels existants et de préparer l'ère du multimédia – une technologie qui devrait permettre le traitement simultané du texte, de l'image (y compris en trois dimensions) et du son.

La rupture ensuite, en s'associant pour concevoir les applications d'une nouvelle génération de microprocesseurs RISC, plus puissants et plus rapides que ceux utilisés jusque-là dans l'ensemble de la micro-informatique (les générations CISC). Faisant également partie du récent accord entre Bull et IBM, cette nouvelle génération de « moteurs » tire déjà son cortège de mutations dans le domaine des systèmes d'exploitation, avec notamment le système ouvert UNIX.

Autant dire que ces nouveaux enjeux à la fois industriels, financiers et technologiques, fruits d'une période tout entière organisée autour du standard PC d'IBM, donneront naissance à d'autres lignes de force. Une nouvelle « ligue » s'est d'ores et déjà constituée en réaction à l'accord Apple-IBM. Baptisé ACE (Advanced Computer Environment), le consortium regroupe les « clones » ainsi que les traditionnels concepteurs de stations de travail. La riposte à IBM est donc une nouvelle fois organisée. Sortie de l'ombre du colosse américain, la micro-informatique y gagne sans doute la possibilité de prendre le large, mais il lui faudra dorénavant naviguer à vue.

OLIVIER PIOT

L'EXPLOSION DU MARCHÉ DE LA MICRO-INFORMATIQUE

L'ordinateur sans clavier ou l'« ardoise intelligente »

Cette nouvelle technologie, issue des recherches du Pentagone, rend le micro « vraiment personnel »

Pas de touches ni de souris sur ces portables qui permettent d'écrire directement avec un stylo électronique sur leur écran à cristaux liquides. Les constructeurs de micros misent sur l'engouement d'une nouvelle classe d'utilisateurs pour ces « ardoises intelligentes », qui annoncent l'ère de la bureautique « itinérante ».

LES hôtesses-enquêtrices qui interrogent cette semaine les visiteurs du « PC Forum » ne remplissent plus les classiques formulaires sur papier : elles utilisent chacune un NotePad NCR, un micro-ordinateur portable sans clavier. Cette démonstration de saisie de données par un personnel itinérant et non spécialiste d'informatique est l'une des applications caractéristiques du *pen computer* ou *penbook*, version « intelligente » de l'ardoise « magique »-qui-s'efface-toute-seule chère à nos souvenirs d'écolier.

Les constructeurs informatiques, secoués par la crise qui touche aussi la micro, fondent de grands espoirs sur l'innovation technologique que constitue l'avènement de ces nouveaux modèles. Ils avaient déjà lancé ces dernières années avec succès les *notebooks*, des PC munis d'une fonction crayon électronique pour annoter et corriger directement des documents affichés à l'écran ; avec le *pen computer*, c'est le clavier de l'ordinateur qui disparaît. De la taille d'un gros agenda, ce portable est un simple écran plat à cristaux liquides, un peu plus petit qu'une feuille de papier au format A4, avec un stylo à induction magnétique qui remplace à la fois le clavier et la souris. On écrit alors directement sur l'écran en majuscules en séparant chaque caractère : l'ordinateur reconnaît l'écriture, qu'il traduit aussitôt en caractères d'imprimerie pour vérification et correction.

Reconnaissance de la signature

Le taux d'erreur est de l'ordre de 3 % et la machine procède par apprentissage. Un peu moins de deux heures sont nécessaires pour l'« éduquer » et lui faire « mémoriser » toutes les subtilités de votre écriture. Le micro devient alors vraiment « personnel », puisqu'il n'est censé reconnaître que votre seul trait de plume. D'où, pour certaines applications, une sécurité accrue.

Le principal intérêt est qu'on efffectue aussi toutes les fonctions classiques de la souris (couper, coller, dupliquer, tourner les pages...) directement avec ce stylo, grâce à une dizaine de signes graphiques qu'on trace sur l'écran, à la manière des correcteurs d'imprimerie. Par exemple, pour couper un mot ou une phrase dans un texte, il suffit de les parcourir avec la pointe du stylo puis de tracer une boucle montante qui rappelle le « deleatur » typographique.

L'ordinateur-tablette mémorise aussi les croquis à main levée, dont il peut même améliorer le tracé par des logiciels appropriés. Il saura donc reconnaître votre signature, ce qui ouvre à ces appareils sans clavier des perspectives considérables dans le domaine bancaire et le commerce. Les futurs terminaux aux caisses des magasins pourraient ainsi les intégrer afin, par exemple, d'identifier en temps réel la signature de l'utilisateur d'une carte de crédit... Rien d'étonnant que NCR, pionnier de la caisse enregistreuse, soit l'une des premières firmes présentes sur ce marché avec son NotePad 3125. Seuls deux autres constructeurs américains, Grid-Victor et Momenta, sont effectivement sur ce créneau, dont les marchés s'annoncent prometteurs *(voir encadré)*.

Vers l'objectif « zéro papier »

La technologie sans clavier est issue des recherches financées par le Pentagone pour les besoins de la défense américaine. L'un des premiers micros portables – le Grid – et sa version sans clavier Gridpad ont été ainsi mis au point voici quatre ans par la firme américaine Grid Computers. Entrée depuis lors dans le giron du groupe Tandy-Victor, Grid aime rappeler que les conseillers de George Bush – et le président lui-même – utilisent quotidiennement une cinquantaine de ses portables à la Maison Blanche et au cours des déplacements du *staff* de l'exécutif américain.

Tout premier *pen computer*, la version « démilitarisée » du Gripad a été commercialisée par Victor Technologies en avril 1990. Un modèle surtout conçu pour la saisie de données par des néophytes, non spécialistes de l'informatique. Il nécessite de faire écrire préalablement par une société de service les logiciels spécifiques à l'application pour créer les divers menus et la structure des documents de saisie.

En France, l'une des premières applications a démarré à la fin de l'année dernière avec l'équipement du réseau de vente de la société René Guinot, distributrice de produits de parfumerie et de cosmétiques. Ses vingt-deux commerciaux visitent leur clientèle avec leur Gridpad qu'ils viennent recharger dans leur voiture sur la prise de l'allume-cigare. Toutes les commandes de produits cosmétiques sont regroupées à Paris en fin de journée sur l'ordinateur de la société par voie téléphonique, *via* le réseau Transpac.

Responsable de l'informatique chez René Guinot, Anna-Maria Compagnon explique que l'« *objectif de « zéro papier » est en bonne voie : toutes nos commandes sont lancées le jour même sans attendre la réception des bons de commande papier envoyés par la poste pour confirmation. Cette gestion électronique se traduit dès maintenant par un gain global de trésorerie pour l'entreprise équivalant à une semaine* ».

La sécurité et la confidentialité des données sont par ailleurs accrues, puisqu'il n'y a pas de disquettes et que le vendeur ne peut accéder au système d'exploitation.

Ian Yates, chef des produits Grid chez Victor Technologies, souligne de son côté que, dans les tractations commerciales, l'utilisation d'un tel « bloc-notes » électronique s'insère plus naturellement dans le dialogue qui s'établit entre vendeur et client qu'en présence d'un portable à clavier : « *Dans quelques années, les cadres trouveront normal d'assister aux réunions en prenant des notes sur son* pen computer, *qui servira aussi d'agenda électronique.* »

Victor Technologies présentera au PC Forum le nouveau Gridpad SL, doté d'un microprocesseur plus puissant (le 80386 SL d'Intel), d'un disque dur de 60 Mo et d'un écran rétro-éclairé beaucoup plus lisible en plein jour. « *Contrairement au premier modèle, précise Ian Yates, il s'agit d'un véritable PC sans clavier, qui s'adresse davantage aux utilisateurs déjà familiers de la micro-informatique.* » Cette machine utilise les différents systèmes d'exploitation et les logiciels de reconnaissance d'écriture récemment développés pour les *pen computers*.

Trois systèmes d'exploitation sont actuellement considérés comme des standards : Windows for Pen Computing, développé par Microsoft sous la forme d'une « sur-couche » de Windows, Penpoint, interface graphique non compatible DOS de la société californienne Go Corp, et Pen Right, logiciel de développement d'applications de Grid-Victor, qui reconnaît à la fois les majuscules et les minuscules.

NCR propose de son côté Pen OS, développé à l'origine pour son NotePad 3125, que la firme américaine construit en Allemagne et dont le lancement mondial a eu lieu en septembre dernier. En France, les Jeux Nathan viennent d'acquérir une vingtaine de ces appareils pour équiper leurs services de ventes. Thierry Cossavella, de NCR France, indique que près d'une centaine de sociétés développent actuellement des applications pour cet ordinateur sans clavier. Et non des moindres : outre Microsoft, on relève les noms de Lotus, Borland, Wordperfect, Andersen Consulting...

Quant au troisième constructeur, Momenta, ses matériels ne sont pas encore disponibles en France. Cette *start-up* californienne, fondée par des transfuges de Zenith Data Systems, propose une approche originale : un *pen computer* dont l'écran est connectable à un clavier classique d'ordinateur de bureau livré avec l'appareil et qui sert aussi à développer directement les applications. Appelé Pen-Top (croisement de *pen computer* et de *desktop*), il est donc prévu pour être utilisé à la fois au bureau et en mode autonome itinérant.

Les trois constructeurs de *pen computers* proposent déjà des extensions pour muscler leurs modèles, notamment des interfaces de télécopieur et des modems de transmission par radio pour le traitement en temps réel des données. Le modèle Momenta dispose d'un processeur évolué à technologie Risc (à jeu réduit d'instructions), de la télécopie, de fonctions vocales...

Des modèles réservés au Japon

De nombreux prototypes américains ou canadiens ont été révélés au récent Comdex, notamment par Microslate (Datellite 3000), PI Systems (Infolio), Telepad (SL) Trigem (Pen 386 SX)... Des modèles dédiés sont aussi proposés : DM (Drug Food Management), une société spécialisée à l'origine dans l'informatique médicale et la diététique hospitalière contrôlée, propose le Travel Lite pour des applications spécifiques comme l'aide au voyage : avec le crayon, on fait apparaître une succession de cartes et des textes interactifs, que l'on peut enrichir par des données professionnelles, personnelles, touristiques... En quelque sorte, le « Guide vert » Michelin de l'an 2000 !

Les constructeurs japonais sont aussi très actifs, puisque ces ordinateurs ne reconnaissent pour l'instant que les lettres isolées et non l'écriture cursive, ce qui se prête bien au décryptage des caractères kanji. Epson, Samsung (Penmaster), Sanyo (Pen Top)... ont annoncé des modèles réservés au marché nippon. Dans ce pays, on assiste au mariage entre le *pen computer* et l'ordinateur dit « de poche », appelé parfois « organiseur » : un ordinateur « d'appoint » de très petite taille, dont l'inconvénient est d'avoir un clavier beaucoup trop exigu pour une utilisation efficace. Sharp propose ainsi une version sans clavier de son organiseur Wizard. Sony commercialise un appareil miniature (10 x 6,5 x 2,5 cm) de 400 grammes seulement, qui reconnaît l'écriture manuscrite de 3500 caractères kanji et qu'on peut aussi connecter à un micro de bureau. Des appareils vendus entre 2000 F et 3000 F.

Quant aux « ténors » de la profession (Apple, Digital, IBM... sans oublier Philips, qui s'intéresse à tous les appareils électroniques de grande diffusion), ils font naturellement état de prototypes restés pour l'instant dans leurs cartons... Fait révélateur : un salon spécialisé, appelé Pen Computing, est consacré à ces tout nouveaux micros – la prochaine édition aura lieu cet été à San-José, en Californie, – ce qui traduit aussi l'effervescence régnant sur ce marché.

L' « ardoise intelligente » n'en est toutefois qu'à ses débuts : encore balbutiants, les logiciels de reconnaissance de caractères vont bénéficier de la puissance et de la rapidité des nouveaux microprocesseurs. Ils déboucheront dans quelques années sur la reconnaissance de l'écriture courante, les lettres pouvant alors être liées de manière naturelle.

Dès à présent, l'ordinateur sans clavier apparaît comme une étape majeure de la brève histoire de la micro-informatique. Une « révolution » que de nombreux experts comparent déjà à celle du premier Macintosh et de sa célèbre interface graphique-souris.

CLAUDE GELÉ

▶ **Une table ronde rassemblant les constructeurs et les premiers utilisateurs français d'ordinateurs sans clavier se tient le 13 février à 15 h 30 au « PC Forum ».**

Quinze millions d'utilisateurs

Les avantages de l'ordinateur sans clavier sont évidents : on peut enfin se servir de son outil informatique sur le terrain sans être tributaire d'un clavier et on peut aussi « mélanger » lors de la création d'un document du texte, des dessins et des calculs, sans devoir ouvrir séparément chaque application. Voilà de quoi déstabiliser le dernier carré des réfractaires à l'ordinateur et surtout les allergiques à la dactylographie !

Plus généralement, les *pen-computers* s'adressent à ceux qui emploient comme outil de travail des formulaires préimprimés, un bloc ou un simple carnet pour prendre des notes en marchant, tâche pour laquelle l'emploi d'un portable classique reste inadapté. Ces utilisateurs sont légion : près de huit millions d'Américains, trois millions d'Européens et autant de Japonais, d'après les statistiques qui dénombrent un utilisateur potentiel d'ordinateur pour dix employés « itinérants » ou « non sédentaires ».

Cette nouvelle « bureautique itinérante » concerne les professions suivantes : représentants et agents commerciaux, visiteurs médicaux, réparateurs et techniciens de maintenance, magasiniers, chefs de chantier, architectes, experts des assurances, conseillers financiers, voire agents EDF chargés du relevé des compteurs...

NCR, qui évalue à 800 000 personnes les futurs utilisateurs en France, donne les premiers exemples d'application de son NotePad 3125 aux Etats-Unis, par exemple en milieu hospitalier : le chef de clinique, durant sa visite itinérante, peut ainsi consulter le dossier de chaque patient, le mettre à jour, afficher les résultats des analyses, éditer une ordonnance. En salle d'opération, l'assistant du chirurgien, même ganté, prendra rapidement un croquis anatomique. L'ordinateur sans clavier servira aussi aux experts, notamment ceux des compagnies d'assurances pour la prise de notes sur le terrain et le relevé de croquis des voitures accidentées ou le chiffrage des dégâts résultant d'un sinistre immobilier...

Les *pen computers* actuels pèsent environ 2 kilos et coûtent encore 30 000 F. On peut toutefois s'attendre à des baisses de prix (et de poids) consécutives à une stratégie de grande diffusion : les estimations du cabinet d'études californien Infocorp tablent sur un parc installé de dix à quinze millions d'unités à la fin de la décennie. Le décollage a jusqu'à présent été beaucoup plus lent : depuis son lancement en avril 1990, le Gridpad de Victor Technologies, premier modèle commercialisé, n'a été vendu qu'à 10 000 exemplaires aux Etats-Unis. L'année 1992 devrait toutefois marquer le vrai décollage du « sans-clavier ». NCR indique que les analystes s'accordent sur un marché d'environ 3 milliards de dollars d'ici à 1995, avec un taux de croissance égal à celui des PC à leurs débuts, pouvant même atteindre les 10 milliards de dollars à l'horizon 2000.

C. G.

La guerre des standards

Pour faire face à une exigence de plus en plus grande des utilisateurs les constructeurs décident de se répartir le marché

DEPUIS quelques mois, le monde de la micro-informatique bruit de mille fureurs. Aux ratés du couple IBM-Microsoft a succédé une cascade d'unions tout aussi spectaculaires. Ainsi, « Big Blue », le surnom d'IBM, longtemps méprisant envers les petits génies de la Silicon Valley, a ouvert très grand les bras à l'ennemi d'hier, Apple, tout en passant alliance avec Siemens. Dans le même temps, Microsoft s'alliait au numéro trois mondial, Digital Equipment. Enfin, le 29 janvier, IBM prenait une participation de 5,7 % dans le capital de Bull. Une redistribution des cartes qui illustre la hauteur des enjeux de cette fin de siècle.

En cinq ans, IBM, le géant d'Armonk, qui vendait alors dans le monde près d'un ordinateur sur trois, a vu sa part tomber à un sur cinq. Pendant cette période, Microsoft, qui avait déjà réussi à imposer le logiciel MS-DOS comme « le » système d'exploitation de tous les micros compatibles PC, doublait la mise avec le logiciel graphique Windows. Succès considérable pour Windows, qui s'est déjà vendu à plus de 7 millions d'exemplaires. Un différentiel qui illustre l'une des évolutions du marché de la micro-informatique.

Ce n'est plus le *hard* – c'est-à-dire les micros en eux-mêmes – qui s'avère le plus rentable et dégage donc les marges les plus importantes, mais le *soft*, où s'illustrent des logiciels comme MS-DOS et aujourd'hui Windows.

Cette évolution reflète la mutation qui affecte le monde de l'informatique. Ainsi, comme l'affirme Cédric Thomas, directeur de la société Pierre Audouin Conseil et consultant dans la prise de participation d'IBM dans le capital de Bull : « *Les années 90 marquent le passage d'une informatique traditionnelle à une nouvelle informatique.* » L'informatique première manière impliquait que les données, procédures et applications reposent sur un grand système universel auquel sont connectés des terminaux passifs. Un ordonnancement qui laisse l'initiative au grand système. La communication est à la fois verticale et hiérarchique.

Renversement total avec l'avènement de la nouvelle informatique. L'initiative est désormais dévolue à l'utilisateur. Au moyen des postes de travail dits intelligents, ce dernier peut déclencher des événements, utiliser des applications et des ressources qui reposent sur des serveurs spécialisés. Un retournement qu'ont su saisir les créateurs de logiciels comme Microsoft, mais aussi Lotus. Dans le même temps, les matériels et les postes de travail subissent une véritable mutation. Auparavant, une barrière technologique séparait les stations de travail scientifiques et techniques des PC. Aujourd'hui avec l'évolution des PC qui ont gagné en capacité, les contours de cette frontière sont plus flous.

« Une phase dépassée »

De plus en plus, le micro devient une machine communicante, multitâches, graphique et puissante. Cette montée en puissance des PC, remarque Cédric Thomas, amorce « *l'apparition d'un nouveau segment dans le marché de l'informatique : la station bureautique* ».

Une nouvelle segmentation qui explique en partie les accords conclus ces dix-huit derniers mois et dont le plus récent marque l'entrée d'IBM dans le capital de Bull.

Selon Cédric Thomas, l'union Apple-IBM-Motorola a pour « *enjeu la prise de parts de marché sur le segment des stations bureautiques* ». Dans la corbeille, estime-t-il, « *Apple apporte son savoir-faire dans le domaine des postes de travail ainsi que dans celui des interfaces utilisateurs, tandis qu'IBM y dépose sa technologie RISC (Reduced Instruction Set Computing), qui se trouve à la base de la puissance nécessaire à ce niveau* ». Si dans le passé une guerre des standards a pu avoir lieu, Cédric Thomas considère qu'aujourd'hui « *l'industrie informatique a dépassé cette phase* ».

Une assertion qui semble se voir confirmée chez Microsoft par la création d'un nouveau département baptisé Microsoft Consulting (MC). Microsoft semble vouloir mettre ses pas dans ceux d'IBM en s'attaquant au marché des grosses sociétés, les « grands comptes ». Roger Abehassera, directeur adjoint de Microsoft France, avance que « *Microsoft ne veut plus se contenter de vendre ses produits au travers d'un réseau de distribution* », mais va s'attacher « *à développer des applications spécifiques pour ces grosses sociétés* ». MC leur proposera de les aider à concevoir l'architecture de leurs besoins et de former leurs ingénieurs.

Cette « *offre globale* », comme la qualifie Roger Abehassera, est déjà entrée en vigueur aux Etats-Unis depuis dix-huit mois. Avec cette nouvelle stratégie, Microsoft paraît vouloir dissuader ses clients, acheteurs de ses logiciels comme Windows et bientôt Windows NT, de passer dans le giron des concurrents.

Une volonté de Microsoft, née en partie en réaction aux ambitions affichées par le trio américain (IBM, Apple et Motorola). C'est un véritable programme tout terrain que les trois alliés se proposent de mettre en place à moyen terme. La pierre de touche de l'ensemble sera une nouvelle famille de microprocesseurs RISC, le « moteur » des PC, qui devrait voir le jour à l'horizon 1995.

Fabriqués et vendus par Motorola, ces nouveaux composants Power PC seront installés sur les futures productions d'IBM et d'Apple. Big Blue et Apple prévoient dans un délai similaire, de deux à cinq ans, le lancement d'un environnement système ouvert, Power Open, qui aura pour particularité de faire tourner à loisir des applications Macintosh (Apple) et AIX (IBM). Plus encore, les deux constructeurs vont associer leurs efforts au sein d'une co-entreprise, dont la vocation sera de créer des logiciels orientés Objet. Ces logiciels sont conçus à base de modules ayant des attributs, des fonctions précis, que l'utilisateur peut assembler au fur et à mesure de ses besoins, chaque module étant considéré comme une petite application en soi. Petit avantage pour IBM, qui lui permettra de réutiliser des modules hérités du monde UNIX, un des systèmes d'exploitation proposés, sur sa gamme de station de travail PC-RI, sous la dénomination AIX. Il reste que l'environnement orienté Objet complet ne devrait pas être disponible avant le milieu des années 90.

Un Yalta consenti

Ces grandes manœuvres pourraient annoncer une profonde réorganisation du monde de l'informatique. Un nouvel ordre aux allures de Yalta consenti. De fait, aucun constructeur, même les plus importants d'entre eux comme IBM, ne peut raisonnablement envisager détenir une position hégémonique sur tous les segments du marché de l'informatique. A eux deux, IBM et Apple ne « pèsent » guère plus d'un tiers du marché de la micro-informatique. Plus sûrement, les fabricants de *hardware* comme de *software* – les matériels et les logiciels – pourraient se voir amenés à concentrer leurs efforts sur des niches dans lesquelles ils établiront leur domination. Ainsi, à terme, la triple alliance IBM-Apple-Motorola pourrait s'imposer sur le segment des stations bureautiques. A l'opposé, Microsoft et ses alliés pourraient prendre le leadership sur celui du micro. Pour autant, rien n'est encore fixé. Ces soubresauts n'inquiètent pas outre mesure la concurrence. A l'exemple de Commodore, on se veut serein. M. Georges Fornay, directeur de Commodore France, estime que pour réussir dans leur démarche « *IBM et Apple auront besoin de se rallier des constructeurs, dont Commodore* ». Si la guerre des standards, à laquelle personne ne veut croire, éclatait chez Commodore, on estime que « *Microsoft pourrait servir de fédérateur des concurrents d'IBM et d'Apple* ». Des concurrents qui, selon M. Georges Fornay, « *n'attendent que cela...* ».

Il reste qu'IBM et Apple pourraient prendre une avance non négligeable sur leurs concurrents grâce à leur coopération dans le domaine du multimédia. Les deux partenaires ont annoncé le 2 octobre 1991 la création d'une seconde co-entreprise spécialisée dans le développement des nouvelles technologies et des nouveaux produits multimédias. Destiné dans un premier temps à l'industrie, le multimédia, qui associe des échanges de données son, graphique, vidéo, texte et images animées, devrait à terme investir les ordinateurs grand public. Apple et IBM n'entrevoient les premières commercialisations qu'au milieu des années 90. Il est vrai que les barrières technologiques sont légions.

Selon Cédric Thomas, « *pour une seconde de vidéo il faut 1,5 mégaoctet alors que la moyenne des disques durs est de 40 mégaoctets...* ». Même gourmande d'investissements, cette technologie une fois mise au point pourrait renforcer dans un premier temps la position d'IBM sur le marché des grands comptes. De même, le grand public – la seconde étape, – pourrait être plus facilement séduit par la présence d'Apple, qui ne manquera pas de donner aux produits la convivialité qui a fait sa réputation.

GUY DUTHEIL

Le Monde des Dirigeants — POSTES A PLUS DE 400 KF —

Le Monde des Dirigeants

SANTÉ - FORME - DERMACOSMÉTIQUE

Notre vocation est de créer un groupe européen en fédérant des entreprises innovantes sur le marché des produits naturels.
Après un an d'existence notre CA est de 300 MF, nous visons le milliard en 1996. Pour l'atteindre nous avons la maîtrise de la gestion et de la stratégie ; notre équipe a "du métier", des idées et des projets !

A ce stade, notre President veut s'associer un

"COMPTROLLER" DE HAUT NIVEAU

Vous avez acquis votre métier en entreprises anglo-saxonnes. Vous y avez assumé ces diverses responsabilités : comptabilité, gestion financière, montages financiers, relations avec les banques, "marketing financier", contrôle de gestion, reporting.

Aujourd'hui, vous êtes prêt pour une étape toute nouvelle dans votre carrière :
FAIRE PARTIE INTÉGRANTE D'UNE ÉQUIPE DIRIGEANTE ENTREPRENEURIALE.

Evaluer les dossiers d'acquisition, établir les montages financiers, négocier, installer un système informatique stratégique, en un mot être le COMPTROLLER de notre holding.

Notre Président est impatient de vous faire partager ses convictions et ses projets ! Il vous invite à adresser dès maintenant, sous réf N/CT, votre dossier complet (lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle) a notre conseil :
ALTHEA - 11 bis, rue du Commandant Pilot
92200 NEUILLY SUR SEINE.

FORCE 5

NOTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE EN MUTATION VOUS OUVRE DE NOUVEAUX HORIZONS

Notre établissement financier (1000 personnes, plus d'1 milliard de francs de fonds propres) possède une forte notoriété au plan national et occupe une place de leader dans notre région (province ouest à 1 heure de Paris). Pour élaborer et conduire notre nouvelle politique financière, nous recherchons notre

Membre du Comité de direction exécutif, rattache au Directoire, vous utilisez votre expertise financiere pour intégrer différents axes de notre stratégie. Dans une fonction nouvellement créée, vous optimisez l'information comptable et financière et en garantissez la qualité et la fiabilite. Animant une équipe d'une trentaine de personnes, vous gérez les activités suivantes : comptabilité générale et analytique, trésorerie et marche financier, juridique et fiscal, réglementation, gestion des participations, ingénierie financière. Votre évolution sera fonction de votre capacité à apprehender la conduite générale de notre établissement.

Directeur financier

Agé de 45 ans environ, de formation supérieure, vous vous définissez comme un professionnel de haut niveau, possédant une solide experience de la fonction en etablissement bancaire ou financier. En outre, votre maturité d'esprit alliée à un bon niveau de culture generale, ainsi que votre sens de l'engagement, sont des atouts certains pour que vous soyez notre interlocuteur privilégié auprès du Directoire.
Nous vous remercions d'adresser votre dossier s/réf. 4746/07 à notre Conseil, PMIS, Tour Fiat, Cedex 16, 92084 Paris-La Defense.

MEDIA-SYSTEM

Le Monde SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

5e arrdt

MONGE CHARME
3 P., cuis., bns, 1er ét. sur jardin. 43-36-17-36

RUE DE BIÈVRE
Pierre de t. Imm. classé. 17e. 3 P. S/RUE. Cuis., tt cft. Poutres, caractère. 2 300 000 F. 48-04-35-35

10e arrdt

HOPITAL SAINT-LOUIS
BEAU 2 PCES 40 m²
Cuis., tt conft. 4e étage. Prix 550 000 F. Créd. poss. - 48-04-85-85

12e arrdt

Mº NATION. BD PICPUS
Imm. ravalé. BEAU STUDIO. Cuis. avec coin repas, salle d'eau, wc. Px 449 000 F. 48-04-84-48

14e arrdt

ALESIA. Gd stand., 5e ét., 6 PCES, service. 170 m², usage d'un jard. 45-67-95-17.

PERNETY
STUDIO 510 000 F
Tt cft. Bien distribué. Clair. 4e étg. Bel imm. CASSIL - 45-66-43-43.

15e arrdt

MONTPARNASSE
STUDETTE 425 000 F
6e étg. asc. Balconnet. Plein Sud. CASSIL 45-66-43-43.

BEAU 2 P. TT CFT
Clair. Vue dégagée. Parf état. Mº VOLONTAIRES - 950 000 F. CASSIL 45-66-43-43.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
Métro M.-Sembat
PRIX INTÉRESSANT
4 P. 102 m²
Superbe séj., plein soleil. Neuf, frais réduits Prox. commerces et métro.

BREGUET
TÉL. 47-58-07-17

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT. 48-73-48-07.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS
(1) 45-62-30-00

locations meublées demandes

Paris

RÉSIDENCE CITY
URGENT rech. pour dirigeants étrangers d'importants groupes anglo-saxons LUXUEUX APPARTEMENTS MEUBLÉS DURÉE 1 A 2 ANS. LOYERS GARANTIS.
TÉL. : (1) 45-27-12-19

immeubles

VOUS DÉSIREZ VENDRE
Un immeuble, un appartement ou une boutique. Adressez-vous à un spécialiste. IMMO MARKADET : 42-52-01-82.

viagers

20e. Place des Fêtes 2/3 P. 68 m² + terras. + park. 250 000 + 4 250. Occupé 71.
CRUZ 42-66-19-00

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50

terrains

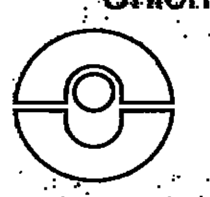
LES LYS-CHANTILLY (60)
Terrain à bâtir : 4 909 m². Prix à débattre. 39-86-35-25 après 19 h

fermettes

EN DORDOGNE
Votre résidence principale à Bergerac ou une fermette dans la magnifique campagne périgourdine. Descriptif/photo sur dem.
AG. JOUSSELY 53-24-27-27
Rue Boëtie 24 100 BERGERAC

Le Monde des Carrières Européennes en Entreprises

Union Internationale des Chemins de fer



87 Bahnen und Bahneinrichtungen in allen Kontinenten sind unsere Mitglieder. Zur Förderung der Fachkommunikation über die Sprachgrenzen hinweg suchen wir für einen zunächst 2 Jahre befristeten Einsatz eine(n)

Terminologe/in

zur überarbeitung des vorhandenen und laufend zu ergänzenden Terminologiebestandes in den Sprachen Deutsch/Englisch/Französisch.

Wir stellen uns einen Bewerber mit einschlägiger wissenschaftlicher Abschlußprüfung oder mehrjähriger Berufserfahrung als Terminologe/in vor, der in der Lage ist, in den Sprachen Deutsch/Englisch/Französisch verbindliche terminologische Entscheidungen herbeizuführen.

Wünschenswert wären auch Kenntnisse im Bereich des Transportwesens und im Umgang mit dem PC, da das Datenmaterial überwiegend elektronisch verfügbar ist.

Arbeitsort ist Frankfurt(M).

Ihre Berwerbung mit Lebenslauf, Darstellung des beruflichen Werdegangs und Angabe Ihrer Gehaltsvorstellung bitten wir bis spätestens 01/03/1992 unter Angabe der Nr 35589 zu richten an : ORGANISATION ET PUBLICITÉ - 2, rue Marengo - 75001 PARIS - FRANCE.

Organisation et Publicité

Le Monde International

Dans le cadre du développement de notre institut spécialisé dans la recherche appliquée aux domaines de l'air et des déchets, nous recherchons de suite ou à convenir :

un(e) DIRECTEUR ADJOINT/DIRECTRICE ADJOINTE

chargé(e) de la gestion scientifique de projets de recherche à caractère technico-économique.

Pour ce poste basé à Karlsruhe, nous souhaitons rencontrer des candidats de formation scientifique supérieure (doctorat), justifiant d'une expérience analogue acquise dans le secteur public ou privé.

Merci d'adresser un dossier de candidature complet à :
M. le Professeur Otto Rentz, Deutsch-Französisches Institut für Umweltforschung (DFIU), Université de Karlsruhe (TH), Hertzstrasse 16, D-7500 Karlsruhe 21. Tél. : 19-49-721-608-4460.

Institut Universitaire Européen à Florence
Le poste de

PRESIDENT

sera à pourvoir à compter du 1er octobre 1993. Le mandat est de 3 ans renouvelable une fois, mais cette durée fait actuellement l''objet d'une révision.

L'Institut est une organisation internationale, fondée par les Etats de la Communauté européenne, pour la recherche et la formation de troisième cycle menant à un doctorat dans les sciences humaines et sociales (droit, économie, sciences politiques et sociales, histoire et civilisation) ou à un diplôme comparable au DEA (en droit et en économie).

Le président dirige l'Institut en étroite collaboration avec les professeurs, les chercheurs et le personel administratif: le futur président devrait donc: ✧ être une personnalité de grand renom du monde académique ayant une vaste expérience et des contacts étendus sur le plan international; ✧ posséder une expérience approfondie de l'administration d'une université ou d'un institut de recherche, ou avoir exercé des responsabilités politiques au niveau national ou international.

Toute institution ou personne qualifiée souhaitant suggérer le nom d'un(e) candidat(e) est invitée à écrire confidentiellement avant le 11/3/1992 au
Président du «Search Committee» du Conseil Académique, c/o Marcello Buzzonetti,
Secrétaire Général de l'Institut Universitaire Européen,
Badia Fiesolana, Via dei Roccettini 9,
50016 San Domenico di Fiesole (FI), Italie.

Le Secrétaire Général est également disponible pour de plus amples informations.

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN

VIE DES ENTREPRISES

Nouveau coup d'éclat
Flo rachète la chaîne de restauration Hippopotamus

Nouveau coup d'éclat pour le groupe Flo, créé il y a près d'un quart de siècle par l'Alsacien Jean-Paul Bucher : le rachat de la totalité du capital de la chaîne Hippopotamus, spécialisée dans la viande grillée, jusque-là détenue pour moitié par Casino et son fondateur, M. Christian Guignard.

Le groupe Flo, qui gère déjà dix-sept brasseries, une centrale d'achats (Centra Flo) et une chaîne de magasins de traiteurs (Flo-Prestige), employait 1 500 salariés en 1991, pour un chiffre d'affaires de 600 millions de francs. Avant le rachat d'Hippopotamus et de ses dix-huit établissements (la plupart à Paris, trois seulement étant situés en province), Flo occupait la neuvième place dans la restauration française.

Sous-chef à dix-huit ans chez Lucas-Carton, M. Bucher a fondé sa chaîne en 1968, en rachetant son premier restaurant, en plein cœur de Paris, la Brasserie Flo. C'est dans ce cadre 1900 qu'il a d'ailleurs annoncé à ses cadres sa dernière acquisition, samedi 8 février. En 1973, il reprend un autre établissement, Le Terminus Nord, puis Julien (1975), Le Vaudeville (1979), Le Bœuf sur le toit (1985), trois ans plus tard, La Coupole. Il y a quelques mois, il s'est installé sous la magnifique coupole bleue du Printemps. Il gère aussi quatre établissements en province (Toulouse, Nancy, Metz et Nice), trois en Europe (deux à Barcelone et un à Stuttgart) et trois au Japon.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RESTRUCTURATIONS

□ **Digital Equipment va de nouveau réduire ses coûts de fonctionnement.** – Digital Equipment (DEC), le constructeur informatique américain, numéro deux mondial de l'industrie derrière son compatriote IBM, va engager un vaste plan de réorganisation destiné à réduire ses coûts de fonctionnement. Le programme d'économies actuellement élaboré viserait à diminuer de 400 millions de dollars les dépenses annuelles du groupe. DEC, qui a déjà réduit de quelque 9 000 personnes ses effectifs salariés, s'apprêterait à annoncer de nouvelles suppressions d'emplois. Et l'on parle de réaménagement au sein du *top management* du groupe. DEC avait déjà adopté au cours de l'été dernier *(le Monde* du 27 juillet 1991) d'importantes mesures de restructuration mais il n'est pas parvenu à rétablir sa profitabilité. Pis, pour la première fois de son histoire, la firme du Massachusetts a enregistré des pertes d'exploitation à la fin de l'année 1991.

RÉSULTATS

□ **Avenir Havas médias : résultat net divisé par trois en 1991.** – Le chiffre d'affaires 1991 d'Avenir Havas médias (AHM), filiale du groupe Havas spécialisée dans l'affichage, la régie publicitaire et la presse gratuite et locale, s'est établi à 6,35 milliards de francs, en baisse de 0,8 % par rapport à 1990. Seul le secteur affichage a progressé. L'an dernier, le résultat net après impôts et avant amortissements de survaleur devrait être, selon les prévisions de la direction du groupe, de 85 millions de francs, soit le tiers du résultat enregistré en 1990 (257,4 millions de francs). Cette baisse s'explique notamment par la récession publicitaire qui frappe particulièrement le secteur de la régie publicitaire en France et son activité affichage en Grande-Bretagne. AHM prévoit cependant un résultat en 1992 de l'ordre de 115 millions de francs.

RACHAT

□ **Nokia rachète Finlux, le dernier fabricant indépendant de téléviseurs.** – Nokia Consumer Electronics (matériels électroniques grand public), filiale du groupe finlandais Nokia et numéro trois du téléviseur en Europe, vient de racheter Finlux, le dernier fabricant indépendant de récepteurs TV, contrôlé par Metra, entreprise spécialisée dans l'ingénierie. Le prix de la cession s'élève à 205 millions de marks finlandais (256 millions de francs) payable en actions Nokia rachetées à la banque finlandaise Kansallis-Osake-Pankki. Metra se trouvera ainsi actionnaire à 3 % de Nokia, aux côtés d'Union Bank of Finland (12,8 %) et de l'assureur Pohjola (8,2 %). Finlux réalise un chiffre d'affaires de 600 millions de marks finlandais (750 millions de francs), principalement dans les pays scandinaves (11 % du marché), mais aussi en Allemagne. Très haut de gamme, ses téléviseurs portent la marque Finlux et Asa. Par ce rachat, Nokia (marques Salora, Luxor, Oceanic, Sonolor, Graetz, Schaub-Lorenz), dont les affaires ne sont guère brillantes, entend rationaliser sa production (environ 2,7 millions de téléviseurs sans Finlux) en concentrant ses fabricants à Turku (Finlande) et Bochum (Allemagne). Le groupe fermera ses unités française (Chartres) et portugaise. Sa direction précise que la marque Nokia sera destinée au marché européen (hors Scandinavie).

ACCORD

□ **Philips et Hewlett-Packard intensifient leur coopération.** – Philips et Hewlett-Packard ont officialisé, jeudi 6 février, leur volonté d'intensifier leur coopération dans le secteur des équipements médicaux de pointe. Comme prévu, les deux groupes sont prêts à développer les travaux qu'ils mènent en commun depuis novembre 1991 dans le domaine des technologies cardiaques et à envisager une possibilité d'association dans le domaine des techniques ultrasoniques. En revanche, la multinationale neérlandaise et le groupe américain n'ont pas encore signé d'accord ferme : ils affirment n'en être qu'au stade de *« la reconnaissance des possibilités d'aboutir à un rapprochement technique et opérationnel ». (Corresp.)*

OPA

□ **Cap Gemini Sogeti lance une OPA amicale sur le suédois Programator.** – Cap Gemini Sogeti attaque le marché scandinave. Le groupe français de services informatiques va lancer une OPA amicale sur le suédois Programator (2 500 salariés et un chiffre d'affaires d'1,9 milliard de couronnes en 1991, soit à peu près autant en francs), premier prestataire de services informatiques en Suède, en Norvège et au Danemark, numéro deux en Finlande. La fusion de Programator et des filiales du groupe Cap Gemini Sogeti en Scandinavie devrait donner naissance à un ensemble pesant plus de 3 milliards de francs de chiffre d'affaires et employant environ 3 600 personnes, indique-t-on du côté de la société française. Les modalités techniques de l'opération devraient faire l'objet d'une annonce officielle mardi 11 février. Le groupe Cap Gemini Sogeti, qui vient de publier ses résultats provisoires, annonce pour 1991 un chiffre d'affaires consolidé de 10 milliards de francs (calculé hors taxes), en progression de 9,3 % par rapport à 1990. A 560 millions de francs, le résultat net consolidé pour 1991 accuse un retrait de 10 %.

□ **La SBF déclare recevable l'OPA de Fougerolle sur SAE.** – Après le Conseil des Bourses de valeurs (CBV), la Société des Bourses françaises (SBF) a donné son feu vert à l'offre publique d'achat lancée le 28 janvier par le groupe de bâtiment et travaux publics Fougerolle sur la Société auxiliaire d'entreprises (SAE). La firme se propose d'acquérir la totalité des actions de SAE au prix de 1 110 F par action (pour un paiement comptant) ou 1 210 F par action (payable le 31 décembre 1992). La cotation des titres SAE reprendra le 10 février sur le marché à règlement mensuel.

□ **L'agence de notation américaine Moody's rétrograde les quatres grands du courtage japonais.** – L'agence de notation financière américaine Moody's a rétrogradé, vendredi 7 février à Tokyo, les quatre grandes maisons de titres japonaises Nomura, Nikko, Daiwa et Yamaichi. La notation des dettes à long terme de Nomura passe du prestigieux Aaa à Aa2, celle de Daiwa de Aa2 à Aa3 et celles de Nikko et Yamaichi de Aa2 à A1. Moody's justifie sa décision par la baisse de rentabilité de ces maisons de courtage, affectées par les scandales de l'été dernier (*le Monde* du 28 juillet 1991), dans un environnement boursier difficile et de plus en plus concurrentiel. En effet, la morosité actuelle du marché et la chute des volumes de transactions contribuent au recul des performances de ces firmes.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 8 février 1992 :

UNE LOI d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

UN DECRET

-n°92-127 du 6 février 1992 modifiant le décret n° 59-733 du 16 juin 1959 modifié et le décret n° 67-356 du 21 avril 1967 relatifs au soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique.

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	30 janvier 1992
Total actif	599 055
dont	
Or	164 245
Disponibilités à vue à l'étranger	91 219
Ecus	51 662
Avances au Fonds de stabilisation des changes	15 549
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	55 557
Concours au Trésor public	40 280
Titres d'Etat (bons et obligations)	40 495
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	379
Effets privés	75 665
Effets en cours de recouvrement	26 127
Total passif	599 055
dont	
Billets en circulation	250 115
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	31 990
Compte courant du Trésor public	14 965
Reprises de liquidités	15 039
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8 001
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	52 010
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	185 432

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,60 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	10,50 %
– Taux des avances sur titres	12 %

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	31-1-92	7-2-92
Valeurs franç. à rev. variable	108,3	105,9
Valeurs industrielles	106	106,5
Valeurs étrangères	105,2	105
Pétroles-Energie	98,7	99,3
Chimie	105,6	105,9
Métallurgie, mécanique	113,1	113,2
Electricité, électronique	104,6	102,6
Bâtiment et matériaux	109,3	108,7
Ind. de consom. non alim.	104,1	104,2
Agroalimentaire	108,1	107
Distribution	106,2	107,1
Transports, loisirs, services	105,3	104,4
Assurances	114,5	112,8
Crédit banque	107,9	107,8
Sicomi	95,6	98,2
Immobilier et foncier	98,4	98,5
Investissement et portefeuille	108,2	107,8
Base 100 : 31 décembre 1991		
Valeurs franç. à revenu fixe	101	100,6
Emprunts d'Etat	100,7	100,5
Emprunts garantis et assimilés	101,1	100,7
Sociétés	101,2	100,5
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	4 071,29	4 056,97
Valeurs étrangères	4 208,7	4 161,1
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	587,5	585,3
Valeurs étrangères	569,1	562,7
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	120,7	120,2
Emprunt d'Etat	121,9	121,7
Emprunts garantis et assimilés	119,7	119,2
Sociétés	118,8	117,9

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981

	31-1-92	7-2-92
Indice général	504,7	501,7
Produits de base	433,7	432,2
Construction	446,6	443,8
Biens d'équipement	268,5	267,2
Biens de consom. durables	517,2	528,5
Biens de consom. non durables	687,1	695,1
Biens de consom. alim.	889,9	879,9
Services	498,8	495,3
Sociétés financières	517,2	518,2
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	478,8	463,5
Valeurs industrielles	502,2	505,4

TOKYO, 10 février ↓
Recul

Avec le volume de transactions le plus faible depuis 1982, 120 millions seulement d'actions échangées, la Bourse de Tokyo a perdu lundi 10 février 1,30 %. L'indice Nikkei 225 est passé sous la barre symbolique des 22 000 points à 21 819,52, en cédant 287,60 points.

Le Kabuto-cho a souffert de l'attentisme des investisseurs nippons à la veille d'un jour férié et alors que le Parti libéral-démocrate au pouvoir vient de subir une défaite électorale, dimanche 9 février, lors d'une élection sénatoriale partielle. Le repli de Wall Street, vendredi 7 février, et l'éventualité d'une baisse des taux par la Réserve fédérale américaine n'ont fait que renforcer la prudence des opérateurs. Dès l'ouverture, l'indice accusait une baisse de 53,01 points et n'a cessé ensuite de se replier quasiment dans le vide avec peu de vendeurs et encore moins d'acheteurs.

VALEURS	Cours du 7 fév.	Cours du 10 fév.
Akai	726	719
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 450	1 420
Fuji Bank	2 280	2 270
Honda Motors	1 510	1 510
Matsushita Electric	1 450	1 400
Mitsubishi Heavy	652	644
Sony Corp.	4 280	4 250
Toyota Motors	1 470	1 460

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3855	3850
Amault Associes	282	..
B.A.C.	66	...
Bque Vernes	800	..
Boiron (Ly)	370	369
Boisset (Lyon)	272	...
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	750	750
Calberson	386	....
Cardif	780	780
C.E.G.E.P.	189	....
C.F.P.I.	269	....
C.N.I.M.	965	951
Conforama	1050	...
Creeks	180 50	....
Dauphin	364 70	....
Delmas	1150	....
Demachy Worms Cie	340	....
Devanlay	843	....
Deville	213	....
Dolisos	135	....
Editions Belfond	182	....
Europ. Propulsion	264 50	263
Finacor	120	97 80 o
GFF (group.fon.f.)	114	114 70
Grand Livre	365	....
Gravograph	205	....
Guintoli	770	...
Idianova	86	....
Immob. Hôtelière	876	899
Internt. Computer	158	...
I.P.B.M.	69	....
Loca investis	195	...
Locamic	80 20	....
Matra Comm.	108	...
Molex	165	....
Publ.Filipacchi	360	360
Razel	424	....
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	305	....
S.H.M.	150	145 20
Select Invest (Ly)	95 50	...
Serbo	320	....
S.M.T. Goupil	130	...
Sopra	270	...
TF1	348 70	340
Thermador H. (Ly)	318	....
Unilog	215	...
Viel et Cie.	95	....
Y. St-Laurent Groupe	807	810

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 février 1992
Nombre de contrats estimés : 102 142

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	108,28	109,66	109,72
Précédent	108,18	109,50	109,64

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 92	Juin 92	OPTIONS DE VENTE Mars 92	Juin 92
109	0,16	0,49	0,12	0,49

CAC 40 A TERME
(MATIF)

Volume : 4 538

COURS	Février	Mars	Avril
Dernier	1 878	1 892	1 909,50
Précédent	1 876	1 891	1 876

CHANGES

Dollar : 5,32 F ↓

Lundi 10 février, le dollar restait faible sur les marchés des changes japonais et européens, les opérateurs restant attentifs à une éventuelle détente des taux aux Etats-Unis. A Paris, le billet vert a ouvert en baisse à 5,32 F contre 5,3800 F à la cotation officielle de vendredi 7.

FRANCFORT	7 fév.	10 fév.
Dollar (en DM)	1,5600	1,5628
TOKYO	7 fév.	10 fév.
Dollar (en yens)	125,52	125,35

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (10 février)	9 7/8 - 10 %
New-York (7 février)	3 7/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	6 fév.	7 fév.
Valeurs françaises	106,80	107,10
Valeurs étrangères	105,30	104,40
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	502,40	501,60
(SBF, base 1 000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 860,60	1 861,61

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	6 fév.	7 fév.
Industrielles	3 255,59	3 225,40

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	6 fév.	7 fév.
100 valeurs	2 534,30	2 517,20
30 valeurs	1 961,20	1 945,10
Mines d'or	145,20	141,70
Fonds d'Etat	88,10	88,17

FRANCFORT

	6 fév.	7 fév.
Dax	1 681,13	1 685,52

TOKYO

	7 fév.	10 fév.
Nikkei Dow Jones	22 107,12	21 819,52
Indice général	1 627	1 613

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,3180	5,3200	5,3966	5,4016
Yen (100)	4,2437	4,2464	4,2923	4,2985
Ecu	6,9563	6,9643	6,9490	6,9620
Deutsche mark	3,4080	3,4110	3,4105	3,4158
Franc suisse	3,8157	3,8200	3,8390	3,8463
Lire italienne (1000)	4,5230	4,5268	4,5014	4,5086
Livre sterling	9,7678	9,7742	9,7563	9,7700
Peseta (100)	5,4017	5,4066	5,3640	5,3744

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 7/8	4	3 7/8	4	3 15/16	4 1/16
Yen (100)	5 7/16	5 9/16	5 3/16	5 5/16	4 15/16	5 1/16
Ecu	10 5/16	10 7/16	10 5/16	10 7/16	10 3/16	10 5/16
Deutsche mark	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8	9 7/16	9 9/16
Franc suisse	7 5/16	7 7/16	7 5/16	7 7/16	7 5/16	7 7/16
Lire italienne (1000)	11 3/4	12	11 3/4	12	11 3/4	12
Livre sterling	10 1/2	10 5/8	10 7/16	10 9/16	10 1/4	10 3/8
Peseta (100)	12 9/16	12 13/16	12 1/2	12 3/4	12 1/2	12 3/4
Franc français	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16	9 13/16	9 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 10 FEVRIER

Cours relevés à 10 h 13

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4280	C.N.E 3%	4349	4300	4300	- 1 13
876	B.N.P. T.P.	885	881	881	- 0 46
830	Cr.Lyon. T.P.	830	830	830	....
1220	Renault T.P.	1274	1274	1274	....
1470	Rhone Poul. T.P.	1489	....	....	....
1075	Saint Gobain T.P.	1077	1075	1075	- 0 19
895	Thomson T.P.	900	900	900	....
720	ACCOR	726	728	726	....
685	Air Liquide	898	892	893	- 0 72
580	Alcatel-Alsthom	578	576	575	- 0 52
1520	Als.Superm.	1625	1525	1625	....
325	A L S P I	328	329	329	+ 0 30
1890	Arjom. Prioux	1650	1650	1650	....
485	AGF Sté Centrale	493 30	495	495	+ 0 34
910	Aux. Entrepr.	920	1094	1095	+ 1 90
160	Avenir H. Média	144 50	146	146	+ 1 04
870	Axa (ex. Cie Midi)	902	895	893	- 1 00
116	Bafip	173	170	170	- 1 73
97	Bail-Equipem.	117 50	....	....	....
755	Bail Investiss.	766	762	762	- 0 52
510	Bancaire	490	485	485	- 1 02
700	Bazar H.-V.	673	654	654	- 2 82
615	Beghin-Say	581	574	570	- 1 89
1060	Berger (M)	1060	1060	1060	....
335	Bertrand Faure	340	....	....	....
630	Bic	680	668	668	- 1 76
995	B.I.P.	1040	1000	1000	- 3 85
320	BIS	330	330	330	...
330	B N P (CI)	357	353 10	353 10	- 1 09
785	Bollore Tech.	809	802	802	- 0 87
2830	Bongrain	2805	2795	2795	- 0 36
775	Bon-Marché	810	807	810	....
550	Bouygues	578	570	570	- 1 38
121	BP France	123	123 10	123 10	+ 0 08
1050	B S N	1080	1083	1076	- 0 37
1030	Canal Plus	1062	1055	1055	- 0 66
280	Cap Gem.S.	290	....	....	....
2320	Carrefour	2370	2361	2360	- 0 42
143	Casino	148 90	150	149 70	+ 0 54
85	Casino ADP	93 90	94	94	+ 0 11
1890	Castorama D.I.	1905	1929	1929	+ 1 26
170	C.C.F.	185	184	184 80	- 0 11
51	CCMC Ly.	57 80	53 90	53 90	- 6 75
365	C.D.M.E.	363	363	363	....
194	C.E.G.I.D.	200	204 50	204 50	+ 2 25
175	Centrest (Ny)	167 50	168	168	+ 0 30
370	C.E.P. Comm.	391 80	388	388	- 0 97
102	Cerus	109 90	109	109	- 0 82
720	Cetelem	732	729	729	- 0 41
300	CF Int.	311	301	301	- 3 22
305	CGI Info.	324 20	325	325	+ 0 25
1080	C G I P	1083	1095	1095	+ 1 11
590	CGP	594	....	....	....
985	Chargeurs S A	1060	1059	1059	- 0 09
...	Christian Dior	384 50	384 50	384 50	....
570	C I C A (M)	598	580	580	- 3 01
260	Ciments franc.	279	282	282	+ 1 08
670	Clarins	680	680	680	....
465	Club Médiler.	476 50	471 50	471 70	- 1 01
180	CMB Packa.	187	186	186	- 0 53
730	Colas	755	745	745	- 1 32
270	Cpt Entrep.	268	265	265	- 1 12
1130	Compt Mod.	1210	1219	1219	+ 0 74

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
97	Concept S A	103	102 90	102 90	- 0 10
280	CPR (Paris Réa.)	260	259	259	- 0 38
955	Créd. Foncier	916	912	912	- 0 44
220	Crédit Loc France	222 40	221 50	221 50	- 0 40
600	Cr Lyon (CI)	565	555	555	- 1 77
1040	Credit Nat.	1039	1038	1037	- 0 19
215	CSEE	249	245	245	- 1 61
2590	Damart	2600	.	.	....
380	Dassault Aviation	370	361	361	- 2 43
193	Dassault Electr.	201	200	200	- 0 50
1380	De Dietrich	1380	. .	.	
89	Dév.P.d.C.(Li)	91	93 95	93 95	+ 3 24
178	Dév.R.Sud-Est	180	175	175	- 2 78
285	D M C	292 90	282 60	282 60	- 3 52
395	Docks France	405	409	409	+ 0 99
340	Dynaction	339 90	339 50	339 50	- 0 12
2040	Eaux (Gle)	2104	2109	2109	+ 0 24
740	E.B.F.	745	740	740	- 0 67
375	Ecco	390	391 50	391 50	+ 0 38
380	Elf Aquitaine	359	356	356	- 0 84
245	Erap-Elf (Certif)	246	247 90	247 90	+ 0 77
340	Essilor	358	358	358	...
160	Essil.Int.(DP)	170	174	174	+ 2 35
655	Esso	674	665	665	- 1 34
1460	Eurafrance	1485	1485	1485	.
600	Eurocom	620	612	612	- 1 29
143	Eurodisneyland	151 80	151 10	151 30	- 0 33
870	Europe 1	929	920	920	- 0 97
42	Eurotunnel	46 95	45 70	45 60	- 2 88
1320	Exor	1320	1410	1410	+ 6 82
117	Finextel	118 30	118 20	118 20	- 0 08
355	Fives Lille	340	338 70	338 70	- 0 38
2580	Fromager. Bel	2702	2700	2700	- 0 07
1420	Gal.Lafayette	1520	1457	1457	- 4 14
1830	G.A.N.	1855	1855	1855	...
480	Gascogne (B)	490 30	488	488	- 0 45
1380	Gaz et Eaux	1255	1251	1251	- 0 32
530	Géophysique	570	574	574	+ 0 70
655	Gerland Ly.	664	660	660	- 0 60
480	Groupe Cité	480	490	480	..
340	GTM-Entrep.	372	375	375	+ 0 81
1390	Guyenne-Gas.	1498	1455	1455	- 2 87
152	Hachette	152 10	154 50	153 50	+ 0 92
450	Havas	445	441	441	- 0 90
345	Idia	363	360	360	- 0 83
290	Imétal	294	298	298	+ 1 36
147	Immob. Phénix	152	152 50	152 50	+ 0 33
77	Ingénico	75	75 50	75 50	+ 0 67
4630	Inst. Mérieux	5100	4930	4930	- 3 33
445	Interbail	449	445	445	- 0 89
720	Intertechnique	708	700	700	- 1 13
880	J. Lefebvre	860	861	861	+ 0 12
600	Klépierre	576	580	580	+ 0 69
740	Labinal	693	698	698	+ 0 72
335	Lafarge	315	315	315	. .
335	Lebon	321	320	320	- 0 31
3920	Legrand	4000	4000	4010	+ 0 25
2260	Legrand (DP)	2300	2301	2301	+ 0 04
420	Legris Industries	419	417	417	- 0 48

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
700	Locindus	701	701	701	
4280	L.V.M.H.	4350	4323	4313	- 0 85
470	Lyon.Eaux/Dumez	478 30	478 90	478 50	+ 0 04
113	Majorette Ly.	115 10	115	115	- 0 09
305	Mar. Wendel	313	315	315	+ 0 64
187	Matra	170	169 10	169	- 0 59
530	Merlin-Gerin	510	519	515	+ 0 98
79	Metaleurop	77	75 40	75 40	- 2 08
54 45	Métrologie Int.	54 45			
143	Michelin	160 10	160	159 90	- 0 12
156	Min. Salsig (Ny)	156 10			
73	MMB	76 05	77 80	77 80	+ 2 30
166	Moulinex	166 20	165 10	165 10	- 0 66
1220	Navig. Mixte	1190	1190	1190	
99	Nord-Est	94 70	95	95	+ 0 32
235	Nordon (Ny)	265	.		
460	Nouv Galeries	455			
180	Olipar	167	164 10	164 10	- 1 74
730	Oréal	735	731	735	
335	Paribas	376 50	375	375 70	+ 0 05
180	Pechiney Int	176	176 50	175	- 0 57
320	Pechiney (CIP)	292	290	290	- 0 68
470	Penhoet	524			
1410	Pernod Ricard	1468	1456	1456	- 0 82
680	Peugeot	677	675	675	- 0 30
290	Pinault	278 90	278	278	- 0 32
560	Plastic-Omn.	613	605	605	- 1 31
445	Poliet	445	437 10	437 10	- 1 78
640	Primagaz	650	650	650	
850	Printemps	900	900	900	
2970	Promodès	2989	2997	2997	+ 0 27
490	Radiotechn.	554	547	547	- 1 26
5050	Redoute (La)	5180	5190	5190	+ 0 19
210	Rémy Cointreau	199 80	191	191	- 4 40
545	R. Poulenc CIP	544	540	540	- 0 74
325	Robur Financ.	314		.	.
60	Rochette(La)	59 40	59 80	59 80	+ 0 67
1800	Roussel Uclaf	1949	1939	1939	- 0 51
3020	R. Impé Ly *	3005			
178	Sade (Ny)	182	181 50	181 50	- 0 27
1650	Sagem	1665	1665	1665	
485	Saint Gobain	490	486 10	486 10	- 0 80
1300	Saint Louis	1320	1315	1315	- 0 38
1720	Salomon Ly	1820	1795	1795	- 1 37
300	Salvepar (Ny)	344	345	345	+ 0 29
1090	Sanofi	1130	1133	1135	+ 0 71
1360	S A T	1370			
225	Saul. Chât.	227	225 50	225 50	- 0 66
1130	Saupiquet (Ns)	1110	1130	1130	+ 1 80
655	Schneider	616	620	620	+ 0 65
20	SCOA	20 45	20 45	20 45	.
505	Scor s.a	489 50			
1870	S.E.B.	1905	1872	1872	- 1 73
470	Sefimeg	488	481	484	- 0 82
112	Selectibanque	113	113	113	
220	Sextant A.	244 90	244	244	- 0 37
785	S F I M.	844		.	
230	S.G.E.	215	212	212	- 1 40
500	Simco	460	461	461	+ 0 22

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
850	Sk. Rossignol	850	850	850	
490	Sligos	480	484	484	+ 0 83
495	Société Géné.	511	504	504	- 1 37
56	Sodero (E)	66	65	65	- 1 52
145	Sodero (Ns)	145			
875	Sodexho	900	900	900	
69	Sogenal (Ny)	72	72 50	72 50	+ 0 69
345	Sogerap	372	370	370	- 0 54
1350	Sommer-Allib.	1310	1290	1290	- 1 53
395	SOPHIA	400 10	402 10	402 10	+ 0 50
1400	Source Perrier	1395	1500	1500	+ 7 45
770	Sovac	793	793	793	
335	SPEP	321	320 50	320 50	- 0 16
330	Spie-Batignol	307	305 50	305 50	- 0 49
730	Strafor Facom	757	759	759	+ 0 26
315	Suez	313 30	313 20	312 80	- 0 16
1050	Synthélabo	1050	1093	1093	+ 0 28
147	Thomson CSF	159 80	158 20	158 20	- 1 00
1060	Total	1059	263 90	265 20	+ 0 15
158	- (certif)	175	174	174	- 0 57
235	Traflaz Fin	220 10	218 90	218 90	- 0 55
510	U.A.P.	541	540	540	- 0 18
290	U F B Locab.	296	294	284	- 0 70
745	U I C.	729	725	725	- 0 55
490	U I F	484 10	486	486	+ 0 39
775	U I S	734			
560	Unibail	[illegible]	540	540	- 3 40
595	Valeo	664	671	675	- 1 32
255	Vallourec	234			
330	Via Banque	325	329	329	+ 1 23
355	Worms et Cie.	354 50	350	350	- 1 27
1180	Zodiac	1305			
1100	Elf Gabon	1095	1098	1098	+ 0 27
109	Amax	101 60	106	106	+ 4 33
154	Amer. Barrick	156 90	155	155	- 1 21
122	Amer. Express	115 70	115	115	- 0 52
215	A T T	200	197 90	197 90	- 1 05
230	Anglo Amer C	199			
400	Amgold	373 90	369	369	- 1 31
240	Banco Santander	251	248 30	248 30	- 1 08
820	B A S F	232			
1000	Bayer	1030	1036	1036	+ 0 58
42	Blenheim Plc	41 30			
52	Buffelsfont.	47 60	47 60	47 60	+ 0 42
118	Chase Manh.	123 80	122 80	122 80	- 0 81
2530	Daimler Benz	2560	2540	2540	- 0 78
158	De Beers	145 90	145	145	- 0 62
2390	Deutsche Bank	2416	2399	2399	- 0 70
1180	Dresdner Bank	1250	1228	1228	- 2 54
71	Driefontein	66 40	65 30	65 30	- 1 66
265	Du Pont-Nem.	260	254 90	254 90	- 1 95
270	Eastman Kodak	250 10	249 20	248 20	- 0 76
16 50	East Rand	15 70	15 60	15 60	- 0 64
42	Echo Bay	42 85	42 95	42 95	+ 0 23
235	Electrolux	243 50	240	240	- 1 44
111	Ericsson	113 40	109 50	109 50	- 3 44
325	Exxon Corp	318 40	315	315	- 1 07
175	Ford Motor	181	180	180	- 0 55
50	Freegold	49	48	48	- 2 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
20	Gencor	18 55	....	.	
435	Gén. Elect.	414	413	413	- 0 24
181	Gén. Motors	190	184 90	184 90	- 2 68
350	Gén. Belgique	342 20			
92	Gd Métropol.	89 40	92 80	92 80	+ 3 80
52	Guinness	55 50	55 10	55 10	- 0 72
22	Hanson PLC	19 90	19 90	19 90	
32	Harmony Gold	32 60	32 85	32 85	+ 0 77
330	Hewlett Packard	332			. .
41	Hitachi	38 75	38 45	38 45	- 0 77
850	Hoechst	842	.	.	
84	Homestak.	86 75	86	86	- 0 86
120	I C I	121	120 30	120 30	- 0 58
515	I.B.M.	486 10	483	483	- 0 64
320	I T T	310	311 80	311 80	+ 0 58
190	Ito Yokado	184	180 10	180 10	- 2 12
63	Matsushita	62 20	60 30	60 30	- 3 05
3 55	Maxwell	3 55			. .
230	Mc Donald's	233 80	232 40	232 40	- 0 60
845	Merck	831	822	822	- 1 09
515	Mannesma M	499 50	488 70	488 70	- 2 16
53	Mitsubishi	49 50	50	50	+ 1 01
365	Mobil corp	329			
345	Morgan J.P.	333	330	330	- 0 90
34700	Nestlé	35450	35500	35500	+ 0 14
129	Norsk Hydro	125	123 60	123 60	- 1 12
114	OFSIL	107	109 40	109 40	+ 2 24
1790	Pétrofina	1784	1765	1765	- 1 07
420	Philip Morris	421 60	406	406	- 3 70
96	Philips	96	95 50	95 50	- 0 52
56	Placer Dome	54 80	55	55	+ 0 36
540	Procter Gamble	553	543	543	- 1 81
164	Quilmès	217	227	227	+ 4 61
32	Randfontein	29 65	28 65	28 65	- 3 37
345	Rhone Poul. Rorer	358	353 80	353 80	- 1 17
450	Royal Dutch	437 70	436	436	- 0 39
50	R T Z	50 55	50	50	- 1 09
1 33	Saat.& Saatchi	1 35	1 35	1 35	
38	St Helena	36 10	36 10	36 10	.
345	Schlumberger	311	312 40	312 40	+ 0 45
47	Shell transp	45 90			
2210	Siemens	2260	2253	2253	- 0 31
465	Siemens Nixdorf	431			
186	Sony	185 20	182 90	182 90	- 1 24
82	Sumitomo Bank	82 65	80 75	80 75	- 2 30
205	T D K	196 80	190 90	190 90	- 3 00
64	Telefonica	63	63 20	63 20	+ 0 32
29	Toshiba	27 25	27 45	27 45	+ 0 73
550	Unilever	562	. .	. .	
280	Unit Techn.	274	. .	. .	
380	Vaal Reefs	352 20	. .	.	
1110	Volkswagen	1176	1170	1170	- 0 51
365	Volvo	359			.
1290	Wagons lits	1299			
220	West Deep	201	197 50	197 50	- 1 74
385	Xerox Corp	438 50	433 80	433 80	- 1 07
124	Yamanouchi	123 30	120 50	120 50	- 2 27
1 65	Zambia Cop	1 68	1 67	1 67	- 0 60

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	....	6 32
Emp.Etat 9,8%78	....	5 70
10,80% 79/94	....	4 69
Emp.Etat 13,4%83	....	1 86
Emp.Etat 12,2% 84	....	4 16
Emp.Etat 11% 85	....	10 66
10,26% mars 86	....	9 38
OAT 10% 5/2000	....	7 07
OAT 9,9% 12/1997	....	1 59
OAT 9,8% 1/1996	....	0 29
PTT 11,2% 85	....	2 12
CFF 10,30% 86	....	0 53
CFF 10,25% nov 90	....	9 29
CNA 10 % 1979	....	8 77
CNB Bques 5000F	....	0 98
CNB Paribas 5000F	....	0 98
CNB Suez 5000F	....	0 98
CNE 11,5% 85	....	7 12
CNI 1/82 5000F	...	0 98
CNT 9 % 86	....	6 83
CRH 10,90% déc.85	....	1 12
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	....	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	. .	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	950	960
Applications Hydr.	1500	...
Arbel	385	389 90
Bains C.Monaco	1125	....
B.Hypoth.Europ.	380	....
B.N.P. Intercont.	340 50	335
Beghin-Say (C I)	465	....
Bénédictine	3020	....
Bidermann Internat.	469	....
Blanzy Ouest	1901	. .
B T P	64	64
Cambodge	910	....
Carbone Lorraine	476	478
Case Poclain	9 60	9 30
C.E.G.F (Frigor.)	509	....
Centenaire Blanzy	392	. .
Cerabati	76	. .
Champex Ny	102	...
CIC (CIP)	215	215

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1285	1260
C.I.T.R.A.M. (B)	1950	....
Cogifi	359	360 90
Comiphos	600	...
Cie Industrielle	6630	...
Cpt Lyon Alemand	408	403 90
Concorde	683	680
Constr.Mét.Prov.	32 50	....
Crédit Gén.Ind.	141 20	...
Cr Universel (Cie)	401	442 d
Darblay	655	....
Degremont	1700	1691
Delmas Vieljeux	3500	....
Didot Bottin	1240	....
Docks Fr. R. Picarde	1165	....
Eaux Bassin Vichy	2510	....
Eaux Vittel	936	...
Ecia	249 90	249 90
Electro-Banque	326	....
Ent.Mag. Paris	4250	....
Etex (ex Eternit)	1680	1685
Finalens	250	....
F.I.P.P.	85	...
F.N.A.C.	1760	....
Foncière (Cie)	530	....
Foncières Euro.	359	. .
Fonc.Lyonnaise	824	...
Foncina	425 10	....
Fougerolle	760	765
France I.A.R.D.	700	...
France SA (La)	1913	1919
From. Paul-Renard	2390	.
Gaumont	710	710
Genefim	316 10	320
Gévelot	498	....
G.F.C.	340 50	340 50
Groupe Victoire	1437	...
G.T.I (Transport)	262	....
Immobail	319 20	329 50
Immobanque	680	685
Im.Marseillaise	5280	. .
Immofice	432	421
Invest (Ste Cle.)	3300	.
Lambert Frères	267 50	294 80d
Lille Bonnières	1251	...
Locafinancière	470	...
Louis Vuitton	715	. .
Louvre	2720	2765
Luca	1120	. .
Machines Bull	42	....
Mag Uniprix	170	. .
Magnant	750	.
Métal Déployé	422	....
Mors	72	71 50
Navigation (Mle)	212	. .
Optorg	227 50	. .
Oréal (CI)	366 80	....
Origny-Desvroise	664	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Palais Nouveauté	1086	....
Paluel Marmont	660	....
Parfinance	160	...
Paris France	244	...
Paris Orléans	220	....
Parthena Invest.	285 20	.
Pathé Cinéma	634	...
Piper Heidsieck	1579	1426 o
Porcher	390	
Promodès (CI)	1412	. .
Publicis	699	...
Rochefortaise	110	...
Rosario	190	190
Rougier	240	291 60d
S.A.C.E.R.	390	...
S.A.F.A.A.	246	. .
S.A.F.I.C Alcan	240	. .
Saga	355	
Saint Dominique (F.I.)	112	
Salins du Midi	601	593
Savoisienne M.	160	. .
S.C.A.C.	760	755
Senelle	393	401
S.Etud.Part. (M)	139	.
Silic	553	551
Simvim	139	143
S.I.P.H.	179	...
S.M.C.I.	100	. .
Sofal	560	. .
Soffo	282 90	...
Sofical	1225	1206
Sofiram (ex. Sacam)	71	
Sofragi	2459	....
Soudure Autogène	876	885
Sovabail	371	
Sterni	602	
Taittinger	3000	3000
Tessur-Asquitas	334	368 20d
Tour Eiffel	240	
Ufiner	1110	
Vicat	410	405
Viniprix	1580	
Virax	103	...
Maroc Sté Brasserie	250	.

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A E G	741	
Akzo Nv Sico	409	.
Alcan Aluminium	106	...
American Brands	247 50	
Arbed	590	...
Asturienne Mines	129	.
Banco Popular Espa.	603	
B.Reglements Int.	19500	
Can.Pacifique	82 60	.
Chrysler Corp.	85 50	.
C I R.	8 40	.
Commerzbank	860	.
Dow Chemical	299	.
Fiat	21 30	
GBL (Brux Lamb.)	520	. .
Gevaert	986	. .
Glaxo Holdings Ltd	88	
Goodyear Tire	334	
Grace and Co (WR)	225 50	
Honeywell Inc.	327	360 d
Johannesburg	82 60	
Koninklijke Pakhoed	140	
Kubota	25 50	
Midland Bank	19 50	
Noranda Mines	80 20	
Olivetti priv.	8 90	.
Pfizer Inc.	383	.
Ricoh	23 80	
Robeco	294 70	
Rodamco NV.	163 20	
Rolinco	297	
Sapem	5 90	
Sema Group	18	
SKF Aktiebolaget	98	
Tenneco Inc	193	
Thorn Electrical	79	
Toray Ind.	26	
West Rand Cons.	8 80	

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	
Calciphos	91 50	
C G H Cogenhor	10 45	
Coparex	680	
Drouot Assurances	385	
Europ. Accum.	79	
Europ Soufres Ind.	22	
Gachot S.A.	63	
Guy Degrenne	480	
Lecteurs du Monde	176	
Nicolas	1250	
Paternelle RD	1410	
Parcop Percier	350	
Quadrant	22	
Rorento N V	215 20	
St-Gobain-Emballage	1912	
S.E.P.R.	820	
S P.R. act. B	294 50	
Waterman	1000	

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 380	....	....	....
Ecu	6 960	....	....	....
Allemagne (100 dm)	340 800	....	....	....
Belgique (100 F)	16 548	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	302 790	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 527	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 870	....	....	....
Gde.Bretagne (1 L)	9 785	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 943	....	....	....
Suisse (100 f)	381 950	....	....	....
Suède (100 krs)	93 780	....	....	....
Norvège (100 k)	86 830	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 440	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 411	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 951	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 551	....	....	....
Japon (100 yens)	4 283	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/2
Or fin (kilo en barre)	61700	...
Or fin (en lingot)	62000	.....
Napoléon (20f)	352	.....
Pièce Fr (10 f)	416	...
Pièce Suisse (20 f)	356	. ...
Pièce Latine (20 f)	350	.. ..
Souverain	452	.....
Pièce 20 dollars	2065	.....
Pièce 10 dollars	1102 50	...
Pièce 5 dollars	625	.....
Pièce 50 pesos	2305	....
Pièce 10 florins	367	.....

SICAV (sélection) 7/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actifon	214 57	208 83
Agepargne	790 24	756 21
Améri-gan	8171 22	7856 94
Amplia	258585 67	258585 67 ●
Amplitude	641 35	622 67
Arbitrages Court T	6993 14	6993 14
Associc	1068 46	1068 46 ●
Atout Futur	397 27	387 58
Aurecic	1233 68	1197 75
Avenir Alizes	1754 68	1720 27
Axa Capital	187 40	180 19
Axa Court Terme	7691 99	7691 99
Axa Europe	130 67	125 04
Axa Investiments	118 33	113 23
Axa NPI	125 67	120 26
Axa Première	116 43	116 13
Axa Sélection	148 57	142 17
Axa Valeurs PER	125 48	120 08
Cadence 1	1027 66	1027 66
Cadence 2	1028 10	1028 10
Cadence 3	1027 23	1027 23
Capimonétaire	6119 24	6113 13
Capioblig	6299 29	6175 77
Caprecic	1282 56	1263 61
Cosmos	1291 69	1260 38
Comptavalor	3408 22	3403 12
Convertimmo	354 26	347 31
Crédinter	478 99	465 04
Crédit Mutuel Capital	1255 88	1231 25
Cred.Mut.Ep.Cour T	652 08	652 08
Cred.Mut.Ep.long T	201 11	195 73
Diese	1292 91	1261 39
Drouot France	848 80	812 25
Drouot Investiss	982 32	940 02
Drouot Sécurité	250 54	239 75
Ecocic	1059 32	1025 47
Ecupar	134 86	129 05
Ecureuil Capitalisation	2520 83	2495 87
Ecureuil Géovaleurs	2287 30	2220 68
Ecureuil Invest.	430 06	417 53
Ecureuil Monepremière	65022 13	65022 13
Ecureuil Monétaire	38289 73	38289 73
Ecureuil Trésorerie	2363 61	2363 61
Ecureuil Trimestr	2049 57	2029 29
Elicash	709751 98	709751 98 ●
Energie	268 79	256 60
Eparcic	3491 95	3491 85
Eparcourt-Sicav	4527 94	4516 65
Epargne Associat.	26416 78	26194 15
Epargne Capital	10515 89	10411 77
Epargne Croissance	1753 34	1706 41
Epargne Industrie	95 86	93 29
Epargne J	67590 89	67590 89
Epargne Monde	1269 02	1235 06 ●
Epargne Obligat.	205 39	199 89
Epargne Première	14144 42	14039 13
Epargne Quatre	1101 39	1071 91
Epargne-Unie	1330 87	1298 41
Epargne Valeurs	454 78	442 61
Eufi Cash cap.	8101 51	8101 51 ●
Eufinvest cap.	648 86	629 96 ●
Eurocic Leaders	1096 24	1064 31
Eurodyn	1198 09	1168 87
Euro Gan	6221 25	5981 97
Europe Nouvelle	553 89	528 77 ●
Fonsicav	13969 53	13969 53
France-gan	9878 21	9498 28
France Garantie	278 05	275 50 ●
France Index Sicav	109 14	105 95
France Obligations	489 21	484 37
Francic	457 23	444 01

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	106 48	103 38
Francic-Régions	1229 06	1193 26
Fructi-Associations	34 33	34 33
Fructi-Cap.	40 96	40 35
Fructidor	240 99	237 43 ●
Fructifrance act c&d	887 84	866 19
Gestilion	14434 42	14362 61
Gest.Associations	171 85	168 08
Horizon	1222 41	1186 81
HLM Monétaire	13509 75	13509 75
Indust.Fse Court.T	1424 35	1424 35 ●
Interepar	110700 19	107475 91
Interoblig.	13719 51	13450 50
Intersélection Fce	517 11	506 97
Japacic	161 65	156 94 ●
Jeunepargne	279 60	275 47 ●
Latitude	2190 79	2187 51
Leum C.T.	12207 30	12207 30
Leum L.T.	6863 14	6663 24
Lion Association	11041 65	11041 65
Lion Institution	28941 03	28868 86
Lionplus	956 59	937 83
Lion Trésor	2246 05	2223 81
Lion 20 000	25523 12	25523 12
Livret Bourse Inv.	561 72	545 36
Livret Portefeuil	726 16	705 01
Méditerranée	186 38	178 35
Mensuel CIC	10064 85	9964 20
Monecic	5414 46	5414 46 ●
Moneden	65899 41	65899 41
Mone.J	70610 76	70610 76 ●
Monévalor	79559 58	79559 58
Mutualité dépôts	13109 74	13083 57 ●
Mutuelle Unie Sél	142 92	136 77
Natio Court Terme	275519 00	275519
Natio-Epargne	17278 44	17107 37
Natio-Ep. Ret.	125 06	121 71
Natio Eparg.Trésor	7630 30	7615 07
Natio-Imm	1118 96	1089 01
Natio-Inter	1393 17	1355 88
Natio-Monétaire	24619 07	24619 07
Natio-Patrimoine	1353 58	1317 35
Natio-Placements	62609 68	62609 68
Natio-Revenu	1048 75	1038 37
Natio Sécurité	11734 68	11734 68
Natio-Valeurs	873 99	850 60
Nippon-Gan	5551 59	5338 07
Nord Sud Dévelop.	1544 97	1541 89
Obli-Associations	150 76	149 27
Oblicic-Mondial	2594 03	2555 69
Oblicic-Régions	1068 83	1053 03
Oblifutur	2792 99	2724 97
Oblig. tres caté.	173 98	171 41
Oblilion	1344 86	1331 54
Oblisécurité Sicav	12505 41	12505 41 ●
Oraction	1029 28	1004 18
Orvalor	6962 13	6625 62
Paribas Capitalisation	1479 31	1457 45
Paribas Opportunités	131 12	126 77
Paribas Patrimoine	587 22	563 28
Patrimoine Retraite	217 37	213 11
Pervalor	603 14	591 31
Placement A	1408 16	1380 55 ●
Placement J	7021 35	7007 34 ●
Placement M	64904 30	64774 75 ●
Placement Nord	992 91	973 44 ●
Plénitude	131 32	127 81 ●
Poste Croissance	21171 69	21150 54
Poste Gestion	63794 35	63794 35
Première Oblig	11159 50	11148 35 ●
Prévoy. Ecureuil	117 30	116 14

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prév Associations	28618 20	28618 20
Proficus	991 80	967 61
Quartz	133 84	130 58
Réalvalor	826 12	809 92
Rentacic	159 96	157 60
Revenus Trimestr	5397 02	5343 58 ●
Revenu-Vert	1137 10	1120 30
St Honoré Bio-Alim.	987 05	942 29 ●
St Honoré Bons du Tr.	10903 94	10849 69 ●
St Honoré Global	236 40	225 68 ●
St Honoré Invest	771 16	736 19 ●
St Honoré Mat Plac.	198 57	189 57 ●
St Honoré Pacifique	583 67	557 20 ●
St Honoré PME	518 96	495 43 ●
St Honoré Real	14524 85	14466 98 ●
St Honoré Services	453 92	436 46 ●
Sécuricic	1695 55	1695 55
Sécuri-Gan	12456 88	12212 61
Sécuritaux	1352 56	1352 56
Sicasden	722 06	711 39
Sicav Associations	1794 23	1794 23
SFI-CNP Assur.	676 81	657 10
S G Fr opportunités	1140 74	1118 37
Sicav 5 000	436 85	425 16
S.I. Est.	1425 79	1364 39
Slivafrance	676 96	658 84
Slivam	416 54	405 39
Slivarente	220 13	215 81
Slivinter	444 85	432 94
S N I	1209 82	1174 58
Sogenfrance	1069 79	1048 81
Sogépargne	310 56	304 47
Sogevar	1067 36	1046 43
Soginter	1307 33	1281 70
Soleil Investissements	617 94	594 17
Solstice	2152 03	2146 66
State Street Act. Eur.	10392 77	10041 32 ●
State Street Act. Frce.	10346 12	10044 78 ●
State Street Emer. Mts	12288 51	11697 72 ●
Stratégie Actions	809 18	778 06
Stratégie Rendement	1375 24	1331 95
Technocic	1072 77	1041 52
Techno-Gan	5975 60	5745 77
Thesora	647 69	641 28
Transplus	149 74	143 29
Trésor Plus	1256 83	1244 39
Trésor Real	13907 24	13907 24 ●
Trésoricic	125803 91	125803 91
Trilion	5211 68	5144 78
UAP Investissement	451 19	434 88
UAP Actions France	605 54	583 65
UAP Act. Select.	644 87	621 56
UAP Aedificandi	582 56	561 50
UAP Alteh.	212 94	205 24
UAP Alto Sicav	168 43	162 34
UAP Moyen Terme	136 22	131 30
UAP Première Cat.	11351 01	10940 73
Uni-Associations	120	120 ●
Uni-Foncier	1262 96	1232 16
Unifrance	588 64	574 28
Uni-Garantie	1261 88	1239 57
Uni Régions	1340 28	1307 59
Univar	230 44	230 44 ●
Univers Actions	1260 02	1229 29
Univers-Obligation	1847 22	1802 17
Valorg	2000 02	1998 02
Valreal	51750 54	51724 68

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ● prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

Nous publions le *lundi* (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE RICHELIEU. Duo Thaïs : 12 h 30 ven. Binci, Donizetti, Mozart, Tulou, Lademann, Bach, Alwyn.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Quatuor Arditti : 19 h mer. Et Jean Sulem (alto), Xavier Gagnepain (cello). Webern, Schoenberg Quatuor Arditti : 19 h jeu. Julie Kaufmann (soprano). Webern, Berg, Schoenberg Alexei Sultanov : 19 h ven. Piano. Mozart, Beethoven, Scriabine, Prokofiev, Liszt.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Florent Boffard : 12 h 30 *jeu. Piano. Haydn, Liszt, Bartok, Ligeti.*

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-38-38). Ensemble Musikprojekt Gegenwart Zurich : 20 h 30 mar. Murail, Levinas, Grisey.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Ensemble InterContemporain : 20 h 30 jeu., ven. Sophie Cherner (fl.), Christophe Desjardins (alto), Pierre Strauch (cello), Mark Foster (dir.). Nunes.

CENTRE PASTORAL HALLES-BEAUBOURG (42-71-93-93). Emmanuel Oriol : 16 h dim. Piano, et l'Ensemble vocal Darius Milhaud, Roger Calmel (dir.). Schubert, Mendelssohn, Brahms, Reinecke, Berlioz Maurizio Pagliarini : 21 h sam. Guitare. Rodrigo, Villa-Lobos, Satie, Dyens, Casterede.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Orchestre national *de France : 20 h 30 mer. Christian Tetzlaff* (violon), Charles Dutoit (dir.). Bartok, Janacek, Beethoven Pedro Burmester : 12 h 45 mer. Piano. Brahms, Haydn Alexei Lubimov : 12 h 45 ven. Piano forte. Chopin, Glinka Eric Frachet, Bruno Gousset : 12 h 45 lun. Basse, piano. Mozart, Fauré, Schubert, Haendel, Verdi, Bizet Orchestre de Paris : 11 h sam. Georges Pludermacher (piano). Semyon Bychkov (dir.). Liszt, Tchaïkovski. Concert pour les jeunes.

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE. Eric Heidsieck : 18 h sam. Piano. Beethoven, Chopin, Liszt.

ECOLE FRANCO-ITALIENNE DE MUSIQUE A PARIS (45-55-28-50). Sophie Dallemagne : 18 h 30 mar. Piano.

EGLISE DE LA MADELEINE. Ensemble instrumental Parenthèse : 20 h 45 jeu. Francine Romain (soprano), Doris Lamprecht (mezzo-soprano), Eric Trémollières (ténor), Jean-Louis Jardon (baryton), Jacques Borsarello (alto), Chœur la Lyriade de Versailles, Laurent Brack (dir.). Bach, Mozart, Haydn Orchestre de chambre Jean-Louis Petit : 20 h 30 mar. Ensemble polyphonique de Versailles. Mozart.

EGLISE NOTRE-DAME-DU-TRAVAIL-DE-PLAISANCE. Chœur de Radio-France : 20 h 30 jeu. Tchaïkovski, Schnittke.

EGLISE SAINT-EPHREM-LE-SYRIAQUE. Agnès Gillieron : jusqu'au 2 mai. 18 h 30 sam. Pianoforte. Mozart. Dans le cadre du Festival Amadeus Thérèse Hindo : jusqu'au 3 mai. 18 h 30 dim. Chants araméens du IIe au XIIIe siècle.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre de chambre Bernard Thomas : 20 h 30 mar. Messe du couronnement de Mozart Ensemble orchestral d'Ile-de-France : 21 h jeu. Philippe Boucher (fl.), Ensemble polyphonique de Versailles, Bruno de Saint-Maurice (dir.). Mozart.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Evan Rothstein, Sylvie Pecot-Douatte : 20 h ven. Violon, clavecin. Musique baroque Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 22 février. 20 h 30 sam. Haendel, Vivaldi, Lœillet, Telemann Marc Zuili, Gabrielle Marcq : 20 h 30 mar. Fl., clavecin. Bach.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Académie de l'Ile Saint-Louis : 20 h 45 sam. ; 20 h 30 mar. Daniel Raclot (violoncelle), Jean Deleplanque (cor). Bertrand de Billy (dir.). Haydn.

EGLISE SAINT-SÉVERIN. Malgorzata Grezja, Marc Adamczewski : 20 h lun. Orgue à quatre mains. Couperin, Praetorius, Scheidt, Bach, Bizet, C. P. E. Bach, Litaize. Part. aux frais.

GALERIE PEINTURE FRAICHE (45-51-00-85). Thierry Cazals, Carlos Intneri : 20 h 30 sam. ; 18 h dim. Flûte, piano. Bach, Haendel.

HOTEL DE CRILLON. Nicole Afriat : 17 h dim. Piano. Mozart, Chopin, Scriabine.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Mario Vachon, Guy Campion : 22 h 30 mer. Piano à quatre mains. Satie, Ravel, Fauré, Hindeminth, Schönberg, Berg Christian *Romary, Alexandre Tharaud : 22 h 30* jeu., sam. Récitant, piano. Milhaud, Poulenc Jean-Marc Phillips, Alexandre Tharaud : 22 h 30 ven. Violon, piano. Milhaud Tricia Martin de Gélis, Magali Goimard : 22 h 30 lun. Soprano, piano. Milhaud, Ravel, Ohana, Berio, Britten, Bowles Trio Zemlinsky : 22 h 30 mar. Farrenc, D'Indy.

MUSÉE D'ORSAY. Quatuor Keller : 18 h 45 jeu. Karoly Mocsari (piano). Chausson, Dohnanyi.

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). L'Orchestre national de l'Opéra de Paris : 20 h 30 mer. Avec Paata Burchuladze (basse), Miung-Whun Chung (direction). Tchaïkovski, Moussorgski, Berlioz Sophie Pondjiclis, Thérèse Cochet : 20 h 30 jeu. Mezzo-soprano, piano. Mozart, Debussy, Brahms, Duparc, Ravel, De Falla. Dans le cadre des récitals de l'Ecole d'art lyrique de Paris. Studio Cinq Nô modernes : jusqu'au *11 avril. 20 h mar. D'après l'œuvre* de Yukio Mishima adaptée par Marguerite Yourcenar. Mari Laurila (piano), Christophe Brault, Gabriel Le Doze, Lara Guirao, Vincent Nemeth, Véronique Samakh, Catherine Vuillez (comédiens), Isabelle Aboulker (dir.). Dominique Quahec (mise en scène), Alain Marty (chor.).

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Roland Muller, Frantz Michel : 22 h mer., jeu., ven. *Violon, piano. Bazzini, Massenet, Raff,* Paganini, Sarasate, Kreisler Françoise Gnén, François Weigel : 22 h sam. Alto, piano. Schumann, Chostakovitch, Brahms Alexandre Markas : 22 h lun. Piano. Schubert Jean-Philippe Audin, Stany Lasey : 22 h mar. Cello, piano. Beetoven, Rachmaninov, Schumann, Lasry.

SALLE CORTOT (47-63-80-16). Marie-Josèphe Truys, Pierre-François Truys : *14 h 15 dim. Piano, violon. Brahms* Constantin Papadopoulos : 20 h 30 ven. Piano. Haydn, Schubert, Beethoven, Brahms.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Andrei Vieru : 20 h 30 mer. Piano. Bach-Busoni, Brahms, Beethoven Shigenori Kudo, Nathalie Bera-Tagrine : 20 h 30 jeu. Flûte, piano. Mozart, Bach, Bœhm, Prokofiev, Poulenc Orchestre symphonique Pro Arte *de Paris : 17 h dim. Dir. Jean Brebion.* Eychenne, Devienne, Franck Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 lun. Patricia Pagny (piano), Richard Hickox (dir.). Bacri, Haydn, Mozart Philippe Alègre, Fabrice Boulanger : 20 h 30 mar. Piano. Bernstein, Infante, Grainger.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris : 20 h 30 mer., jeu. Evgueny Kissin (piano), Semyon Bychkov (dir.). Haydn. *Dutilleux, Rachmaninov David Braslawski* : 15 h jeu. Piano. Haydn, Chopin, Liszt Orchestre de Paris : 20 h 30 ven. Georges Pludermacher (piano). Semyon Bychkov (dir.). Dutilleux, Liszt, Tchaïkovski Orchestre Pasdeloup : 17 h 30 sam. Peter Zazofsky (violon), France Clidat (piano), François-Xavier Bilger (dir.). Mozart Orchestre des Concerts Lamoureux : 17 h 45 dim. Jean Estournet (violon). Emile Naoumoff (piano). Valentin Kojin (dir.). Rimski-Korsakov, Grieg, Stravinski.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Robert Levin, Gérard Poulet, Christoph Henkel : 11 h dim. Piano, violon, cello. Ravel, Schumann.

THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). Vengeance : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Un spectacle musical de Marianne Clévy d'après la Tragédie du vengeur de C. *Tourneur. Dans le cadre du Festival Sons* d'hiver.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Dinah Bryant. Daniel Blumenthal : 20 h 30 lun. Soprano, piano. Wolf, Marx, Korngold.

PÉRIPHÉRIE

ALFORTVILLE. EGLISE NOTRE-DAME. Trio le Cercle : 17 h dim. Kagel, Battistelli, Aperghis, Globokar.

ARCUEIL. SALLE JEAN-VILAR (46-64-18-10). Canoa : 20 h 30 mar. Spectacle musical du groupe Erik Satie. Eduardo Valenzuela (violoncelle), Florence Bellon (fl.), Constanza Davila (piano), Carmen Fournier (violon), Jérôme Julien-Laferrière (clar.). Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

ASNIÈRES. EGLISE NOTRE-DAME-DU-PERPÉTUEL-SECOURS. Yvan Rebroff : 20 h 30 jeu. Franz Friedl (clavier).

AUBERGENVILLE. LA NACELLE (30-95-37-76). Ensemble instrumental de l'école de musique : 20 h 30 sam. Ph. Defosse (direction). Villa-Lobos, Jolivet, Defosse. Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE. THÉATRE GÉRARD PHILIPPE (48-80-96-28). Compagnie Suforel : 14 h mer. Rumeurs. 1re partie : Champs magnétiques de J. S. Beltrando et Annick Bonaventure. Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

CHOISY-LE-ROI. THÉATRE PAUL-ELUARD *(48-90-89-79). Orchestre natio*nal d'Ile-de-France : 20 h 30 ven. Philippe Cassard (piano), Alexander Gibson (dir.). Grieg, Sibelius.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE. SALLE SIMONE-SIGNORET (34-90-90-90). Dédé : 17 h sam., dim. Comédie burlesque et musicale d'Albert Willemetz et Henri Christiné. Olivier Desbordes (mise en scène).

ELANCOURT. LE POLLEN (30-62-82-81). Quatuor Keller : 20 h 30 mer. Mozart, Kurtag, Schubert.

FONTENAY-AUX-ROSES. THÉATRE DES SOURCES (46-61-30-03). Orchestre national d'Ile-de-France : 15 h 30 dim. Philippe Cassard (piano), Alexander Gibson (dir.). Grieg, Sibelius.

FONTENAY-SOUS-BOIS. SALLE JACQUES-BREL (48-75-44-88). Scénario *imaginaire : 20 h 30 sam. Spectacle com*posé de trois Musiques en scène : Conversation solo de Georges Aperghis, Sémaphores de Francis Faber (chor. Gisèle Gréau), Scénario imaginaire de Francis Faber (François Rancillac, mise en scène). Avec Jean-Pierre Drouet (perc., voc.). Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

NANTERRE. THÉATRE DES AMANDIERS (47-21-18-81). John et Mary : 21 h mer., jeu., ven., sam. ; 16 h 30 dim. Spectacle musical de Célèste Boursier Mougenot. Avec Bernard Ballet, Ahmed Belbachir, Nicole Dogue, Eric Doye.

NANTERRE. UNIVERSITÉ PARIS-X, AMPHI B2. On a crié : 19 h mar. Oratorio de Philippe Leroux sur un texte de M. Duras. Ensemble vocal de l'université de Saint-Denis, Ensemble instrumental Futurs Musiques, Chœurs de Saint-Denis et de Franconville, Denis Gautheyrie (dir.).

NOISY-LE SEC. HOTEL DE VILLE. Jeune Philharmonie de Seine-Saint-Denis : 20 h 30 mar.

RAMBOUILLET. THÉATRE DU NICKELODÉON (30-41-82-77). Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France : 16 h 30 dim.

SAINT-MAUR. CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION (48-89-99-10). Orchestre du conservatoire de *Saint-Maur : 20 h 45 ven. Catherine Col*lard : 20 h 45 mar.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. ESPACE MARCEL-CARNÉ (69-04-98-33). Trio Euterpe : 21 h sam. Schönberg, Brahms.

SARCELLES. FORUM DES CHOLETTES (39-90-74-65). Le Système du monde : 21 h jeu., ven. Spectacle musical de Jean-Pierre Laroche et Serge Dutrieux, Michel Rostain (mise en scène).

STAINS. THÉATRE PAUL ELUARD (48-23-08-71). Concert de lumière : 21 h sam. Un spectacle musical de Serge de Laubier et Rémi Dury. Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). L'Opéra des pékins : 21 h mar. Un spectacle musical d'Antoine Hervé. François Moutin (ctb), Laurent Dehors (sax., clar.), Jean Blanchard (cornemuse), Yildiz Ibrahimova (voc.). Yves Robert (trombone), Carlo Rizzo (tambourin), Antoine Hervé (synthétiseurs, piano).

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Auditions de la Maîtrise nationale de Versailles : 17 h 30 jeu. Dering, Marcello, Monteverdi, Victoria, Charpentier.

LE VÉSINET. CAL (39-76-32-75). Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h sam. Philippe Cassard (piano), Alexander Gibson (dir.). Grieg, Sibelius.

OPÉRAS

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Lady Macbeth de Mzensk : jusqu'au 26 février. 19 h 30 ven., lun. Opéra de Chostakovitch. Mary Jane Johnson, Kristine Ciesinski (sopranos), Jacques Trussel, Alan Woodrow, Paolo Barbacini, Ian Caley (ténors), Aage Haugland, Anatolij Kotscherga (basses), Orchestre de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), André Engel (mise en scène).

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Cosi fan tutte : jusqu'au 15 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., mar. ; 16 h 20 h 30 sam. ; 14 h 17 h dim. Barbara Franch-Weselak, Stéphanie Mugnier, Isabelle Sauvageot, Joëlle Brun-Cosme, Julie Hassler, Dominique Henri (soprano), Abella Batienko, Cayhenne Renoult-Bary, Sandrine Suter (mezzo-soprano), Martial Defontaine, Terence Newcombe, Grégorio Rangel (ténors), Philippe Cambaceres, *Marc Guillard, Matthieu Lecroat (barytons)*, Jean-Pierre Belfort, Ollivier Peyrebrune (basses). Anne Chambert, Pierre Muller (piano et dir.). Serge Catanèse (mise en scène).

BATACLAN (47-00-55-22). Phi-Phi : jusqu'au 23 février. 20 h 30 ven., sam. ; 15 h dim. Opérette d'Henri Christiné. Maurice Sieyes, Bernard Pisani (barytons), Manon Landowski, Eliane Lublin (sopra*nos). Jean-Claude Mathon (comédien), Philippe Pistole (ténor), Orchestre symphoni*que d'Europe, John Burdekin (dir.), Olivier Bénézech (mise en scène).

ELDORADO (42-49-60-27). Sissi : jusqu'au 30 avril. 14 h 30 mer., jeu. ; 14 h sam., dim. Opérette de Francis Lopez, livret de Nadine de Rothschild. Avec Richard Finell et Kriss Keller.

PÉRIPHÉRIE

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). La Loge et le Souper : 21 h mer. Avec Guylène Raphasnel, Véronique Dietschy, Maryse Castets, Isabelle Poulenard (sopranos), Jean-Jacques Cubaynes (baryton), Alexandre Laiter (ténor), Olivier Lalouette (basse). Ensemble instrumental de Basse-Normandie, Dominique Debart (dir.), Guy Coutance (mise en scène).

ELANCOURT. LE POLLEN (30-62-82-81). La Loge et le Souper : 20 h 30 sam. Ensemble instrumental de Basse-Normandie, Dominique Debart (dir.), Guy Coutance (mise en scène).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS (30-87-07-07). Rigoletto : 20 h sam. ; 15 h dim. Opéra de Verdi. Par le Teatro Arturo Toscanini di Milano.

SARTROUVILLE. THÉATRE (39-14-23-77). Armida : 21 h sam. ; 16 h dim. Opéra de Haydn. Avec Sharon Coste, Elisabeth Baudry (sopranos), Marc Filograsso, Hervé Lamy, Christophe Einhorn (ténors), Eric Frachey (baryton-basse). Ensemble Mosaïques, Christophe Coin (dir.), Christian Gangneron (mise en scène). Jean Guizerix, Wilfride Piollet (chor.).

BOULOGNE-BILLANCOURT. TBB (46-03-60-44). La Fille du tambour-major : jusqu'au 27 février. 20 h 30 sam., mar. Opérette d'Offenbach. Catherine Meyer, Isabelle Garonne, Isabelle Mandelkern, Martine Bœringer (sopranos), Christophe Planchez, François Barbier, Laurent Dunoyer de Segonzac, Luc de Belloy (barytons), Dominique Nain, Bertrand Gaucheron-Pérol (ténors), Philippe de Laubier (basse), les Tréteaux lyriques, Anna Brandeburg (mise en scène). Emmanuelle Moreau (chorégraphie).

CERGY-PONTOISE. THÉATRE DES ARTS (30-30-33-33). La Vie parisienne : 20 h 30 mer., jeu., sam. Opérette d'Offenbach. Jean-Yves Châtelais, Jacques Verzie (barytons), Alain Hocine, Pierre Berriau, Jean-François Sivadier (ténors), Gilles David (basse), Hélène Delavault, Isabelle Mazin (sopranos), Orchestre et chœurs de l'Opéra de Lyon, Jean-Yves Ossonce (dir.), Alain Francon (mise en scène), Caroline Marcade (chor.).

NOISY-LE-GRAND. ESPACE MICHEL-SIMON (49-31-02-02). La Belle de Cadix : 15 h dim. Opérette de Francis Lopez.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Lou Volt : jusqu'au 28 février. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; Zaza Bronx : 17 h 30 dim.

AU GRAND REX (45-08-93-89). Higelin : jusqu'au 16 février. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 17 h 30 dim.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : jusqu'au 30 juin. 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

CENTRE JUIF D'ART ET DE CULTURE (48-05-28-60). Shimon, Mireille Valero, Maurice Levy : 21 h sam.

LA CIGALE (42-23-38-00). Jil Caplan : 20 h lun., mar.

DÉJAZET - T.L.P (42-74-20-50). Maria d'Apparecida : 20 h 30 mar.

DUNOIS (45-84-72-00). Mireille Rivat : *20 h 30* jeu., ven., sam. Rivat chante Weill... Brecht.

ESPACE HÉRAULT (46-33-00-56). Cuarteto Cedron : jusqu'au 14 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). Hélène Martin : jusqu'au 29 février. 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Par amour, chants de long-courrier.

OLYMPIA (47-42-25-49). Claude Nougaro : jusqu'au 16 février. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 17 h dim. ; Ennco Macias : 20 h 30 mar.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Travelling Studio des Variétés : 22 h lun.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Les Etoiles : 21 h mer. ; Antenor Bogea : 21 h jeu., ven. ; Celinho Barros : 21 h sam.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Maidi Roth : jusqu'au 15 février. 18 h 30 mer., jeu., ven., sam. Chanson française ; Véronique Pestel : jusqu'au 29 février. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. 1re partie : Jean-Louis Cassanno ; Jean-Pierre Kalfon, Black Minestrone : jusqu'au 7 mars. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Luce Klein : 20 h 30 lun.

THÉATRE CLAVEL (42-49-68-70). Brigitte Comard : jusqu'au *29* février. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 15 h 30 dim. Lignes de vie.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : jusqu'au 7 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Avec Josiane Pinson (voc), Roger Pouly (piano) ; Georgette Lemaire : jusqu'au 1er mars. 15 h dim.

THÉATRE DE LA MAINATE *(42-08-83-33). Monique Longy : 19 h jeu.*, ven., sam. ; 15 h dim.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Richard Desjardins : 18 h ven., sam. Chants du Québec.

TOURTOUR (48-87-82-48). Damel : jusqu'au 7 mars. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; Christophe Belhair : 17 h dim. ; 20 h 30 lun. Voc., Serge Gelli (guit.). Dominique Fabre (basse).

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Trio Trottoirs de Buenos Aires : jusqu'au 14 mars. 22 h 30 mer. ; Tango for Tre : jusqu'au 31 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; Apache Tango : jusqu'au 14 mars. 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Trio di Giusto : jusqu'au 14 mars. 0 h 30 ven., sam.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-99-66). Esquina : jusqu'au 18 février. 21 h dim., lun., mar. César Stroscio (bandonéon), *Claudio Pino Enriquez (guitare)*, Carlos Carlsen (basse), Susanna Rizzi (voc.).

PÉRIPHÉRIE

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). Liane Foly : 21 h lun.

BOISSY-SAINT-LÉGER. LE FORUM. Marianne Matheus : 21 h sam. Musique guadeloupéenne. Dans le cadre du Festival départemental de musique contemporaine et de jazz.

LA COURNEUVE. CENTRE JEAN-HOUDREMONT (49-92-61-61). Georges Moustaki : 21 h sam.

IVRY-SUR-SEINE. THÉATRE (46-70-21-55). Graeme Allwright : 16 h dim.

JAZZ, POP, ROCK

ALLIGATORS (42-84-11-27). Duke Jordan Trio : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; François Rabbath Quartet : 22 h mar.

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Michel Saulnier, Hors série : 22 h 30 mer. ; Christian Escoudé Quartet : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Stéphane Kochoyan, C. Wallemme, C. Marguet : 22 h 30 dim., lun. ; Jam Session : jusqu'au 25 février. 22 h 30 mar.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Von and Chico Freeman Group : 21 h mar. ; Buster Williams Quintet : 21 h lun.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jam Session : jusqu'au 12 février. 22 h 30 mer. ; Vera Nsangue Trio : 22 h 30 jeu., mar. ; Webatoys : 22 h 30 ven., sam. ; Audition publique de deux groupes ; jusqu'au 16 février. 22 h dim. ; Captain Mercier : jusqu'au 24 février. 22 h 30 lun.

BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Georges Arvanitas, Jacky Samson : 22 h mer., jeu. Piano, ctb ; Alain Fougeray, Stéphane Guérault : 22 h lun., mar. Piano, ctb.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Trio Duchemin : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam., *dim. ; Joe Lee Wilson : 22 h 45 lun., mar.*

BLUES DU NORD (42-09-00-77). Rythm'Winners : 22 h jeu.

CAFÉ DE LA DANSE. Mônica Passos : jusqu'au 28 février. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

CAFÉ DE LA PLAGE (47-00-91-60). Miguel Gomez : jusqu'au 28 février. 23 h ven. Salsa ; Philippe Sellam, Gilles Renne : 23 h sam.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Amar Sundy : 22 h mer., jeu.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Lou Reed : 20 h 30 mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Dany Doriz Sextet : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Big Band de Saint-Gratien : 21 h 30 dim. ; New Orleans Globe Trotters : 21 h 30 lun., mar.

CITY ROCK (43-59-52-09). Carlyn Jones : 0 h mer. ; Dixie Stompers : 0 h jeu. ; Kart : 0 h ven. ; Solo : 0 h sam. ; Milwalkee : 0 h dim. ; Naz Rock : 0 h lun. ; Mike Lester Band : 0 h mar.

CONWAY'S. This is It : 22 h mer.

LA COUPOLE (43-20-14-20). Orchestre Maxime Saury : 21 h jeu.

ELYSÉE-MONTMARTRE. Lynyrd Skyn*nyrd : 19 h 30 jeu. ; Procol Harum* : 19 h 30 ven.

ESPACE ORNANO. Overkill : 19 h 30 mer. ; Soirée du Label angevin Black et Noir : 19 h jeu. Avec Mad Monster Party, Dirty Hands, Subtle Turn Lips ; Blur : 19 h 30 ven.

L'EUSTACHE (40-26-23-20). Didier Squiban, G. Scouarnec, J. L. Roumier : 22 h 30 mer. ; Avram Pfeffer : 22 h 30 jeu., ven. ; François Theberge Trio : 22 h 30 sam. ; Jean-Michel Couchet : 22 h 30 lun., mar.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Blues'n Bluesy : 22 h 30 mer. ; Blues et des Poussières : 22 h 30 jeu. ; Mike Lester Band : 22 h 30 ven. ; Shakin'Blues : 22 h 30 sam. ; House Band : jusqu'au 23 février. 16 h dim. ; 21 h dim. ; Frog Mouth Blues Band : jusqu'au 25 février. 22 h 30 mar. ; Jam Session : jusqu'au 23 février. 16 h dim.

GALERIE DE NESLE (43-29-45-88). All That Jazz : 19 h dim.

GIBUS(47-00-78-88). One Eyed Jack : 23 h mer. ; Java bleu : 23 h jeu. ; Les Tracteurs : 23 h ven., sam. ; Iven les Terribles, Big Yum Yum : 23 h mar.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 14 février. 21 h ven. ; Trio New Orleans : jusqu'au 15 *février.* 21 h sam.

HOLLYWOOD SAVOY (42 36 16 73). Marcel Zanini : 22 h 15 mer. ; The Transcontinental Cow-boys : jusqu'au 13 février. 22 h 15 jeu. ; Soul Time : 22 h 15 ven. ; Matthew Gonder Band : 22 h 15 sam. ; Barbered Wire : 22 h 15 lun. Soirée country ; Bill Thomas : 22 h 15 mar.

HOTEL ADAGIO (40-45-10-00). Marcel Zanini Quintet ; 21 h ven.

HOTEL LUTETIA. *Nuits Jazz et Boogie* : 21 h 30 ven. Avec Louis Mazetier, François Rilhac, Rob Agerbeek, Bob Seeley (piano) ; Nuit jazz et boogie : 21 h 30 sam. Axel Zwingenberger, Neville Dickie, Joachim Palden, Günther Straub, Jean-Pierre Bertrand (piano), Vince Weber, Danah Gillespie (piano, voc.), Jean-Paul Amouroux Quartet, François Fournet (guit.).

JAZZ-CLUB LIONEL-HAMPTON *(40-68-30-42). Jimmy McGriff : 22 h 30* mer., jeu., ven., sam. ; Christian Morin : jusqu'au 23 février. 12 h dim. Avec l'Ellingtomania de François Biensan et le quatuor à cordes Alyosia, Claire Paris (dir.) ; Boto e Novos Tempos : jusqu'au 28 mars. 22 h 30 dim. ; Freddy and Ike Cole Quintet : jusqu'au 29 février. 22 h 30 lun., mar.

LA-VILLA (43-26-60-00). Philip Catherine : 22 h mer., jeu., ven., sam. Guit., Olivier Hutman (piano), Thomas Bramerie (ctb), Everett Sangoma (batt.) ; Peter Osborne : 22 h lun., mar. Sax., Olivier Callard (piano), Hubert Dupont (basse), Benjamin Henocq (batt.).

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Carl Schlosser Quartet : 22 h mer. ; Sherry Margolin Trio : 22 h jeu. ; Michèle Hendricks Quartet : 22 h ven., sam. ; Annie Papin Quartet : 22 h lun. ; Kimbered Jazz Caraibes : 22 h mar.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Orchestre de François Cotineau : 20 h 30 jeu. Et l'Orchestre de Doudou Gouirand.

LE MONTANA (45-48-93-08). Quartet Ludovic de Preissac : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Chris Henderson Duo : jusqu'au 23 février. 22 h 30 dim. ; Trio René Utreger : 22 h 30 ven., sam., lun., mar. Au club.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Pierre Calligaris All Stars : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Serge Rahœrson and Nivo : jusqu'au 23 février. 22 h dim. ; Maxim Saury : 22 h lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). Victimas de la suerte : 20 h mer. ; Fly Shoes : 23 h jeu. ; Pascal du Broca et les Vierges noires : 23 h ven. ; Fun Carmen : 23 h sam. ; Lofofora Therapy : 20 h lun.

NEW MORNING (45-23-51-41). Rasnoel : 21 h 30 jeu. Et Romy, Jehu Georges (voc.), Patrick Théodose, Patrick Quipandidie (perc.), Ismael (drums), Marino, Sure (sax.), M'Bajombe Harry (basse), Bernard Chamand (guitare) ; Manu Dibango : 21 h 30 ven., sam. Et le Soul Makossa Gang. Invités : les Little ; Mark Helias Group : 21 h 30 mar.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). John Martyn : 22 h mer. ; Gérard Pansanel, Antonello Salis : 22 h mar. Guit., piano et accordéon.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Deborah Seffer Trio, Raul Barboza : 21 h lun. ; Rock and Blues Boogie Band : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Watergate Seven : 21 h *mer. ; Formule 4 : 21 h 30 jeu. ; Five* O'Clock : 21 h ven. ; BSBG : 21 h sam. ; Quarté plus : 21 h lun. ; Claude Luter Quintet : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Turk Mauro, Alain Jean-Marie, Michel Gaudry : 23 h mer. Sax., piano, ctb ; Barney Wilen and Friends : 23 h jeu., ven., sam. Sax ; Turk Mauro, Emmanuel Bex, Richard Portier : 23 h mar. Sax., orgue, batt.

PIGALL'S. Pablo Master : 20 h ven. Reggae ; Soirée Sex Machine : jusqu'au 29 février. 23 h 30 sam.

REX CLUB (45-08-93-89). Morrigan : 23 h mer. ; Pulsar : jusqu'au 27 février. 0 h jeu. ; L'Etudiante : jusqu'au 28 février. 22 h 30 ven. ; Nuits exotiques : jusqu'au 29 février. 23 h sam. Zouk, soukous, funk, reggae, sega.

SLOW-CLUB (42-33-84-30). Les Haricots rouges : 22 h mer., jeu., ven. ; Gene Mighty Flea Conners : 22 h mar. ; Tony Marlow Blue Five : 22 h sam.

SUNSET (40-26-46-60). Denis Fournier Quintet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Open Air : 22 h 30 lun., mar.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Ute Lemper : 20 h 30 ven. Avec le Michael Nyman Band. Nyman.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Trio Katy Roberts et Sarah Lazarus : jusqu'au 19 février. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 14 h dim.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Alain Giroux and J.-L. Mahjun : 22 h mar. ; Stylix : 22 h jeu. ; Brothers McDaniel : 22 h ven. ; Train Robbers : 22 h sam. ; Wolfpack : 1 h sam. ; Jean-Jacques Milteau and Friends : 22 h mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Red Hot Chili Peppers : 20 h dim. ; Paul Young : 20 h mar.

PÉRIPHÉRIE

CHAMPIGNY-SUR-MARNE. SALLE YOURI-GAGARINE. Chantages : 21 h ven. Un spectacle musical de Jacques Mahieux. Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

CHILLY-MAZARIN. M.J.C (69-09-01-87). Yann Viet Trio : 21 h sam.

COLOMBES. SALLE DES FÊTES (47-82-42-70). Eddy Louiss : 20 h 30 ven.

CRÉTEIL. MJC-CLUB CROIX DES MÈCHES (48-99-75-40). Quartet Elan : 21 h ven.

DRAVEIL. ESPACE VILLIERS (69-40-94-90). Forum 91 Rock : 21 h ven. 1re partie : Christian Vander. 2e partie : Fou de Bassan, Kheops, Monsieur No.

ISSY-LES-MOULINEAUX. FAHRENHEIT (45-54-21-39). Living in Texas : 21 h ven.

MASSY. CENTRE PAUL-BAILLIARD (69-20-57-04). Louis Winsberg Quartet : 21 h ven.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Patricio Villarcel, Jacques Veillé, Noël Akchoté : 21 h ven. Claviers, trb, guit., Ramon Lopez (drums) ; Le Coffre à jouets : 21 h mar. Alain Agius (sax.), Maurice ben Cherrit (guit.), David Zagury (basse), Philippe Aboukrat (drums).

SAINT-DENIS. MJC (42-70-27-21). Cry Babies, Dernier Rêve, Phobimaniacs : 20 h sam.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. LA CLEF-L'ECLIPSE (39-73-38-13). Kingsnakes : 21 h sam. ; Bex-Portier-Brouqui Trio : 21 h ven.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Mops Trio : 21 h 30 sam.

VILLIERS-SUR-MARNE. CINÉMA DE LA GARE (49-41-31-70). Castafiore Quintet : 15 h 30 sam. Dans le cadre du Festi*val Sons d'hiver.*

PARIS EN VISITES

MARDI 11 FÉVRIER

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps », 10 h 30, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« Les majoliques et leurs belles histoires coloriées », 10 h 30, Petit Palais, avenue Winston-Churchill (L'Art et la manière).

« La Bourse en activité », 11 h 15, sortie métro Bourse (I. Hauller).

Exposition : « Giacometti », 14 heures, 12, avenue du Président-Wilson (P.-Y. Jaslet).

« Le Musée Cognacq-Jay dans l'hôtel Donon », 14 h 30, 8, rue Elzévir (D. Bouchard).

« Cours, jardins, hôtels entre Saint-Paul et Saint-Gervais, au Marais », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (D. Fleuriot).

« A la découverte du tracé et des vestiges de l'enceinte de Philippe *Auguste rive-gauche », 14 h 30,* square Gabriel Pierné, angle rue de Seine et rue Mazarine (A nous deux, Paris).

« Demeures renaissance du Marais », 14 h 30, 44, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

« Histoire et fonctionnement de l'hôtel des Ventes, au nouveau *Drouot », 14 h 30 et 16 h 30, sortie* métro Richelieu-Drouot, face au Crédit du *Nord* (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais sud. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Ile de la Cité, des origines de Paris aux travaux d'Haussmann », 14 h 40, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

Exposition : « Artistes et théâtres d'avant-garde » au Musée Marmottan », 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

14, boulevard Raspail (salle 2), 14 h 30 : « Renaissance humaniste et contre-Réforme » (Europ explo).

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le pouvoir du droit international », par R.-J. Dupuy (Académie des sciences morales et politiques).

Centre associatif Mesnil-Saint-Didier, 25, rue Mesnil, 14 h 30 : « Akhenaton. Portrait du pharaon « hérétique », par C. Richard ; 16 h 30 : « Vermeer, « L'allégorie de la peinture », par J. Thabuis (Le Cavalier bleu).

Salle Notre-Dame-des-Champs, *92 bis*, boulevard du Montparnasse, 15 heures : « Splendeurs de l'empire russe : les Versailles du tsar » (Paris et son histoire).

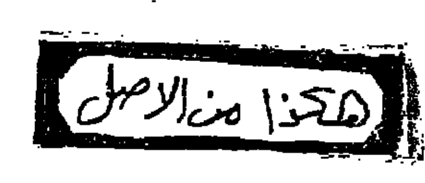
Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 18 heures : « Les planètes joviennes et les comètes » (Cours d'astronomie pratique).

Auditorium de la galerie Colbert, *2, rue Vivienne, 19 heures* : « Degas. Jusqu'au bout de l'élégance », par F. Barbe (Hors cadre).

Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, 20 heures : « La maltraitance : aspects anthropologiques, médicaux et juridiques dans les prises en charge d'enfants de migrants », avec R. Benegadi (La Maison de toutes les couleurs).

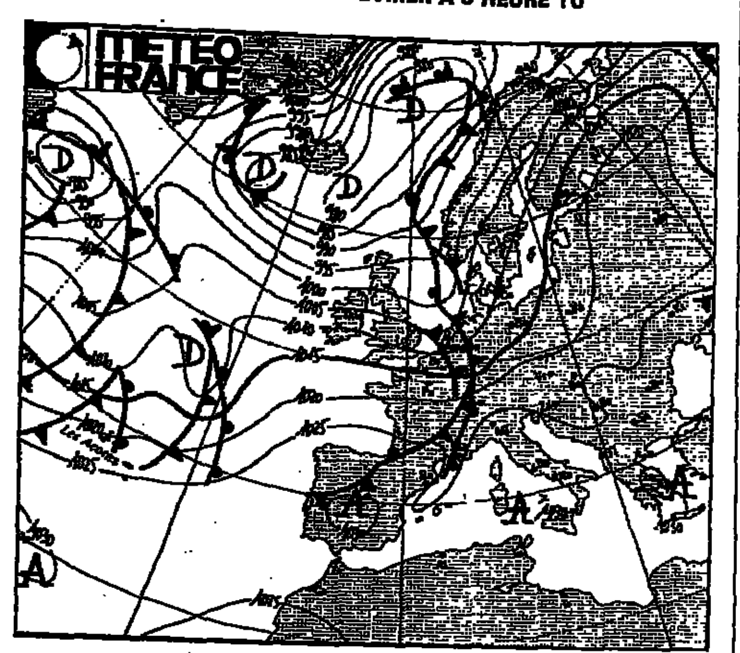
199 bis, rue Saint-Martin, 20 heures : « L'initiation en Occident de nos jours ». Le débat sera précédé de la projection du film *Excalibur*, de J. Borman (Centre culturel AMORC).

Sorbonne (amphithéâtre Guizot), 17, rue de la Sorbonne, 20 h 30 : « Soirée à la mémoire de Charles Sterling, 1901-1991 », avec M. Laclotte et J. Chroscicki (Centre de civilisation polonaise).

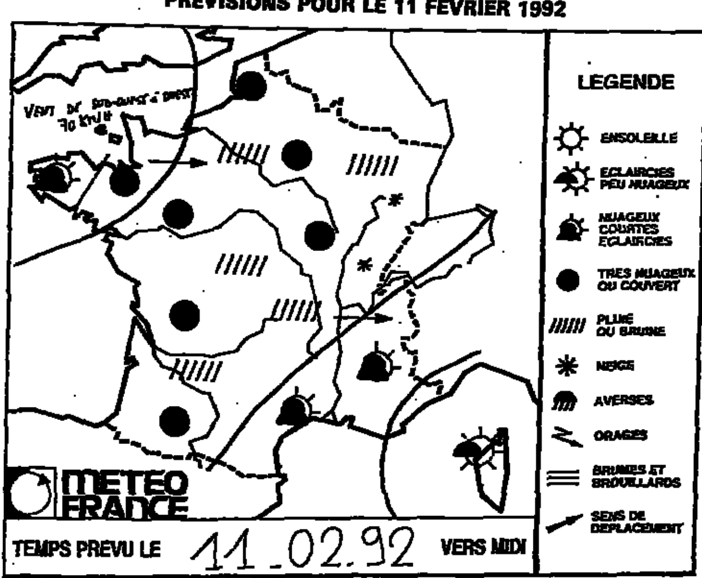


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 FÉVRIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 11 FÉVRIER 1992

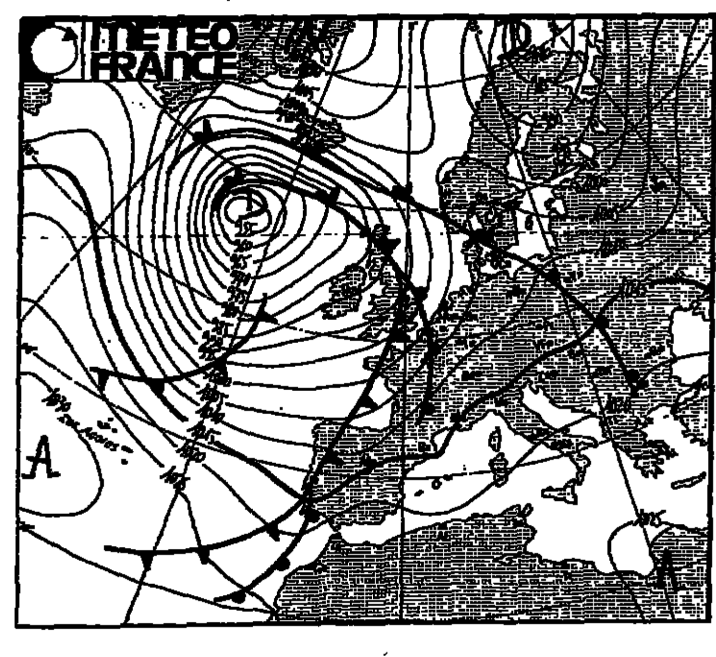


Mardi : une perturbation traverse la France. – Le matin, le ciel sera couvert et pluvieux sur un quart nord-ouest. A la mi-journée, les pluies se situeront des Pyrénées aux régions du Centre et aux Ardennes. La moitié est sera touchée dans l'après-midi. Les régions méditerranéennes seront privilégiées avec seulement des nuages élevés. Quelques éclaircies reviendront sur la Bretagne, la Normandie et les Pays de Loire l'après-midi. Les précipitations seront modérées, localement fortes sur la moitié nord. La limite pluie-neige voisine de 1 000 mètres s'élèvera ensuite à 2 000 mètres. Le vent se renforcera et atteindra localement 70 km/h sur la moitié nord.

Les températures minimales seront de l'ordre de 2 degrés à 6 degrés en général, localement 0 à 3 degrés dans le Nord-Est et le Centre-Est et 6 degrés à 9 degrés dans le Nord-Ouest.

L'après-midi, les températures seront très douces, de 10 degrés à 14 degrés du nord au sud du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 12 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 10-2-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 9-2-1992 à 18 heures TU et le 10-2-1992 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	15	3	C
BIARRITZ	16	6	D
BORDEAUX	14	3	D
BOURGES	14	2	D
BREST	10	5	D
CAEN	11	4	D
CHERBOURG	10	4	B
CLERMONT-FER.	16	2	D
DIJON	13	2	D
GRENOBLE	16	6	C
LILLE	8	3	D
LIMOGES	12	3	B
LYON, BRON	13	3	O
MARSEILLE	13	6	N
NANCY	12	6	C
NANTES	11	2	D
NICE	14	6	N
PARIS-MONTS	9	3	D
PAU	16	4	N
PERPIGNAN	13	6	D
RENNES	12	3	D
ST-ETIENNE	14	3	D
STRASBOURG	12	5	D
TOULOUSE	15	7	D
TOURS	8	2	D
POINTE-A-PITRE	29	22	C

ÉTRANGER

ALGER	16	1	N
AMSTERDAM	7	5	N
ATHÈNES	10	1	D
BANGKOK	32	25	N
BARCELONE	14	4	N
BELGRADE	11	–3	D
BERLIN	9	2	D
BRUXELLES	8	5	C
COPENHAGUE	5	1	C
DAKAR	25	20	N
DJERBA	16	11	D
GENEVE	13	4	D
HONGKONG	15	13	P
ISTANBUL	5	0	D
JÉRUSALEM	3	–1	D
LE CAIRE	–	–	–
LISBONNE	15	8	C
LONDRES	11	2	A
LOS ANGELES	18	11	P
LUXEMBOURG	9	4	P
MADRID	14	–3	C
MARRAKECH	22	8	D
MEXICO	21	5	D
MILAN	12	3	N
MONTRÉAL	–9	–21	D
MOSCOU	0	–8	N
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	17	9	D
NEW-YORK	–1	–7	D
OSLO	2	0	P
PALMA-DE-MAJ.	15	10	D
PÉKIN	8	–4	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	14	6	D
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	2	2	C
SYDNEY	21	17	C
TOKYO	9	1	D
TUNIS	17	4	D
VARSOVIE	3	–4	D
VENISE	4	1	B
VIENNE	6	2	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Alpes françaises

SUFFIRAIT-IL d'organiser les Jeux olympiques pour les remporter ? La France vient de donner la réponse. Les automates de Découflé n'avaient pas encore commencé à battre des planchettes, Michel Platini n'avait pas encore brandi pour les 200 derniers mètres la flamme olympique sur cette espèce de courgette qui la véhicula des semaines durant, les athlètes déguisés par les grands couturiers n'avaient pas encore défilé devant le manteau noir de la République que, déjà, nous savions à quoi nous en tenir. Ce serait la France, haut la main !

Dès avant l'ouverture, les hockeyeurs avaient remporté une incontestable victoire en se faisant battre par les Canadiens. Superbe défaite, consentie de manière éclatante ! Ainsi, du moins, nous fut présenté ce match perdu.

Et puis il y eut Piccard. Sa descente fit, en moins de deux minutes, remonter le moral du pays. On l'avait montré, il y a deux ou trois semaines, au fond d'un « trou » mental. Il était alors au bord des larmes. Sur ses skis, il se traînait, morose, comme socialiste en précampagne. Vint le grand jour de la grande glisse. On sait ce qu'il advint : il eut son trône d'argent.

Tant pis pour le vainqueur, ordinaire Autrichien, qui avait eu le tort de partir le premier et de le rester, et à qui l'on pardonna son succès puisqu'il était à demi français ! Le regard limpide de Piccard irait d'une chaîne à l'autre rasséréner la France. Le héros de la morosité surmontée fut gentil philosophe et modéra les ardeurs de micro.

Cinq centièmes de seconde de moins et c'était la médaille suprême, lui fit-on remarquer. *« Cinq centièmes de plus et j'étais troisième. »* Quand même, insista-t-on, *« cinq centièmes c'est rageant ! »* On a calculé l'écart : 1,38 mètre ! *« Non, ce n'est pas rageant,* dit le sourire d'argent, *c'est la course. C'est la vie. C'est comme ça. C'est formidable ! »* Il resterait à oublier définitivement l'identité de l'imprononçable Autrichien, cueilleur clandestin d'ancolies, et celui de la..., comment dit-on, Russe, Soviétique, « CEiste », unifiée ? qui remporta une course de fond d'on ne sait combien de kilomètres, on ne sait où.

Ce que l'on n'oublierait pas, ce serait la leçon de joie modeste du brillant second que la France glorifiait. On s'égosillait à le présenter comme héros national et surhomme. Il disait : *« J'ai redécouvert le plaisir de skier. »*

Br. F.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 10 février

TF 1

20.45 Variétés : Stars 90. Les cascadeurs de cinéma.
22.40 Magazine : Combien ça coûte ? Invité : le professeur Christian Cabrol.
23.45 Magazine : Club J.O. Résumé des épreuves du jour.
0.25 Magazine : Minuit sport. Rallye : 24 heures sur glace de Chamonix.
0.50 Journal, Météo et Bourse.
1.05 TF 1 nuit. 7 sur 7 (rediff.).
1.55 Feuilleton : C'est déjà demain.
2.40 Feuilleton : Le Boomerang noir (1er épisode).

A 2

20.50 Téléfilm : La Storia. De Luigi Comencini (2e partie).
22.20 Cinéma : La Comtesse aux pieds nus. ■■■ Film américain de Joseph L. Mankiewicz (1954).
0.35 Journal et Météo.
1.05 Magazine : Caractères.
2.45 Magazine : Double jeu (rediff.).
4.00 Dessin animé (et à 5.30).
4.10 24 heures d'info.
4.40 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FR 3

20.10 Divertissement : La Classe.
20.45 Cinéma : Heureux qui comme Ulysse. ■ Film français de Henri Colpi (1969).
22.20 Journal, Météo et Journal des J.O.
23.10 ▶ Magazine : Océaniques. La Lucarne, de Thierry Augé.
0.05 Magazine : Ramdam.

CANAL PLUS

20.31 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Les Banlieusards. ■■ Film américain de Joe Dante (1988).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Vietnam Texas. □ Film américain de Robert Ginty (1990).
23.45 Cinéma : Un compagnon de longue date. ■ Film américain de Norman Rene (1989) (v.o.).
1.20 Cinéma : Fascination australienne. Film américain classé X, de Jim Travis (1990).

LA 5

20.45 Téléfilm : Miami Stup. De Dominic Elmo Smith.
22.35 Débat : L'Affaire Habache. Animé par Pierre-Luc Seguillon.
23.30 Série : Lou Grant.
0.20 Journal de la nuit.
0.30 Cas de divorce (rediff.).
1.00 Sherlock Holmes et le docteur Watson (rediff.).
1.25 Dominique (rediff.).
1.55 Série : Voisin, voisine (et à 3.20, 4.45).
2.55 Tendresse et passion (et à 4.20).
5.45 Magazine : Ciné Cinq.

M 6

20.30 Surprise-partie.
20.40 Cinéma : Hors-la-loi. ■ Film français de Robin Davis (1984).
22.35 Téléfilm : Pour la mort d'un flic. De Joseph Mehn.
0.05 Magazine : Culture rock. La saga des duos.
0.35 Six minutes d'informations.
0.40 Magazine : Dazibao.
0.45 Magazine : Jazz 6. Ultramarine en concert à Vienne en 1991.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

21.00 Cinéma : La Bande des quatre. ■■ Film français de Jacques Rivette (1988).
23.40 Documentaire : Cent ans de jazz. De Claude Fléouter. 2. Harlem, l'âge d'or.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. L'Europe des jeunes compositeurs (1).
20.30 L'Histoire en direct. 24 février 1982, la naissance d'Amandine.
21.30 Ghelderode fantastique. 5. Un sourire d'archange blessé.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité de l'architecture.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Françoise Choay (l'Allégorie du patrimoine).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 octobre 1991 lors du Festival des cathédrales) : œuvres de Schein, Lechner, Albert, Schutz, par le Cantus Cölln, dir. : Konrad Junghanel.
22.30 Espace libre.
23.10 Ainsi la nuit... Par Denise Bahous. Œuvres de Schubert, Haydn, Schumann, Brahms, Rossini.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Henri Renaud.

Mardi 11 février

TF 1

20.50 Cinéma : Les Keufs. ■■ Film français de Josiane Balasko (1987). Avec Josiane Balasko, Isaach de Bankolé, Jean-Pierre Léaud.
22.30 Magazine : Ciel, mon mardi ! Présenté par Christophe Dechavanne.
0.20 Magazine : Club J.O. Présenté par Roger Zabel. Résumé des épreuves du jour.
1.10 Journal, Météo et Bourse.
1.25 TF 1 nuit. Reportages (rediff.).
1.50 Feuilleton : C'est déjà demain.
2.40 Feuilleton : Le Boomerang noir (2e épisode).
4.10 Musique.
4.40 Documentaire : Histoire de la vie.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles.

A 2

20.50 Cinéma : Le Jumeau. ■ Film français d'Yves Robert (1984). Avec Pierre Richard, Carey More, Camilla More.
22.35 Divertissement : Rire A 2. Pierre Palmade au Palais des Glaces.
23.30 1. 2. 3. Théâtre.
23.35 Magazine : La 25e Heure. Spécial Bulgarie. Portrait d'un homme du pouvoir, de Zlatina Rousseva ; Roufinka Ballad, de Malina Detcheva ; la Révolution du sourire, de Christo Iliev et Zlatina Rousseva.
1.25 Journal et Météo.
2.10 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).
3.30 Feuilleton : Verdi (1er épisode).
4.15 24 heures d'info.

FR 3

20.40 INC.
20.45 Sport : J.O. Patinage artistique : libre couples, à Albertville.
23.15 Journal et Météo.
23.35 Journal des J.O.
0.05 Magazine : Ticket bleu (rediff.)
0.35 Musique : Mélomanuit. Invité : Henri Verneuil.

CANAL PLUS

20.35 ▶ Cinéma : Indiana Jones et la dernière croisade. ■■■ Film américain de Steven Spielberg (1989). Avec Harrison Ford, Sean Connery, Denholm Elliott.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Le Brasier. □ Film français d'Eric Barbier (1990). Avec Jean-Marc Barr, Marushka Detmers, Thierry Fortineau.
0.45 Cinéma : Le Beau-Père 2. □ Film américain de Jeff Burr (1989). Avec Terry O'Quinn, Meg Foster, Caroline Williams.
2.10 Documentaire : Les Baisers au cinéma.

LA 5

20.45 Cinéma : Le Dernier Vol de l'arche de Noé. ■ Film américain de Charles Jarrott (1981). Avec Elliott Gould, Ricky Schroder, Geneviève Bujold.
22.40 Magazine : Ciné Cinq. Présenté par Michel Cardoze.
22.55 Cinéma : Un été d'enfer. □ Film français de Michael Schock (1984). Avec Thierry Lhermitte, Véronique Jannot, Daniel Duval.
0.40 Journal de la nuit.
0.50 Cas de divorce (rediff.).
1.20 Sherlock Holmes et le docteur Watson (rediff.).
1.45 Dominique (rediff.).
2.15 Tendresse et passion (et à 3.40, 5.05).
2.40 Série : Voisin, voisine (et à 4.05).

M 6

20.30 Surprise-partie.
20.40 Téléfilm : Sur la piste des voleurs de chiens. De Greg Beeman, avec Candace Cameron, Carl Adam. *Des enfants et des trafiquants d'animaux.*
22.15 Téléfilm : Ces enfants-là. De Georg Stanford Brown, avec Tyne Daly, Richard Crenna. *Un nouveau-né mongolien.*
0.00 Documentaire : 60 minutes. Scandale à Hollywood, de Peter Bate.
0.50 Six minutes d'informations.
0.55 Magazine : Dazibao.
1.00 Musique : Rapline. Public Enemy ; I ZB ; Son of Bazerk.
2.00 Rediffusions. La Face cachée de la Terre (Le plus profond gouffre du monde) ; Culture pub ; Venise ; Kromatik ; Culture rock ; Nouba ; Italie, le voyage en Calabre.

LA SEPT

21.00 Théâtre : Crime et châtiment. Pièce de Dostoïevski, mise en scène d'Andrzej Wajda.
23.00 Documentaire : Occidorientales. De Barrie Gavin. 3. La Flûte de Jade.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. L'Europe des jeunes compositeurs (2).
20.30 Archipel sciences.
21.30 Iran-France. Du blocage politique aux relations économiques.
22.40 Les Nuits magnétiques. Voyage au pays du deuil (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec notre collaborateur Philippe Dagen (l'Age d'or).
0.50 Musique : Coda. Le calypso. 2. L'histoire du carnaval.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Concerto pour violon et orchestre n° 4 en ré majeur K 418, de Mozart ; Hommage à Chostakovitch op. 4, de Boer ; Symphonie n° 5 en ré mineur op. 47, de Chostakovitch, par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. : James Conlon.
22.30 Espace libre.
23.10 Ainsi la nuit... Par Denise Bahous. Quatuor à cordes en ut majeur op. 74 n° 1, de Haydn ; Trois chants de Michel-Ange, de Wolf ; Sonate pour clarinette et piano n° 2 op. 120, de Brahms ; Onze bagatelles pour piano en ut mineur op. 119, de Beethoven ; Das Lied im Grunen, de Schubert.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Philippe Carles.

Le Monde

Le vice-président américain et les négociations du GATT

M. Dan Quayle met en garde contre la détérioration des relations entre l'Europe et les Etats-Unis

Le vice-président américain Dan Quayle ainsi que plusieurs membres du Congrès américain et experts des questions de sécurité ont mis en garde contre le risque d'une recrudescence de l'isolationnisme aux Etats-Unis et d'une détérioration des relations transatlantiques si persiste le différend euro-américain sur les questions commerciales.

L'aboutissement des négociations du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) *«reste absolument crucial pour la sécurité de l'Europe, (...) le commerce est une question de sécurité»*, a notamment déclaré M. Dan Quayle dimanche 9 février, qui s'exprimait devant la conférence de la Wehrkunde, organisée chaque année à Munich sur les questions de sécurité.

Les sénateurs républicains et démocrates présents à Munich, faisant écho à ces propos du vice-président, ont appelé les Européens au compromis dans les négociations de l'Uruguay Round, faute de quoi les engagements des Etats-Unis dans l'OTAN pourraient être remis en cause. *«Nous sommes au bord d'un précipice, et les Européens ne s'en rendent pas compte ou ne s'en soucient pas»*, a ainsi estimé le sénateur républicain Richard G. Lugar (Indiana). *«On ne peut nier le lien entre la bataille économique et les questions militaires*, a-t-il ajouté. *Le protectionnisme est un problème croissant aux Etats-Unis. Il va de pair avec une forte tendance à vouloir rapatrier les forces américaines d'Europe et d'Asie.»* Le sénateur républicain William Cohen (Maine) a affirmé, pour sa part, que les effectifs des troupes américaines allaient être réduits dans des proportions beaucoup plus importantes que ce qu'a annoncé M. George Bush et que le Congrès s'orientait vers le maintien de 75 000 hommes plutôt que de 150 000. *«L'idée que l'OTAN n'est plus nécessaire ou que les Etats-Unis n'en ont plus les moyens se répand*, a-t-il dit. *Bien peu sont encore prêts à payer pour ce qu'ils perçoivent comme la sécurité des autres.»*

Mme Martine Aubry au «Grand Jury RTL-le Monde»

27 000 jeunes ont été embauchés grâce à l'exonération de charges sociales

Invitée du «Grand Jury RTL-*le Monde*», le 9 février, Mme Martine Aubry, ministre du travail, a promis *«une position commune d'ici à quelques jours»*, avec MM. François Doubin (ministre de l'artisanat, du commerce et de la consommation) et Jack Lang (ministre de la culture et de la communication), sur le travail du dimanche. Il s'agit *«d'un problème de société»* qui ne peut pas se *«résumer, comme certains l'ont fait dans des campagnes publicitaires, à des slogans»*, a-t-elle souligné.

«Cela me scandalise qu'on puisse penser que je fais du traitement statistique», s'est écrié Mme Aubry, résolue à défendre sa conception du *«traitement social»* du chômage. Elle a indiqué que la mesure d'exonération de charges sociales avait permis, en deux mois et demi, l'entrée de 27 000 jeunes dans les entreprises. De plus, *«plusieurs milliers d'emplois familiaux supplémentaires ont été inscrits entre le 15 et le 30 janvier dans les URSSAF»*, a-t-elle précisé.

Succédant à M. Jean-Louis Giral

M. Jean Domange va devenir président de la commission sociale du CNPF

M. Jean Domange, président de la Fédération nationale du bâtiment (FNB), sera le prochain président de la commission sociale du CNPF, en remplacement de M. Jean-Louis Giral, démissionnaire depuis la fin de l'année. Le président du CNPF, M. François Perigot, a annoncé son choix le 10 février; il sera soumis au conseil exécutif le 17 février.

Ainsi prend fin une période de vacance, M. Giral assurant ces dernières semaines l'intérim d'un poste qu'il occupait depuis septembre 1989, quand il succéda à M. Pierre Guillen, vice-président et délégué général de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières). De nombreux noms avaient circulé et M. Perigot semblait éprouver des difficultés pour désigner une personnalité compétente, alors que 1992 sera marquée par des négociations importantes, pour les régimes de retraite, et pour l'adoption d'une nouvelle convention UNEDIC, en fin d'année.

Président de la FNB – fonction qu'il conservera, – PDG d'une entreprise familiale de couverture-plomberie-chauffage de cinquante personnes, M. Jean Domange, soixante et un ans, prend donc la suite de l'ancien président de la FNTP (Fédération nationale des travaux publics). Ironie du sort, les deux fédérations, cousines, n'ont pas toujours entretenu les meilleurs rapports, mais le nouveau président de la commission sociale pourra s'appuyer sur M. Bernard Boisson, directeur de la commission au sein du CNPF, et président de l'UNEDIC, et qui fut longtemps directeur des affaires sociales de la FNB. Pendant des années, avec ce dernier, M. Domange s'occupa des dossiers sociaux pour la profession du bâtiment et il fut à l'origine de la négociation d'une nouvelle convention collective en 1990 ainsi que d'une nouvelle grille de classification.

A. Le.

Après avoir survolé Jupiter

La sonde Ulysse est en route vers le Soleil

La sonde spatiale américano-européenne Ulysse, qui avait été lancée le 6 octobre 1990 par la navette Discovery, a survolé avec succès, samedi 8 février, la surface de la planète Jupiter depuis une altitude de 376 000 kilomètres. Une manœuvre bien délicate lorsqu'on songe que les ordres transmis depuis la Terre à l'engin qui croise à quelque 98 000 kilomètres/heure mettent près de quarante minutes pour lui parvenir.

Pour la première fois, une sonde spatiale va sortir du plan de l'écliptique – ce plan virtuel dans lequel se déplacent *grosso modo* presque toutes les planètes du système solaire – pour prendre, grâce à l'effet d'attraction gravitationnel de Jupiter, une trajectoire qui lui est perpendiculaire.

Ainsi, cette petite sonde de 370 kilos va pouvoir survoler le Soleil par les pôles. Une mission très attendue de la communauté scientifique, qui pourra ainsi étudier dans des conditions très favorables ce flux de particules qu'est le vent solaire et le comportement du champ magnétique de l'astre des jours dans ces régions extrêmes. Première étape : le pôle Sud, qui sera survolé dès juin 1994, le pôle Nord devant l'être en 1995.

SUR LE VIF CLAUDE SARRAUTE

J'ai rien vu, j'y étais !

Vous l'avez vu, vous, à la cérémonie d'ouverture des J.O., mon Mimi, bras dressés, soulevé, enfin, après avoir fait le dos rond, par les «ola», ces vagues qui parcouraient, de proche en proche, la foule ? Moi, non, forcément, j'y étais. Et sur place, à ma place, dans les gradins de cet énorme, de ce sinistre stade en béton, cerné de miradors, je ne l'ai su que par ouï-dire. A peine l'ai-je aperçu quand il est apparu à l'entrée des artistes, petite tache sombre, flanquée de Killy... C'est le grand à gauche... et de Michel Barnier, en anoraks argentés, pour rejoindre, solennel, ses ministres, à la tribune officielle. Elle est là, Edith ? Non, c'est pas elle, c'est Sophie. Sophie qui ? Sophie d'Espagne.

Et puis, ça a été le défilé des délégations, annoncées en vers de mirliton du genre : Voici, merci Einstein, nos amis du Lichtenstein ! A cet instant précis, mes chers compatriotes, c'est le moment d'annoncer l'équipe chypriote ! Et alors là, le choc ! L'Allemagne ressuscitée, forte, puissante, avec son bataillon d'athlètes en tenue sombre. Et, derrière le drapeau olympique, l'ex-Union soviétique passée aux oubliettes de l'Histoire. Et, sous les hourras, les athlètes croates, ceux des trois pays baltes qui dessinaient, pour la première fois, la nouvelle carte du monde.

A ce propos, après le superbe ballet d'acrobates, de yoyos humains, clou d'un spectacle façon Goude qui paraissait riquiqui, clairsemé, interminable quand on avait le nez dessus, pour moi, la *Marseillaise*, vibrant appel à la guerre, lancé, en prélude à la fête des nations réconciliées dans le sport, par une petite fille, a fait un couac ! Ce sang impur abreuvant nos sillons, ces féroces soldats, cet étendard sanglant, franchement ça ressemble à quoi, là, aujourd'hui ?

A rien ! Il a mille fois raison, l'abbé Pierre, qui préside, avec Jean Toulat, une association pour une *Marseillaise de la fraternité*. Sur l'air de Rouget de Lisle, bien entendu. Un hymne national, c'est l'âme d'un peuple. Et le triomphal accueil réservé à notre unique médaille d'argent, au mépris de toutes les autres, montre bien qu'il est temps d'en changer.

Mort de Georges Lambrichs ancien directeur de la NRF

La discrétion et la rareté

Ancien directeur de la NRF, Georges Lambrichs est mort à Paris dans la nuit de dimanche 9 à lundi 10 février. Il était âgé de soixante-quinze ans.

D'origine belge, né à Bruxelles en 1917 d'un père franc-maçon, Georges Lambrichs appartenait à une famille de la petite noblesse autrichienne émigrée en Belgique au siècle dernier. C'est Jean Paulhan, dont il fait la connaissance à Paris après la Libération, qui déterminera sa vocation littéraire et éditoriale. Comme l'auteur des *Fleurs de Tarbes*, auquel il vouait une totale admiration, Georges Lambrichs avait le goût de la discrétion et d'une certaine rareté.

D'abord directeur littéraire des Éditions de Minuit, de 1945 à 1955, il entre, après un passage chez Grasset, chez Gallimard en 1956 pour y fonder la collection «le Chemin», puis la revue *les Cahiers du Chemin*, en 1967. Plus encore que Jean Paulhan, Georges Lambrichs se définissait comme un lecteur et un découvreur. La sûreté de ses choix est en effet, en ce domaine, impressionnante: Samuel Beckett – il disputait sa découverte à Jérôme Lindon –, Michel Butor, Pierre Klossowski, Robbe-Grillet, durant son passage chez Minuit, puis Le Clézio, Jacques Réda, Michel Deguy, Jude Stéfan, Gérard Macé, Jean-Loup Trassard... au «Chemin».

Parlant en 1971 de sa fonction, il la définissait ainsi dans un entretien au *Monde*: *«Employé de commerce, préposé aux lectures ou lecteur grâce à qui une infime partie du produit brut proposé est destinée à la consommation. En somme juge et partie. Ou si l'on veut, directeur littéraire.»* A la direction de la *NRF*, où il succède à Marcel Arland en 1977 (Jacques Réda prendra sa succession dix ans plus tard), Georges Lambrichs reste fidèle à la vocation littéraire plus que théorique de la revue. Il développe la partie critique, s'ouvre davantage aux auteurs étrangers, tout en assumant seul le choix des textes.

Son œuvre littéraire personnelle est placée sous le même signe du secret et de la rareté. Courtes fictions, aphorismes, ébauches de récits (1). A l'un des personnages de *Mégéries*, publié en 1974, il fait dire: *«Ayant vécu pour ne rien dire... il me reste à aller hardiment vers l'inconnu de ce que j'écris qui me sauvera.»*

Perdant la vue, Georges Lambrichs avait abandonné peu à peu ses activités. Il avait un jour raconté à l'un de ses proches un rêve dans lequel les lettres du livre qu'il était en train de lire se transformaient en clous tournés vers lui...

PATRICK KÉCHICHIAN

(1) Parmi les textes de Georges Lambrichs, sont disponibles actuellement: *Chaystre ou les Plaisirs incommodes* (La Différence 1984); *les Fines attaches* (Gallimard 1957, repris dans «l'Imaginaire» N°46); *Mégéries* (Gallimard 1974); *Pente douce* (L'Herne 1972 et La Différence 1984).

EN BREF

□ **Un projet de réforme du Conseil de sécurité, selon *Der Spiegel*.** – Selon le magazine allemand *Der Spiegel* daté du 10 février, qui ne cite pas ses sources, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, aurait pour projet de faire entrer l'Allemagne, le Japon, l'Inde, le Brésil et le Nigéria parmi les membres permanents du Conseil de sécurité d'ici à 1995. Un porte-parole du ministère allemand des affaires étrangères a déclaré dimanche que le gouvernement de Bonn n'était pas au courant d'un tel projet.

□ **Tunis souhaite le maintien d'un sommet entre le Maghreb et l'Europe du Sud.** – Le ministre tunisien de la défense, M. Abdelaziz Ben Dhia, a affirmé, samedi 8 février, que les Etats du Maghreb tiennent toujours au principe d'un sommet *«5 + 5»*. Cette réunion, qui devrait réunir les dirigeants des pays de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie et Libye) ainsi que la France, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et Malte, était prévue à Tunis à la mi-janvier. Elle avait été reportée en raison du différend qui oppose la Libye à certains pays occidentaux, dont la France, à propos des attentats contre des avions de la PanAm et d'UTA. – *(AP.)*

□ **ESPAGNE : un policier tué dans un attentat.** – Un policier a été tué dans la nuit de dimanche 9 à lundi 10 février par l'explosion d'une voiture piégée à Murcie, dans le sud-est de l'Espagne. Cet attentat survient quatre jours après l'opération la plus meurtrière commise par l'ETA depuis le début de l'année. Cinq personnes avaient été tuées, jeudi 6 février, par l'explosion d'une voiture piégée en plein centre de la capitale espagnole. – *(AFP.)*

□ **HAÏTI : accord sur le rapatriement des réfugiés.** – Les autorités de Port-au-Prince ont accepté de recevoir, au rythme de mille cinq cents personnes par semaine, les réfugiés haïtiens expulsés par les Etats-Unis, sans que ces derniers aient officiellement répondu à la demande de «compensation financière» du gouvernement provisoire haïtien, a-t-on appris, samedi 8 février, de source américaine. En dépit des premiers rapatriements, la base navale américaine de Guantanamo (Cuba), où quinze mille réfugiés ont été accueillis ces derniers mois, continue de recevoir de nouveaux fugitifs, recueillis en mer. – *(Reuter, AFP.)*

□ **ZAÏRE : M. Antoine Gizenga de retour d'exil.** – Des dizaines de milliers de Zaïrois ont fait un triomphe, vendredi 7 février, à M. Antoine Gizenga, vieil opposant, de retour dans son pays après vingt-six années d'exil, notamment en Tchécoslovaquie. Ancien collaborateur de Patrice Lumumba – premier ministre assassiné en 1961 –, il devait retrouver à Kinshasa son ancien compagnon de lutte Christophe Gbenye, président du Mouvement national Lumumba, parti d'opposition qui n'appartient pas à la coalition de l'Union sacrée. – *(AFP, Reuter.)*

BOURSE DE PARIS

Matinée du 10 février

Hésitante

La tendance était hésitante lundi 10 février à la Bourse de Paris, l'indice CAC 40 perdant 0,29 % à l'ouverture. En fin de matinée, l'indice évoluait peu dans un marché inactif. Parmi les plus fortes hausses figuraient Exor et Perrier, dont les cotations reprenaient ce lundi tout comme celle de la SAE. Le début des cotations de Cap Gemini Sogeti était décalé de trente minutes à la suite de l'annonce par ce groupe informatique d'une OPA sur le groupe suédois Programator.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 23 octobre 1992 a été tiré à 530 576 exemplaires.

Le Monde

L'ECONOMIE

Marteaux sans frontières

Les anglais Sotheby's et Christie's guettent le moment d'attaquer Paris. Les commissaires-priseurs français sauront-ils résister ?

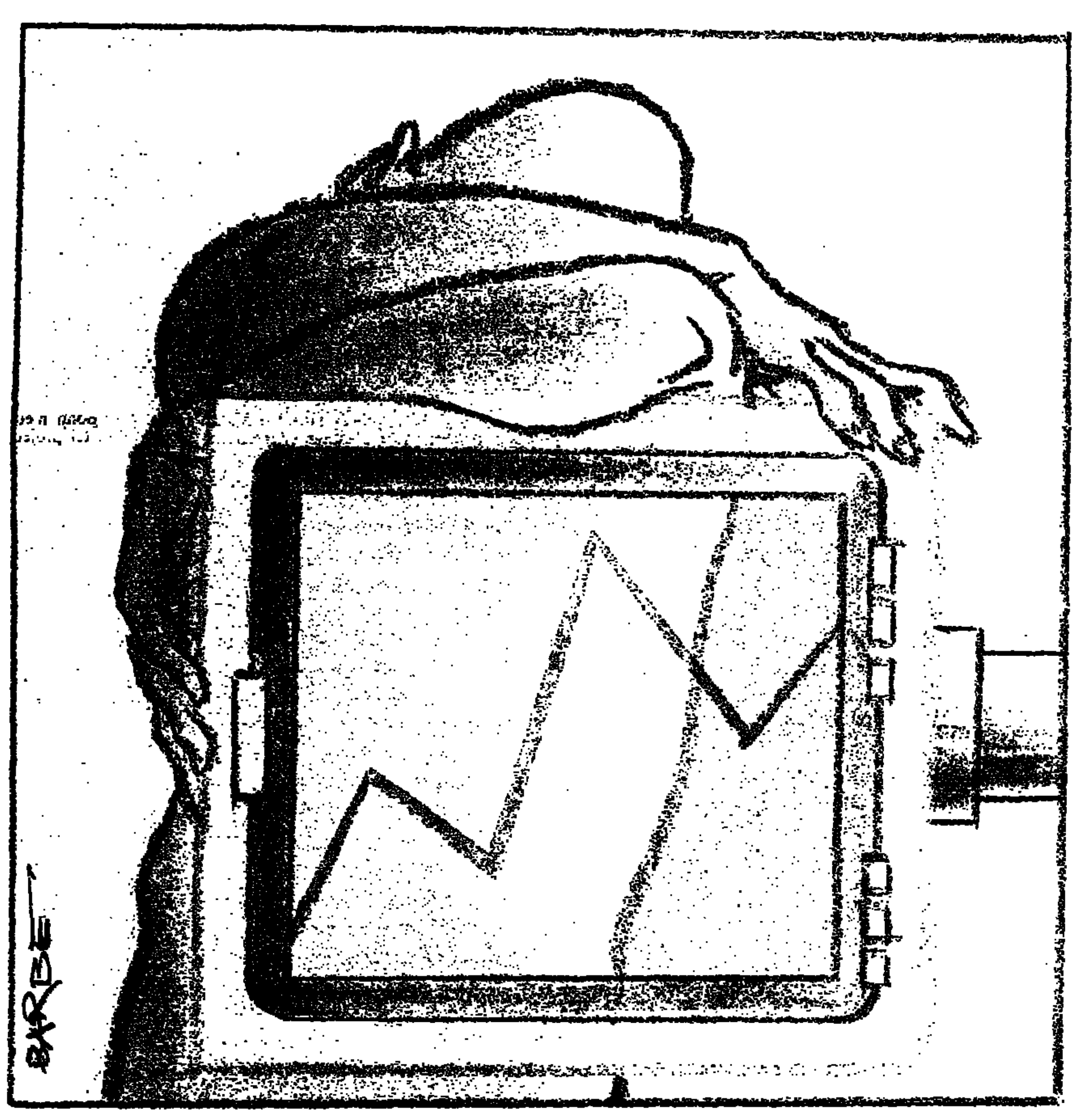
DU mobilier français, appartenant à des Franco-Américains, dispersé par des Britanniques sur le territoire monégasque : à première vue, le marché de l'art se joue des frontières. Les objets sûrement, les professionnels pas encore. Ainsi, le 26 février prochain, le mobilier dix-huitième de l'hôtel de Luzy, propriété de Pierre Schlumberger, sera vendu aux enchères dans la principauté. Quatre lots, estimés de 1 à 8 millions de francs. Cette belle vente aurait dû se tenir à Paris. Mais c'est à Monaco que la dispersion aura lieu par les soins de la firme anglo-saxonne Sotheby's.

Cet exemple parmi tant d'autres révèle l'absurdité du fonctionnement du marché de l'art français à un an de l'ouverture du grand marché européen. Les deux poids lourds, Sotheby's et Christie's – quelque 75 % du marché mondial des ventes publiques à eux deux – ne peuvent pas organiser de vente sur le territoire français. Mais ils y ont déjà leurs bureaux avec leurs experts et leurs rabatteurs : un tiers du chiffre d'affaires de Christie's est réalisé à partir des objets collectés en France. Cette firme y organise des expositions et ventile le produit de ses chasses entre New-York, Londres, Genève ou Monaco : *« Notre politique,* indique François Curiel, patron de Christie's-Europe, *est de déterminer la place où l'objet se vendra le mieux en fonction de sa nature, de son époque ou de son estimation. »*

Emmanuel de Roux et Michel Guerrin

Lire la suite page 40

Les médecins aux prises avec les comptes



L'une après l'autre, les professions de santé doivent se résoudre à participer à un effort collectif de limitation des dépenses. Celles-ci augmentent au rythme de 7 % par an et placent la France au troisième rang des pays riches pour l'« investissement santé ». C'est au tour des médecins de répondre aux propositions de la Caisse nationale d'assurance-maladie, qui semble décidée à dépasser son rôle traditionnel de tiroir-caisse. « Responsabiliser » est le maître mot : il devra s'appliquer non seulement aux patients tentés par la surconsommation, mais aussi aux médecins qui auront à tenir compte des contraintes économiques.

Lire page 37 l'article de Jean-Michel Normand

Prudente Ukraine

Pour affirmer son indépendance, l'Ukraine ne manque pas d'atouts. Mais en matière de transformations économiques, ses dirigeants se hâtent lentement

**KIEV
de notre envoyée spéciale**

IL ne se passe pas de jour sans que l'Ukraine affiche haut et fort son indépendance : volonté de créer une monnaie nationale, tentative de s'attribuer armée et flotte, refus de s'engager sur le remboursement collectif de la dette de l'ex-URSS... Les dirigeants de Kiev ne lésinent pas sur les revendications pour mettre en place les attributs d'un Etat : les armées et les finances en premier lieu.

Depuis l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et orientale, les difficultés de la transition économique ont souvent été mises sur le compte de marchés trop petits (pays baltes) ou trop grands (Russie), du manque de ressources naturelles (Hongrie), d'un effondrement massif de la production industrielle (Pologne). A première vue l'Ukraine, avec ses cinquante millions d'habitants, échappe à la plupart de ces obstacles. Elle bénéficie d'une grande richesse agricole, de ressources énergétiques importantes, d'une situation géostratégique intéressante, et, de l'avis des spécialistes, la crise économique a été ces deux dernières années ressentie moins durement à Kiev que dans la plupart des autres parties du territoire de la nouvelle Communauté des Etats indépendants (CEI).

PRIVATISATIONS • L'Ukraine pourrait-elle donc jouer les pionnières de la transition vers l'économie de marché dans l'ex-Union soviétique ? Plusieurs évolutions récentes porteraient à le croire. Dès la mi-1991, l'Ukraine a repris à l'URSS le contrôle des structures industrielles situées sur son territoire. Elle s'est dotée d'une banque nationale, d'une banque des relations économiques extérieures, de ministères spécifiques pour le commerce extérieur et pour les privatisations. Elle s'est donné pour objectifs de privatiser la moitié de l'industrie en trois ans et surtout d'introduire une monnaie nationale à la mi-1992.

Pourtant l'Ukraine ne prend pas le chemin d'une transformation économique rapide. L'équipe de Leonid Kravtchouk, le président ukrainien, se bat pour obtenir le contrôle de la mer Noire, mais n'a rien fait pour définir les frontières économiques du pays. Il n'existe pas de droits de douane, le budget pour 1992 n'a pas encore été voté. Plus fondamentalement, on ignore toujours si l'Ukraine restera membre de la CEI. Leonid Kravtchouk déclare aux journalistes étrangers que la CEI *« offre de bonnes perspectives »* et que tous les problèmes actuels, qu'*« ils soient économiques, politiques ou militaires, seront résolus de manière positive »*. Mais, lorsqu'ils sont à usage interne, les propos du président ukrainien changent de teneur, et dans les bureaux de Kiev il est rare d'entendre des propos favorables à la CEI. La situation politique ainsi que les conflits entre le gouvernement et le Parlement peuvent expliquer le retard des réformes économiques. Cependant, début février, la propriété privée de la terre n'avait toujours pas été reconnue en Ukraine, alors qu'elle l'a été en Russie.

Françoise Lazare

Lire la suite page 38

MODE D'EMPLOI

CRÉDIT

« Ma tante » retourne à la ville

Les caisses du Crédit municipal consentent toujours des prêts contre le dépôt d'un objet. Un rattachement aux communes doit leur permettre d'accorder d'autres types de crédits et d'assurer d'autres activités

EVOQUEZ le Crédit municipal et vous vous heurterez à un silence interrogateur de votre entourage. Parlez de prêts sur gages, et les langues se délieront un peu plus pour y associer le Mont-de-Piété, « ma tante » ou « le clou », bref toute une imagerie glanée au fil des romans du XIXe siècle.

Demandez maintenant s'il existe encore un tel établissement dans votre ville, et la perplexité s'affichera de nouveau sur les visages... Qui sait ainsi qu'existent en France vingt et une caisses de crédit municipal, couvrant tout le territoire (1), la plus ancienne étant celle d'Avignon (1577). Et qu'une réforme en préparation devrait, en les rattachant aux communes, renforcer le caractère spécifique de chaque établissement ? Sans oublier le prêt sur gages, certains se spécialisent déjà vers les prêts aux fonctionnaires, les crédits au secteur privé ou le marché de l'art.

Depuis le milieu des années 80, le réseau à l'enseigne du griffon (inspiré des armoiries de la ville italienne de Pérouse, où fut fondé le premier mont-de-piété en 1462), s'affiche comme *« l'autre banque »*. Il n'oublie pas le rôle originel du mont-de-piété, devenu en 1918 Caisse de crédit municipal : lutter contre l'usure en fournissant un crédit immédiat contre le dépôt d'un objet quel qu'il soit. Si à Paris, la valeur minimale du dépôt est de 200 francs, dans les autres caisses, aucun plancher n'a été fixé. Mais ce prêt, ressource ultime, n'est pas toujours bon marché : le taux d'intérêt, fixé librement par chaque caisse, peut atteindre 8,6 % à 9,2 % pour un semestre à Bordeaux. Toutefois, au-dessous de 200 francs, les prêts sont souvent accordés sans intérêt.

EN CROISIÈRE • Mais pour éviter la connotation misérabiliste des « prêts sur gages » et élargir leur clientèle, on a, depuis un an, susbstitué à ce terme celui de « prêt sur garde ». Ce changement s'est accompagné d'une campagne de publicité à la télévision en avril 1991, montrant une riche veuve déposant son collier de perles pour partir en croisière... Les retombées furent quasi nulles. Comble de malchance, cette campagne de séduction fut suivie par une crise du réseau durant l'été...

Cette tentative de jouer dans la cour des grands, dans un secteur bancaire en pleine concurrence, a révélé les difficultés structurelles et financières d'un groupe qui ne représente, au total, que l'équivalent de deux ou trois caisses régionales du Crédit agricole. Pour l'en sortir, le gouvernement a jugé préférable de le dissoudre et de rattacher chaque caisse à sa ville d'origine. Le projet sera soumis au Parlement à la session de printemps. En clair, vingt et un maires prendront en direct la gestion de leurs caisses, pour, au choix, mieux les contrôler, les fermer, voire les vendre.

Ce « retour à la ville » contribuera à renforcer le caractère spécifique de chaque établissement. Pas question pour autant d'abandonner le « prêt sur garde », même s'il est peu rentable et ne représente, en dépit du nombre important d'emprunts, que 1 % à 10 % de l'en-cours selon les caisses. De même, il est exclu, dans la plupart des caisses, de supprimer ou de refuser les petits comptes comme le font les grands réseaux bancaires. Mais chaque établissement a déjà sa stratégie propre.

A Lille, par exemple, l'idée est de se concentrer sur les prêts aux fonctionnaires, à travers des organismes collectifs comme les mutuelles : des accords ont ainsi été passés avec celle de la police. Un autre projet est de se tourner vers le financement des associations et de l'économie sociale, qui pourrait, à terme, représenter le quart de l'activité. *« Pas question d'être une machine à distribuer des subsides »*, tient cependant à préciser Jean-Pierre Duez, directeur adjoint.

A Dijon, au contraire, la volonté est de se tourner vers les salariés du secteur privé, qui représentent 20 % de la clientèle, les fonctionnaires formant le reste. Parallèlement, la caisse développe les ventes à thème : elle a mis aux enchères du mobilier ancien, des armes... Mais le volume est sans commune mesure avec celui du Crédit municipal de Paris, qui a fait de cette activité son axe prioritaire de développement depuis l'arrivée à sa tête d'Yves Laulan en 1984, et en tire près de la moitié de son résultat d'exploitation.

EN-COURS • Le désengagement éventuel de certaines municipalités pourrait réduire le nombre de caisses. A Lille, des discussions sont menées pour reprendre celles de Calais et Boulogne et pour se rapprocher de celle de Roubaix, sans pour autant fermer les agences installées dans ces villes. La caisse de Lille, déjà présente à Amiens, Dunkerque, Beauvais, Creil et Clermont de l'Oise, augmenterait ainsi sa couverture du nord de la France, en faisant passer de 2 milliards à 2,5 milliards de francs son volume d'en-cours. La caisse de Dijon, elle, dispose de neuf implantations allant de Mâcon à Belfort via Besançon, Auxerre, Nevers, Bourges et Orléans (rachetée à Paris en 1987)...

A Lyon, le maire, Michel Noir, a annoncé au mois d'octobre son intention de céder la caisse. Choisira-t-il de la vendre à un réseau bancaire ou à un autre crédit municipal ? Le critère de choix sera-t-il seulement le prix ou aussi la couleur politique de l'acheteur et sa stratégie en matière de prêts. Car, en accordant ou non des prêts au personnel communal, le futur repreneur s'ingérera indirectement « sans gages » dans la vie de la cité. Respectera-t-il le slogan des caisses : *« des prêts sans préjugés »* ?

Dominique Gallois

(1) Les vingt et une caisses sont, dans l'ordre, selon leur en-cours global au 30 juin 1991 : Paris, Lille (plus de 2 milliards de francs), Dijon, Bordeaux, Nice (1 à 1,5 milliard), Nantes, Marseille, Lyon (800 millions à 1 milliard), Toulouse, Toulon (400 à 800 millions), Nîmes, Le Havre, Boulogne, Avignon, Rouen, Reims (200 à 400 millions), Strasbourg, Rouen, Roubaix, Limoges et Calais (moins de 200 millions).

HUMEUR • par Josée Doyère

Retraités sans assurance

VOUS êtes un(e) jeune retraité(e) – il y en a de plus en plus – et, c'est bien normal, vous avez la bougeotte. A vous les petits voyages, les visites aux vieux amis installés à 400 kilomètres, à la vieille cousine restée au pays, les balades organisées au Mexique ou à Bornéo... Pour profiter de tout ce qu'offre la grande ville et combler votre appétit de concerts, musées, cinémas, vous avez gardé un pied-à-terre en ville. Dès les beaux jours, vous filez dans la résidence secondaire chèrement acquise et arrangée pendant vos (toujours trop) longues années d'activité. Le bonheur, quoi !

Où les choses se sont un peu gâtées, c'est quand vous avez voulu assurer votre nouveau domicile citadin. Vous vous êtes aperçu que, ni en ville, ni à la campagne, vous ne répondez aux exigences des compagnies d'assurances pour vous assurer contre le vol. La « multirisque » c'est très joli, et à peu près efficace pour les dégâts des eaux et l'incendie. Mais pour le vol... Il faut habiter là une bonne partie de l'année (et la durée est variable d'une compagnie à l'autre : trois mois, souvent, mais parfois six mois) pour prétendre bénéficier d'une assurance. Comment dire ce que vous aurez envie de faire, cette année, ou l'an prochain ?

Allons, pas de panique, ces gens-là sont pleins de sollicitude : vous pouvez obtenir une « clause d'inhabitation » – c'est comme ça que ça s'appelle – moyennant, bien sûr, une surprime, assez confortable, il faut le dire. Confortable pour la compagnie d'assurances.

Si vous avez des objets précieux, il faut de toute façon les faire assurer spécialement, en plus. Et quant à votre maison de campagne, ne rêvons pas : pour que l'assurance soit efficace, il faut nécessairement prendre les « mesures préventives » imposées par votre contrat. Cela peut être des barreaux aux fenêtres (comme dans les prisons, mais oui !), des portes blindées (même celle qui donne sur la remise attenante au jardin), une alarme branchée sur la gendarmerie la plus proche, un portail d'un certain type, opaque et lisse, voire... un mur suffisamment haut ! Je n'ai pas encore entendu parler de miradors au coin du jardin, mais...

Les compagnies d'assurances *n'assurent* contre les risques de vol que quand ceux-ci sont inexistants. Normal, non ? ■

LOIS ET DÉCRETS

Marques

■ 81 139 marques ont été déposées en 1990 à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et aux greffes des tribunaux, contre 44 730 en 1980 et 21 794 en 1970. Un nouveau décret précise les formalités d'enregistrement des marques.

Les demandes sont déposées à l'INPI ou au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance du lieu où réside le déposant. Elles peuvent aussi être faites par un mandataire. Elles doivent préciser l'identification du déposant, le modèle de la marque, les produits ou les services auxquels celle-ci s'applique. Dès réception à l'INPI, la demande reçoit un numéro national. Si elle est acceptée, la marque est publiée au *Bulletin officiel de la propriété industrielle*. Dans le cas contraire, le déposant est prié de régulariser sa demande et de répondre aux objections de l'Institut. A défaut, la demande est rejetée.

Depuis la loi du 4 janvier 1991, une « procédure d'opposition » peut être présentée par le propriétaire d'une marque antérieure : elle doit être faite par écrit en précisant l'origine et la portée des droits. Cette opposition est signalée au titulaire de la demande d'enregistrement qui dispose d'un délai pour présenter ses observations (sinon sa demande peut être déclarée irrecevable). Il peut inviter le propriétaire de la marque antérieure à fournir des preuves d'usage. Si celui-ci ne peut le faire, l'opposition est rejetée.

Un tableau publié en annexe du décret précise les dates de mise en application de la procédure d'opposition, selon les produits ou les services.

Décret nº 92-100 du 30 janvier 1992, ***Journal officiel*** **du 31 janvier 1992**, pp. 1542 à 1547.

Bibliographie : *le Nouveau Droit des marques*, Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri-Desbois, Litec, 1991, 185 pages, 190 F.

Redevances de l'INPI

■ Un arrêté modifie l'ensemble des taxes payables à l'INPI pour toutes les procédures de dépôt des brevets et des marques. La redevance pour le dépôt d'une marque est portée à 1200 F.

Arrêté du 30 janvier 1992, ***Journal officiel*** **du 31 janvier 1992** pp. 1547 et 1548.

LA COTE DES MOTS

Globalisation

Parmi les mots « dans le vent » qui se sont implantés notamment par la grâce des énarques, des *audits* (...nous reviendrons sur ce mot !) et des gestionnaires, nous relevons *globalisation*, apparu dans les années 60-70.

La globalisation, on ne s'en étonnera pas, c'est le fait de considérer un problème dans son ensemble. Et aussi le résultat obtenu d'après des études menées selon une vision globale. Il n'y a pas de raison de rejeter ce nom, pas plus que le verbe *globaliser*, d'ailleurs, et nous écrirons très licitement : *« La globalisation de l'enveloppe budgétaire a permis de rectifier certaines discordances. »*

Mot à la mode, *globalisation* revêt d'autres acceptions, qu'on ne saurait proscrire... Ainsi, ce terme décidément très apprécié désigne l'extension à la planète, c'est-à-dire au *globe* terrestre, d'un problème économique, politique, écologique... ou bien d'un conflit, hélas ! Cette dérive de sens n'est pas condamnable. Au sein d'une multinationale, la *globalisation* revient, pour chacune des branches nationales, à élaborer ses produits de façon à éviter un « doublon » avec une autre branche : à pratiquer, à l'échelle mondiale, un jeu plus collectif.

Un autre sens est apparu, désignant une sorte de coopération planétaire entre grandes entreprises qui en viennent à concentrer entre leurs mains la quasi-totalité des moyens leur permettant de se répartir des pans entiers du commerce et de l'industrie. Comme abondance de biens nuit parfois, si nous ne rejetons point ces multiples significations de *globalisation*, nous attirons cependant l'attention sur les confusions que peut entraîner l'emploi imprécis de ce mot.

Lorsque l'on écrit, on hésite à recourir trop souvent aux participes présents et adjectifs verbaux, considérés comme étant des mots « lourds », « pesants ». Mais, à part cette remarque d'ordre... global, il n'y a rien à reprocher à *globalisant (e)*, et l'on respectera le bon usage en disant : *« En globalisant à l'excès l'étude de l'industrie, on perd de vue les problèmes humains... »*

Jean-Pierre Colignon



BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

ALLEMAGNE : PAS DE GRÈVE DANS LA SIDÉRURGIE. Les dirigeants syndicaux d'IG Metall et le patronat de la sidérurgie ont signé, le 3 février, un accord fixant à 6,35 %, la hausse des salaires en 1992, au lieu des 10 % réclamés par les syndicats (*le Monde* daté 2-3 ainsi que 4, 5, et 7 février).

RHONE-POULENC-RORER A DOUBLÉ SES BÉNÉFICES EN 1991. Le bénéfice net de la filiale pharmaceutique franco-américaine, publié le 3 février, atteint 326 millions de dollars en 1991. Le chiffre d'affaires est de 3,82 milliards de dollars (+ 12 %) (*le Monde* du 5 février).

OPA D'EXOR SUR PERRIER : LES TRIBUNAUX TRANCHERONT. La COB a transmis, le 4 février, son rapport d'enquête relevant des défaillances dans l'information donnée au public. Le CBV confirme, le 5 février, qu'Exor, Saint-Louis et la Société générale sont *« tenus de déposer »* un projet d'OPA sur Perrier (*le Monde* du 6 et du 7 février).

LES SUITES DE L'AFFAIRE DE HAVILLAND. La Commission européenne a décidé, le 5 février, d'associer désormais tous les commissaires concernés à l'examen des projets de fusion ou de concentration d'entreprises. Cette décision limite les pouvoirs de Sir Leon Brittan, commissaire à la concurrence, très critiqué pour avoir empêché, le 2 octobre 1991, le rachat de l'avionneur canadien De Havilland par l'Aérospatiale (*le Monde* du 7 février).

VISITE D'ÉTAT DE BORIS ELTSINE EN FRANCE. A cette occasion, on a appris la signature d'un accord, le 6 février, à Moscou, entre Elf-Aquitaine et la Russie pour l'exploration et l'exploitation du bassin pétrolier de Sartov-Volgograd. Le 7 février, la France a accordé 3,5 milliards de francs de crédits à la Russie (*le Monde* des 5, 6, 7 et 8 février)

LES DOUZE SIGNENT A MAASTRICHT LE TRAITÉ SUR L'UEM. Le traité de Maastricht créant une union européenne politique, économique et monétaire a été signé, le 7 février, par les ministres des affaires étrangères et des finances de la Communauté européenne (*le Monde* du 8 février).

LUNDI 10 FÉVRIER. Francfort-Moscou : début du pont aérien de deux semaines lancé par les Etats-Unis pour approvisionner en vivres et en médicaments les Républiques de l'ex-URSS.

MARDI 11 FÉVRIER. Boulogne-Billancourt : réunion du comité central d'entreprise de Renault, consacré au plan social 1992.

Vietnam-Thaïlande : visite du secrétaire d'Etat français du Commerce extérieur Jean-Noël Jeanneney (jusqu'au 17 février).

MERCREDI 12 FÉVRIER. Bruxelles : propositions de Jacques Delors concernant les finances de la Commission des Communauté européennes (CEE) pour la période 1993-1997.

Genève : réunion de l'OPEP (jusqu'au 15 février).

Lisbonne : journée d'action des syndicats portugais en vue d'obtenir des hausses de salaires.

JEUDI 13 FÉVRIER. Paris : dîner de travail entre le président François Mitterrand et le chancelier allemand Helmut Kohl.

VENDREDI 14 FÉVRIER. Etats-Unis : publication des prix à la production et de l'indice d'utilisation des capacités de production pour janvier.

Londres : mise en vente chez Sotheby's de tout le mobilier de la résidence à Londres de Robert Maxwell, magnat de la presse, décédé l'an dernier.

Minsk (Biélorussie) : rencontre des dirigeants de la CEI (ex-URSS).

SAMEDI 15 FÉVRIER. France : date limite fixée par le gouvernement aux dockers pour des négociations dans chaque port.

Moldavie : congrès à Kichinev (Chisinau, de son nom roumain), du Front populaire moldave, parti d'opposition. A l'ordre du jour : réunification avec la Roumanie.

DIMANCHE 16 FÉVRIER. Tokyo : visite au Japon de Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne et commissaire européen à la concurrence (jusqu'au 21 février).

LUNDI 17 FÉVRIER. Lisbonne : rencontre des ministres des affaires étrangères de la CEE sur la coopération politique européenne.

Les médecins aux prises avec les comptes

Pour maîtriser les dépenses de santé, qui augmentent plus vite que la richesse nationale, il faut limiter la croissance des effectifs médicaux, mais aussi changer l'état d'esprit des praticiens. Leurs syndicats hésitent encore sur l'attitude à adopter

Si l'on ne s'en tenait qu'aux seuls chiffres, il faudrait d'urgence s'inquiéter de l'état de santé des Français. Depuis 1987, leurs dépenses de soins (9 537 francs par personne, soit 538 milliards de francs au total en 1990) augmentent de 7 % chaque année. A ce rythme, elles auront doublé en l'an 2000. Non seulement nous sommes malades, mais cela va empirer!

Comme les autres pays industrialisés, la France voit ses dépenses médicales s'accroître plus vite que la richesse nationale. Mais chez nous la dérive atteint des proportions telles que l'on peut difficilement la considérer comme spontanée et inévitable. D'autant plus que c'est la Sécurité sociale qui assure les trois quarts du financement.

Au sein de l'OCDE, La France occupe la troisième place pour la part des dépenses de santé dans le produit intérieur brut *(voir graphique)*, mais la prévention n'y représente que 2 % des dépenses et elle ne se situe qu'à la huitième place pour l'espérance de vie : nous payons cher pour un système qui n'est pas performant.

RATIONALISER • Un exemple, cité par de nombreux médecins, est éloquent. Si la France obtient de moins bons résultats que la Grande-Bretagne dans le dépistage du cancer du col de l'utérus, alors qu'on y réalise autant de frottis, c'est que ces prélèvements sont effectués sur deux fois moins de femmes...

Rationaliser notre système de soins est devenu une nécessité. L'hôpital public (40 % des dépenses), incapable de mesurer ses propres coûts, n'a pu maîtriser ses budgets qu'en les encadrant autoritairement. A son tour, la médecine libérale doit accepter de mettre son activité en équation avec les moyens de financement disponibles et participer à l'élaboration de nouvelles règles du jeu. Autrement dit, se réconcilier avec les contraintes économiques.

Déjà, après quarante-cinq ans de malentendus, les praticiens commencent à prendre conscience que leur exercice n'est «libéral» qu'en apparence : ce n'est pas la «main invisible du marché» mais bien la «Sécu» qui assure son fonctionnement. Abandonnant la logique infernale du paiement «à guichets ouverts», les organisations représentant les cliniques privées, les ambulanciers, les infirmières libérales et les biologistes ont accepté, en accord avec le gouvernement et la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) – qui paraît décidée à dépasser son rôle traditionnel de simple tiroir-caisse, – de déterminer des objectifs chiffrés d'évolution des dépenses, à partir de critères «médicalisés», fondés sur la démographie ou le contexte épidémiologique.

PÉNALISER • Pour l'heure, généralistes et spécialistes – pivots du système – continuent de s'opposer à toute pénalisation financière du praticien dont l'activité ne serait pas conforme aux objectifs négociés. Une telle mécanique est pourtant la seule – nos voisins allemands ou néerlandais en ont apporté la démonstration – susceptible de mettre fin au double chantage auquel se livrent pouvoirs publics et médecins : les premiers bloquent les honoraires, les seconds accroissent leur activité...

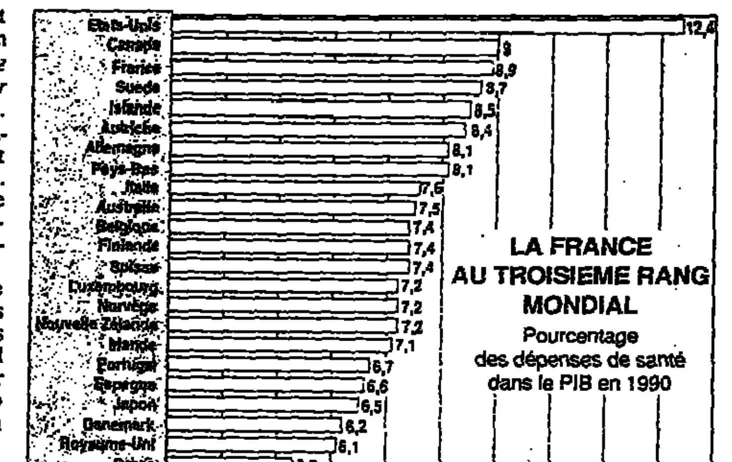
«Tout dispositif de régulation devra comporter des sanctions. Encore faut-il que celles-ci reposent sur des références objectives et justes», admet le docteur Jean Dugué, président de l'Union nationale des omnipraticiens français, qui regroupe les généralistes de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), le principal syndicat. *«Depuis la fin des années 50, nous avons reproduit le modèle de l'hôpital à tous les niveaux : un système où le payeur n'est pas le décideur et où faire plus, c'est forcément faire mieux,* reconnaît pour sa part le docteur Alain Taïeb, président de la Fédération nationale des électro-radiologistes. *Les médecins ne peuvent plus mener une politique de résistance permanente sans chercher à s'imposer comme une force de proposition».*

De fait, la nouvelle nomenclature des actes de radiologie, négociée avec les pouvoirs publics, introduit certaines formes de rémunération forfaitaire et devrait permettre *«de réduire de un à deux points par mois»* la croissance des dépenses. Mais, précise le docteur Taïeb, l'élaboration d'objectifs chiffrés doit épouser les évolutions techniques. Par exemple, prendre en compte le fait que la radiologie interventionnelle va réduire nombre d'opérations chirurgicales.

Cependant, ces plaidoyers ne font pas encore l'unanimité chez les médecins. Les réticences de certains responsables médicaux à l'égard d'un mécanisme visant à déterminer *«ce qui est médicalement justifié»* servent le plus souvent à habiller, au nom de *«la liberté de prescription»*, l'immobilisme le plus conservateur. Il est vrai que, jusqu'en 1989, les réformes ont davantage pesé sur la demande de soins (les assurés sociaux) que sur l'offre (les professions de santé). Les bonnes vieilles recettes que sont l'augmentation de la cotisation des seuls actifs (les retraités restent largement favorisés par un niveau de prélèvement plus de trois fois inférieur) et le grignotage discret des remboursements (comme l'ont fait les pouvoirs publics en s'attaquant à telle ou telle catégorie de médicaments, ou en limitant les remboursements à 100 %) ont encore leurs partisans.

MODÉRER • Agir sur l'offre pour mettre un terme à la course poursuite (notoirement inégale) entre dépenses et recettes passe d'abord par la maîtrise des effectifs des médecins libéraux : de 1985 à 1990, plus de 17 000 cabinets médicaux supplémentaires ont été recensés. Selon une étude de la CNAM, l'évolution de l'offre (généralistes et spécialistes) explique 77 % de la croissance des remboursements entre 1985 et 1989 (1). En d'autres termes, l'accroissement du nombre de médecins se répercute sur la hausse des prescriptions (+ 5,4 % en 1990, + 9,1 % en 1991).

Aujourd'hui, cette croissance bénéficie surtout aux spécialistes : les derniers comptes de la santé observent que leur activité augmente plus vite que leurs effectifs, ce qui n'est plus vrai des généralistes. En d'autres termes, un généraliste qui s'installe doit, pour se faire une clientèle, prendre une partie de celle de ses confrères, alors qu'un spécialiste «suscite» en quelque sorte la demande.



Une des difficultés à laquelle se heurte la réforme de notre système de soins tient justement à ces contradictions d'intérêts. A la différence de nombreux spécialistes, les généralistes ne peuvent accroître leurs revenus en multipliant les actes techniques qui rémunèrent l'utilisation de leur équipement professionnel (échographes, endoscopes, etc.). D'autre part, encourager financièrement les médecins à modérer leurs prescriptions conduirait à faire peser l'essentiel de l'effort sur les praticiens qui assurent, en aval, les prescriptions (biologistes, radiologistes, pharmaciens). Rien d'étonnant à ce que ceux-ci se défendent...

En outre l'imprécision du «codage» des actes (on enregistre des coefficients, non des actes individualisés) interdit à l'assurance-maladie de suivre précisément l'activité des praticiens. Sans oublier que certains malades pratiquent impunément le «nomadisme médical» et considèrent trop souvent que le «bon» docteur est celui qui prescrit le plus de médicaments ou d'analyses, alimentant ainsi l'inflation des dépenses.

Trop de médecins, enfin, n'ont pas encore intégré la dimension économique de leur activité. Cela apparaît dans la conduite de leur propre cabinet : *«Les médecins n'ont parfois aucun sens gestionnaire»*, assure le docteur Marcel Pouthier, président de l'antenne de Besançon du Crédit mutuel des professions de santé, une banque qui conseille les praticiens pour leurs placements et, surtout, leur accorde des financements. *«Le matériel médical est de plus en plus cher – l'investissement de base atteint 5 à 6 millions de francs pour un radiologiste, 2 à 3 millions pour un cardiologue, et les praticiens connaissent des difficultés financières croissantes. A côté des aspects proprement médicaux,* insiste cet ancien généraliste, *il faudrait que leur formation intègre davantage les aspects gestionnaires.»*

Jean-Michel Normand

(1) *Bloc-notes statistique*, n° 53, avril 1991.

Le contrôle des véhicules cartellisé ?

Un «petit» spécialiste du contrôle technique des voitures découvre que l'administration avantage les grands réseaux... incapables de répondre à la demande des automobilistes

A Drancy, dans son garage de l'avenue Henri-Barbusse, Angelo Messina se lamente. Pour la quinzième fois de la journée, il vient de renvoyer vers un des treize centres de Seine-Saint-Denis un automobiliste attiré par son enseigne «Centre de contrôle technique» : *«Ils ont obtenu leur agrément parce qu'ils font partie d'un réseau. Moi, parce que je veux rester indépendant, je n'ai toujours pas obtenu cette autorisation administrative. Je n'ai aucune envie de payer un droit d'entrée de 10 000 à 20 000 francs, ni de verser une commission sur chaque opération.»* Angelo Messina ne souhaite pas non plus rejoindre le réseau AFCCTA qui réunit aujourd'hui sous une forme associative, cent quarante centres de contrôles indépendants.

Depuis quatre mois, Angelo Messina a l'impression de se battre contre des moulins à vent. Garagiste pendant plus de vingt ans, il effectuait depuis 1986 le contrôle technique obligatoire des véhicules de plus de cinq ans faisant l'objet d'une transaction. En octobre dernier, il décide de se spécialiser dans le contrôle technique des véhicules qui va devenir obligatoire le 1er janvier 1992 pour tous les véhicules de plus de cinq ans. Il dispose du matériel nécessaire qui représente un investissement d'environ 1 million de francs. Et, comme la loi du 10 juillet 1989 implique une séparation des activités de contrôle et de réparation, il ferme son garage le 9 décembre. Faute de pouvoir pratiquer la nouvelle activité pour laquelle il est dorénavant inscrit au registre du commerce, il a dû licencier ses deux employés et annonce 6 000 francs de pertes par jour.

Pendant trois mois, la préfecture ne lui communique pas la liste des organismes susceptibles de lui établir le rapport d'audit indispensable pour prouver que le matériel et le personnel sont en conformité avec la réglementation. Avec l'aide de l'Association nationale pour la sécurité et le contrôle technique automobile routier (ANSCTAR) créée par une centaine de centres indépendants qui rencontrent les mêmes difficultés, il tente en vain d'obtenir une explication des pouvoirs publics. Cet audit sera finalement effectué le 29 janvier, mais Angelo Messina devra encore attendre pour obtenir son agrément.

MAILLAGE • On reconnaît aujourd'hui au ministère des transports que consigne a effectivement été donnée aux préfectures, pendant le dernier trimestre de 1991, de traiter en priorité les dossiers des centres adhérant à six réseaux nationaux. Ces derniers ont effet le mérite, aux yeux des pouvoirs publics, d'établir un véritable maillage du territoire puisqu'ils doivent ouvrir un centre dans au moins quatre-vingt-dix départements pour être reconnus. Ils disposent de leurs propres services pour effectuer un audit sur la conformité de leurs franchisés avant un agrément définitif qui ne sera donné qu'à la fin de 1992. Quelques jours avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, quelques dizaines de centres seulement avaient obtenu leur agrément. Résultat : les automobilistes cherchent vainement, pendant les premiers jours de l'année, des centres agréés pour faire contrôler leur véhicule. Les pouvoirs publics sont obligés d'annoncer une certaine mansuétude devant les infractions. Ils prolongent également jusqu'au 15 février 1992 l'agrément des anciens centres, spécialisés dans le contrôle technique des voitures vendues d'occasion. Le secrétariat d'Etat aux transports annonce que 823 centres ont été agréés à la date du 24 janvier (pratiquement la moitié de l'objectif fixé pour 1992), il rappelle également que des centres auxiliaires vont pouvoir fonctionner dans des garages traditionnels avec des contrôleurs indépendants.

Avec une certaine virulence, Antoine Avazeri, le président de l'ANSCTAR dénonce un système qui décourage les initiatives individuelles : *«Les centres indépendants étaient prévus par la loi. Ils sont une garantie de saine concurrence à côté de réseaux qui risquent d'imposer un jour leurs tarifs à toute la France.»* Et il se demande si les mutuelles, les banques, les assurances et les grands groupes industriels qui ont investi dans ces réseaux ne cherchent pas à garder le contrôle d'un marché qui représentera plus de 2 milliards de francs cette année... et beaucoup plus à l'avenir, puisque les directives européennes imposeront dès 1998 un contrôle technique périodique tous les deux ans pour toutes les voitures de plus de quatre ans : dix-huit millions de clients assurés.

Christophe de Chenay

Urgence économique en Algérie

Le pays est au bord de l'explosion. Pour faire repartir une industrie enlisée et redonner espoir aux chômeurs, le gouvernement compte sur les importations et sur un réaménagement de la dette extérieure avec l'aide de ses créanciers, en premier lieu la France

ALGER
de notre correspondant

COMMENT remettre en route une machine industrielle totalement bloquée, alors que les sources de financement font cruellement défaut? Telle est la quadrature du cercle à laquelle est confrontée l'Algérie. Le gouvernement de Sid Ahmed Ghozali comme le Haut Comité d'Etat (HCE), que préside Mohamed Boudiaf, savent qu'ils jouent là leur dernière carte : il leur faut d'urgence sortir le pays de l'ornière économique et sociale où il a versé, et qui explique en bonne partie la victoire du Front islamique du salut aux législatives avortées de décembre dernier.

INTÉGRISTE • La politique du «bâton» contre les islamistes ne permettra pas à elle seule de régler les problèmes du pays. Une relance est nécessaire, afin de donner au 1,5 million de chômeurs recensés sinon du travail, du moins un peu d'espérance dans l'amélioration future de leur sort. «*Les Algériens sont précis et concrets*, estimait récemment Sid Ahmed Ghozali. *Ils ne demandent pas des réponses, mais des débuts de réponses.*» C'est, estime le premier ministre, l'unique manière de séparer définitivement du noyau réellement intégriste du FIS les électeurs ralliés au mouvement par désespoir.

La catastrophe économique et financière qui affecte le pays ne permet plus de grande politique visionnaire. La quasi-totalité des grandes entreprises nationales qui étaient censées entraîner l'économie et structurer le développement algérien travaillent à perte, à 20 % ou 40 % de leur capacité, incapables d'écouler sur le marché, national comme international, une production bien souvent de qualité douteuse.

Selon des chiffres officiels, les vingt-deux plus grosses entreprises nationales, employant 134 000 personnes dans des secteurs vitaux comme l'ingénierie, la construction, les transports, le textile, les plastiques, cumulaient, fin 1990, 9 milliards de dinars de pertes (2,2 milliards de francs) pour un chiffre d'affaires total de 43,6 milliards de dinars (11,8 milliards de francs). Certaines d'entre elles se payaient même le luxe d'un déficit équivalant à leur chiffre d'affaires, régulièrement couvert par les revenus du pétrole, puis, quand les cours baissèrent, par la planche à billets.

PETITS PAS • Manquant de ressources pour restructurer en profondeur ses entreprises, décidée à s'interdire les facilités de l'émission monétaire, l'Algérie, dans un environnement où tous les indicateurs économiques sont dans le rouge, ne peut plus que suivre une politique des petits pas pour tenter de faire repartir la machine.

Ministre délégué au Trésor, Ali Benouari a fait connaître les grandes lignes d'un projet gouvernemental qui consiste, d'abord, en une nouvelle ventilation des importations, passage obligé d'une économie qui, hormis les hydrocarbures, ne produit et n'exporte presque plus rien. En 1992, la priorité sera donnée aux équipements et aux biens intermédiaires, qui représenteront environ 65 % des 8 à 9 milliards de dollars d'importations prévues (contre 7,6 milliards en 1991). En hausse également, les achats à l'étranger de biens de consommation et de produits alimentaires.

«TRABENDO» • Des moyens devraient être affectés en priorité à l'industrie du bâtiment et des travaux publics, secteurs réputés créer rapidement quelques dizaines de milliers d'emplois tout en ayant, à court terme, des effets d'entraînement appréciables. On parle de la construction de 100 000 logements sociaux (100 000 autres seraient en instance de finition... depuis cinq ans), d'une autoroute reliant Tlemcen à Annaba, de travaux d'infrastructures dans le Sud (routes, réseau électrique, puits) dans le but de favoriser la mise en valeur de terres qui pourrait alléger la facture d'un pays qui importe aujourd'hui 70 % de ses besoins alimentaires.

Selon Sid Ahmed Ghozali, ces derniers travaux pourraient être menés en dix-huit mois, alors qu'il faudrait quinze ans pour construire les indispensables barrages qui, dans le nord du pays, sont la condition d'un accroissement significatif des terres cultivables.

Le textile, secteur sinistré entre tous, ayant perdu, en quelques années, des milliers d'emplois, devrait bénéficier d'une relance. Mais celle-ci devrait s'accompagner d'une lutte résolue contre le marché parallèle (que les Algériens désignent par le néologisme de *trabendo*), ce qui pose de délicats problèmes sociaux, le *trabendo* demeurant le seul «emploi» de milliers de jeunes.

Ces initiatives seront-elles autre chose qu'une goutte d'eau dans un océan de difficultés? Pourront-elles même être financées par un pays dont la dette, à court et moyen terme, est évaluée, fin 1991, à 23,8 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 4 milliards de dette militaire? En 1992 l'Algérie devra rembourser quelque 9 milliards de dollars, alors que ses recettes d'exportation sont estimées à 11 milliards.

«REPROFILAGE» • Pour financer la relance et faire face à la surconsommation que suscitent les fêtes du Ramadan, rendez-vous plus délicat cette année que d'autres, l'Algérie doit rapidement trouver 2 milliards de dollars. Certes, l'ouverture aux investissements étrangers du secteur des hydrocarbures devrait lui procurer des ressources, mais cela prendra du temps (une dizaine de compagnies pétrolières américaines viennent d'entamer des discussions discrètes à Alger).

Dans l'immédiat, les perspectives s'annoncent sombres. En décembre dernier, l'Algérie, qui avait un urgent besoin de liquidités, a proposé sur le marché du pétrole 1,5 milliard de ventes par anticipation, sans réussir à lever la somme demandée. Quant à la politique de «*reprofilage*» – terme local pour réaménagement – engagée depuis dix-huit mois, pour reporter les remboursements de la dette tout en évitant les procédures habituelles de rééchelonnement, elle connaît, elle aussi, des difficultés.

DÉLAI DE GRACE • Les quelque deux cents créanciers, banques et organismes financiers, essentiellement américains, français et japonais, groupés derrière le Crédit lyonnais, ne se sont toujours pas mis d'accord pour reporter 1,5 milliard de dollars de créances (que l'Algérie a d'ailleurs cessé d'honorer depuis octobre).

Les événements de ces dernières semaines ont en effet bousculé le fragile équilibre qui se mettait en place. Le prêt de 404 millions de dollars consenti par le Fonds monétaire international en juin 1991, et dont les trois quarts ont déjà été touchés, est lié à l'adoption d'une politique de libération des prix et de dévaluation du dinar.

Ces exigences, au coût social douloureux, sont difficiles à mettre en œuvre alors que la société est à la limite de l'explosion. Pis, elles conditionnent l'accès à un prêt de 510 millions de dollars de la Communauté européenne. Quant aux 2,4 milliards accordés en juin 1991 par l'Italie pour alléger la dette, ils ont pour contrepartie des livraisons d'hydrocarbures que l'Algérie, dont les capacités de production sont limitées faute d'investissements, a du mal à fournir.

«*Il nous faut un délai de grâce*, dit-on dans les milieux financiers d'Alger. *Il nous faut renégocier avec le FMI, qu'il allège ses conditions.*» Certains évoquent la possibilité d'un rééchelonnement, qu'écarte toujours, pour sa part, le président de la Banque d'Algérie, Hadj Nacer : «*Nos calculs montrent que cela nous coûterait plus cher que cela ne nous rapporterait*, assure-t-il. *Nous avons déjà fait supporter à la population le prix de la restructuration en cours. Il faut que nos créanciers comprennent que nous ne pouvons pas aller au-delà. Si nous coulons, ils coulent aussi. Il faut donc continuer dans la voie du reprofilage, allonger les durées de remboursement, seule solution qui permettra de nous en sortir.*»

La France, principal créancier public de l'Algérie, est ici interpellée au premier chef. Les responsables algériens estiment en effet que Paris devrait faire un effort en réaménageant quelque 7 milliards de dollars de dettes. «*Il s'agit d'une décision de pure politique*», dit-on à Alger. En clair, Paris doit choisir entre l'aide demandée, et le risque d'une situation économique ingérable qui ferait basculer le pays dans l'aventure, intégriste ou autre.

Georges Marion

Prudente Ukraine

Suite de la page 35

Les privatisations faisaient l'objet d'interminables discussions théoriques au Parlement. Quant à la stabilisation monétaire, qui aurait dû accompagner la libéralisation des prix du 2 janvier, personne n'a tenté de la mettre en œuvre, le gouvernement se contentant d'introduire des coupons réutilisables *(voir encadré)*. Or les experts occidentaux, qui ont changé d'avis, souhaitent aujourd'hui que l'Ukraine crée sa propre monnaie. Car seule une telle création contraindra les dirigeants à définir leur espace monétaire et à mettre sur pied les institutions nécessaires (une véritable banque centrale et des banques commerciales). «*Il est évident que l'Ukraine a besoin d'une nouvelle monnaie... Les coupons peuvent créer beaucoup de distorsions en termes d'équité sociale, d'accès aux marchés*», a déclaré Jacques Attali, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) lors d'un récent séjour à Kiev.

Deux questions apparaissent déterminantes : quels types de contrats seront signés avec la Russie, notamment dans le secteur de l'énergie : et comment se fera l'insertion dans la communauté économique internationale? Comme dans tout le reste de l'ex-URSS, l'industrie de l'Ukraine est très intégrée à celle des autres Républiques et d'abord à celle de l'immense Russie. Son complexe houiller et sidérurgique à la faible productivité et aux équipements vieillissants trouvait son débouché sur le marché russe.

MISSILES. • La nouvelle Russie maintiendra-t-elle ses achats? Dans l'industrie lourde, qui représente 70 % du total, les restructurations s'annoncent très douloureuses. La conversion de l'industrie militaire est un défi de taille : l'Ukraine produirait entre autres la moitié des chars et des missiles de l'ancienne Union soviétique.

Le financement du déficit énergétique reste également en suspens. L'Ukraine n'assure actuellement que 50 % de sa consommation. Si elle parvient à faire payer des droits de passage au pétrole et au gaz russes transitant sur son territoire, alors les achats de pétrole (dont la production locale est pratiquement nulle) seront facilités. Si elle maintient en activité ses quatre centrales nucléaires (pour l'instant, elle n'a décidé d'arrêter que celle de Tchernobyl), elle pourra continuer à vendre de l'électricité aux Etats frontaliers (Russie et Europe de l'Est). Mais l'avenir du nucléaire n'a pas été encore défini.

CONTRATS PONCTUELS • Confrontées à des pénuries de carburants et à la chute de leur production charbonnière, les autorités de Kiev signent des contrats ponctuels, comme les livraisons de charbon avec la Russie, de pétrole avec l'Azerbaïdjan.

Quant aux modalités d'insertion dans la communauté économique internationale, elles s'éclaireront probablement au cours des prochaines semaines. En novembre, le groupe des sept principaux pays industrialisés a exigé que les Républiques s'engagent conjointement sur le remboursement de la dette extérieure de l'ex-URSS, c'est-à-dire qu'elles soient solidairement responsables du total. L'Ukraine a refusé de signer ce texte, n'acceptant de régler que sa fraction de la dette extérieure (15 milliards de dollars, selon le gouverneur de la banque centrale).

Le FMI a fait savoir que seules les Républiques signataires de l'accord avec le G7 pourraient devenir membres de l'organisation. Mais, selon tous les observateurs présents à Kiev, une telle requête est tout à fait irrecevable et les pays industrialisés devront sans doute changer de position. En attendant, dans le petit ministère des relations économiques extérieures, un jeune fonctionnaire reste perplexe devant un courrier du FMI lui demandant de recueillir des données sur le commerce de l'Ukraine depuis les années 60 pour calculer son quota de participation au Fonds!

Pas plus que les Etats baltes et que les autres Républiques de l'ex-URSS l'Ukraine ne paraît aujourd'hui en mesure de concrétiser son indépendance économique. Comme la Russie, toutes ont subi de plein fouet hyper-inflation et chute de la production; elles restent dépendantes des décisions de politique économique prises à Moscou. Les prochains mois révéleront si l'impact de la monnaie nationale est suffisant pour enclencher les réformes.

Françoise Lazare

Vraie-fausse monnaie

«*J'espère qu'il s'agit de la dernière mesure du système communiste!*», s'exclame un économiste de Kiev. Les coupons, ces petits billets semblables à ceux du jeu de Monopoly, introduits en Ukraine le 10 janvier, alimentent bien des conversations. Sont-ils un véritable embryon de monnaie nationale? Un simple pis-aller permettant tant bien que mal de compenser les augmentations de prix intervenues au 2 janvier? L'introduction de coupons est en tout cas, aux côtés des tentatives de réforme monétaire dans les Etats baltes, une expérience inédite dans l'ancienne Union soviétique.

Dès 1990, l'Ukraine avait affirmé sa volonté de sortir du système monétaire soviétique, et de remplacer le rouble par sa propre monnaie, la khrivna. A l'automne de 1991, apparut une première forme de coupons – détachables d'une souche – que l'on échangeait contre des produits de consommation. Des bons de ravitaillement, donc, plutôt qu'une nouvelle monnaie. Mais le 10 janvier dernier, les coupons prirent la forme de véritables billets de banque miniature, fabriqués en France, divisés en coupures d'un, de trois, de dix... coupons, et surtout réutilisables, comme une véritable monnaie.

En quelques jours, les habitants de Kiev ont appris à manier leurs nouveaux billets. Ils ont reçu 25 % de leur salaire en coupons (soit 200 à 400 coupons, selon le niveau de revenu), au taux d'un rouble pour un coupon, le reste restant versé en roubles. La manœuvre avait un double but : compenser les augmentations de prix déclenchées par la Russie, et protéger autant que possible les magasins ukrainiens contre les achats des étrangers. Quiconque veut se procurer des coupons, parce qu'il a épuisé ceux qui lui ont été remis ou parce qu'il n'est pas salarié d'Ukraine, doit débourser... 10 roubles par coupon et un dollar (qui vaut actuellement 100 roubles environ) permet d'obtenir 10 coupons.

Mais dans la rue, les taux de change deviennent variables. Au marché kolkhozien (paysan) du centre de Kiev, certains marchands ont affiché leurs prix en roubles et en coupons : un kilo de champignons valait, le 29 janvier, 160 roubles ou 80 coupons. Dans les allées, pour se procurer un coupon auprès de changeurs amateurs, il fallait débourser 5 roubles. Dans les magasins d'Etat, c'est encore plus compliqué, chaque comptoir étant désormais réservé soit à la vente en coupons, soit à celle en roubles : par exemple, une paire de chaussures se vendait 1 000 roubles ou 300 coupons. Bref, le taux de change varie selon les circonstances, les personnes et les produits, et les Ukrainiens ont du mal à s'y retrouver : une vendeuse à qui l'on demande quel comptoir est le plus avantageux répond ainsi que c'est celui en coupons, puisque «*le prix inscrit est plus bas*»...

La complexité du procédé, la valse des étiquettes – hyperinflation oblige, – les approvisonnements toujours erratiques, expliquent largement l'accueil maussade réservé par la population à l'introduction des coupons. Le sentiment général est que «*le rouble n'est pas prêt de disparaître*».

Bref l'apparence d'une monnaie, mais sans aucun contenu. Les coupons ne sont pas gagés sur des avoirs, pour la simple raison que la Banque nationale d'Ukraine n'en a pas. Leur valeur est donc entièrement fictive. Pour que les coupons deviennent des khrivnas, il faudrait que la banque ait les prérogatives d'un institut d'émission : gestion des réserves de changes, contrôle de la masse monétaire, définition des taux d'intérêt. Or, pour l'instant, on parle tout au plus à Kiev de développer la production d'or pour constituer des réserves. Oleksander Savchenko, vice-président de la Banque nationale d'Ukraine, prévoit une grave crise monétaire d'ici deux à trois mois, estimant suicidaire d'avoir introduit ces billets dans ces conditions.

Le président Kravtchouk avait promis que les roubles disparaîtraient totalement de la circulation dès le mois de février pour laisser la place aux coupons. A quand la vraie monnaie? Au mois de mai prochain, a affirmé le premier ministre ukrainien, Vitold Fokine.

F. L.

PERSPECTIVES

ENTRETIEN

Les maladies du modèle japonais

Ken Moroi, figure atypique du patronat japonais, parle sans détour de la crise du système : concurrence effrénée, corruption, malaise des jeunes. Les « piliers » du succès nippon semblent ébranlés

TOKYO
de notre correspondant

PLUTOT que d'argumenter pour savoir si l'économie japonaise entre en récession ou traverse une phase de croissance molle, Ken Moroi pense que le problème plus profond est celui de la *« crise structurelle »* qu'elle traverse. Crise de l'éthique des affaires qui n'est, à ses yeux, que l'effet pervers de la concurrence excessive entre les entreprises ; crise de la gestion dont les trois « piliers » (emploi à vie, salaire à l'ancienneté et syndicat maison) sont remis en cause ; crise enfin des choix pour un pays créditeur dont les dirigeants ne mesurent pas combien aujourd'hui, après le démantèlement de l'URSS, la grande question est celle de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres.

Ken Moroi n'est pas un patron comme les autres. Contrairement à beaucoup de ses homologues, il parle sans détour. Une franchise qu'il peut se permettre précisément parce qu'il n'est pas un de ces présidents « fonctionnaires » des géants de l'économie nippone qui ont des comptes à rendre à leur conseil d'administration. Il a l'assurance d'un homme issu d'une dynastie industrielle.

Président du conseil d'administration d'une firme d'importance moyenne, Chichibu Cement, fondée par son grand-père au siècle dernier, il est considéré, malgré ses soixante-deux ans, comme l'un des représentants de cette génération d'hommes d'affaires, à la jointure entre l'ancienne et la nouvelle, dont les avis pèsent d'un poids certain dans les orientations d'avenir.

Fils d'un compositeur célèbre, ayant pris la succession de ses oncles à la direction de l'entreprise familiale, il a quitté celle-ci il y a six ans : *« La gestion est une activité lassante »*, nous dit-il. Depuis, il se consacre à la définition de la politique des milieux d'affaires, ayant un pied au Keizai doyukai, l'un des organismes du patronat japonais, dont il dirige le conseil exécutif, et dans une autre organisation patronale, Nikkeiren, dont les activités sont axées sur les relations employés-employeurs.

Dans le vénérable immeuble du Club industriel du Japon, Ken Moroi est visiblement chez lui. Son grand-père fut l'un des fondateurs, au lendemain de la guerre, du Keizai doyukai (littéralement : Association des amis de l'économie). Contrairement au Nikkeiren et au Keidanren, les deux grandes fédérations patronales, le Keizai doyukai est davantage un club d'hommes d'affaires, un lieu de réflexion et de proposition. Il demeure cette « conscience » du patronat.

FAUX PAS • Ken Moroi commet aussi des faux pas : il a ainsi dû quitter la vice-présidence du Keizai doyukai à la suite de son implication dans le scandale boursier Recruit (délit d'initiés) en 1988. Il était au demeurant en bonne compagnie puisqu'une bonne partie de l'élite politique et économique du pays était mêlée à cette affaire.

Echaudé, il parle aujourd'hui sans détour de la crise éthique du monde des affaires : *« Les scandales de l'été – les maisons de titres qui compensaient les pertes de leurs gros clients, la pénétration de la pègre dans les activités économiques – démontrent une chose : la frontière désormais étroite entre activités légales et celles qui ne le sont pas ou qui, sans être délictueuses, ont un caractère antisocial (c'est le cas des compensations de pertes). A l'origine de ces phénomènes, il y a un dérapage plus grave : la concurrence traditionnelle entre les entreprises japonaises a été exacerbée à un tel point par la bulle financière (alimentée par les spéculations boursières et immobilières) que la maximalisation du profit est devenue l'objectif obsessionnel. Certes, la concurrence est la base de l'économie de marché et le profit la finalité normale des entreprises, mais comparées à leurs homologues occidentales, les firmes japonaises en sont venues à ignorer plus que jamais la responsabilité sociale de l'entreprise. Cette concurrence excessive contribue à renforcer la compétitivité mais cette fois s'est produit un dérapage auquel il convient de remédier. »*

> **“Nous ne pouvons pas survivre en monopolisant des secteurs entiers de production.”**

Comment, concrètement ? *« En établissant des normes. Ce à quoi s'emploie le patronat. Sinon, nous nous trouvons devant une machine emballée et incontrôlable comportant des risques plus graves que les scandales qui ont déjà éclaté. »*

AIDER L'AMÉRIQUE • La collusion entre le monde politique et les milieux d'affaires dont témoigne, une nouvelle fois ces dernières semaines, un scandale de pots-de-vin dans lequel est impliqué l'ex-chef du clan du premier ministre Miyazawa, est un mal endémique au Japon. Les milieux politiques ont leur responsabilité. Les industriels qui les financent ont les leurs.

Ken Moroi n'est pas le seul patron à souhaiter un assainissement des mœurs du pouvoir. D'autant plus peut-être que le patronat ne semble plus jouir de l'influence qu'il avait autrefois lorsque son président était surnommé le *« premier ministre du monde des possédants »* et contraignit – en 1956 – le premier ministre, Ichiro Hatoyama, à démissionner. *« Le patronat a longtemps conservé une grande influence par le biais des contributions politiques au parti conservateur. Celles-ci suivent deux routes : les fonds versés par le Keidanren et ceux versés directement par chaque entreprise à un homme politique.*

Aujourd'hui, c'est regrettable, ces financements continuent mais le patronat a perdu une partie de sa capacité d'intervention. Pour ma part, je pense que ce n'est pas en alimentant le jeu de l'argent dans la politique qu'il doit agir. C'est plutôt aux milieux d'affaires eux-mêmes de trouver des remèdes à cet « égoïsme » des entreprises qui ne voient pas plus loin que leur part de marché. Le libéralisme n'est pas la solution miracle. Il faut aussi protéger les plus faibles, établir des clauses de sauvegarde. Entre États également ».

Dans le passé, le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) canalisait ces excès de concurrence pour favoriser la croissance. Avec la déréglementation, son dirigisme avait diminué. A l'occasion de la visite au Japon du président Bush, au début de janvier, il a nettement repris les rênes en « exigeant » des constructeurs automobiles des concessions.

Est-ce là une expression de la « *concertation* » évoquée par Ken Moroi ? *« Le problème doit être posé dans une perspective plus large. Il est clair que les Etats-Unis sont affaiblis. Mais s'ils perdent l'initiative, cela provoquera une confusion généralisée et le Japon sera parmi les pays qui en souffriront le plus. Il faut donc aider les Américains à surmonter cette crise. Concrètement, pour les automobiles par exemple, en opérant des transferts de technologies pour que leurs voitures soient enfin adaptées à la demande japonaise. Dans le cas des constructeurs européens également. C'est par des accords technologiques que nous parviendrons à remédier aux frictions. Les Japonais ne peuvent pas survivre s'ils monopolisent des secteurs entiers de production. Le MITI peut donner des impulsions, non se substituer aux entreprises. »*

MÉCONTENTEMENT • Les Japonais ont néanmoins des avantages comparatifs non négligeables pour mettre leurs concurrents hors-jeu : la durée de travail, par exemple, qui est plus longue de quelque quatre cents heures annuelles par rapport à celle de la France. *« Une convergence est nécessaire. C'est évident »*, estime Ken Moroi. *« Le problème est en voie de résolution de lui-même : si les employeurs japonais ne réduisent pas les heures de travail, il ne pourront plus embaucher de jeunes. Ceux-ci manifestent une nouvelle aspiration au temps libre et refusent de sacrifier leur vie à l'entreprise. Un quart des jeunes salariés quittent désormais leur premier employeur dans les trois ans après l'embauche. Cette mobilité de la main-d'œuvre, notamment parmi l'élite des salariés, entame le principe du salaire à l'ancienneté. Ce n'est pas encore une tendance généralisée, mais elle ira en s'accentuant. La phase transitoire que nous traversons durera une dizaine d'années.*

En ce qui concerne enfin les syndicats, trois phénomènes ont joué : un recul des syndicats les plus militants du secteur public qui entraînaient le mouvement, une meilleure prise en compte des aspirations des employés que le patronat essaye de satisfaire avant qu'elles ne se soient structurées en revendications, et une diminution du taux de syndicalisation, conséquence du moindre poids des « cols bleus » par rapport aux « cols blancs ». Un affaiblissement trop grand n'est cependant pas souhaitable : le syndicat est un relais des mécontentements. Sans lui, ceux-ci risquent de s'accumuler et d'exploser sous l'impulsion de groupes extrémistes. »

ÉGOÏSMES • L'évolution reste cependant lente : l'édifice de la gestion à la japonaise tient. La concurrence excessive qui prévaut à tous les niveaux de la société (entre entreprises et, à l'intérieur de celles-ci, entre individus) donne un dynamisme particulier à l'« usine Japon ». Mais plus peut-être que par les accusations de leurs partenaires, fondées pour certaines et à usage interne pour d'autres, les Japonais sont préoccupés par le risque d'apparition de blocs économiques.

Ken Moroi a également sur ce point une opinion peu orthodoxe. *« Je ne pense pas que le risque soit grand. Il existe une communication trop forte entre les pays et les hommes. Celle-ci se conjugue à une internationalisation de fait de la production qui transcende l'Etat-nation, bien que les frictions commerciales se cristallisent à ce niveau. L'Europe sera de ce point de vue un intéressant laboratoire. Pour moi, le vrai problème de l'après-communisme est celui de l'écart entre riches et pauvres, le « camp » de ces derniers s'étant renforcé des pays de l'Est libérés du socialisme. Un dépassement des égoïsmes nationaux permettant de conjuguer les efforts en aides et de définir des priorités est essentiel. De ce point de vue, le Japon doit cesser de concentrer son effort sur « sa » zone de prédilection : l'Asie. Il y a des pays qui souffrent davantage que cette région. »*

Philippe Pons

REPORTAGE

Tianjin goûte au marché

Longtemps tenue d'une poigne de fer par le PC, la troisième ville de Chine se livre à son tour aux délices de la libéralisation économique et du commerce avec l'étranger. Un dégel idéologique à 100 kilomètres de Pékin

TIANJIN
de notre envoyé spécial

DU haut de la plus haute tour de radio télévision d'Asie, le cadre communiste fier de cette nouvelle réalisation de la Chine de Deng Xiaoping pouvait découvrir, un jour d'hiver peu après les fêtes, un grand graffiti inscrit au patin à glace sur l'étendue d'eau gelée au pied de l'édifice : *« God is Love »*. Pour qui n'aurait pas compris l'anglais, le message était assorti du dessin d'un crucifix.

Dans un autre quartier, près de la cathédrale, deux bâtiments très laids sont tout aussi révélateurs d'un effacement de l'idéologie communiste : le double Supermarché international, regorgeant de produits chinois et étrangers à des prix qui feraient pâlir certains boutiquiers de Hongkong. Les seules queues qu'on y remarque – si l'on peut qualifier ainsi la bousculade anarchique de consommateurs brandissant des poignées de yuans – sont celles des clients devant les caisses.

Entre les inscriptions chrétiennes – impensables à Pékin – et les temples de la consommation, Tianjin, la troisième ville de Chine (connue des Occidentaux sous l'orthographe Tien-tsin), longtemps tenue d'une poigne ferme par le PC, semble aller de l'avant vers l'économie de marché, sans trop se soucier des considérations idéologiques. La tour de radiotélévision toute neuve, qui a coûté 110 millions de yuans (à peu près autant de francs) pris sur le seul budget de la ville, est un symbole de cette fierté locale qui anime Tianjin face à la capitale. Un phénomène que l'on retrouve partout en Chine.

CONCURRENCE • Le service de sécurité rappelle quand même qu'on est ici sous haute surveillance communiste. Des gaillards font passer le visiteur sous un portique détecteur de métal, comme dans un aéroport. Le citoyen chinois qui amène sa famille manger au restaurant panoramique tournant est observé par des caméras vidéo et ne risque pas de s'égarer dans les étages d'où sont diffusés les programmes de radio et de télévision officiels.

Cela n'empêche pas le maire, Nie Bichu, de tenir un langage en parfaite contradiction avec les dogmes moribonds du centralisme économique quand il évoque sa politique de développement pour Tianjin. *« La concurrence entre villes et zones ouvertes sur le monde extérieur est une chose excellente, c'est une émulation souhaitable, que le meilleur s'enrichisse le premier ! »*, lance-t-il quand on lui parle des tentatives pékinoises de remettre de l'ordre socialiste dans le démarrage en flèche des régions côtières.

Le slogan en vigueur à Tianjin, c'est *« le peuple construit lui-même sa propre cité »*. Sous-entendu : ce n'est pas le gouvernement central qui le fera pour lui. Les seules obsessions des hauts responsables de Tianjin sont produire, s'enrichir et consommer.

> **Les seules obsessions des responsables sont : produire, s'enrichir et consommer.**

Pour ce faire, Tianjin, située à une centaine de kilomètres au sud-est de Pékin, a obtenu la permission de se doter de tous les atouts que d'autres cités du littoral recherchent avidement : une zone économique *« ouverte »*, aux facilités fiscales bien plus avantageuses qu'ailleurs, en bordure de son port, le premier de Chine pour le transport de marchandises ; non loin, une zone d'entrepôts sous franchise douanière où doit bientôt s'ouvrir un commerce hors-taxes ; et un parc industriel high-tech où travailleront, selon les projets grandioses des autorités, quelque 30 000 chercheurs et industriels de pointe en l'an 2000.

Tout ceci reste, il est vrai, largement une vision d'avenir. Tianjin, dont les décennies de centralisme avaient fait un bastion de conservatisme social, souffre de l'image déplorable de la Chine dans le monde capitaliste. Les capitaux arrivent, mais pourraient venir plus vite encore sans la méfiance qu'inspire le discours idéologique cassant de Pékin.

Ainsi la Tianjin Economic Development Area, dont le sigle plaisant, TEDA, se prononce en chinois comme *« vraiment très grand »*, est en réalité très petite : 4,2 km² sur les 36 km² prévus, où n'est venu se nicher, pour le moment, qu'un petit milliard de dollars (l'américain Motorola ayant investi à lui seul 120 millions de dollars).

TAIWANAIS ET CORÉENS • Au lendemain de la répression de Tiananmen, en 1989, la presse avait chanté sur tous les tons l'accord passé avec une firme américaine de Seattle, la MGM Commercial Company, qui s'engageait à faire de la TEDA la plus grande zone de développement industriel rapide du pays. Le premier ministre Li Peng avait félicité les hommes d'affaires américains, *« conscients de l'importance du marché chinois »*.

Deux ans et demi plus tard, la MGM n'a toujours pas trouvé les soutiens bancaires nécessaires au début des travaux. Si, d'ici le 1er mai, les bulldozers ne sont pas à l'œuvre, elle perdra cinq millions de dollars et son bail de soixante-dix ans sera annulé. Pourtant, déjà, des candidats à la reprise du bail se montreraient, selon le président de la TEDA, Ye Disheng : il s'agit principalement d'hommes d'affaires de Taiwan qui, de rival politique, est en train de devenir un partenaire.

Taïwan a investi 70 millions de dollars dans la TEDA en 1991, soit 40 % du total des investissements étrangers l'an dernier. Pour le moment, les compagnies de Taipeh se consacrent à des activités simples : chaussures, prêt-à-porter, alimentation. Mais, à en croire les dirigeants de Tianjin, l'heure approche où les firmes taïwanaises vont passer à la vitesse supérieure, à la faveur de liaisons directes que les autorités nationalistes ne pourront pas longtemps empêcher de s'établir.

Malicieusement, le directeur du port, Wang Haiping, assure que de telles liaisons maritimes *« existent déjà »* discrètement. Le maire, lui, ne se cache pas de recevoir personnellement depuis quelque temps *« un grand nombre d'hommes d'affaires de Taïwan (...) Nous trinquons à un avenir de prospérité commune pour la Chine »*.

Les Sud-Coréens n'ont pas attendu une normalisation diplomatique entre Pékin et Séoul. Les premières liaisons maritimes par cargo avec Tianjin ont vite été suivies d'un service pour passagers, à la fréquence d'un bateau tous les cinq jours. Des vols charter sont fréquemment affrétés. Le commerce est encore faible (36 millions de dollars) et les dix-sept firmes créées, soit en joint-venture soit en propriété exclusivement sud-coréenne, ne représentent que 26 millions de dollars d'investissements. Mais les firmes Samsung et Hyundai sont en négociation, et un pool de quatre-vingts sociétés organisé par Séoul envisagerait de louer un quartier de la TEDA pour édifier un ensemble industriel voué à l'exportation, un investissement de 300 millions de dollars.

Bon exemple des retombées économiques sur l'environnement des zones spéciales, le village de Daqiuzhuang, non loin de Tianjin. C'était autrefois une de ces misérables brigades de production dans la Chine des communes populaires maoïstes ; aujourd'hui ses quatre mille habitants ne vivent plus qu'à 10 % des activités agricoles. Le reste de la production est assuré par une petite industrie florissante.

Combien de villages peuvent se permettre, comme Daqiuzhuang, d'envoyer soixante-dix jeunes à l'université avec une bourse supérieure au revenu d'un ouvrier ? Mais on est en Chine, et il y a un critère qui ne trompe pas : avant 1978, le village comptait 250 hommes célibataires, les jeunes filles cherchant époux ailleurs en raison de la pauvreté. Maintenant, ce sont les demoiselles d'autres communes qui, paraît-il, veulent épouser les petits gars du cru, réputé le *« village numéro un de Chine »*.

Francis Deron

Marteaux sans frontières

Suite de la page 35

Et Simon de Pury, responsable de Sotheby's Europe, précise : « *L'art contemporain à New-York les impressionnistes à Londres, le mobilier à Monaco et les bijoux à Genève.* » Et Paris ? Cette ville qui, de l'avis de tous, pourrait rivaliser avec Londres ou New-York, est handicapée par le statut des commissaires-priseurs français, unique en Europe. D'abord, les 446 commissaires-priseurs de l'Hexagone sont des officiers ministériels, relevant à ce titre du ministère de la justice. Ils ont ensuite une compétence territoriale précise : un commissaire-priseur de Paris ne peut pas vendre à Versailles. Ils sont seuls habilités à faire des ventes aux enchères. Et, pour tenir le marteau, il faut passer à travers toute une série d'épreuves dont certains dénoncent l'archaïsme, voire l'injustice.

Jacques Tajan, de la plus grosse étude française, Ader-Tajan (1 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1990, 550 millions en 1991), stigmatise ainsi le parcours du combattant du postulant : « *Passer une licence en droit, décrocher un DEUG d'histoire de l'art, réussir au concours du stage, au bout d'un an repasser un examen de contrôle, deux ans plus tard satisfaire au concours des commissaires-priseurs proprement dit. Mais ce n'est pas suffisant ! A cause du* numerus clausus, *il faut attendre qu'une charge se libère et qu'un confrère vous la vende. Il faut ensuite pouvoir l'acheter. Son prix est en moyenne de 1 million de francs en province et de 5 millions à Paris. Ensuite, on doit subir une enquête de moralité de la gendarmerie, voir sa candidature acceptée par la chambre nationale, puis transmise à la chancellerie qui l'examinera à son tour...* »

ARBITRE • Mais cette organisation est défendue par Joël-Marie Millon, le président de la chambre nationale des commissaires-priseurs : « *Les examens sont le garant du sérieux de la profession. Le commissaire-priseur français, officier ministériel, est un intermédiaire, un arbitre, pas un commerçant. Il est redevable sur ses biens propres des opérations qu'il conduit. Si les étrangers veulent s'installer en France, qu'ils satisfassent à nos conditions comme nous satisfaisons aux leurs quand nous voulons nous implanter chez eux.* » Des différences jugées artificielles par Jacques Tajan : « *Comme nous, les Anglo-Saxons sont des intermédiaires ; comme nous, ils avancent de l'argent aux vendeurs et aux acheteurs ; mais nous le faisons plus hypocritement, par l'intermédiaire des banques.* »

La profession évolue pourtant. La compétence territoriale va être supprimée cette année, annonce le ministère de la justice. « *Face au grand marché européen, il va falloir se tenir les coudes et nous appuyer sur le label Drouot,* affirme Joël-Marie Millon. *Drouot-Estimations, créé en septembre dernier, témoigne de cette dynamique de regroupement. Comme Drouot-Montaigne, où ont lieu les ventes prestigieuses, indiquait notre volonté d'expansion. En 1982, nous faisions un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs ; huit ans plus tard, nous avons atteint 5,5 milliards de francs. En 1991, après l'effondrement du marché de l'art, nous avons perdu 35 % de ce chiffre, mais nous résistons mieux que Christie's et Sotheby's, qui ont vu leur chiffre divisé par deux ou par trois (1).* »

Les plus grosses études parisiennes – Ader-Tajan, Loudmer, Briest – n'ont jamais caché leur hostilité à cette unité de façade. « *Dans le monde entier, on connaît Sotheby's et Christie's, mais à Drouot, on ne sait jamais qui tient le marteau* », explique Francis Briest, du groupe Gersaint (dix études à Paris comme en province). En fait, la profession de commissaire-priseur recouvre en France deux entités bien distinctes : « *D'une part, les auxiliaires de justice qui adjugent aux enchères des successions et des faillites,* constate Jacques Tajan ; *d'autre part, ceux qui sont essentiellement liés au marché de l'art. Nous ne faisons pas le même métier.* »

DANS LE BON SENS • Jacques Tajan réclame « *la mise à égalité avec les professions européennes* ». Et Francis Briest de préciser : « *La majorité de la profession se bat pour des queues de cerise alors qu'il faut la réformer en profondeur. Ce qui est important aujourd'hui, c'est la bataille pour les tarifs, l'unification de la TVA dans la CEE, le droit de suite (2).* »

Cette mise à égalité semble entamée. Joël-Marie Millon a en effet annoncé que le ministère des finances « *s'est engagé à accorder à Drouot le même tarif acheteur que ses concurrents européens* ». Les commissaires-priseurs toucheraient + 9 % sur les ventes, au lieu de la commission dégressive actuelle, qui tourne autour de 3 %. « *Cette mesure va dans le bon sens,* affirme François Curiel. *Mais de nombreuses entraves au développement de nos activités en France subsistent : le taux élevé de la TVA pour les objets importés, la taxe forfaitaire de 4,5 %, le droit de suite de 3 %, qui n'existent ni en Grande-Bretagne ni aux Etats-Unis.* »

TROP FAIBLES • Guy Loudmer, un des plus gros commissaires-priseurs français, est persuadé que « *les premières ventes de Sotheby's et de Christie's à Paris vont avoir lieu à l'automne* ». « *Pas si sûr,* rétorque François Curiel, *il sera toujours plus avantageux pour nous de vendre à Londres ou à New-York. Nos marges à Paris seront encore trop faibles. Surtout après les baisses des chiffres d'affaires que nous avons subies depuis deux ans. Nous offririons des catalogues moins complets, des expositions moins bien menées, la promotion des ventes serait imparfaite. Nos investissements seraient limités.* »

Et Simon de Pury de souligner les tracasseries administratives et la différence de statut des commissaires-priseurs et des experts. Les numéros un et deux du marché de l'art dans le monde ont donc adopté une stratégie d'attente : « *Nous avons implanté à Paris notre siège pour l'Europe,* indique François Curiel. *Trente personnes, dont six experts, y travaillent déjà, installées dans 1 000 m² de bureaux. Nous avons ouvert une salle d'exposition de 600 m². Que faire de plus, si ce n'est attendre que les commissaires-priseurs ne soient plus une profession protégée en France ? Mais déjà avec une marge de 9 % la concurrence va être beaucoup plus rude.* »

Concurrence qui joue déjà sur les ventes importantes. Seules les petites et les moyennes affaires leur échappent en raison du coût du transport. Mais les deux firmes sont prêtes à tenir le marteau le jour où la loi aura changé. Elles se veulent rassurantes. « *Notre installation ne se fera pas au détriment des Français,* assure Simon de Pury. *Ainsi, chaque fois que Christie's est venu nous concurrencer, comme à Saint-Moritz il y a deux ans, le volume d'activité de Sotheby's n'a pas baissé. Sans doute de petites études, enfermées dans un système trop archaïque, disparaîtront, mais les plus dynamiques, les plus pointues, prendront du poids.* »

CAPITAUX EXTÉRIEURS • Que la chambre nationale le veuille ou non, des commissaires-priseurs français vont bousculer la profession. Il leur est interdit d'accueillir des capitaux extérieurs ? Qu'à cela ne tienne, ils créeront des sociétés qui leur seront liées sur le modèle de Drouot-Estimations. Ici, l'apport de capitaux extérieurs sera possible, ces sociétés, qui pourront être communes à plusieurs charges, géreront la quête des objets, les expertises, les catalogues, la publicité, elles organiseront les ventes, bref, feront 80 % du travail d'un commissaire-priseur. « *Ce dernier tiendra le marteau puisque la loi l'exige* », précise Francis Briest, qui n'appelle pas de ses vœux « *une révolution* », mais préfère une « *rapide évolution* ».

Le 31 décembre 1992 à minuit, rien ni personne ne va bouleverser le paysage d'un coup de baguette magique et encore moins celui de la libre circulation des œuvres *(voir encadré)*. Mais, d'ici trois ans, rien ne sera plus comme avant. Personne en France ne désire claquer la porte au nez des Anglo-Saxons. Si les deux grands décident de s'installer massivement dans une autre ville européenne – Berlin, par exemple, – Paris sera marginalisée. « *Nous refermer sur nous-mêmes serait la pire des choses* », reconnaît Joël-Marie Millon, qui plaide : « *Il y a une place pour les deux systèmes en Europe : certains pays de l'Est, comme la Tchécoslovaquie, sont prêts à nous suivre. Nous voulons exporter nos règles et notre éthique.* » Une stratégie considérée avec scepticisme par Sotheby's et Christie's, qui pensent trouver des alliés.

L'« assaut » viendra-t-il de Bruxelles ? « *La Commission pourrait tomber sur les commissaires-priseurs pour abus de position dominante,* indique Martine Briat, juriste à la Chambre de commerce internationale (3), *elle peut considérer, par exemple, que la vénalité d'une charge est un obstacle à l'exercice de la profession.* » Certains ont déjà fait des brèches dans le système. Ainsi Philippe Augier a monté, il y a quelques années, Deauville Auctions, une société spécialisée d'abord dans la vente aux enchères de chevaux, puis de voitures, maintenant d'œuvres d'art. Il n'est pas commissaire-priseur ? Peu importe. Un « vrai » professionnel tient le marteau.

Emmanuel de Roux et Michel Guerrin

(1) Le chiffre d'affaires de Christie's est passé de 13 milliards de francs en 1989 à 5,8 milliards en 1991. Celui de Sotheby's de 18,6 milliards à 6 milliards. Celui de Drouot est de 3,5 milliards de francs en 1991, soit 37 % de moins qu'en 1990.

(2) Il s'agit d'un prélèvement sur le montant de la vente destiné aux ayants droit de l'auteur de l'œuvre.

(3) Un colloque sur « Les aspects juridiques du commerce international de l'art » aura lieu à Madrid du 12 au 14 février. Renseignements : tél. : 49-53-28-53.

La libre circulation des objets d'art

« Il est souvent plus facile de travailler entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ou la Suisse qu'entre deux pays du Marché commun. » Ce constat de Simon de Pury (Sotheby's Europe) montre bien les difficultés qui restent à aplanir pour que les objets d'art circulent librement dans l'Europe des Douze. François Curiel, de Christie's, est persuadé que, en janvier 1993, de nombreuses entraves subsisteront encore. L'harmonisation sera d'autant moins facile que la politique culturelle a jusqu'ici été laissée de côté et que la Commission de Bruxelles n'a pas le pouvoir d'intervenir dans ce domaine. C'est donc aux Etats de la Communauté de s'entendre entre eux.

Si les licences d'exportation sont supprimées, les Etats de la Communauté ont des réglementations fort différentes. Ceux du Nord (Grande-Bretagne, Benelux, Allemagne) sont, par tradition, assez souples sur la sortie d'œuvres d'art. Les pays du Sud (Espagne, Italie) possèdent des lois sévères.

En Italie, par exemple, il est officiellement très difficile d'exporter une œuvre d'art, mais cette sévérité suscite un solide marché parallèle. Aussi le gouvernement veut-il lancer un inventaire du patrimoine.

En France, l'Etat jouit d'un droit de préemption dans les ventes publiques. Il peut, en outre, interdire la sortie d'un objet du territoire. Mais un arrangement est souvent possible avec le ministère de la culture, partagé entre son désir de protéger le patrimoine national et le souci de faire de Paris une place internationale du marché de l'art.

L'article 36 du traité de Rome, qui protège les *« trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique »*, donne lieu à des interprétations divergentes. Pour certains, il doit s'appliquer aux seuls trésors d'origine nationale ; pour d'autres, dont le gouvernement français, le texte vise tous les trésors existant sur le sol d'un pays. Le risque majeur est, par exemple, de voir un tableau français quitter l'Europe *via* les Pays-Bas, qui ne protègent que les œuvres néerlandaises.

Pour tourner la difficulté, certains proposent de créer un « passeport culturel » pour les objets, mais que va-t-on mentionner sur ce passeport ? Le pays où l'objet a été fait ? Celui où il est conservé ? Ou celui de son propriétaire ? Ce n'est pas la seule difficulté : par exemple, sur quels critères harmonisera-t-on ces listes de trésors nationaux ?

E. de R. et M. G.



La gloire déclinante de Lonrho

Parti d'Afrique, Tiny Rowland, créateur de ce groupe, admiré et haï des milieux dirigeants, avait fondé un conglomérat d'un millier de sociétés, des mines d'or au pétrole, en passant par l'hôtellerie. Aujourd'hui, il doit en vendre une partie pour payer ses dettes

LONDRES
Correspondance

APRÈS Polly Peck, Maxwell, Brent Walker, sera-ce le tour de Lonrho ? Le conglomérat britannique est mal en point, et son chef, le flamboyant Roland Tiny Rowland, est sur la sellette. Ce groupe international d'un millier de sociétés qui emploient 125 000 personnes dans plus de quatre-vingts pays, aux activités diverses – des mines d'or et de platine à l'hôtellerie de luxe, en passant par la production pétrolière, l'agriculture, la mécanique, le textile, le transport, le commerce et les médias, – réalisant un chiffre d'affaires de plus de 4,8 milliards de livres (48 milliards de francs), contre 5,4 milliards en 1990, enregistre son premier recul.

Pour tenter de réduire son formidable endettement de 1,1 milliard de livres, cette multinationale est contrainte de céder des participations qui pourraient se monter à 50 millions de livres.

Même le flegme traditionnel des opérateurs de la City a craqué un brin lors de l'annonce, il y a deux semaines, des mauvais résultats de Lonrho au cours de l'année 1991 : recul du chiffre d'affaires et des bénéfices. Conséquence de la baisse des cours de certains métaux (or, platine, rhodium), de la récession frappant l'hôtellerie et l'automobile en Europe et aux Etats-Unis, et de l'aggravation de la crise des économies africaines, les bénéfices avant impôt du groupe ont chuté de 24 %, tombant de 273 à 207 millions de livres. Pour la première fois en trente et un ans, Lonrho a réduit son dividende (de plus de 18 %).

CHUTE VERTIGINEUSE • Lonrho va sans doute perdre aussi la distribution, en Grande-Bretagne, des automobiles Volkswagen et Audi : le constructeur allemand, désirant reprendre la gestion directe de son réseau commercial au Royaume-Uni, ne renouvellera pas le contrat qui le lie à Lonrho.

La chute vertigineuse de son cours de Bourse devrait entrainer l'exclusion de Lonrho du prestigieux indice dit « Top hundred » regroupant les cent principales valeurs du Stock Exchange londonien. « *Après l'affaire Maxwell, la Bourse se méfie des magnats des affaires comme Rowland, seuls aux commandes. Heureusement pour lui, le capital de Lonrho n'est pas entre les mains des grands investisseurs institutionnels. Son sort est entre les mains d'une armée de petits actionnaires qu'il a toujours su choyer, leur accordant un dividende généreux. Mais, aujourd'hui, leur confiance risque d'être ébranlée par une avalanche de mauvaises nouvelles* », estime James Leahy, analyste minier auprès de la banque Crédit lyonnais-Laing. Le coup est dur pour Tiny Rowland, soixante-quatorze ans, né en Inde de père allemand et devenu à la force du poignet, sans conteste, l'un des plus célèbres patrons britanniques. Du thé au Malawi, du cuivre au Pérou, du charbon au Zimbabwe, des derricks en mer de Chine, des palaces mexicains..., cet empire sur plusieurs continents, Tiny Rowland l'a bâti à partir du cône sud de l'Afrique, en particulier de l'ex-Rhodésie. De là, cet aventurier de notre temps a conquis les pays d'Afrique australe en tirant profit de l'imbroglio politico-économico-racial qui avait agité les territoires de l'ex-Empire britannique lors de la décolonisation des années 60.

LONGUE VENDETTA • L'étape suivante fut la Grande-Bretagne, frappée par la crise économique des années 70 où les méthodes de travail musclées, l'ambition gourmande et l'autoritarisme de Rowland choquent de plein fouet le monde feutré de la City. Ce flibustier des affaires rachète l'hebdomadaire dominical *The Observer* – qu'il risque de devoir céder aujourd'hui – mais échoue dans sa tentative d'OPA sur les grands magasins Harrods. En 1985, Mme Thatcher lui préfère les frères égyptiens Al-Fayed. Un premier échec et un affront que le patron de Lonrho n'oubliera jamais, comme l'atteste sa longue mais vaine vendetta contre les propriétaires du célèbre établissement de Knightsbridge. Récemment, son nom avait circulé comme repreneur potentiel du *Daily Mirror* du défunt Robert Maxwell et de Rolls Royce Motor Cars à la recherche d'un sauveteur.

Les yeux plissés de malice sous les cheveux gris gominés, élégance de gentleman, mais dédaigneux du mépris de l'*establishment* insulaire, ce personnage parti à l'assaut du sanctuaire du capitalisme anglo-saxon ne boit pas, ne fume pas et fuit les journalistes. « *La face inacceptable du capitalime,* » a dit un jour de lui le premier ministre conservateur Edward Heath. « *Je n'ai pas besoin de respectabilité mais de bénéfices et d'affaires qui tournent* », lui a rétorqué « Tiny », perpétuellement entre deux Concorde, et trois conseils d'administration aux quatre coins du monde.

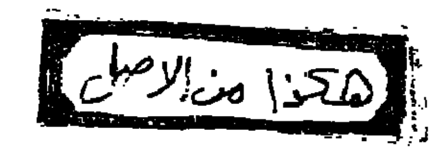
SEUL MAITRE A BORD • Ce que reprochent aujourd'hui banquiers et analystes à ce créateur génial, c'est, au fond, d'avoir oublié les règles de gestion, de ne pas avoir accepté le fait qu'un succès commercial à long terme se bâtit sur une organisation et non sur le charisme d'un seul homme. Dans l'organigramme de Lonrho, Tiny Rowland est responsable à la fois des orientations stratégiques et de la gestion quotidienne. Il n'aime guère déléguer et se mêle des moindres détails pour que rien n'échappe à son contrôle.

De même, la désignation récente d'un baron du sucre, originaire de l'île Maurice, totalement inconnu sur les rives de la Tamise, pour remplacer à la présidence de Lonrho Edward Du Cann, que le ministère du commerce et de l'industrie avait démis de son poste d'administrateur, a été très mal accueillie à Londres. Le monde de la finance aurait aimé voir dans ce fauteuil une personnalité de premier plan pour faire contrepoids à l'omnipotence du fondateur. Toute allusion à la retraite de Tiny Rowland est proscrite : un directeur prématurément présenté par la presse comme un dauphin potentiel a été contraint de démissionner après une campagne de dénigrement derrière laquelle les chroniqueurs ont cru distinguer la « patte » de Tiny Rowland.

INFLUENCE DE L'OMBRE • Le chef de Lonrho s'est également laissé griser par le rôle d'éminence grise qu'il a longtemps joué auprès de plusieurs leaders d'Afrique anglophone. Cette influence de l'ombre a fait dire à un journaliste britannique : « *Tiny Rowland est le meilleur ministre des affaires étrangères que le Royaume-Uni ait eu depuis trois décennies.* » Mais le vent de démocratisation qui souffle sur le continent noir a eu raison de certains de ses alliés (comme le président Kenneth Kaunda en Zambie). D'autres sont fragilisés, à l'image des présidents du Malawi, du Kenya ou du Zimbabwe. Or, plus de 60 % des bénéfices du groupe proviennent toujours d'Afrique australe. A la suite de la dépréciation des devises locales par rapport au sterling, intervenue ces cinq dernières années, Lonrho a dû constituer des provisions pour perte de changes de l'ordre de 600 millions de livres, une somme gigantesque.

« *Lonrho est une compagnie que la City adore haïr. Nos bénéfices sont en baisse, c'est vrai, mais nos résultats ne sont pas si mauvais compte tenu du climat économique général déprimant* », répond Philip Tarsh, directeur financier et bras droit de Tiny Rowland. Une répétition de l'affaire Maxwell ? La comparaison est insupportable pour notre interlocuteur. A l'entendre, le portefeuille bien équilibré du groupe et, d'autre part, les signes de reprise économique en Occident devraient permettre à l'entreprise de surmonter la crise. Mais, de l'avis général, cette société-phare, un des derniers symboles de l'ère des *self made men*, les fameux *tycoons*, et des conglomérats unis davantage par la personnalité de leur créateur que par des logiques « industrielles », a fini de manger son pain blanc.

Marc Roche



Sans vous, la Flamme n'aurait jamais eu un tel éclat.

Merci.


Photo : Claude POULET / SYGMA

Merci aux 10 millions de français qui ont fêté, dans la ferveur et l'émotion,
le passage de la Flamme olympique dans leur région.
Merci à toutes celles et ceux qui l'ont portée et accompagnée.
Merci à toutes les collectivités locales, associations et clubs
qui se sont mobilisés pour lui réserver le plus bel accueil.
Merci à tous les services publics pour leur appui logistique et leur implication.
Merci aux femmes et aux hommes de La Poste, pour leur efficacité,
leur mobilisation de chaque instant, et leur enthousiasme.
A tous et à chacun, encore merci.

La Poste. Organisateur officiel du Parcours de la Flamme olympique.



LA POSTE

Le Monde

BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL 1991



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 49 F

Guerre dans le Golfe. Guerre civile en Yougoslavie. Putsch manqué et désintégration de l'Union soviétique... Stagnation dans les grands pays industriels, licenciements... Multiples secousses. Les ondes de choc ont gagné le monde entier en 1991, et 1992 s'ouvre sur autant d'incertitudes. A la place de l'ancienne URSS, la nouvelle Communauté des Etats indépendants va-t-elle trouver un équilibre ? L'économie mondiale va-t-elle sortir de la crise ?

Le Bilan économique et social – véritable rapport annuel sur l'état de la France et du monde – rassemble les dernières statistiques, présente de nombreux graphiques et analyse les faits économiques marquants dans leur contexte économique et social.

Au sommaire

- L'ÉTAT DE LA FRANCE
- 150 PAYS A LA LOUPE :
  Pays par pays, l'analyse et les commentaires économiques et sociaux des correspondants du *Monde*.
- L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL
- DEUX DOSSIERS SPÉCIAUX :
  – 20 ans d'économie mondiale (1970-1990).
  – L'Europe de l'Est.

BON DE COMMANDE : *BILAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1991*

NOM : ________________ PRÉNOM : ________________

ADRESSE : ________________

CODE POSTAL └┴┴┴┴┘ LOCALITÉ : ________________

PAYS : ________________

FRANCE (métropole uniquement)
Nombre d'ex. ________ x 55 F (port inclus)= ________ F

DOM-TOM et ÉTRANGER
Nombre d'ex. ________ x 60 F (port inclus)= ________ F

Bulletin à découper et à envoyer à
***LE MONDE* : Service vente au numéro – 15, rue Falguière 75501 PARIS Cedex 15 France**

LMB

DOSSIER

Les risques technologiques majeurs

Seveso, Bhopal, Tchernobyl, Mexico, autant de catastrophes industrielles qui consacrent la montée en puissance d'un nouveau danger : le risque technologique majeur. Nucléaire, chimie, transports, informatique, biotechnologies, etc., de nombreux secteurs industriels portent en eux un incroyable potentiel d'anéantissement des hommes, de l'environnement et des biens. Même si la probabilité de réalisation du risque reste très faible, il ne faut pas non plus sous-estimer les actes de malveillance ou de terrorisme attachés aux installations industrielles. A telle enseigne que certains qualifient notre société de « civilisation du risque ».

Avec une faible propension à l'anticipation, pouvoirs publics, municipalités et entreprises cherchent aujourd'hui les parades à ce fléau moderne en prenant des mesures préventives et en mettant en perspective les moyens pour limiter la « casse » en cas d'accident. Six ans se sont tout de même écoulés entre la catastrophe de Seveso et la naissance d'une législation européenne. Souvent lié à des systèmes technologiques complexes encore mal appréhendés, le risque n'est pas aisé à circonscrire. D'ailleurs, c'est trop souvent après un drame, et avec le recul du long terme, qu'on mesure son réel impact. Les chlorés de la première guerre mondiale et les irradiés d'Hiroshima ont été de véritables laboratoires vivants pour les générations qui ont suivi. D'autre part, la guerre du risque n'est jamais gagnée, car la rapidité du progrès engendre aujourd'hui de nouvelles menaces en temps réel.

Ainsi se pose la redoutable question : faut-il accepter de vivre avec des risques au-dessus de la tête, transmissibles sur des générations ? C'est aux gouvernants et aux citoyens de répondre. (Lire par ailleurs, l'article de Patrick Lagadec en page 45.) *En tout cas, l'attitude adoptée conduit à faire des choix politiques, économiques et culturels : opter ou non pour le nucléaire, relancer ou non le charbon avec les risques d'effet de serre additionnels comportés... Reste qu'une négligence coûte cher, car elle peut ruiner à tout jamais la crédibilité d'un gouvernement, d'une entreprise... et, surtout, la vie de milliers de gens.*

Dossier établi par Nathalie Schneider

Quelles sont leurs origines ?

■ Lié à l'activité industrielle, le risque technologique est dit majeur lorsqu'il porte en lui un potentiel de dégâts importants sur les biens (incendie, explosion), l'environnement (pollution eau, terre, air) ou les hommes (brûlures, intoxication, décès), en particulier à long terme.

Aucune activité industrielle n'est totalement à l'abri, même si certaines sont plus exposées que d'autres. Bhopal, Mexico, Seveso, Tchernobyl, Bâle, des villes dont les noms restent attachés à des accidents technologiques de grande ampleur *(voir chronologie ci-dessous)* concernant trois secteurs ultra-sensibles : le nucléaire, la chimie et le transport/stockage des matières dangereuses. Défaillance d'un grand réseau vital, erreur humaine liée à la conduite d'un système complexe, effets à long terme sur la nature d'une manipulation génétique, les nouvelles technologies (informatique, biotechnologies, génie génétique) sont elles aussi génératrices de risques. ■

> **« J'ai la conviction que c'est de plus en plus en fonction de la perception des risques qu'elles font courir aux populations que seront choisies les filières énergétiques et décidées les politiques du gouvernement. »**
>
> Michel Turpin, INERIS

Pourquoi les dangers sont-ils de plus en plus grands ?

■ La mondialisation de l'économie et l'interdépendance des technologies ont transformé la planète en un système complexe et fragile. Ainsi, la concentration d'installations industrielles (effets de taille) non loin des centres urbains devient un réel facteur de risque. Une agglomération comme celle du Havre ne comporte pas moins de trente-trois entreprises classées dangereuses.

Dans les pays en développement, cette vulnérabilité augmente fortement avec les « greffes artificielles » de technologies très perfectionnées dans des structures de civilisation traditionnelles, comme le montre l'accident de Mexico. Par ailleurs, la multiplication des échanges internationaux se traduit par une forte croissance du transport de matières premières, parfois dangereuses.

Enfin, l'automatisation, *via* les systèmes d'informations complexes, crée une relation nouvelle entre la machine et l'homme. La solitude de l'ouvrier, celle du conducteur de train ou du pilote d'avion qui regarde se dérouler devant lui un processus désincarné et qui doit décider toujours plus vite, mais avec de moins en moins le droit à l'erreur... sans oublier les menaces que fait peser le terrorisme technologique. La catastrophe écologique du Koweït liée aux puits de pétrole en feu en est une illustration frappante. Au final, des risques omniprésents et diffus, dont la quantification exige un très important travail d'analyse systématique auquel beaucoup d'industriels sont encore peu préparés. ■

> **« La qualité et la sécurité de l'environnement industriel constituent aujourd'hui un enjeu pour nos sociétés. Il appartient aux autorités des pays industrialisés de mettre en place des structures et des politiques adéquates. »**
>
> Brice Lalonde, ministre de l'environnement

QUELQUES DATES

10 JUILLET 1976, *Seveso, l'avertissement.* – Des fuites de dioxine dans l'usine de Seveso de la filiale italienne du groupe Givaudan-Hoffmann-La Roche créent un mouvement de panique face au risque de contamination possible de la banlieue nord de Milan, heureusement beaucoup plus circonscrit que prévu. La polémique rebondit en octobre 1982 après la disparition de 41 fûts de déchets.

16 MARS 1978, *côte nord du Finistère, l'Amoco-Cadiz.* – Un pétrolier de 210 000 tonnes s'échoue sur la côte nord du Finistère. Bilan : 250 kilomètres de côtes polluées. C'est la sixième marée noire qui frappe la Bretagne en quelques années.

19 NOVEMBRE 1984, Mexico. – C'est la catastrophe à grande échelle : des réservoirs de gaz explosent les uns après les autres. Une zone urbaine entière est sinistrée. De très nombreuses victimes et une panique monstrueuse.

3 DÉCEMBRE 1984, Bhopal. – La fuite accidentelle d'eau dans un réservoir de stockage de l'usine d'Union Carbide à Bhopal, spécialisée dans les pesticides, provoque l'émission dans l'atmosphère d'une quinzaine de tonnes d'isocyanate de méthyle pendant deux heures. Bilan : 2 000 morts pour une population d'environ 100 000 habitants sur 40 kilomètres carrés.

26 AVRIL 1986, Tchernobyl. – Des erreurs de manipulation provoquent l'emballement d'un réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl, conduisant à une explosion, un incendie et l'émission dans l'atmosphère de produits radioactifs pendant dix jours. Bilan officiel : moins de 30 morts, sur 100 à 200 irradiés, mais certains en annoncent plus de 2 000. 135 000 personnes habitant dans un rayon de 30 kilomètres évacuées. Un nuage radioactif sans frontières.

17 SEPTEMBRE 1991, *New-York, nouvel avertissement.* – Une panne non détectée dans un central téléphonique de Manhattan, liée à des difficultés de distribution d'électricité, conduit à un effondrement du système téléphonique concerné avec de sérieuses répercussions sur le système aéronautique : fermeture des trois aéroports de la ville de New-York, saturation d'autres aéroports comme ceux de Washington, Baltimore, Philadelphie, ou Boston, etc.

Comment les entreprises agissent-elles ?

■ Une production stoppée, une opinion publique et des médias hostiles, une indemnisation des collectivités et des victimes qui peut atteindre des sommes très élevées, les entreprises ont tout intérêt à limiter les risques car ils peuvent mettre en cause leur survie. Par exemple, début 1988, la pollution du Rhin suite à l'incendie d'un entrepôt chimique à Bâle, en novembre 1986, avait coûté à Sandoz plus de 100 millions de francs suisses.

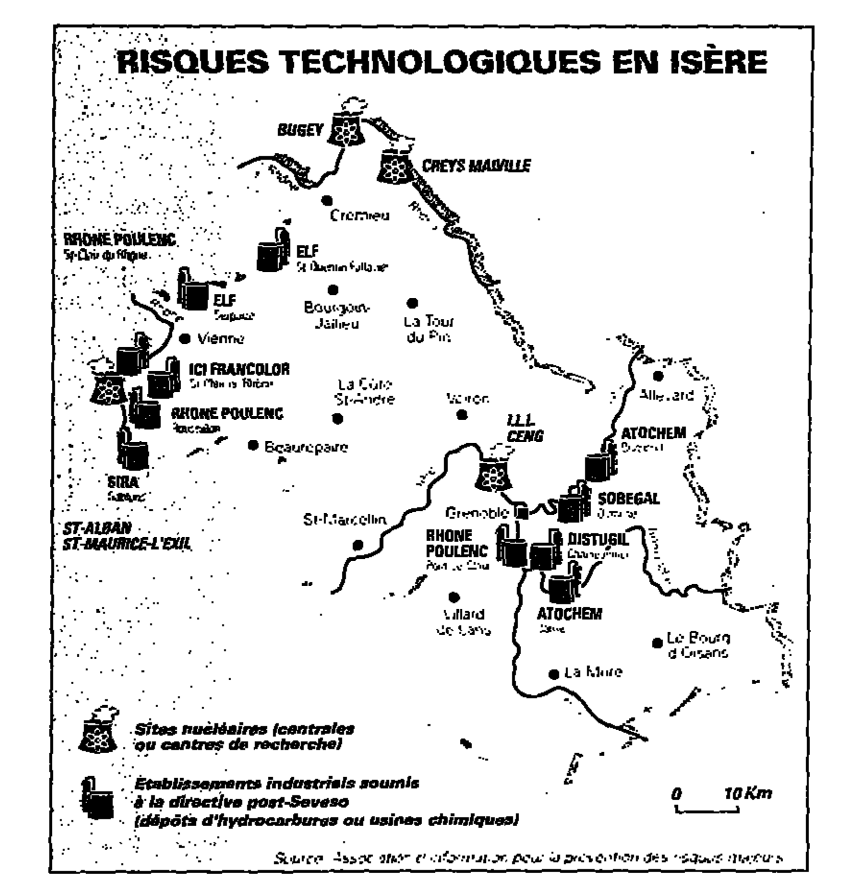
La plupart des catastrophes donnent même lieu à des crises internes dévastatrices, pour reprendre l'expression de Patrick Lagadec, l'un des grands spécialistes du risque technologique majeur. Absence de stratégie de décontamination, mesures physico-chimiques difficiles à effectuer, études médicales menées à tâtons, le tout sur fond d'affrontements socio-politiques : après la fuite de dioxine de Seveso, les responsables d'Hoffmann-La Roche ont été véritablement pris de cours.

Tirant leçon du passé et soumises à des obligations légales, les entreprises les plus exposées intègrent lentement le risque technologique majeur dans leur management en prévoyant les moyens techniques à mettre en œuvre pour réduire le danger et les scénarios pour faire face à la crise.

Certaines entreprises construisent même aujourd'hui de vrais plans de crise appuyés par une organisation opérationnelle et une politique de communication, en particulier en direction des médias. Pour le nucléaire, par exemple, compte tenu de toutes les mesures de précaution prises, EDF évalue la probabilité d'un accident grave sur le cœur d'un réacteur à un pour cent mille par an.

Pour chaque site existe un plan d'intervention établi par le préfet de département en liaison avec le responsable de l'installation qui prévoit des mesures telles que le confinement à domicile ou sur les lieux de travail, la distribution de pastilles d'iode stable aux populations potentiellement exposées...

De façon générale, deux personnes jouent un rôle-clé en matière de sécurité : l'ingénieur sécurité et le risk-manager. Le premier étudie la vulnérabilité de l'entreprise, propose les moyens de prévention, de protection et un plan de survie *(voir lexique ci-dessous)*. Appréhender les conséquences techniques, commerciales et financières du risque à travers l'étude de scénarios catastrophes, tel est le rôle du second. ■



> **« Les mesures de maîtrise de l'urbanisation sont justifiées pour éviter des situations de catastrophe socialement peu tolérables. »**
>
> Philippe Rocard, ministère de l'environnement ; Henri Smets, université Paris-I

Comment interviennent les pouvoirs publics ?

■ Sur le plan légal, la prévention des risques industriels est prise en charge par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (loi du 19 juillet 1976) qui a intégré les exigences de la directive européenne Seveso du 24 juin 1982 et de ses deux amendements de 1987 et 1988. Prendre les mesures pour prévenir les accidents, prévoir des plans en cas d'accident majeur, informer les populations riveraines et les travailleurs, tels sont les trois grands volets de la directive qui s'applique à plus de deux cents installations en France.

Sans l'élaboration de textes particuliers, les biotechniques sont elles aussi sous surveillance. Ainsi, la commission du génie génétique classe les organismes biologiques selon leur danger potentiel et formule des recommandations sur les mesures de sécurité à prendre dans les laboratoires et les unités de production industrielle. La commission du génie biomoléculaire, quant à elle, étudie dans le domaine agricole les risques de dissémination d'organismes vivants ayant subi des modifications génétiques.

Du ministère de l'environnement et son outil scientifique d'évaluation des risques, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), à l'Institut de protection et de sécurité nucléaire et à l'Institut de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), de nombreux organismes officiels sont impliqués dans l'étude de ces risques.

A noter également au niveau européen un programme de formation aux risques technologiques majeurs dans le cadre du projet communautaire de coopération entre l'université et l'entreprise, Comett. Travaillent sur le thème en France : l'université Bordeaux-I, le Centre national de prévention et de protection, l'université Montpellier-II et le Centre aquitain de formation européenne sur les risques technologiques majeurs. ■

BIBLIOGRAPHIE

■ *Etats d'urgence, défaillances technologiques et déstabilisation sociale*, de Patrick Lagadec. Le Seuil, mars 1988.

■ *Les Accidents technologiques*, les données de l'expérience, analyses et recommandations. CNPP, AFNOR, décembre 1988.

■ *Des risques technologiques majeurs ?* Ville du Havre, agence Savoir pour agir, septembre 1990.

■ *La Gestion des crises*, de Patrick Lagadec. McGraw-Hill, avril 1991.

■ *L'Archipel du danger*, de Georges-Yves Kervern et Patrick Rubise. CPE-Economica, juillet 1991.

■ « La psychologie de l'homme face aux risques », revue *Face au risque* du Centre national de prévention et de protection, décembre 1991.

■ *L'Energie nucléaire en questions*. Le Cherche-Midi/ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, avril 1991.

■ *Revue préventive spécialisée sur la prévention et la gestion du risque*. Lire notamment les nos 36, 38, 40 et 41.

LEXIQUE

CATASTROPHE. – Evénement particulier et inattendu qui par les conséquences graves qu'il entraîne (dégâts, pollution, pertes en vies humaines) fait prendre conscience du risque technologique.

CRISE. – Déferlement de difficultés humaines, techniques, financières et commerciales imputables à la catastrophe et aboutissant à la mise en question des choix fondamentaux de l'entreprise, voire de sa survie.

VULNÉRABILITÉ DE L'ENTREPRISE. – Analyse et quantification des risques à travers les scénarios catastrophes issus de l'étude du danger.

PLAN DE SURVIE. – Etude des procédés à mettre en œuvre lorsque survient une catastrophe, afin de permettre la continuité du service à la clientèle, d'éviter la dégradation de l'image de marque, d'assurer momentanément la production par des moyens de remplacement.

RISK-MANAGER. – Ce nouveau gestionnaire d'entreprise a pour mission de préserver la pérennité de l'entreprise et de maîtriser le coût global du risque par la mise en œuvre des moyens techniques, juridiques et financiers adaptés.

ÉCOTOXICOLOGIE. – Prévision du comportement, du devenir et des effets des produits chimiques dans l'environnement – faune et flore, aquatiques ou terrestres.

DÉNÉGATION DU RISQUE. – Réflexe défensif chez certains individus pour vivre avec sérénité dans un contexte dangereux, mais susceptible de faire obstacle à l'intégration d'une information préventive comme l'apprentissage de gestes de survie.

OPINIONS

LIVRES

Justice et efficacité

A la frontière de l'économie et de la politique, un plaidoyer pour la philosophie politique à la manière anglo-saxonne

QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ JUSTE ?
Introduction à la philosophie politique.
Philippe Van Parijs,
Seuil, 315 p., 150 F.

S'ils veulent découvrir enfin ce dont ils parlent, cet ouvrage est pour les économistes. Ils y seront chez eux, en compagnie du «maximin», de l' «impossibilité d'Arrow» et d'autres vieilles connaissances.

Public ou privé? Pour ou contre le RMI? La justice accroît-elle l'efficacité? Quelles limites au marché? Toutes ces questions «spontanées» gravitent autour de la justice sociale au sens de Rawls. Rawls est le héros de ce livre. L'auteur lui apporte un appui sans faille. Par là même il défend la manière de penser anglo-saxonne, curieuse dialectique de l'intuition et de l'intime conviction, appuyée sur des exemples horripilants : *«Supposons qu'une navette spatiale découvre un passager clandestin». «Imaginons que la société soit constituée d'un homme normal et d'un paralytique»...*

Que le jeu en vaille la chandelle, sans doute : il s'agit ici de rien moins que de justifier la social-démocratie moderne contre l'anarcho-capitalisme. Ça mérite quelques moments d'agacement et une poignée de redites. Et quand on saura que cette justification embarque la démocratie, on voudra parier sur ce John Rawls (1), qui parle si bien aux économistes.

La grande originalité de Rawls est de fonder la justice sociale sur un principe de maximisation du minimum (maximin), dit «principe de différence». Une société juste est une société qui fournit le maximum de «biens sociaux premiers» aux plus démunis, c'est-à-dire de libertés fondamentales (expression, vote, etc.), chances d'accès aux fonctions, pouvoirs, dignité, richesses et revenus. Entre une société égalitaire qui donne peu à tous, et une société inégalitaire, qui donne beaucoup aux plus démunis, la justice impose de préférer la seconde.

«LIBERTARIEN» • Van Parijs remarque que le «principe de différence», légèrement transformé, conduit à l'optimalité, au sens de Pareto, c'est-à-dire à une organisation efficiente des ressources. A ce stade «idéal», on ne pourrait accroître le bien-être d'un individu sans réduire celui d'un autre. Donc la justice de Rawls est efficiente. Notons qu'elle n'implique pas obligatoirement la croissance. Une société peut avoir un fort taux de croissance (comme l'URSS de l'après-guerre) sans donner autant qu'elle le pourrait aux plus démunis.

Tour de force, Rawls réconcilie l'équité, l'efficacité et la liberté, en offrant la plus grande liberté réelle (consommer par exemple) à ceux qui en ont le moins. Dit de façon «économiste», dans la société juste l'inégalité des revenus maximise le revenu minimal. Il est donc fondé de donner, bien plus qu'un revenu minimum, une allocation universelle *sans contrepartie* à tout citoyen désireux de travailler ou non, ayant ou non d'autres revenus.

Ce solidarisme hérisse évidemment les tenants d'un second grand courant, dit «libertarien» ou «propriétariste», représenté *moderato* par Robert Nozick et *fortissimo* par Friedman (le fils), et dont les assauts sont patiemment anéantis au long de l'ouvrage. Cette école radicale libéraliserait volontiers la drogue, l'immigration, refuserait l'impôt et prêcherait la désobéissance civile.

Mais son talon d'Achille est l'appropriation de la terre, justifiée cyniquement par le slogan «premier arrivé, premier servi».

La critique écologiste reproche aux libéraux, solidaristes ou non, d'étendre la logique industrielle au maigre stock qui n'a pas encore été saccagé par elle. A quoi Van Parijs répond : le problème de la justice ne se pose qu'autant que se pose celui de la rareté, et la justice à la Rawls est le seul moyen de conserver ce qui peut l'être encore.

Avivant notre frustration autant que notre feu naissant pour Rawls, il souffle *in fine* que, contrairement aux autres théories libérales, *«la société juste de Rawls est par essence démocratique»*. Espérons donc une suite du livre, pas toujours facile malgré l'indépendance des chapitres (commencer par le dernier, qui fournit le titre), mais témoignant d'une pensée vivace. Le lecteur économiste, non content de savoir, va devoir s'interroger. Et peut-être même penser...

Bernard Maris

(1) *Théorie de la justice*, Seuil, 1987.

CHRONIQUE • Par Paul Fabra

Les contorsions de l'Etat-actionnaire

TANT l'accord passé entre l'entreprise nationalisée Bull et IBM que les péripéties parfois rocambolesques de la négociation ont mis en lumière l'urgence d'un *aggiornamento*. Le comportement industriel de l'Etat apparaît encore quasiment infantile si on le compare à la conduite, désormais adulte et responsable, de sa politique «macro-économique». Pour presque tout ce qui concerne cette dernière, le gouvernement, depuis mars 1983, a progressivement renoncé aux faux-semblants (contrôle des prix, etc.) de la maîtrise des affaires.

D'où vient que l'illusion que l'Etat peut agir par des oukases sur la réalité des entreprises soit beaucoup plus tenace, comme certaines initiatives récentes de Matignon semblent le montrer? La personne du premier ministre et celle de son plus proche conseiller, Abel Farnoux, y sont évidemment pour quelque chose.

Edith Cresson, dont une des premières décisions avait été de bloquer l'entrée de la société japonaise NEC dans le capital de Bull (elle dut vite revenir sur cette interdiction), paraît croire à la politique industrielle telle qu'on la concevait dans les années 60 sous le général de Gaulle ou au début des années 80, sous le premier septennat de M. Mitterrand. Abel Farnoux a beau affirmer qu'il est *«fondamentalement anti-Meccano»* (*la Tribune de l'Expansion* du 31 janvier), rien n'y ressemble plus que le mariage forcé entre CEA-Industrie et l'«électronique grand public» de Thomson. On se croirait revenu en 1982. Si cela est possible, c'est que préférences et convictions individuelles n'expliquent pas tout.

La clef de l'énigme, on la trouve dans la formidable ambiguïté de l'expression que les tenants de la politique dite industrielle répètent à satiété comme pour lui donner la simplicité familière des choses qui vont de soi. Cette expression-clef, c'est tout bonnement celle d'Etat-actionnaire. On comprend qu'elle ait à leurs yeux plus d'un mérite. Elle leur confère les prérogatives de l'actionnaire majoritaire et rassure en «banalisant» la nationalisation. Cette dernière n'opérerait rien d'autre qu'un changement de propriétaires.

Il reste que les actionnaires ordinaires, je veux dire privés, fussent-ils majoritaires, ne peuvent pas, par un acte purement discrétionnaire, s'adonner au petit jeu de l'assemblage avec des grosses pièces dont chacune vaut des milliards. Sont-ils tentés par le Meccano, ils doivent, pour procéder aux prises de contrôle convoitées, commencer par réunir les fonds nécessaires. Le résultat de l'opération projetée est conditionnel. La séquence est inversée quand l'acteur principal est l'Etat. Il commence par prendre la décision de créer un nouveau groupe : Thomson-CEA-Industrie. Celle-ci est, en principe, irrévocable. Le montage financier ne vient qu'après. Peut-être difficile à obtenir, il ne sera en fin de compte qu'une formalité, voire un habillage.

L'acte de politique industrielle, accompli par la puissance publique, est condamné à n'être que très rarement un acte de véritable stratégie industrielle. Pourquoi? Parce que, l'Etat aura, du moins dans la phase cruciale du lancement, été en mesure de faire fi d'un certain nombre de contraintes essentielles auxquelles aucun entrepreneur livré à ses propres forces ne peut se dérober. Les succès, comme la création du groupe Elf, ont presque toujours été dus à l'action d'un homme ou d'un petit groupe d'hommes qui ont préparé de longue date, parfois à l'insu du pouvoir, leur affaire.

Capital privé et capital public sont deux choses très différentes. Un Etat déficitaire est-il vraiment en mesure de faire des dotations de capital au sens strict du terme? Une entreprise nationalisée, n'est-ce pas, fondamentalement, une société qui, à concurrence de la part de son capital «attribuée» à l'Etat, a été soustraite au droit commun de la propriété? Par ce tour de passe-passe juridique, ou par tout autre moyen visant à l'affranchir des conditions du marché, l'Etat n'aura le plus souvent qu'en apparence imposé sa volonté. L'histoire de Bull en est une presque parfaite illustration (1).

«*...Je pense,* avait dit le président de la République le 24 septembre 1981, *que ces nationalisations nous donneront les outils du siècle prochain... si cela ne se faisait pas, loin d'être nationalisées, ces entreprises seraient rapidement internationalisées.*» Nationalisé en vertu de ce principe en 1982, Bull ne voit plus aujourd'hui son salut que dans l'entrée dans le vaste réseau tissé par une des plus puissantes multinationales. Depuis un quart de siècle, le groupe Bull s'était construit contre IBM. Il s'agissait d'en contester l'«hégémonie» (du reste réelle, et fièrement affirmée), fût-ce en s'alliant à d'autres américains : General Electric, puis Honeywell. C'est cette ligne de conduite que le premier ministre et son zélé conseiller voulaient perpétuer.

Jusqu'au dernier moment, Edith Cresson et Abel Farnoux ont été partisans d'un accord entre Bull et «H-P» (Hewlett-Packard) contre la «solution IBM». Abel Farnoux, multipliant les déplacements aux Etats-Unis, aura essayé de doubler les négociations menées avec IBM et H-P par le PDG de Bull, Francis Lorentz. Celui-ci avait vite fait son choix en faveur d'IBM.

Quitte à adosser sa technologie et son réseau commercial sur un partenaire américain, Bull préfère celui qui reste, et de loin, le plus important. Or, pour la première fois dans son histoire, IBM paraît renoncer à ne conclure que des accords de domination. C'est en tout cas la façon optimiste dont Bull a interprété, avant de s'engager à son tour, le contrat passé par IBM avec Siemens sur les composants et avec Apple et Motorola sur les logiciels. «Big Blue» représente encore environ 25 % du marché mondial, au lieu de 60 % il y a dix ans. Il a paru tentant de lier son sort à ce géant qui a cessé d'être un monstre par le poids.

Le marché n'est plus dominé par les constructeurs depuis que les utilisateurs exigent l'installation de systèmes «ouverts», pouvant opérer avec des matériels de marques différentes et «répartis», par opposition à l'informatique centralisée. La récession aidant, la concurrence acharnée entre les fournisseurs a occasionné une chute des prix, entre 30 % et 50 % selon les cas. La diminution de la demande de grosses machines, vendues avec une marge brute de 65 %, sur laquelle sont financées les considérables dépenses de recherche, est une autre et importante cause d'amputation (ou de disparition) des profits. Simultanément, les progrès de la technique entraînent une baisse des coûts de fabrication et d'exploitation des matériels.

NICOLAS GUILBERT

Voilà les préoccupations qui guidaient l'équipe de Bull dans ses négociations. Est-ce au membre d'un cabinet ministériel, au premier ministre d'en discuter avec les dirigeants des firmes américaines? C'est à des confusions de ce genre que mène l'incantation de la «high-tech». Dans ses conversations avec Hewlett-Packard, Abel Farnoux a essayé d'arracher à ses interlocuteurs californiens un droit de préemption sur la firme américaine au cas où cette dernière viendrait à recevoir une offre d'achat de son partenaire japonais Hitachi. S'est-il avisé que l'Etat-actionnaire n'était autre que le... contribuable?

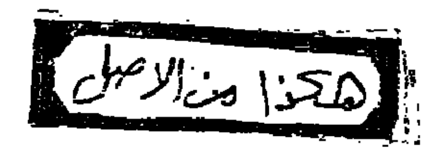
Bull joue un rôle de pionnier – comme l'atteste le récent lancement du *Distributed Computing Model* (DMC) – dans l'adaptation aux nouvelles demandes, ouverture et standardisation, de la clientèle. Pour valoriser son outil de production, le groupe a grand besoin de participer au développement d'une technique américaine nouvelle connue sous le nom de RISC. RISC permet d'obtenir un rendement maximal des composants (puces).

UNE autre urgence, c'est le renforcement des fonds propres. La participation d'IBM ne dépassera pas 5,7 % du capital. Mais, venant après la participation de NEC (4,7 %), l'accord avec IBM n'est-il pas un autre pas vers une privatisation nécessaire? L'entreprise ploie sous le fardeau des frais financiers. Les défaillances de l'Etat-actionnaire ont été plus ou moins palliées par un endettement considérable.

Ses intérêts d'actionnaire, il arrive aussi que l'Etat les compromette par ses velléités de «stratégie» ou d'«indépendance» industrielle. Le veto initial de Matignon à la souscription de NEC au capital de Bull eut pour effet d'arrêter, pendant plusieurs semaines, les ventes de gros ordinateurs : le cœur de ces machines est équipé par la firme nippone. Il en est résulté, pour l'exercice 1991 (déficitaire), un manque à gagner de plusieurs centaines de millions de francs. Sans doute par inadvertance mais opportunément, le regretté Lionel Zinsou, a écrit dans son livre *le Fer de lance* (2) publié à la gloire des nationalisations : *«On ne parvient à décrire une politique industrielle qu'a posteriori.»*

(1) Lire à ce propos *les Grandes Manœuvres industrielles*, d'Elie Cohen et Michel Bauer. Editions Pierre Belfond. 1985.

(2) *Le Fer de lance, Essai sur les nationalisations industrielles* (préface de Laurent Fabius). Editions Olivier Orban. 1985.



OPINIONS

La gestion du futur

Pour une science des crises

par PATRICK LAGADEC (*)

NEW-YORK, le 17 septembre 1991 : confrontée à une forte demande d'électricité, la Consolidated Edison Corp. prie certains de ses clients de se détacher de son réseau et de s'alimenter de façon autonome. Un central téléphonique d'ATT met donc en route ses propres générateurs, qui se révèlent défaillants : l'alimentation passe sur batteries de secours – sans que personne ne s'en aperçoive. Six heures plus tard, les batteries sont à plat, le système de télécommunication s'effondre. Conséquences : fermeture des trois aéroports de New-York, saturation des aéroports de Boston, Philadelphie, Baltimore et Washington; annulation et retard de centaines de vols.

Cet exemple, étrangement passé inaperçu en Europe, illustre la vulnérabilité et la complexité de nos sociétés industrielles et urbaines. En quelques instants, on ne traite plus seulement une difficulté ponctuelle – fût-elle aussi sérieuse qu'à Bhopal ou à Tchernobyl, – mais un processus de dégradation rapide de vastes systèmes interdépendants. Et, sur cette ligne de faille, viennent rapidement se greffer maints problèmes de société qui trouvent là une occasion d'expression. On sort de l'univers de l'accident pour entrer dans celui de la crise qui, le plus souvent, laisse les responsables démunis.

Décisions «fatales»

Plus nos sociétés deviennent complexes et interdépendantes, plus elles se spécialisent, plus elles sont exposées au risque de crise. Or l'insuffisante capacité à les traiter contribue à fragiliser les organisations. Ne pas être préparé à la crise, c'est produire la crise. Pourtant, il existe maintenant des connaissances validées, à travers une vaste expérience internationale, qui peuvent être utiles sur le plan pratique : capacité de repérer précocement l'entrée en crise ; guides pour la formulation de stratégies de réponse ; élaboration de stratégies d'apprentissage. La crise est le produit d'une triple dynamique associant le plus souvent un déferlement – la multiplication des difficultés déborde les capacités de réplique ,– un dérèglement – le fonctionnement des systèmes est bouleversé – et des divergences sur les choix essentiels.

Ces mises en question fondamentales, couplées à un ébranlement de l'univers de référence, conduisent à une situation de rupture. Il ne s'agit plus, comme dans une urgence classique, de mobiliser le spécialiste idoine ; le problème devient alors d'arrêter des stratégies malgré l'incertitude, ce qui passe par la définition de valeurs et d'objectifs partagés par les protagonistes. Le tout bien sûr en situation d'intense médiatisation, avec un risque fort de perte de légitimité. Les responsables sont brutalement confrontés à ce que le politologue Yezehel Dror appelle des décisions « *fatales* » (c'est-à-dire *« qui entraînent une destinée »*), si bien évoquées par cette parabole chinoise : *« Chang Yu, pleurant à la croisée des chemins, dit : « N'est-ce pas ici que, si on fait un demi-pas dans la mauvaise direction, on se réveille à des milliers de kilomètres ? »*

La première urgence est de reconnaître l'important effort d'apprentissage à engager. Or dans une large majorité d'organisations, la réticence est vive, ne serait-ce qu'à évoquer des scénarios de situations perturbées ; les crises réellement subies ne font pas l'objet d'examens approfondis systématiques, alors que le «retour d'expérience» est la clé de tout progrès. Trop rares sont les exemples du type de ce qui a été fait après l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island à la demande du président des Etats-Unis (le rapport Kemeny de 1979).

Si les responsables sont disposes à amorcer une démarche d'apprentissage, l'important n'est pas d'avoir rédigé des plans, mais de s'être résolument engagé sur la voie de l'expérimentation hors des scénarios classiques, en coopération avec les acteurs internes et externes : il est tout à fait possible d'opérer, à moindre coût, des tests stimulants en séminaires de simulation.

Mais la connaissance acquise sur les phénomènes post-accidentels ne suffit pas. Dans le domaine technologique, il serait judicieux d'élargir les travaux déjà réalisés aux technologies émergentes, par exemple l'informatique, la monétique, le génie génétique ; de sortir du seul champ des accidents localisés pour aborder les crises liées à des défaillances de réseaux et de systèmes complexes. Au-delà des crises à événement initiateur bien caractérisé, il est nécessaire de s'intéresser aux situations dégradées, aux univers gravement déstructurés, aux situations bloquées en raison de la sédimentation sur très longue durée de problèmes multiples (comme la question des déchets industriels et des décharges) ? Comment réagir lorsque c'est le système tout entier qui est affecté (par exemple l'appareil industriel en Europe orientale) ?

Intolérance à l'incertain

L'interrogation sur les mécanismes générateurs de crises est également nécessaire. Ainsi, l'intolérance à l'incertain et la forte espérance de vie dans les pays riches rendent de plus en plus insupportables les menaces sur la santé, surtout lorsqu'elles sont liées à des expositions involontaires. C'est sur ce facteur que se jouent et se nouent de nombreux épisodes de crise – dont l'affaire du sang contaminé constitue l'avatar le plus récent. Plus globalement, l'incertitude sur les valeurs, la mondialisation des problèmes, la médiatisation générale, l'affaiblissement de légitimité de l'Etat sont autant d'ingrédients constitutifs des crises du futur.

Le domaine des crises technologiques a souligné la nécessité de bien des ruptures : reconnaissance des limites de la science et des zones d'incertitude ; transformation de la culture des organisations ; hardiesse dans les initiatives, à opérer sur base de consensus, de négociation plus que sur des ordres hiérarchiques ou des règlements formels. Il a aussi révélé l'importance de l'apprentissage constant pour mieux apprendre à faire face à l'improbable, et même à l'impensable.

Pour affronter ces situations, il faut à l'évidence disposer de capacités d'expertise spécifiques, de recherche et d'intervention, qui font cruellement défaut. Cela signifie mettre en place une « masse critique » de recherche sur ce que les professionnels de la gestion des dangers ont baptisé *« cindynique »*. Quant à l'expertise d'« intervention », elle ne pourra être apportée que par de solides équipes, reflétant des cultures diversifiées, rompues à l'intégration rapide de savoirs éclatés, habituées à intervenir ensemble, assez rodées pour fournir une aide précieuse sans jamais déborder de leur rôle – le conseil et non la décision.

Ces équipes doivent travailler sur la base de retours d'expérience constants et mener leurs réflexions à une échelle internationale. Aujourd'hui, elles n'existent que dans de très rares groupes industriels. De grandes organisations commencent aussi à comprendre l'intérêt de pareilles équipes d'intervention. Mais il ne doit pas s'agir de clubs secrets travaillant dans l'ombre : les crises risqueraient alors de faire une victime supplémentaire, la démocratie.

(*) Chercheur à l'Ecole polytechnique.

Réduire le chômage

Organiser le partage du travail

par GUY AZNAR (*)

L'ATTENTE d'un père Noël miraculeux qui viendrait mettre fin au chômage a longtemps dominé la collectivité française, encouragée dans cette attitude infantile par les discours politiques et les médias. Elle n'est pas sans rapport avec l'absence d'expression collective des chômeurs, qui sont pourtant trois fois plus nombreux que les agriculteurs et autant que les fonctionnaires.

Un très grand pas sera effectué le jour où des hommes politiques non tricheurs voudront bien considérer les Français comme des adultes en leur disant la vérité. Celle-ci tient en quelques phrases. La diminution des emplois étant corrélée au progrès économique et technique, ceux-ci vont nécessairement diminuer. La croissance ne peut pas résorber le chômage : dans les années les plus folles, elle n'a jamais créé plus de 200 000 emplois par an, or, actuellement le nombre de chômeurs approche les 3 millions ; d'autre part, la nouvelle croissance se fabrique en diminuant les emplois (dans la décennie 80, la croissance a été de 25 % et le chômage a augmenté de 1,2 million de personnes). *Last but not least*, les courbes démographiques laissent présager, d'ici 2005, 2,5 millions de chômeurs supplémentaires qui sont déjà nés.

Les deux routes

Il n'existe que deux voies pour résoudre ce problème de vases communicants entre une offre d'emplois supérieure à la demande des bras et des têtes disponibles.

La première consiste à couper la poire en deux : une partie des gens travaillent et payent pour verser un genre d'assurance-détresse (chômage, RMI, etc.) à l'autre partie qui est interdite d'activité. Le partage n'est pas fait au hasard : ceux qui travaillent sont ceux qui correspondent le mieux à des normes établies ; ceux qui sont exclus le sont en fonction de critères ségrégationnistes : l'âge, le sexe, le quotient intellectuel, etc. C'est ce qu'on appelle la société « duale », que tout le monde réprouve à haute voix mais dans laquelle nous vivons en fermant les yeux.

C'est la solution la plus pratique à court terme parce qu'elle évite d'affronter la réalité, parce qu'elle maintient les avantages acquis, parce qu'elle cache la dureté des faits sous le voile hypocrite de la générosité sociale. C'est la solution la plus odieuse sur le plan social, la plus injuste sur le plan individuel, la plus imprévoyante sur le plan politique parce qu'elle débouche inévitablement sur une explosion sociale. L'histoire montre qu'une exclusion massive du jeu social fait toujours le lit du fascisme.

L'autre voie, moins évidente parce qu'elle heurte quelques tabous, bouscule quelques habitudes et oblige à imaginer un tout petit peu, est celle qui consiste à organiser le partage du travail.

Il ne s'agit pas de proposer une démarche caritative où les uns s'appauvriraient pour soulager les autres comme saint Martin partageait son manteau. Il s'agit d'organiser une autre répartition du travail où personne ne perde, ni les salariés, ni les entreprises, ni l'Etat et qui ne repose que sur le désir. La philosophie est simple : faire en sorte que ceux qui ont un emploi travaillent moins afin de laisser de la place pour ceux qui ne travaillent pas du tout.

Puisque nous avons opté pour le réalisme il ne s'agit pas de revenir au slogan ancien : « Réduction de la durée du travail sans réduction des salaires ». Comment peut-on réduire la durée du travail sans perte pour le salarié, sans coût supplémentaire pour l'entreprise, sans charges supplémentaires pour l'Etat ?

Enigme qui ne trouve sa solution que si l'on invente un nouvel outil : l'indemnité de partage du travail. Le principe est simple : tout salarié qui diminue son plein temps (individuellement ou par suite d'une nouvelle organisation de l'entreprise) touche un salaire réduit (pas de problème pour l'entreprise) mais reçoit une indemnité compensatrice (pas de problème pour le salarié) financée par un transfert du budget chômage (pas de problème pour l'Etat).

Diminuer le temps de travail

Au lieu d'utiliser les quelque 400 milliards du chômage pour indemniser des inactifs, on s'en sert pour financer la diminution du temps de travail. Cette proposition n'est pas nouvelle. Comme l'écrivait Michel Albert dans *le Pari français* (Le Seuil, 1981), alors qu'il était commissaire au Plan : *« Tous les instruments possibles pour réduire le chômage ont été explorés systématiquement grâce au modèle DMS ; ils sont au nombre de 100 qui ont été combinés et recombinés par l'ordinateur pour sortir des solutions optimales. Il n'en reste qu'une : la réduction de la durée du travail. »* Facilitée par une *« prime pour les volontaires au travail réduit »*.

Comment mettre au point cette stratégie ? De manière diversifiée, souple, flexible, reposant dans tous les cas sur le volontariat et l'accord syndical. Il faut abandonner l'idée des solutions uniformes, globales, imposées à tous.

Parmi les modalités les plus favorables du partage du travail, il faut citer celle qui s'accompagne d'une meilleure utilisation des équipements : une équipe travaille trente-cinq heures, une seconde la complète, recrutée parmi les chômeurs. Le gain de productivité permet de payer les trente-cinq heures comme trente-neuf. De nombreuses expériences existent déjà ; elles seraient multipliées par le mécanisme de l'indemnité de partage du travail permettant de garantir la compensation à 100 %.

Une autre famille de solutions vise à favoriser le passage volontaire au mi-temps associé à une embauche à mi-temps. Le salarié toucherait un demi-salaire et une indemnité compensant 50 % de la perte. Si 10 % des actifs à plein temps pouvaient réaliser le désir qu'ils expriment dans les sondages, le chômage serait en voie de résolution.

De multiples formules sont déjà en germe dans les textes ou expérimentées ponctuellement. Citons : le passage à la quatrième équipe pour ceux qui font les 3 x 8, le congé maternité de deux ans à mi-temps/mi-salaire complété par une indemnité de partage du travail, le développement de l'année sabbatique (si chacun prenait une année sabbatique tous les dix ans...).

Seul le principe compte : servons-nous du budget chômage non pour indemniser des exclus enfermés dans leur statut comme des Indiens dans une réserve mais pour organiser une réduction-partage du temps de travail.

L'objectif social de la nation n'est pas seulement de redistribuer des richesses, il est prioritairement de redistribuer ce bien rare : le travail, afin de garantir le droit à la vie sociale, le droit à la citoyenneté, afin de garantir un droit de l'homme fondamental. Partager le travail n'est pas seulement résoudre un problème conjoncturel. C'est inventer un nouveau projet de société qui, au moment où s'élabore la construction européenne, pourrait devenir le projet de l'Europe.

(*) Président des Amis de la Terre. Animateur du Collectif de recherche sur le partage du travail.

C O N J O N C T U R E

INDICATEUR • Le chômage

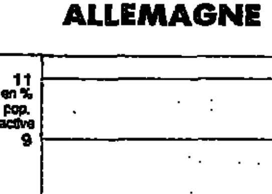
Dégradation

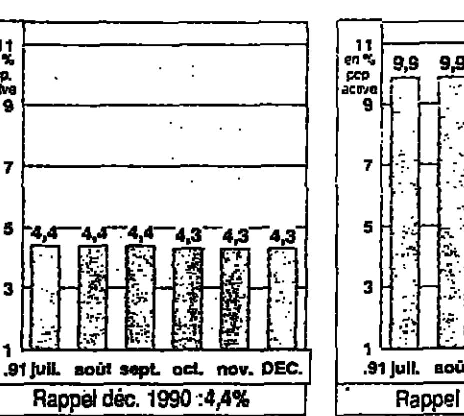
LA hausse des taux de chômage est probablement la manifestation la plus tangible des difficultés que traversent nos économies depuis le second semestre 1990. Après plusieurs années d'expansion soutenue, les créations d'emplois ont cédé la place à des suppressions dans la quasi-totalité des nations industrialisées. Dans les pays les plus affectés par la récession, les pertes ont été précoces et plus marquées qu'ailleurs, si bien que le chômage s'y est significativement accru, même si son niveau n'est pas parmi les plus élevés.

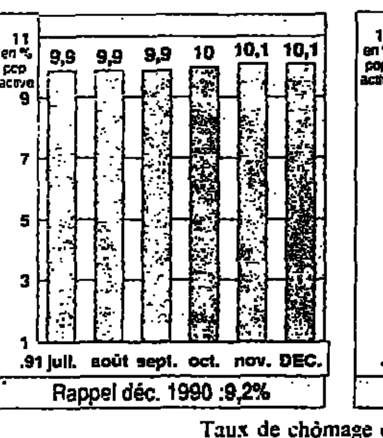
En Grande-Bretagne, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi atteint 10,3 % de la population active en décembre 1991 au lieu de 7,7 % douze mois plus tôt, soit une augmentation de 2,6 points, la plus forte des pays de l'OCDE. Aux Etats-Unis, la hausse du taux de chômage atteint 1,6 point depuis le début de la récession, mais le taux (7,1 %) demeure inférieur à celui de nombreux pays mieux portants.

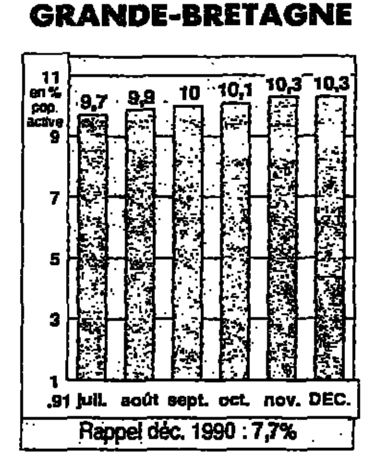
La dégradation du marché du travail a été moindre dans le reste de l'Europe, car le contexte conjoncturel était meilleur. Toutefois, le taux de chômage tourne autour de 10 % en France et en Italie, 16 % en Espagne et 18 % en Irlande. Pour l'ensemble de la Communauté, il atteint 9,2 % en décembre dernier contre 8,4 % un an plus tôt, touchant près de 15,5 millions de personnes.

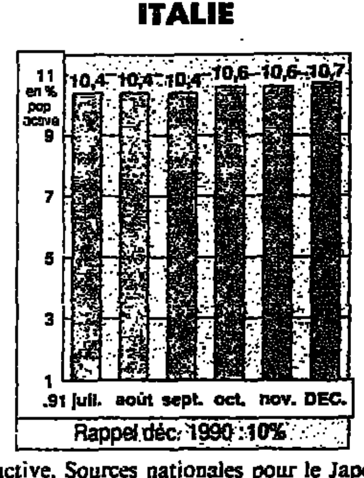
L'Allemagne et le Japon font figure d'exceptions : dans ces deux pays l'activité est demeurée soutenue jusqu'à l'automne dernier, maintenant à de très bas niveaux le nombre de personnes à la recherche d'un emploi. La situation a commencé à se dégrader depuis, mais les taux de chômage n'en sont pas encore affectés : respectivement de 4,3 % en Allemagne et 2,2 % au Japon en décembre 1991, ils restaient à des niveaux comparables à ceux de décembre 1990.

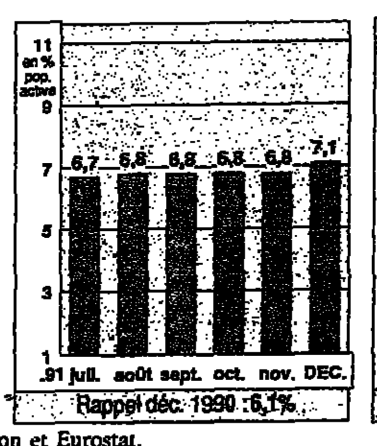


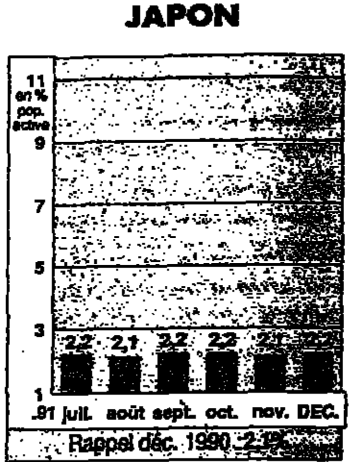












Taux de chômage en poucentage de la population active. Sources nationales pour le Japon et Eurostat.

PAYS • La France

La déception

L'ANNÉE 1991 a été celle de la déception. La croissance s'est établie à 1,1 ou 1,2 %, après 2,8 % en 1990 et 4,5 % en 1989. Contrairement aux attentes, la reprise qui s'est fait sentir aux deuxième et troisième trimestres, à un rythme voisin de 3 % l'an, a avorté à la rentrée. Au-delà du rattrapage consécutif à la guerre du Golfe, la demande n'a pas suivi. La morosité s'est installée, alourdie par le chômage, qui a touché 300 000 personnes de plus en un an.

Dans ce contexte difficile, la stratégie de « désinflation compétitive » incarnée par le ministre des finances, Pierre Bérégovoy, a fait l'objet de nombreuses critiques. Pourtant, c'est à partir de 1991 que cette stratégie a le plus clairement porté ses fruits : le taux d'inflation français est devenu inférieur à celui de l'Allemagne, ce qui a permis d'atténuer le différentiel de taux d'intérêt entre les deux pays et d'améliorer la compétitivité des produits français. Paradoxe d'une année où les bonnes nouvelles ont constamment côtoyé les mauvaises.

L'investissement productif n'a cessé de régresser, après les fortes progressions des années précédentes : les taux d'utilisation des capacités de production ont fléchi tandis que stagnaient les débouchés intérieurs et à l'exportation : la situation financière des entreprises ne s'est que modestement améliorée ; les taux d'intérêt réels restent élevés. Au total, la baisse de l'investissement en volume a avoisiné 9 % dans l'industrie et 3 % pour l'ensemble des entreprises, ce qui est considérable.

Faible en début d'année du fait de la constitution d'une épargne de précaution durant la crise du Golfe, la consommation des ménages n'a connu ensuite qu'une reprise limitée malgré cette fois une correction en baisse du taux d'épargne. En effet, un faisceau d'éléments a entraîné un ralentissement très net de la hausse du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages : d'environ 3,5 % par an en 1989 et 1990, elle est revenue à guère plus de 1,5 %.

Ont principalement joué dans cette inflexion le ralentissement prononcé des créations d'emplois, l'alourdissement des cotisations sociales maladie en juillet et, dans une moindre mesure, la modération sensible des hausses salariales, sans doute liée à la dégradation du marché de l'emploi. Parallèlement, les encours de crédits de trésorerie aux particuliers ont pratiquement stagné après leur vive progression des années précédentes, reflétant le souhait des ménages de consolider leur situation financière (notamment en limitant leurs achats à crédit de biens durables comme les automobiles).

Mais l'évolution la plus marquante de 1991 est indiscutablement l'aggravation du chômage : le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois a augmenté de 11,7 % entre décembre 1990 et décembre 1991. A la fin de l'année dernière, 2 826 000 personnes (données CVS) étaient inscrites à l'ANPE, dont 893 000 depuis plus d'un an : au sens du BIT (Bureau international du travail), le chômage touchait 2 408 000 personnes (+ 235 000 personnes en un an), soit 9,8 % de la population active. Cependant, cette montée du chômage, très rapide pour les cadres, est surprenante par son ampleur.

En effet, l'emploi total n'a que peu diminué, malgré le ralentissement de la production. La croissance aurait donc été « riche en emploi » grâce au secteur tertiaire (les effectifs industriels poursuivant leur baisse). Une telle tendance, renforcée par les diverses mesures d'allégement du coût du travail non qualifié, est naturellement souhaitable dans un pays gravement affecté par le sous-emploi, mais elle implique un faible gain de pouvoir d'achat du salaire moyen.

La population active aurait augmenté de près de 200 000 personnes, un chiffre sensiblement supérieur aux tendances récentes (120 000 à 130 000 actifs supplémentaires par an hors effets migratoires). Il y a là pour l'INSEE une énigme à élucider, qui tient peut-être à la fragilité des statistiques disponibles... Depuis 1986, le taux d'inflation mesuré par la hausse en glissement annuel des prix de détail ne dépasse guère 3 % dans notre pays. Après 3,4 % en 1990, la progression des prix sur douze mois est revenue en décembre dernier à 3,1 %. L'écart d'inflation avec l'Allemagne de l'Ouest s'est ainsi établi à 1,1 point en faveur de la France, contre 0,6 point en sens inverse les deux années précédentes.

Cependant, la flambée des prix énergétiques avait gonflé l'indice des prix en 1990 et, hors énergie, la hausse des prix a été légèrement plus forte en 1991 qu'en 1990 : 3,4 % contre 3,1 %. Mais cette accélération est imputable aux seules taxes indirectes et ne reflète pas de tensions internes accrues. Si les loyers ont connu une hausse plus rapide l'an dernier (+ 5,2 % contre + 4,5 %), une évolution significative est le moindre renchérissement des services du secteur privé, en rupture avec la période précédente.

Conjointement à cette maîtrise des prix, le déficit commercial de notre pays s'est considérablement réduit. Le déficit des transactions courantes, incluant les transferts en faveur de la France liés à la guerre du Golfe et l'amélioration de l'excédent touristique, devrait revenir à environ 25 milliards de francs contre 52,9 milliards en 1990. Rééquilibrage bienvenu, car un pays dont les entreprises investissent massivement à l'étranger se doit d'avoir dans la durée une balance courante au pis faiblement déficitaire. Sinon, le financement extérieur devient vite excessif, compromettant la stabilité de la monnaie et des marchés financiers (on sait que les étrangers détiennent déjà une part importante des titres du Trésor français).

La désinflation, la crédibilité de la politique de « franc fort » et l'amélioration de nos soldes extérieurs ont permis de réduire sensiblement l'écart entre taux d'intérêt français et allemands, mais sans parvenir à les annuler : 1991 peut être qualifiée d'année-test quant au degré d'autonomie de la politique monétaire française.

Hervé Monet
Economiste d'entreprise.

Commerce extérieur

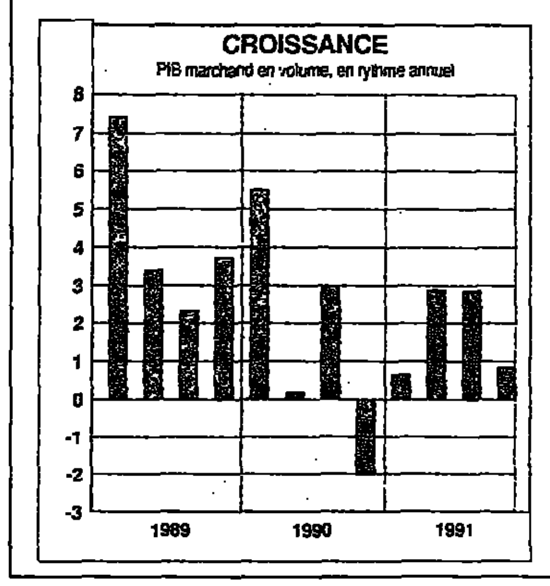
La bonne surprise

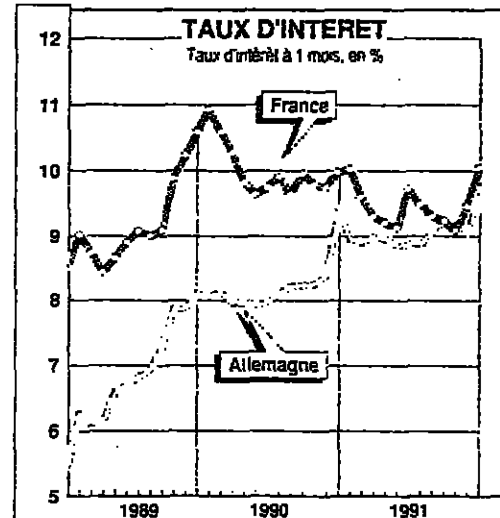
L'AMÉLIORATION imprévue des échanges extérieurs en fin d'année a permis une réduction marquée du déficit commercial, revenu en 1991 à 30,2 milliards de francs après 49,6 milliards en 1990. Cette réduction d'une vingtaine de milliards est d'autant plus remarquable que la croissance de l'économie française, quoique médiocre, a été plutôt supérieure à celle de ses principaux partenaires.

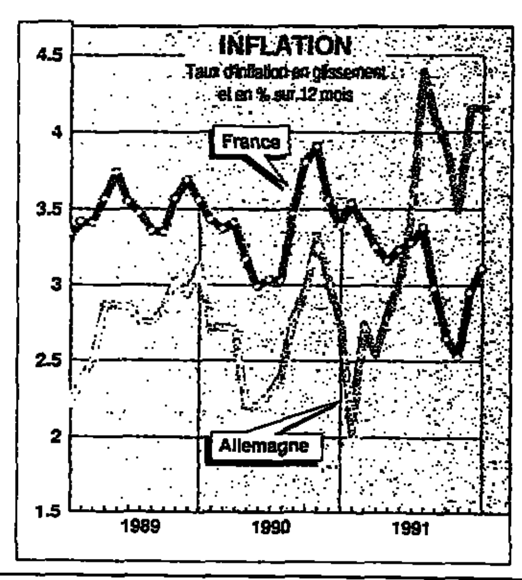
Pourtant, différents éléments négatifs ont joué. L'excédent agro-alimentaire s'est réduit, après le record de 1990 ; le déficit énergétique s'est légèrement creusé, et l'excédent militaire a fondu de moitié. Les progrès enregistrés sont donc concentrés sur le solde industriel civil, avec des exportations en valeur progressant de près de 6 % tandis que la hausse des importations ne dépassait pas 2 %. S'agissant des biens intermédiaires, le redressement du taux de couverture résulte surtout de la baisse des importations. En revanche, pour les biens d'équipement professionnel, on constate une progression remarquable des ventes à l'étranger : +12 % en valeur, soit +32,9 milliards de francs (dont 5 milliards dus aux meilleures ventes d'Airbus).

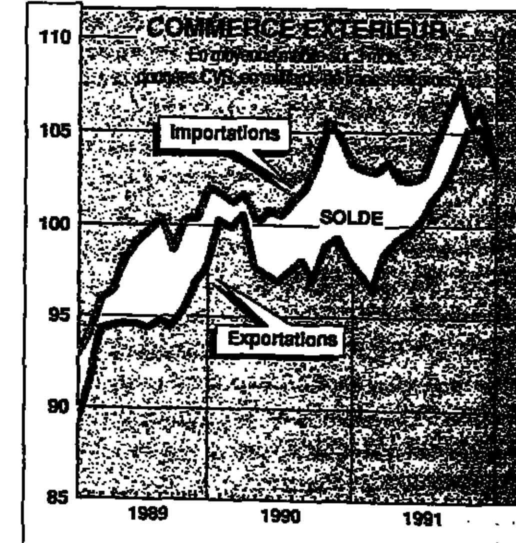
Les exportations automobiles ont connu une croissance rapide, les constructeurs français tirant parti de l'explosion du marché allemand, tandis que les importations stagnaient. De même, les ventes de biens d'équipement des ménages ont progressé de 17 %. Par zones géographiques, le fait marquant est l'amélioration spectaculaire du solde avec les pays de la CEE. Le solde s'est en revanche dégradé vis-à-vis des Etats-Unis tandis qu'il connaissait de faibles variations avec le Japon et les zones hors OCDE. En 1991, l'industrie française a tiré profit de deux évolutions positives : d'une part, un effort sur la qualité des produits (compétitivité hors coût), fruit des investissements des années précédentes ; et d'autre part, une amélioration de la compétitivité coût vis-à-vis de ses partenaires européens.

H. M.









SECTEUR • L'horlogerie

Ressort détendu

L'INDUSTRIE horlogère a perdu son ressort, au sens figuré comme au sens propre. Les espoirs de reprise pour le dernier trimestre de 1991 exprimés par les industriels l'été dernier se sont évanouis. Et dix ans après le dernier choc conjoncturel, la profession traverse à nouveau une passe difficile.

A des degrés divers, la situation s'est dégradée partout, au Japon, d'où partit la révolution du quartz, comme à Hongkong, centre mondial de la montre au kilo ; en France, berceau de l'horlogerie, comme en Suisse, la Mecque des machines à mesurer le temps. Déjà favorisée par la guerre meurtrière des prix lancée en 1989 par la firme nippone Citizen, premier producteur mondial de montres (146 millions), la baisse d'activité est générale et les marchés sont moroses, suivant la conjoncture économique générale, dans l'ensemble des pays développés.

Partout les stocks s'accumulent, au point que Citizen lui-même a été contraint de réduire de 16 % sa production. Seiko, l'autre colosse japonais, a décidé de diminuer la sienne de 11 %.

Dans la colonie britannique de Hongkong, de nombreuses firmes horlogères spécialisées dans les montres publicitaires à l'enseigne des entreprises sont au bord de l'asphyxie et souvent menacées de fermer leurs portes.

Pour les industriels français, la crise est sérieuse : l'année écoulée a été encore plus mauvaise que 1990 avec une chute de 25 % du chiffre d'affaires. François Perret, président de France-Ebauches, premier producteur de mouvements (10 millions en 1991), ou Michel Dalin, délégué général de la Chambre française de l'horlogerie et de microtechniques, avouent n'avoir pas vécu de crise aussi grave. Pour éviter d'être prise au piège, France-Ebauches a pris des mesures de chômage technique : treize jours de fermeture sur janvier et février 1992.

De l'autre côté de la frontière, l'horlogerie suisse, toujours première mondiale avec 55 % du marché, a stoppé net sa croissance. La Fédération helvétique de l'horlogerie assure néanmoins qu'elle *« se porte mieux que les autres »* – ou moins mal.

Certes, son principal débouché, le marché américain, est en plein marasme, mais elle peut tirer bénéfice de ses investissements considérables et de son imagination pour relever le défi japonais et déjouer les à-coups de la conjoncture. Les Suisses assurent toutes les étapes de la fabrication, des puces aux habillages, et toutes les gammes de produits : ils ont tout inventé ou réinventé, de la Swatch, vedette de la SMH (marques Longines, Omega, Tissot, Rado), montre à grande diffusion, véritable diesel de l'horlogerie (à cause de son bruit), toujours bien en selle, jusqu'à la « 1 735 » de Blancpain, la montre la plus chère du monde, sans oublier la « montre molle » de Salvador Dali, lancée par Philippe Muller.

Mais la crise, technologique au début des années 70, conjoncturelle au début des années 80, semble aujourd'hui existentielle : l'acquisition d'une montre, objet familier mais à valeur sentimentale, jalonnait les étapes de la vie. L'électronique l'a banalisée.

Autre phénomène nouveau : les riches deviennent économes. La montre haut de gamme, pour la première fois depuis quarante ans, marque le pas. Les ventes horlogères de Cartier (marques Cartier, Piaget, Baume & Mercier) ont seulement augmenté de 3 % en 1991, contre 15 % en 1990. La firme, qui, jusqu'à l'automne, espérait une progression de 10 %, avoue même des reculs sur le « Must de Cartier » (– 3 %) et sur les montres en or et acier (– 6 %). Sans la reprise des achats par l'Arabie saoudite et le Koweït en cours d'année, 1991 eût été un mauvais cru pour l'horlogerie de luxe.

Cependant, les Suisses veulent se convaincre que ce n'est qu'un passage difficile : ils espèrent la reprise pour la fin de 1992, et Cartier, de son côté, table sur une croissance de 5 %.

André Dessot

Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.

